TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 920 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 8 MARS 1980

Un pétrolier fait naufrage au large de l'île de Batz

Il transportait 28 000 tonnes de carburant

LIRE PAGE 48



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,50 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 800 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La remise des otages aux autorités iraniennes

Le dilemme de M. Bani Sadr

La décision des « étudiants islamiques » de remettre leurs otages au Conseil de la révolution constitue une nouvelle et importante victoire de M. Bani Sadr sur les « pouvoirs parallèles » qui, depuis son élection à la présidence de la République en janvier dernier, limitaient singulièrement son autorité. L'élection triomphale du président de la République avait d'ailleurs donné le signal du déclin des « étudiants islamiques » qui, après avoir fait figure de « centre de décision », voyaient leur influence se rétrécir graduellement et n'étaient plus qu'un simple groupe de pression.

L'attitude de l'imam Khomeiny a été décisive dans cette évolution. Pressé par les « étudiants » qui se réclament de lui de condamner « toute tentative de compromis », il a pris position nettement pour le nouveau président de la République. Ce dernier n'a jamais caché qu'il était en faveur d'un règlement rapide et honorable du problème des otages, tout en réaffirmant à plusieurs reprises, non sans courage, son opposition de principe à des opérations de ce genre.

L'imam Khomeiny vient d'ailleurs de fournir une nouvelle preuve de son souci d'appuyer l'action de M. Bani Sadr en ordonnant la fermeture des bureaux de son secrétariat personnel à Qom, « afin que ne persistent plus plusieurs centres de décision » en République islamique. Il avait déjà considérablement renforcé, en février dernier, les pouvoirs du président de la République en le nommant commandant en chef des forces armées.

C'est donc un homme de moins en moins contesté, débarrassé enfin de l'hypothèque des « étudiants islamiques » et jouissant de l'appui du tout-puissant imam qui va pouvoir désormais s'atteler à la tâche délicate de résoudre le problème des otages. Sa mission ne sera cependant pas aisée, et nul ne s'attend à une mesure de libération rapide. En principe, le sort des otages ne pourra être réglé — ainsi que l'a décidé récemment l'imam Khomeiny — que par le Parlement qui sera élu fin mars et qui ne pourra siéger avant la mi-avril. Toutefois, l'action du président de la République demeurera déterminante.

Il ne fait pas de doute que les « étudiants islamiques », qui ont probablement cédé aux injonctions de l'imam, ne désarmeront pas et poursuivront leur action sous d'autres formes pour mobiliser l'opinion autour d'une affaire qui, au fil des mois, est devenue un problème national intéressant au plus haut degré l'ensemble du peuple iranien. Il ne sera pas facile à M. Bani Sadr d'abandonner les trois conditions qu'il a lui-même posées pour la libération des otages, et dont l'une au moins — réclamant des Etats-Unis une autocritique publique au sujet de leurs ingérences en Iran sous le régime du chah — paraît difficilement acceptable par Washington.

La position de M. Bani Sadr est d'autant plus malaisée que la subite décision des « étudiants islamiques » de lui remettre les otages rend sa position plus vulnérable sur le plan international. Les otages ne se trouvent plus désormais entre des « mains incontrôlées » mais sous la garde d'un gouvernement légal qui peut difficilement justifier le maintien d'une situation allant à l'encontre de toutes les normes internationalement reconnues. D'autre part, en relâchant les otages sans avoir obtenu en contrepartie une satisfaction, tout au moins partielle, des demandes de l'Iran, il risque fort de devenir impopulaire dans le pays. M. Bani Sadr fait donc face à un dilemme de taille.

• Washington accueille avec prudence le geste des « étudiants islamiques »
• La commission internationale d'enquête prolonge son séjour à Téhéran

Le gouvernement américain a accueilli avec espoir, mais aussi avec une extrême prudence, la décision des « étudiants islamiques » de remettre les otages détenus dans les locaux de son ambassade au Conseil de la révolution. *« Il est inutile de réagir à des déclarations ou à des promesses, ce qu'il faut maintenant, c'est une mesure concrète »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, qui a ajouté que le président Carter suivait les événements de *« très près »*. *« Il n'y a pas un responsable dans le gouvernement qui ne se réjouisse de l'évolution des événements »*, a, toutefois, déclaré un fonctionnaire américain.

A Téhéran, le chef de la diplomatie, M. Sadegh Ghotbzadeh, a précisé que les modalités de la remise des otages au Conseil de la révolution seraient mises au point vendredi et que leur transfert pourrait avoir lieu samedi. La commission internationale d'enquête a, pour sa part, décidé de rester *« deux ou trois jours »* de plus dans la capitale iranienne.

Les « *étudiants islamiques* » qui, pour l'instant, sont toujours décidés à rester à l'ambassade américaine qu'ils occupent depuis le 4 novembre dernier, ont réaffirmé ce vendredi qu'ils avaient décidé de remettre les otages au Conseil de la révolution à la suite de « *nombreuses pressions* ».

Dans leur communiqué de jeudi, (les dernières éditions du 7 mars) ils avaient déclaré notamment : « *Comme le gouvernement nous reproche d'être un Etat dans l'Etat, nous avons décidé de remettre les otages au Conseil de la révolution et de mettre un terme à nos responsabilités. Nous demandons au Conseil de prendre en charge les otages, c'est-à-dire les espions américains, pour agir envers eux comme il l'entend.* »

A la suite de la publication de ce communiqué près de deux mille Iraniens ont manifesté devant l'ambassade en signe de désapprobation contre la « *libération des otages* ». Ce vendredi matin, des groupes ne cessaient de défiler devant l'ambassade américaine pour exprimer leur soutien aux étudiants islamiques et crier « *à bas l'Amérique !* », « *Vive la révolution !* », et « *Vive Khomeiny !* »

L'imam Khomeiny a décidé pour sa part, jeudi, de fermer les bureaux de son secrétariat à Qom « *afin que soient sauvegardés les intérêts du pays et ne soient pas remises en cause la centralisation et la coordination des affaires de la nation par le pouvoir central* ».

D'autre part, quatre terroristes du groupe Forghan ont été exécutés à Téhéran, dans la matinée de ce vendredi, a annoncé la radio iranienne.

• L'AFGHANISTAN, DE LA RÉBELLION A LA RÉSISTANCE.

(Lire page 4 le début de l'enquête de J.-C. VICTOR.)

• LA JORDANIE, APRÈS LES ACCORDS DE CAMP DAVID.

(Lire notre supplément pages 7 à 13.)

L'élection du Parlement basque

Les partisans de la lutte armée présentent des candidats au scrutin du 9 mars

M. Adolfo Suarez, chef du gouvernement de Madrid, s'est rendu, le jeudi 6 mars, au Pays basque espagnol pour apporter un soutien de dernière minute à son parti, l'Union du centre démocratique (U.C.D.), à la veille des élections du Parlement basque du dimanche 9 mars.

Un million et demi d'électeurs basques doivent désigner les soixante parlementaires qui, dans un délai de vingt jours, éliront un président chargé de former le premier gouvernement autonome du Pays basque depuis 1936. Le Parti nationaliste basque (P.N.V.) apparaît favori de cette consultation, mais les partisans de l'ETA militaire, qui présentent des candidats, n'ont pas renoncé à la lutte armée.

D'autre part, l'U.C.D. affronte une crise interne, ses consignes d'abstention pour le référendum sur l'autonomie en Andalousie du 28 février n'ayant pas été respectées par une majorité d'électeurs.

De notre envoyé spécial

Bilbao. — Marxistes-léninistes, mais Basques avant tout, les militants d'Euskadiko Eskerra (gauche basque) ont tué le cochon dimanche dernier à Bilbao. Ce n'était pas un sacrifice expiatoire, mais une fête, coutumière dans la région. Puis, le vin a coulé, le chorizo grillé a ajouté son agrément à celui des guitares électriques, des images de la guérilla sandiniste ont défilé sur un écran géant, un homme est monté sur l'estrade et a ébauché quelques pas de danse. Deux appels à l'amnistie ont été ensuite lancés.

« Presoak Kalera », a crié M. Juan Maria Bandrès, député aux Cortès : liberté pour les prisonniers politiques ! Des jeunes, beaucoup de jeunes ont défilé ce jour-là sous le béton froid du Palais des expositions où Euskadiko Eskerra organisait son meeting en forme de foire.

De l'avis général, le parti est en ascension. Il possède de nombreux cadres formés dans les syndicats et les prisons. Issu d'une scission de l'ETA politico-militaire, il préconise l'indépendance, mais accepte les règles du jeu constitutionnel. Il est l'une des formations qui concourt à l'élection, le dimanche 9 mars, d'un parlement régional.

Car, une fois de plus, on vote au Pays basque. C'est le septième scrutin en trois ans. Une fois de plus aussi, les armes se sont tues : les militants observent toujours une trêve à la veille des consultations électorales afin de ne pas alimenter le « vote de la peur ». De parlement régional, les Basques n'en ont jamais eu. En 1936, alors qu'ils avaient déjà conquis leur autonomie, ils n'avaient eu que le temps de former un gouvernement de guerre qui n'a pas duré plus de neuf mois.

Depuis la fin de l'année dernière, les provinces de Biscaye, du Guipuzcoa et de l'Alava constituent de nouveau un territoire autonome. Le mécanisme prévu dans le statut approuvé par référendum s'est donc mis en marche : élection d'un parlement qui élira à son tour un président, lequel formera son gouvernement.

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 3.)

Le fichier des étrangers

Le gouvernement renonce à une partie de son projet

Le gouvernement a décidé d'abandonner le projet de création d'un titre unique de résident étranger, destiné à remplacer les cartes de séjour et de travail actuellement en circulation. Cette décision est la conséquence des protestations des syndicats et partis de gauche. Le ministère de l'intérieur maintient, en revanche, son projet d'informatisation des cartes de séjour d'étrangers et d'identité des Français qui se présenteront sous la forme de documents infalsifiables.

Le projet initial du gouvernement consistait à créer à la place des cartes de séjour et de travail délivrées actuellement aux étrangers un titre unique informatisé. Pour chaque résident auraient été enregistrées quarante données, soit quarante millions d'informations différentes pour le million d'étrangers actifs vivant en France. Cette mesure était présentée comme une simplification administrative réclamée, soulignait le secrétariat d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs manuels et immigrés), par les associations d'étrangers elles-mêmes.

Le but du ministère de l'intérieur était différent : il s'agissait, en créant des cartes infalsifiables, de mieux faire respecter la loi qui limite les conditions de séjour et de travail des étrangers.

Ce projet était lié à un projet de loi que M. Lionel Stoléru envisage de présenter à la prochaine session parlementaire et visant à accentuer les limitations apportées à ces conditions de séjour.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 20.)

L'Angleterre immuable et mutante

par EDGARD PISANI

Le livre collectif que *le Monde* et les éditions Economica viennent de publier sur *la Nouvelle Economie anglaise* est utile. Il est de surcroît fort intéressant. Sans doute n'a-t-il pas l'architecture des ouvrages personnel ; il a en revanche la richesse d'approches multiples, se complétant les unes les autres. Il a une diversité qui répond tout à la fois à des sensibilités différentes et à des informations complémentaires.

Un peu décontenancé par cette série de points de vue séparés, le lecteur, pourvu qu'il le veuille, dispose bientôt de tous les éléments d'une connaissance vivante d'un pays un et contradictoire. Il le peut d'autant mieux que l'article d'ouverture dû à Gilbert Mathieu est fort, synthétique, animé. Pour comprendre James Callaghan, Margaret Thatcher et les autres, il est bon d'avoir lu ce livre.

Or il faut comprendre l'Angleterre, si proche et si lointaine. Elle se signale aujourd'hui par la volonté de se montrer agressivement proche des Etats-Unis dans le jeu stratégique d'après Kaboul. Elle a refusé, hier, d'entrer dans le système monétaire européen ; elle a en même temps une monnaie qui se comporte bien et une inflation supérieure à la moyenne de celles de ses partenaires européens.

Elle bloque les mécanismes communautaires en refusant de régler sa contribution budgétaire et se montre intransigeante dans la « guerre du mouton ». Elle boude en fait la Communauté pour deux raisons : parce qu'elle croit au privilège que lui donne son pétrole, et à cause de l'incapacité de la plupart de ses industries à faire face à la compétition européenne.

Elle a le service de santé le plus élaboré, le plus protecteur qui soit ; elle a le système syndical le plus puissant qui se puisse imaginer ; elle semble avoir découvert un mode de vie à la fois plus modeste et plus heureux.

Dépourvue d'ambition, semble-t-il, elle est pourvue d'orgueil. Elle ne veut ni conquérir ni convaincre. Elle veut survivre telle qu'elle est parce qu'elle se sent supérieure aux autres. Nul ne trouve grâce au trébuchet de son insularité culturelle.

(Lire la suite page 46.)

AU JOUR LE JOUR

Guerre ici et conflit là

Si nous persistons dans notre refus d'importer des moutons anglais, qui sont en réalité surtout néo-zélandais, nous serons de nouveau condamnés par la Cour européenne de justice.

Aucune cour de justice, en revanche, ne condamnera les Russes, qui prétendent défendre l'Afghanistan contre des menaces extérieures en bombardant à l'intérieur du pays les rebelles afghans et en provoquant l'exode de nombreux civils vers le Pakistan.

Mais nos pudeurs étant ce qu'elles sont, nous continuerons probablement à parler d'un conflit afghan qui s'achemine vers une « neutralisation », alors que, dans le même temps, nous évoquerons très solennellement la « guerre du mouton ».

MICHEL CASTE.

UNE FEMME A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Marguerite Yourcenar philosophe et poète de l'histoire

Première femme appelée sous la Coupole, Mme Marguerite Yourcenar a été élue à l'Académie française, le jeudi 6 mars, par 20 voix contre 12 à M. Jean Dorst, directeur du Muséum d'histoire naturelle, au fauteuil de Roger Caillois. D'autre part, M. Michel Droit a été élu au fauteuil de Joseph Kessel par 19 voix contre 13 au recteur Robert Mallet, chancelier des universités de Paris.

« On peut aimer beaucoup les femmes et s'enchanter d'en rencontrer une qui écrit comme un homme ou plutôt comme la plupart n'écrivent pas. » José Cabanis avait glissé cette observation malicieuse dans l'article sur *l'Œuvre au noir* de Marguerite Yourcenar qu'il a publié dans *le Monde* en 1968. Elle mérite d'être rappelée en ce jour, à marquer d'un caillou blanc, où une femme est appelée pour la première fois à entrer à l'Académie française. Elle fait entrevoir les raisons pour lesquelles un barrage, devenu inadmissible, a été renversé ; elle rend plus incompréhensibles les résistances ; elle jauge un talent.

L'Académie n'a donc pas voulu — osé — fermer ses portes à un écrivain dont l'œuvre ne le cède en rien, ou plutôt l'emporte, sur celle de beaucoup de ses membres. Nous assistons ainsi, conséquence mineure, à l'éclatement d'un club et, conséquence majeure, à l'éviction d'un préjugé, à l'abolition d'un privilège. Or c'est cette lutte que Marguerite Yourcenar a poétiquement soutenue dans tous ses livres.

Rien n'est moins dans l'ordre du cri, du pathétique, de l'inspiration spontanée, de l'écriture épidermique, que son œuvre. Ses détracteurs la trouvent froide, impersonnelle. Un pas de plus franchi, et la voilà académique. Mais Marguerite Yourcenar a en elle de quoi satisfaire l'Académie sans pâtir de l'académisme. Elle est originale à force d'indépendance dans le jugement ; à force d'éloignement et de distance ; à force d'interrogation passionnée sur la condition humaine.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 33.)

LES DATES DE VACANCES 1980-1981 ACADÉMIE PAR ACADÉMIE

Lire dans notre supplément des loisirs et du tourisme pages 26 et 27.

Demain

LE MONDE DIMANCHE

Un enfant pour elles toutes seules

Une enquête sur les mères célibataires volontaires, par Josyane Savigneau

Le Monde

idées

ISRAËL-PALESTINE

Une certaine solitude

par PHILIPPE de SAINT-ROBERT

LA situation actuelle du président de la République est intéressante à plus d'un titre. Et sa solitude impressionnante. Cela permet de constater une fois de plus à quel point la politique étrangère commande la politique intérieure, de même que c'est la politique tout c o u r t qui commande l'économie, et non le contraire.

L'affaire d'Afghanistan, amplifiée et utilisée à qui mieux mieux par une certaine presse, a tout juste montré, une fois de plus, l'*impossibilité réelle* d'avoir une autre politique que celle qui a fondé, animé, depuis plus de vingt ans les institutions de la Vᵉ République. Mais il y a des fatalités à répétition. Le chef de l'Etat est aussi isolé aujourd'hui *par certains de ses choix* que le furent ses prédécesseurs dans leur politique proche-orientale. Il risque même de l'être bien davantage, au *terme de près de six ans* d'un anti-gaullisme primaire, qui le prive du recours du seul électorat inlassable *qui soit en France avec celui du parti communiste*. Car on voit mal les gaullistes, ou ceux qui pensent l'être, traités depuis ces six années d'agités et de boursouflés, rallier *la nouvelle diplomatie giscardienne* sur la base d'une politique arabe, certainement inévitable, mais qu'ils *ne comprenaient déjà pas très bien* du temps où ils la soutenaient en fonction d'autres fidélités, ou plus simplement par entraînement. En *revanche*, l'électorat centriste, le plus fluctuant et le plus inconsistant qui soit, vient de donner, lors du *récent* congrès du C.D.S., toute la mesure de ses préoccupations dominantes, parmi lesquelles n'a jamais brillé au premier rang ni l'indépendance ni *le destin de la France*.

Il me semble avoir déjà choqué quelques lecteurs en me refusant à entrer dans le grand émoi occasionné en Occident par l'invasion de l'Afghanistan, en écrivant même qu'il est bien entendu que « *nous sommes tous des juifs afghans* ». Quelqu'un a même cru que je me moquais du peuple afghan. Pourquoi ? C'est nous qui sommes ridicules, avec nos passions sélectives, nos fausses pitiés où nous ne plaignons jamais que nous-mêmes, où nous ne pleurons que notre image toujours menacée. Ce que l'intervention soviétique en Afghanistan va créer de déplorable, c'est ce que nous avons provoqué tant de fois nous-mêmes, c'est ce que les Américains ont fait en Indochine, les Israéliens dans la majeure partie du monde arabe : un choc brutal de civilisation, une rupture essentielle, irréparable, dans la vie, dans la culture de peuples qui avaient leurs traditions et leurs libertés, et dont on imagine qu'ils pourraient nous dire : « *Et s'il nous plaît à nous, messieurs les prétendus socialistes, ou messieurs les prétendus libéraux, d'en être encore à ce que vous appelez la féodalité ? Et s'il nous plaît à nous d'évoluer, ou de changer, à notre gré, et à notre heure ? Nous nous moquons de vos idées comme vous vous moquez de notre foi.* »

Mais ce n'est pas ce message essentiel, ni ce cri étouffé, qui passent dans nos émotions factices. Il s'en faut. Depuis des années, les Israéliens non seulement sont intervenus militairement, mais occupent « *la Judée et la Samarie* », depuis des années; les Turcs non seulement sont intervenus militairement, mais occupent un bon tiers de l'île de Chypre : *avez-vous entendu les clameurs indignées des croisés de l'Occident ?* Avez-vous lu leurs pétitions ? C o n t e m p l é leurs défilés ? Au *contraire : tout cela était pour* la bonne cause, ou risquait de la troubler. L'un de ces croisés professionnels publiait il y a quelques jours cette *considération révélatrice* : « *Les Israéliens ne sont pas des anges. Mais les Américains auraient tort d'oublier que, depuis plus de trois décennies, ils n'ont pas si mal servi la cause de l'Occident dans ce Moyen-Orient fluide et imprévisible. Leur imposer, demain, des sacrifices démesurés constituerait*, me semble-t-il, *une erreur historique*. » Resterait d'ailleurs à savoir si l'Etat d'Israël n'a pas été, au contraire de ce qu'on feint de croire, le plus sûr *soviétiseur* du Proche et du Moyen-Orient, mais cela est une autre question. On le voit bien en tout cas : il y a une justice opportune et une autre qui ne l'est pas, et cela de part et d'autre. On ne cesse de nous dire qu'il faut choisir son camp. En effet, nous campons. Nous sommes les nomades de nos idéaux, nous bivouaquons dans le désert de nos convictions. Advienne que pourra.

⁂

Pour ma part, je ne crois pas que la politique de la France dans les affaires du Proche-Orient, et surtout quant à la question palestinienne, ait jamais été dictée, ni ne le soit à présent, par un problème d'approvisionnement pétrolier. En 1967, lorsque le général de Gaulle a mis le poids de la France dans cette balance déjà faussée depuis vingt ans, le pétrole était à 2 dollars le baril et n'en a pas bougé avant longtemps. Le problème n'était pas là. Non plus lorsqu'en 1969 Georges Pompidou a, pour la première fois, parlé de l'existence et des droits du peuple palestinien. Au reste, ne soyons pas naïfs : si les Etats arabes ou musulmans qui produisent et exportent le pétrole avaient jamais réellement voulu le chantage dont on les accuse, cela se serait su, et il y aurait aujourd'hui une Palestine. Ils ne sont pas si désintéressés et ils ont d'abord une politique, c'est-à-dire plusieurs politiques, puisque la « nation arabe » n'est pas ce que ses idéologues la rêvent.

Nous aussi, nous avons une politique et nous avons un intérêt. Mais c'est un intérêt politique, *lié à notre* volonté de survivre au système des blocs, à son dialogue manichéen, à sa tyrannie réductrice. S'il ne s'agissait que de s'approvisonner en pétrole, dans des conditions aliénantes, *on s'en remettrait aussi bien*, comme certains le *préconisent*, aux bons soins d'une puissance tutélaire nous expliquant si complaisamment *que ce qui est bon pour elle est* bon pour nous. Mais voilà, alors que les choses sont si simples, qu'elles pourraient être si *claires*, les Français ne résistent pas au plaisir de se débiner eux-mêmes, de donner de leur propre politique une image *douteuse*. Et le pouvoir accrédite cette image *lorsque le* premier ministre, pour expliquer les échecs de sa politique économique, choisit sciemment de mentir en mettant toute la responsabilité sur le prix du pétrole. Que ne nous explique-t-il plutôt par quelle bizarrerie nos bons voisins ouest-allemands, qu'il aime à nous donner en exemple, et qui payent souvent leur pétrole plus cher que nous, n'ont que 5 % d'inflation ?

Ce pouvoir sera victime de l'utilisation qu'il fait de ce qu'il est convenu d'appeler les « mass media ». Car la complaisance organisée ne joue qu'aussi longtemps que ce qu'on fait va dans le sens de la facilité et flatte les préjugés. En l'on va éprouver une fois de plus qu'il est très difficile de faire admettre aux Français une chose qui va dans le sens de leurs préjugés, à savoir que les pays arabes seraient responsables de leurs douleurs économiques, et une autre qui va tout à fait à l'encontre, si cette autre est la nécessité de refaire une Palestine, d'abord parce que c'est la justice, ensuite parce que cette justice conditionne la paix. Puisqu'on a tant fait pour se persuader que la justice n'était qu'une opportunité, puisque certains se contenteraient si volontiers d'une « paix américaine » dès lors qu'elle semble concerner des peuples si lointains, comment réformera-t-on notre jugement ?

Le président de la République, pour sa part, semble redécouvrir avec ravissement le jeu des alliances et nous a même donné l'autre soir un cours d'histoire : mais si *la* classe était vide ? Si les agités s'étaient égayés? Si les boursouflés étaient allés se faire voir ailleurs ? Une grande politique peut se concevoir dans la solitude, mais ne peut se mener dans l'isolement.

L'amitié se prouve

par IBRAHIM SOUSS (*)

NOUS fûmes quelques-uns à espérer, après la victoire de la révolution iranienne, que l'opinion occidentale, en particulier celle des Etats-Unis, tirerait les leçons de la chute du chah sous la formidable pression du mouvement d'unanimité nationale. A tout le moins certains critères d'appréciation lui permettant de mieux saisir la situation du Proche-Orient.

Nous nous mîmes, par exemple, à penser que l'Occident pourrait peut-être faire l'effort nécessaire pour voir, dans le monde arabe, autre chose que quelques centres de pouvoirs, reliés à Washington, à Moscou, à Londres, par tel ou tel accord politique ou économique. Pour apercevoir, au-delà des rapports de force, des peuples en marche, des espoirs et des colères, des projets — qui ne correspondent pas nécessairement aux calculs des puissants d'aujourd'hui — mais qui, comme en Iran, pourraient bien, demain, les bousculer sans ménagement.

En bref, nous caressâmes un instant le rêve d'une Europe et d'une Amérique qui, les yeux brusquement ouverts et l'esprit salutairement secoué, présenteraient enfin les véritables forces de l'histoire à l'œuvre en cette région où l'histoire pèse si lourd, qu'elles comprendraient l'importance primordiale, pour les Arabes, de retrouver leur dignité, le respect d'eux-mêmes et des autres, en affirmant leurs droits à la vie, à l'indépendance et à l'unité.

Or cela implique, avant tout, la fin du martyre palestinien. Parce que, *quoi qu'en disent*, *quoi qu'en* pensent encore certains, le destin arabe est indissociable de la renaissance de notre pays. De la blessure palestinienne, c'est le sang de tous les Arabes qui, de proche en proche, continue de s'épancher.

Et cela, même après les événements d'Iran, ni l'Europe ni l'Amérique ne l'ont, semble-t-il, vraiment saisi. Du moins cela n'a-t-il pas transparu à travers les écrits, commentaires et prises de position publiques de ces derniers mois. Nous avons plutôt lu, ou entendu, des montagnes d'inepties sur l'Islam, sur les différences entre sunnisme et chiisme, sur les ressorts secrets du « fanatisme iranien » qui expliqueraient la victoire de l'imam Khomeiny, mais, en revanche, interdiraient tout rapprochement entre cet événement et ceux qui sont, pourtant, en train de bouleverser la situation en Afghanistan et au Pakistan...

Non, l'Occident parait avoir moins cherché à comprendre qu'à se rassurer. Et il a si bien réussi qu'il a fini par perdre de vue jusqu'aux raisons les plus élémentaires du soulèvement iranien ; que ces raisons se retrouvaient, sous des formes certes spécifiques, *dans plusieurs autres pays* arabes et musulmans ; et que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, de nouveaux soulèvements étaient en train de se préparer.

Ayant choisi d'ignorer les vérités premières, l'Occident continue donc d'ignorer que le monde islamique, dans son ensemble, au-delà de toutes les contradictions qui le déchirent, vibre partout, de l'Atlantique à la mer de Chine, à quelques grandes causes qui le concernent solidairement. Et que la toute première de celles-ci est la cause palestinienne.

L'exil et la dispersion palestiniens sont imputés par tous les Arabes à l'Occident en général, à ses grandes puissances en particulier. Et celles-ci en portent, effectivement, la responsabilité historique. Le résultat est que tous les actes de l'Occident, aux yeux de l'opinion arabe, resteront suspects tant que le crime perpétré à l'égard du peuple palestinien ne sera pas réparé.

Oublier cela mène aux plus étranges aberrations. N'avons-nous pas vu Washington, après l'affaire de Kaboul, se frotter les mains en affirmant que le monde musulman allait revenir dans son giron, parce qu'il condamnait l'intervention soviétique en Afghanistan ? Certains, déjà, ont pris un ton sentencieux en rappelant aux pays de la région du golfe Arabique que leurs intérêts étaient indissociables de ceux de l'Amérique et qu'ils devaient se montrer dignes de cette association. Quelles que soient les positions prises à l'égard de Moscou par les pays musulmans, aucun de ces derniers ne croira que Washington est devenu son ami parce que l'armée soviétique est entrée à Kaboul.

L'amitié *se* prouve. Et pour les peuples arabes elle se prouve d'abord sur le terrain de la restitution au peuple palestinien de ses droits nationaux fondamentaux. C'est dans la mesure où les grands de ce monde contribueront à cet acte élémentaire de justice que les peuples arabes pourront reconnaître en eux leurs vrais amis.

L'initiative du président Giscard d'Estaing s'inscrit dans cette perspective. La reconnaissance solennelle du droit du peuple palestinien à l'autodétermination est un pas de plus sur la voie du processus qui doit mener à la création d'un Etat souverain indépendant, où l'ensemble des Palestiniens trouveront enfin, après un siècle de souffrances et de sacrifices, un drapeau, un passeport, un toit, en un mot, leur dignité d'hommes et de femmes.

La voie, évidemment, reste longue pour arriver jusque-là. Et les positions générales de la presse occidentale, ces derniers temps, y ont bien peu préparé les esprits. Mais le pas qui vient d'être franchi n'en a peut-être que plus de valeur. Il tranche sur la tendance ambiante et poussera sans doute certains à dessiller les yeux. C'est tant mieux.

(*) Directeur du bureau de liaison et d'information de l'O.L.P. en France.

L'ÉCŒUREMENT

par JACQUES ELLUL (*)

EH bien, c'est fait ! Nous avons donc vendu notre dignité pour du pétrole. Par ses déclarations, M. le président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, a commis l'ignominie de condamner Israël virtuellement à mort pour assurer notre approvisionnement en carburant. Le pétrole pue, tout le monde le sait — mais ce n'est pas seulement olfactif, — il pue moralement par-dessus tout, et il s'est mis à tout corrompre. L'Islam, dont tout le monde se moquait éperdument (à tort !) il y a vingt ans, devient le centre de nos intérêts, de nos amitiés, de nos respects, de nos trahisons. Parce qu'il détient le pétrole. Et du coup, l'intérêt des « études islamiques » chez les intellectuels, le souci d'un œcuménisme avec l'Islam chez les religieux grandissent passionnément !

Cela a déjà été dit, mais il faut le redire cent fois, même si la cause palestinienne est juste, décider de la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie, c'est d'abord créer un Etat invivable économiquement et qui sera la cause de conflits incessants avec Israël. C'est ensuite placer Israël dans une situation militaire intenable, un pays pratiquement coupé en deux, en face de voisins qui ont juré sa perte (les termes d'un des communiqués sont assez allusifs, quand il s'agit de libérer tous les territoires possibles... à la limite, c'est tout Israël qui doit être repris !). Enfin, une fois de plus, pourquoi exige-t-on d'Israël qu'il remette les territoires conquis dans une guerre où il a été attaqué, alors qu'on ne l'exige de personne d'autre ? Il faut que M. le président de la République française proclame le droit à l'autodétermination du Tibet (et le retour des Tibétains exilés chez eux !), des Etats baltes, de la Bessarabie, etc. Mais, comme Israël est le plus petit, que les Arabes tiennent le pétrole, on ne risque rien à vendre Israël, et à faire montre de beaux sentiments pour les pauvres Palestiniens. Les autres, les faibles écrasés par la Chine, l'U.R.S.S., etc., ne nous intéressent pas. Et il faut respecter le droit des gouvernants chinois et russes à mener leur politique, aussi bien que ceux de l'Argentine et du Chili...

Ce qu'a fait M. Valéry Giscard d'Estaing d é t r u i t toute la confiance et l'estime que je pouvais avoir pour lui. Il vient, bien à son insu, de démontrer l'exactitude d'une des affirmations les plus cyniques de K. Marx, à savoir que dans la bourgeoisie les grands sentiments, les déclarations morales et les convictions idéologiques sont exclusivement fondés sur le calcul des intérêts. La brusque proclamation de l'inaltérable amitié du peuple français pour les Palestiniens est fondée sur le besoin du pétrole. C'est l'équivalent de notre trahison envers la Tchécoslovaquie en 1938, quand nous avons accordé les Sudètes à l'Allemagne (1) : à ce moment nous avions cédé à l'intérêt et à la lâcheté. C'est exactement aujourd'hui la même démission. Et je dirais, en employant de grands mots qui n'ont plus guère cours, que l'on avait vendu en 1938 l'honneur et l'âme de la France. C'est ce que vient de renouveler le président de la République. Dommage qu'il ait oublié que de tels actes se paient toujours finalement très cher.

(1) Non pas du tout que je compare les Palestiniens à des nazis. Tout est différent, sauf le terrorisme. Mais, après tout, les pauvres Sudètes étaient des Allemands séparés de la mère patrie et soumis à un joug étranger, et, d'autre part, il s'agissait, comme pour Israël, du seul glacis de protection assurant la sécurité du pays ! Rappelons-nous qu'à cette époque les « nouvelles » frontières de la Tchécoslovaquie avaient été solennellement garanties par les grandes puissances. Et c'est bien ce que l'on offre aujourd'hui à Israël !

(*) Professeur à l'université de Bordeaux-I.

Écouter les prophètes

par PAUL GINIEWSKI (*)

LA situation est claire et, mieux que toutes les analyses, un dessin de Plantu la *résume* dans *le Monde* du 4 mars. On y voit un automobiliste, M. Giscard d'Estaing, ayant fait le plein, demander au pompiste :

« *Combien vous dois-je ?* »

Le pompiste est arabe. Il *répond* : « *Un Etat palestinien.* »

Ce qu'indique cette équation, c'est l'allure que prendront — qu'ont déjà prise — les rapports des pays arabes et de leurs interlocuteurs. Tôt ou tard, le Sinaï étant *récupéré*, la Cisjordanie et Gaza étant *transformés en* Etat palestinien, ils poseront la question de la Galilée. Les Arabes israéliens y sont la majorité. Ils voudront s'autodéterminer, se rattacher à la Palestine de Yasser Arafat. Quoi de plus légitime ? L'O.L.G., l'Organisation de libération de la Galilée, mènera alors un combat vraiment populaire, pour une cause qui a partout ailleurs abouti. Israël pourra-t-il longtemps demeurer dans l'intransigeance au sujet de la Galilée ? Puis viendra le légitime retour des Palestiniens à Haïfa et à Jaffa, d'où ils ont été chassés.

L'engrenage est évidemment en marche. L'aspect des économies du monde industrialisé, sa dépendance du pétrole, font qu'il est insensé de croire qu'il existe, dans le monde arabe, des forces désireuses ou capables de l'arrêter.

C'est à juste raison que M. Giscard d'Estaing, parlant dans les Emirats, a souligné qu'il défendait les intérêts de la France. Ne l'aurait-il pas souligné, personne n'en aurait douté. Israël était « *notre ami, notre allié* » quand il cassait de l'Arabe en Egypte, à l'époque où la France cassait du fellagha en Algérie. Après les accords d'Evian, Israël avait cessé d'être utile. La France eut d'autres intérêts, son amitié changea de camp.

En fait, ceux qui défendent les intérêts de leur pays respectif sont bien dans *leur rôle. On peut leur* adresser des reproches, quand ils ne voient que l'intérêt immédiat et *pas les intérêts lointains*.

Le remplacement d'Israël par la Palestine ne marquera pas la fin de la dépendance de l'Occident, mais le commencement de son asservissement. L'arme du pétrole, après une telle victoire, ne sera pas remise au fourreau. Elle sera brandie contre quiconque s'insurgera. Sur tous les plans : économique, politique, voire religieux. Et l'arme passera peut-être aux mains d'une puissance qui l'aura arrachée aux Arabes qui la détiennent aujourd'hui.

Comme à plusieurs reprises, au cours de son histoire de trois millénaires, la condition d'Israël et ce qui la menace sont l'indication du destin de l'humanité.

L'intérêt des intéressés n'est pas de l'ignorer, mais de le voir.

Leur intérêt n'est pas de lapider les prophètes qui annoncent les mauvaises nouvelles, mais de les écouter.

(*) Journaliste et écrivain.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	380 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AMÉRIQUES

Canada

La campagne pour le référendum est virtuellement ouverte au Québec

De notre correspondant

Montréal. — L'Assemblée nationale du Québec a commencé, le 4 mars, un débat sur le libellé de la question portant sur la souveraineté-association qui sera soumise, par référendum, aux électeurs, vraisemblablement dans la première quinzaine de juin. Le premier ministre, M. René Lévesque, et le chef de l'opposition libérale, M. Claude Ryan, ont, tous deux — sans doute parce que leurs longues interventions étaient retransmises par la télévision, — adopté un ton conciliant qui tranche avec l'agressivité des derniers mois. Faisant appel à l'histoire, M. Lévesque a prononcé un discours empreint d'émotion pour décrire le « *moment décisif* » au cours duquel les Québécois vont exercer « *ce droit fondamental qu'est le droit à l'autodétermination des peuples* ». Pour sa part, M. Ryan a dénoncé la duplicité du parti québécois et l'ambiguïté d'une question qui, sous des apparences anodines, vise en fait « *la destruction du lien fédéral* », et par conséquent du Canada.

Au cours des trois prochaines semaines, les députés consacreront trente-cinq heures de débats à l'étude de la question déposée à l'Assemblée nationale, le 20 décembre dernier, et qui est ainsi rédigée : « *Accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?* » Un préambule précise le contenu de l'entente, qui, « *fondée sur le principe de l'égalité des peuples (...) permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie* ». Il est également précisé que « *tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum* ». Une fois la question adoptée par les cent dix députés de l'Assemblée nationale, deux comités seront constitués, l'un en faveur du oui et l'autre en faveur du non. Toutes les activités liées à la campagne référendaire devront se dérouler dans le cadre de ces comités, dirigés par les deux principales formations politiques, le parti québécois et le parti libéral.

« Quatre cents ans de ténacité »

Evoquant le « *malentendu de cent treize ans* » (depuis la création de la Confédération canadienne en 1867), qui a établi un système politique « *à l'avantage de la majorité canadienne anglaise* », le premier ministre a appelé les Québécois à mettre fin « *à la dépendance intérieure* » pour lui substituer une « *interdépendance librement acceptée* ». Auparavant, M. Lévesque avait rappelé les « *quatre cents ans d'histoire de ténacité* » d'un peuple qui, si l'on exclut les indigènes, est arrivé le premier sur le continent nord-américain. Puis il s'est attaché à démontrer comment, peu à peu, les Québécois ont été débarrassés de leurs « *complexes d'infériorité* ». Après le « *printemps irrésistible qui a commencé avec les poètes, les écrivains, la chanson (...), véritable renaissance culturelle* », le Québec a été à la pointe des changements sociaux, et la décision de nationaliser l'électricité, au début des années 60, a fait le reste. Aujourd'hui, « *nous sommes dans le peloton de tête des pays dits avancés, au quatorzième rang pour le niveau de vie* ».

Le premier ministre a indiqué que le Québec disposait d'un potentiel économique important grâce à une forte épargne et aux abondantes ressources naturelles, surtout la forêt, « *fortune à perpétuité* ». Voulant rassurer ceux qui s'inquiètent des conséquences économiques que pourrait avoir une profonde transformation du système politique, M. Lévesque a insisté sur « *le maintien de l'espace économique* » canadien et de « *l'actuel Marché commun* », ainsi que sur le fait qu'un deuxième référendum serait organisé pour ratifier les changements négociés avec le gouvernement fédéral. Enfin, il a parlé des dangers que comporterait la victoire du non, qui « *consacrerait la situation de plus en plus minoritaire du Québec au sein de l'ensemble fédéral* », et provoquerait « *l'arrêt du mouvement historique* » amorcé.

Le projet libéral

Le chef de l'opposition libérale, lui, s'est surtout attaché à démontrer que le parti québécois et le gouvernement cherchaient à tromper les électeurs en entretenant sciemment la confusion sur ses options politiques, ainsi que sur le sens et la portée du référendum. Parlant tour à tour d'« *imposture* » et de « *fraude* », M. Ryan a déclaré qu'il n'accepterait « *le verdict du peuple* » que si la question était remaniée. Il a donc proposé une nouvelle formulation qui énoncerait deux questions distinctes, l'une sur la souveraineté du Québec et l'autre sur l'association économique avec le reste du Canada.

Après s'être employé, sur un ton humoristique qu'on ne lui connaissait pas, à prouver que l'objectif ultime du parti québécois était toujours l'indépendance totale du Québec et que le recours à la souveraineté - association n'était qu'une tactique, le chef du parti libéral a vanté les mérites du régime fédéral, notamment le système de péréquation qui permet la mise en commun des abondantes richesses naturelles du Canada et leur redistribution en faveur desdites provinces. « *Nous sommes attachés viscéralement au sol canadien*, a-t-il ajouté, *aux richesses naturelles, au pétrole de l'Ouest, au gaz du Grand Nord, au rôle que le Canada a joué dans les affaires mondiales.* » M. Ryan a mis en garde les fédéralistes qui seraient tentés de voter oui au référendum en croyant ainsi renforcer la position du Québec au sein de la fédération canadienne, car, selon lui, le parti québécois prendra prétexte de sa victoire pour rompre le lien fédéral. Il a cependant indiqué qu'il partageait certains principes défendus par M. Lévesque, tel celui de l'« *égalité des deux peuples fondateurs* » ou celui d'un « *Québec français et libre* », mais qu'il voulait simultanément « *le Québec comme patrie et le Canada comme pays* ».

Les libéraux ont, eux aussi, fait connaître récemment leur position constitutionnelle dans un document intitulé : « *Une nouvelle fédération canadienne* », et connu sous le nom de « *Livre beige* », en raison de la couleur de sa couverture. Ses propositions, qui ont été discutées et largement amendées au cours d'un congrès la semaine dernière, défendent une forme de fédéralisme renouvelé, fondé sur le renforcement des pouvoirs des provinces et la participation plus active de ces dernières aux décisions du gouvernement fédéral. L'accueil plutôt tiède réservé à ce document à l'extérieur du Québec et les inquiétudes qu'il suscite à l'intérieur chez ceux qui, sans être favorables à l'indépendance et à la souveraineté - association, y voient « *un net recul par rapport aux revendications autonomistes traditionnelles* », devraient donner des armes au parti québécois, dans la mesure où il pourra forcer ses adversaires à défendre leurs propositions constitutionnelles.

Une campagne d'explications

Sans être encore officielle, la campagne référendaire est donc maintenant véritablement lancée. Libéraux et péquistes vont engager toutes leurs forces dans la bataille, mais il semble pour l'instant que ces derniers aient pris une légère avance. Depuis la mi-janvier, les ministres ont, en effet, consacré une bonne partie de leur temps à expliquer le projet de souveraineté - association dans les différentes circonscriptions de la province. Le premier ministre lui-même a participé à cette opération, et il a été généralement bien accueilli. La stratégie du parti québécois est double : obtenir le soutien public de personnalités locales, d'artistes connus, d'hommes d'affaires ou de personnalités du monde sportif, et insister sur le fait que voter oui n'est pas synonyme d'appartenance au parti québécois.

M. Lévesque a été très clair devant les militants de son parti : il faut « *oublier le plus possible que nous sommes péquistes. Nous sommes Québécois sans autre appartenance au cours des prochains mois* ». Il semble qu'il ait été entendu dans certains milieux, y compris chez les dirigeants du plus important syndicat de la province, la Fédération des travailleurs du Québec, qui tiendra prochainement un congrès spécial sur la question. Enfin, le chef de l'Union nationale, qui fut pendant longtemps le parti majoritaire au Québec, mais qui n'a plus que cinq députés, à la suite de multiples défections, s'est prononcé en faveur du oui cette semaine. M. Rodrigue Biron n'a cependant pas été suivi par ses collègues, ce qui l'a amené à quitter son parti.

BERTRAND DE LA GRANGE.

El Salvador

La junte proclame l'état de siège et décrète une vaste réforme agraire

San - Salvador (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*). — La junte de gouvernement a annoncé le jeudi 6 mars l'entrée en vigueur de l'état de siège et les premières mesures d'un important programme de réforme agraire. L'état de siège entraîne la suspension des libertés constitutionnelles pendant trente jours renouvelables. Il permet à la police d'arrêter tout suspect, d'effectuer des perquisitions sans mandat et d'interdire les manifestations de rue. La censure de la presse est instaurée, la libre circulation des personnes et le secret de la correspondance ne sont plus garantis. En lisant le décret de promulgation de l'état de siège, le colonel Adolfo Arnoldo Majano, membre de la junte, a déclaré que cette mesure avait pour but d'éviter d'éventuels troubles causés par l'extrême gauche ou l'extrême droite à l'occasion de la mise en place de la réforme agraire.

« *Nous allons prendre la terre à quelques-uns et la donner au plus grand nombre* », a déclaré le colonel avant d'annoncer les premières mesures concrètes de redistribution des terres. Dans un premier temps, le décret gouvernemental prévoit l'expropriation de toutes les exploitations de plus de 500 hectares. La mesure devrait affecter trois cent soixante-seize propriétaires. Cinquante entreprises agricoles productrices de café, de canne et de coton ont déjà été occupées par l'armée.

La réforme agraire prévoit d'autre part que tous les métayers deviendront propriétaires des terres qu'ils cultivent. Les expropriations devraient porter par la suite sur les exploitations de 100 hectares de bonne terre et de 150 hectares de terre de moindre qualité.

Le texte gouvernemental prévoit, d'autre part, la distribution immédiate des terres expropriées, soit sous forme de petites propriétés, soit sous forme de coopératives qui bénéficieront du soutien financier et technique du gouvernement. L'indemnisation des grands propriétaires terriens expropriés devrait se faire sous la forme de bons gouvernementaux à long terme, dont les autorités espèrent que les intéressés les réinvestiront dans d'autres secteurs de l'économie.

Le colonel Majano a qualifié la loi de réforme agraire, de « *loi d'urgence nationale qui prétend à une juste distribution des richesses et du revenu* ».

En annonçant ces mesures, la junte de gouvernement espère retirer aux révolutionnaires une partie du soutien populaire dont ils ont bénéficié dans les dernières semaines. Mais rien n'indique que les grandes familles du pays, directement atteintes par la réforme agraire et très influentes dans l'armée, ne réagiront pas. L'occupation, par l'armée, des terres expropriées et le recours à l'état de siège ont pour objectif de contrer les attaques, d'où qu'elles viennent, a déclaré le colonel Majano, avant d'ajouter : « *Nous sommes victimes des attaques de la droite et de la gauche qui veulent saper nos efforts en vue d'obtenir une plus grande justice sociale.* »

Colombie

L'occupation de l'ambassade dominicaine

LE COMMANDO DU M-19 A LIBÉRÉ L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE

L'ambassadeur d'Autriche en Colombie, M. Edgar Setzer, qui figurait au nombre des otages détenus par les militants du M-19 dans les locaux de l'ambassade dominicaine à Bogota, a été libéré jeudi 6 mars. Cette « mesure humanitaire » a été prise à la suite d'une intervention du chancelier Kreisky. Ce dernier avait fait savoir la veille aux occupants que l'épouse de M. Setzer se trouvait dans un état de santé désespéré, qu'aggravait encore la détention de son mari.

L'ambassadeur d'Autriche est la vingt-quatrième personne — et le premier diplomate de sexe masculin — libérée par le M-19 en huit jours d'occupation. Le commando, qui occupe la mission diplomatique, où il détient encore près de trente-cinq personnes, dont treize ambassadeurs, réclame la libération de trois cent onze prisonniers politiques, la publication d'un manifeste du mouvement et le versement d'une rançon de 50 millions de dollars. Le chef du commando a déclaré que ses camarades avaient voulu, en libérant M. Selzer, manifester leur bonne volonté et leur espoir de parvenir à une solution négociée avec le gouvernement colombien.

Une troisième réunion entre le gouvernement et les militants du M-19 devait avoir lieu vendredi 7 mars dans la camionnette aménagée à cet effet devant le siège de la mission diplomatique dominicaine. Aucune solution n'a encore été dégagée. Le gouvernement continue de considérer les prisonniers dont le M-19 demande la libération comme des prisonniers de droit commun. Il avait proposé mercredi 5 mars aux membres du commando de les laisser partir pour l'Algérie, la Syrie ou la Libye.

On ignore encore l'accueil fait par les guérilleros à cette proposition.

EUROPE

Espagne

L'élection du Parlement basque

(*Suite de la première page.*)

Est-ce la paix en perspective ? Non, puisque les partisans de la lutte armée ont rejeté l'autonomie négociée à Madrid. Leur « bras politique », la coalition Herri Batasuna (unité populaire) renouvelle ce refus d'un meeting à l'autre. Comme il y a un an, au moment des législatives, les adeptes du drapeau noir et de la mitraillette présentent des candidats, mais ils ne participeront pas au parlement régional, de même qu'ils ne siègent pas aux Cortès madrilènes.

« *Gora ETA !* » (« *Vive l'ETA !* ») Les réunions d'Herri Batasuna sont sans ambiguïté. De temps en temps, les autorités défèrent à la justice M. Telesforo de Monzon ou M. Francisco Letamendia, accusés de faire l'« *apologie du terrorisme* ». Mais les deux chefs de la coalition ne s'émeuvent guère. Ils diront non tant que le droit à l'autodétermination ne sera pas reconnu aux Basques.

Soixante-dix pour cent de leurs électeurs, selon un sondage, voient dans la lutte armée la seule méthode possible pour « libérer » Euskadi. Cela correspond à quelque cent cinquante mille Basques. Le chiffre a été largement commenté ces jours derniers de Bilbao à Saint-Sébastien.

Au centre — certains disent à droite — le vieux parti nationaliste basque (P.N.V.) fait toujours figure de favori. Bon an, mal an, il représente quelque 30 % de l'électorat, deux fois plus qu'Herri Batasuna et cinq fois plus qu'Euskadiko-Eskerra. Il est tiraillé entre une aile modérée qui se contenterait d'une autonomie réelle et un secteur plus radical qui n'a pas renoncé au vieux rêve de l'indépendance.

Le P.N.V., en la personne d'un avocat d'affaires de Pampelune, M. Carlos Garaicoetchea, s'est découvert un leader. Président du parti et du Conseil général basque — le gouvernement provisoire, — M. Garaicoetchea est devenu l'interlocuteur « numéro un » de Madrid. Habile, il sait faire preuve à la fois de souplesse et de fermeté. Le P.N.V. a axé toute sa propagande sur son image, souriante et dynamique, sur un homme qui fait campagne sans démagogie et qui s'est promis de dialoguer avec l'ETA, de réconcilier tous les Basques, et qui sait aussi tenir tête au pouvoir central de Madrid.

Discrimination et violence

Car la survie du P.N.V. — et, par là même, la pacification éventuelle de la région — dépendra d'une dialectique serrée où le bon vouloir madrilène comptera autant que la fermeté des élus régionaux. Le parti de M. Garaicoetchea n'a pas attendu longtemps pour prendre ses premières décisions. Il y a deux mois, il retirait ses parlementaires des Cortès. Motif : aucune compétence nouvelle n'avait été transférée au Conseil général basque depuis un an et les lois débattues aux Cortès contredisaient les principes énoncés dans le statut d'autonomie.

Pour Herri Batasuna, ce fut un triomphe : la coalition avait affirmé que les accords conclus avec Madrid étaient un leurre. La preuve était là plus tôt qu'elle ne l'espérait. « *Le P.N.V. dit avoir été trompé. C'est faux, il s'est laissé volontairement tromper* », déclare M. Letamendia.

Pendant la campagne électorale, la plupart des attaques ont été lancées contre M. Garaicoetchea et les fidèles de son parti — les pêcheurs, les paysans, les petits bourgeois qui portent volontiers le béret basque le dimanche et dont beaucoup parlent l'Euskara, cette langue difficile qui réapparaît dans la presse et les écoles après une longue période. Attaques de l'extrême gauche Abertzale (patriotes) et aussi des partis « centralistes ». La formation de M. Suarez, l'Union du centre démocratique, a exploité la peur que le nationalisme suscite dans certains milieux à cause de la violence et d'une discrimination possible entre Basques et non-Basques. Le chef de file centriste dans le Guipuzcoa, M. Oreja, précise : « *Le nationalisme est une notion fourre-tout qui ne définit pas à elle seule un modèle de société.* »

« *Dire que le principal problème du Pays basque est le transfert de compétences, c'est tromper les gens*, affirme-t-il. *Notre grand problème, c'est la crise économique, ce sont les entreprises qui ferment à cause de la récession ou du terrorisme.* » Si le P.N.V. formait un gouvernement Abertzale en coalition avec Euskadiko-Eskerra par exemple ? « *Le Pays basque irait alors au chaos,* ajoute M. Oreja, *car la fuite des capitaux s'accentuerait.* »

La nécessité d'un plan de conversion industrielle

Comme l'U.C.D., les socialistes disent redouter la division d'Euskadi en deux communautés en cas de victoire nationaliste. Le P.S.O.E. recrute surtout ses électeurs parmi les immigrants, majoritaires dans la population ouvrière de Biscaye. En 1977, le P.S.O.E. était la deuxième force politique de la région, pas loin d'être le P.N.V. Depuis, il n'a cessé de perdre du terrain. Beaucoup d'immigrants votent aujourd'hui Abertzale.

Pour tenter de les récupérer, le parti de M. Felipe Gonzalez a déployé les grands moyens. En opposant nationalisme et socialisme, il s'est exposé aux accusations de centralisme formulées contre lui. « *L'essentiel pour nous n'est pas le fait national, mais la défense des droits des travailleurs*, dit M. Garcia Damborenea, « numéro un » du P.S.O.E. en Biscaye. *En outre, nous pensons que le socialisme ne peut se faire à Jaen, en Andalousie, s'il n'est pas réalisé ailleurs en Espagne. La solution des difficultés d'Euskadi dépend du reste du pays. C'est ce que le P.N.V. ne veut pas reconnaître. Il y a une composante religieuse irrationnelle dans le nationalisme basque. Tous les mouvements Abertzale, qu'ils soient modérés ou non, ont la même façon dogmatique, parfois fanatique, de concevoir leurs liens avec la patrie.* »

Voilà qui est clair. Comment ne pas reconnaître avec les socialistes que le Pays basque réclame des solutions d'urgence ? Les demandeurs d'emploi représentant environ 15 % de la population active, chiffre supérieur à la moyenne nationale. Le flux des investissements est tari depuis plusieurs années. La pollution et le cadre urbain ont fait de la banlieue de Bilbao une des plus sinistres agglomérations de l'Europe industrielle. Les routes, les écoles, les hôpitaux manquent.

Tous les partis insistent sur la nécessité d'un plan de conversion industrielle. Les hauts fourneaux de Biscaye sont vétustes mais fabriquent trop d'acier compte tenu de la production déjà excédentaire dans le monde occidental. Les chantiers navals de Bilbao connaissent des difficultés comme partout ailleurs. Mais qui s'occupera de la crise ? Le P.N.V. gouvernera-t-il en solitaire comme certains de ses candidats le préconisent ? Préférera-t-il l'impopularité en passant des accords avec l'U.C.D. afin d'obtenir la collaboration du pouvoir ? Cherchera-t-il des alliances avec la gauche nationaliste, au risque d'effrayer les chefs d'entreprise ?

Que de telles questions se posent, ce serait plutôt bon signe pour les Basques, si les guérilleros de l'ETA ne gardaient le doigt sur la mitraillette.

CHARLES VANHECKE.

ASIE

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

SELON WASHINGTON

Les Soviétiques semblent se préparer à poursuivre longtemps leur occupation

Les responsables de la résistance afghane se montrent divisés à propos de la situation dans la province du Khunar, à la suite de l'offensive soviétique (*le Monde* des 6 et 7 mars). Le chef du Hezbi Islami (parti islamique) — mouvement qui ne s'est pas intégré au sein de l'Alliance pour la libération de l'Afghanistan (*le Monde* du 6 mars), M. Ekmatiar, a affirmé, jeudi, à Islamabad, que *« les combats continuent et le Khunar n'est pas totalement envahi »*. Il a affirmé que mille quatre cents Soviétiques avaient été mis hors de combat et évalué à *« plusieurs centaines »* le nombre des morts du côté afghan.

Les services de renseignements américains à Washington indiquent que plus d'une centaine de soldats soviétiques ont été tués au cours de la prise de la ville d'Asmar et que les maquisards y auraient également subi de lourdes pertes. Selon les mêmes sources, trois bataillons soviétiques participeraient aux opérations.

M. Elematiar a, d'autre part, affirmé que, au cours des vingt derniers mois, les résistants avaient tué trois mille cinq cents Soviétiques et que les pertes afghanes (civiles, militaires, maquisards) étaient estimées à cent dix mille tués. Le chef du Hezbi Islami a expliqué que son mouvement n'avait pas rejoint l'Alliance parce qu'il ne lui était pas accordé une place proportionnelle à son importance au sein de celle-ci. *« Notre mouvement*, a-t-il dit, *est le seul qui ait obtenu la reddition d'une division entière de l'armée régulière. »*

Le porte-parole du département d'Etat, M. H. Carter, a déclaré, à Washington, que les Soviétiques paraissaient se préparer à demeurer longtemps en Afghanistan. Non seulement ils ont mis en place une structure de commandement, mais ils creusent des puits et posent des câbles et se préparent à construire des cantonnements et des clubs militaires, a-t-il ajouté. Il a précisé que les Soviétiques avaient apporté avec eux un équipement militaire complet (*le Monde* du 7 mars).

A Kaboul, indique l'envoyé spécial de l'A.F.P., des familles de Soviétiques ont été vues, lundi 3 mars, en ville, pour la première fois depuis les émeutes antisoviétiques. La capitale est pendant huit heures soumise au couvre-feu. La présence massive de soldats, surtout afghans, dans les rues, a sans doute dissuadé les commerçants de suivre un nouvel appel à la grève générale.

D'autre part, les services d'immigration continuent d'interdire l'entrée de Kaboul à tous les journalistes, à l'exception de ceux provenant de pays « amis ». Même les journalistes arrivant dans la *capitale en possession de visas* sont appréhendés par la police et placés dans le premier avion en partance. Seuls quelques représentants d'organes occidentaux et japonais dont les visas ne sont pas encore arrivés à expiration et qui ne seront pas renouvelés par les autorités se trouvent encore à Kaboul, pratiquement confinés dans le grand hôtel de la ville.

Les difficultés économiques

Le gouvernement Karmal pourrait faire face à de graves difficultés économiques dans les prochains mois, a déclaré à l'A.F.P. un responsable du secteur du commerce à Kaboul. Les prix des denrées de première nécessité ont augmenté, a-t-il dit, de 30 à 40 %, ceux de la viande ont même doublé depuis le début de l'intervention soviétique. Certains produits commencent à se faire rares. La production agricole devrait être nettement inférieure à la normale. L'Afghanistan a déjà importé 200 000 tonnes de céréales d'U.R.S.S. et d'Inde. Selon M. Karmal, la superficie cultivée a diminué de 8 % et la production de 9 % en 1979. La production de coton a également baissé. Il n'y a guère lieu d'attendre une amélioration de cette situation dans les prochains mois, car les travaux agricoles sont perturbés par la guerre civile et de nombreux cultivateurs ont rejoint la résistance.

D'autre part, les missions diplomatiques des pays islamiques à Kaboul pourraient suivre prochainement l'exemple du Pakistan et réduire leur représentation au minimum.

La question de la présence soviétique a été l'un des thèmes de discussions récentes au sein du cabinet afghan, indique l'A.F.P. Le gouvernement demandera des *« garanties réelles et sûres »* pour la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan avant tout retrait des troupes soviétiques, a-t-il été indiqué à l'issue de ces discussions.

Une résolution déclare que les Soviétiques *« resteront en Afghanistan, pays libre et indépendant, jusqu'à ce que la preuve soit faite de l'élimination complète, absolue et définitive des intrigues et initiatives provenant des forces réactionnaires de la région ainsi que des impérialistes expansionnistes et belliqueux, dirigées contre l'indépendance nationale, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de notre pays »* ? La résolution ne mentionne pas la question d'un statut de neutralité de l'Afghanistan mais évoque le *« principe d'une garantie sûre et réelle qui représente la volonté irrévocable des musulmans libres d'Afghanistan »*. Kaboul enverra des délégations de *« bonne volonté »* dans tous les pays voisins.

Trois propositions du Pakistan

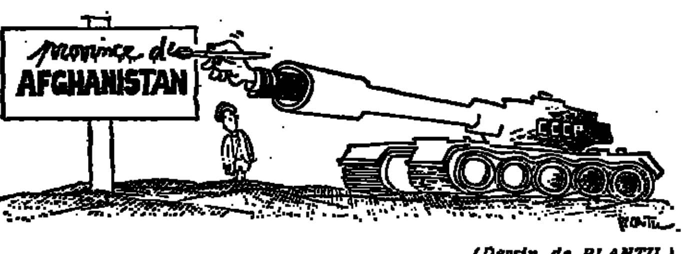
● Au Pakistan, le président Zia Ul Haq a fait, jeudi, à l'Union soviétique, trois propositions pour tenter de mettre fin à la crise afghane. Outre la création d'une force internationale qui pourrait être composée d'éléments fournis par des pays islamiques ou non alignés, ou encore constitués par les Nations unies, il a proposé qu'un organisme international inspecte les camps de réfugiés afghans pour démontrer à Kaboul et à Moscou qu'Islamabad ne les entraîne pas et ne leur fournit pas d'armes. Le général Zia Ul Haq a également suggéré que la frontière afghane soit verrouillée par Kaboul.

● A Washington, le département d'Etat a fait savoir que les Etats-Unis demeuraient prêts à participer à une initiative *« multilatérale »* destinée à renforcer la sécurité et l'économie du Pakistan, après que ce pays eut refusé l'aide économique et militaire de 400 millions de dollars qui lui était offerte par les Américains.

Le chancelier Schmidt a terminé, vendredi, la partie officielle de sa visite aux Etats-Unis, au cours de laquelle il a exprimé le soutien de la R.F.A. à la politique américaine concernant l'Afghanistan, tout en soulignant la nécessité de préserver la détente avec l'U.R.S.S.

M. H. Brown, secrétaire à la défense, a déclaré, jeudi, que les dispositions prises par les Etats-Unis dans la région du Golfe *« ne sont pas des mesures conduisant à la guerre »*, mais qu'elles étaient nécessaires pour faire pièce à l'intervention soviétique.

● A Berlin, M. Honecker, chef de l'Etat et du P.C. est-allemand, a réaffirmé le soutien sans réserve de la R.D.A. à l'Afghanistan et approuvé à nouveau l'aide soviétique à ce pays, au cours d'un entretien, jeudi, avec M. Anahita Ratebzab, ministre afghan de l'éducation et de la formation. — *(A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter.)*



(Dessin de PLANTU.)

Bombes « jette-feu », fumées toxiques et bombes à billes

L'organisation de résistance Jamiat I Islami a dénoncé, jeudi 6 mars, l'utilisation de gaz de combat par les forces soviétiques qui ratissent la vallée du Khunar (voir *le Monde* du 7 mars). Les habitants du village de Sheegal qui se trouvaient encore dans leur maison dimanche dernier au moment de l'attaque par l'armée rouge ont été tués par ces gaz : « *Après avoir mitraillé le village*, ajoute l'organisation, *deux hélicoptères blindés ont projeté à l'aide de tuyaux une fumée blanche, qui stagnait jusqu'à 3 mètres de hauteur. Ceux qui étaient environnés par ce nuage criaient que leurs yeux brûlaient et mouraient rapidement.* » La nappe de gaz s'obscurcissait au fil des minutes.

Les maquisards ont aussi fait état de l'utilisation de bombes au napalm et d'une arme soviétique encore inconnue d'eux, un type de bombe à billes éclatant dans toutes les directions, qui aurait fait des victimes dans les rangs des résistants. Cette bombe parachutée explose en touchant le sol ; deux soldats soviétiques capturés étaient interrogés par les maquisards sur cette arme, lorsqu'un bombardement a détruit la maison où ils se trouvaient et tué tous ses occupants.

D'autre part, M. Mike Barry, observateur de la Fédération internationale des droits de l'homme, qui se trouve à Peshavar, a déclaré à *Libération* que de nombreux réfugiés lui avaient parlé d'une « *bombe jette-feu* » « *qui brûle tout ce qu'elle touche, arbres, maisons, bêtes et personnes (...). D'autres m'ont décrit une bombe qui dégage une fumée qui s'accroche en lourds nuages sombres sur les accidents de terrain, qui donne un goût amer dans la bouche, puis des maux de tête violents, des brûlures aux yeux et dans les membres inférieurs, provoque des vomissements et la mort* ».

A Washington, des officiels américains ont confirmé l'utilisation de gaz de combat par les troupes soviétiques.

A Bangkok, enfin, les sources militaires thaïlandaises ont affirmé, ce vendredi, que les forces vietnamiennes — équipées en matériel soviétique — utilisaient des gaz toxiques pour lutter contre les Khmers rouges dans les provinces occidentales du Cambodge. De nombreux soldats khmers rouges ont été intoxiqués par ces gaz au cours de la bataille qui les oppose aux Vietnamiens près de Poïpet ; ces gaz sont lancés à partir de positions d'artillerie. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Chine

L'ANCIEN PRÉSIDENT LIU SHAOQI, N° 2 AU PANTHÉON RÉVOLUTIONNAIRE

Pékin *(A.F.P., Reuter)*. — *L'ancien président Liu Shaoqi, qui vient d'être réhabilité, douze ans après avoir été exclu « à jamais » du parti communiste, occupe désormais la seconde place au panthéon des héros révolutionnaires chinois, derrière Mao Tse-toung, mais devant Chou En-lai et Zhu De, le fondateur de l'armée de libération.*

Cette place a été accordée à l'ancien dirigeant par la revue le Drapeau rouge, *l'organe théorique du parti. L'expulsion de Liu Shaoqi du P.C.C., écrit* le Drapeau rouge, *a représenté* « la plus grande injustice jamais commise dans l'histoire du parti ».

Selon un autre journal, une foule nombreuse a convergé pendant le dernier week-end vers Huaminglou, le village natal de l'ancien président, pour célébrer sa réhabilitation.

● *La Croix-Rouge internationale* a lancé mercredi 5 mars un nouvel appel en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique et sollicite 12 millions de francs suisses pour permettre aux pays d'accueil de la région de poursuivre leur politique en faveur des réfugiés jusqu'au 31 juillet. — *(A.F.P.)*

Inde

● *La cour d'appel de New-Delhi* a annulé, vendredi 29 février, un jugement rendu en première instance contre M. Sanjay Gandhi, le fils du premier ministre indien, Mme Gandhi, et d'autres personnes, dont deux hauts fonctionnaires, accusés d'avoir *« ourdi un acte criminel »*, la démolition d'un certain nombre d'habitations et de boutiques dans le village de Kapashera, dans les environs de la capitale. Ces démolitions ont eu lieu à la fin de 1975, après la proclamation de l'état d'urgence par Mme Gandhi. — *(A.F.P.)*

De la

I. — Ressembler

Kaboul. — *« Le succès de la grève du Bazar du jeudi 21 février ne doit rien à la spontanéité. Nous avions déjà fait trois tentatives de mobilisation en janvier et en février. Elles furent sans succès. Maintenant, il semble que les commerçants des bazars de Kaboul aient pris conscience que le salut de la ville ne viendrait pas uniquement des montagnes. »* Pour Nahum, jeune responsable de l'un des mouvements de la résistance pro-islamique interne à l'Afghanistan, rencontré un matin tôt dans une maison du quartier résidentiel de Kaboul, le rôle fédérateur des « journaux de nuit », assignant une date et des objectifs précis, semble avoir été déterminant le 21 février dernier.

Kaboul, ville du pouvoir, ville du silence, assiégée par le doute et la neige, où le cheminement des maisons basses sur les collines ressemble au dédale de la Casbah d'Alger, où chaque cave peut être une cache d'armes, et chaque commerçant un mudjahidin (1) en puissance. En puissance seulement, car il aura fallu de longues négociations pour atténuer les divergences entre les partis d'opposition et obtenir une réaction large et simultanée, une grande force de conviction auprès des hésitants et même des pressions diverses que n'hésitent pas à exercer sur les indifférents les partis d'opposition. *« Si tu refuses de fermer, nous te dénoncerons comme militant du parti islamique. Si tu veux rester libre d'ouvrir, cotise pour ceux qui feront la grève. »*

La lenteur de la réponse des habitants de Kaboul s'explique plus par l'hétérogénéité de l'éventail ethnique et socio-professionnel de la ville que par leur éventuelle inertie. Comment la prudence ne serait-elle pas de règle alors que chaque quartier n'a de cohésion que par la fonction qu'il occupe dans la capitale : bazar au change, bazar aux grains, quartier des affaires, quartier des fonctionnaires et des ministères, bazar aux antiquaires, quartiers des étrangers, quartier des manœuvres, marché au bois, marché aux bestiaux, cela, toutes ethnies et toutes régions du pays confondues.

Kaboul en proie aux rumeurs, des plus réconfortantes aux plus alarmantes : *« Ils échangent leurs montres, leurs jumelles, leurs munitions, leur fusil contre des cigarettes et des transistors. Ils pillent même les boutiques la nuit. »* Discours classique de la guerre, qui prend sa source dans une réalité sans doute plus modeste. Mais peut-on exclure l'envie, chez ces très jeunes conscrits soviétiques, devant les vitrines de ce pauvre pays asiatique sous-développé, qu'il faut venir aider, et qui affiche une telle profusion d'oranges, de grenades, de Marlboro, de Coca-Cola, de piles et de jeans ?

Kaboul, enfin, cosmopolite, éclatée, immense bourg s'étant peu à peu étalé à 1 800 mètres d'altitude, sur le dernier plateau avant l'Hindu-Kuch, où tout s'échange, où chacun se rencontre et se croise hors de ses appartenances — et de ses protections — familiales et villageoises, où l'exercice quotidien des cinq prières vers La Mecque pèse d'un moindre poids pour l'individu fondu dans la ville.

« Le masque est jeté »

« L'arrivée des Russes en Afghanistan est une aubaine pour nous. Leur apparition à la surface fut une révélation pour le monde extérieur, mais une simple confirmation pour nous. Maintenant, le masque est jeté et au moins les choses sont claires. Grâce à leur intervention, nous allons enfin recevoir des armes. » Munand Khan, chef d'une tribu afghane du Paktia, au sud-est de Kaboul, vient échanger quelques nouvelles à Peshawar. La guerre de position, tenue tout l'hiver, est en suspend pour deux ou trois brèves semaines. L'extrême tension qui règne à Kaboul et à Djellalabad, la préparation, en ce début de mars, de part et d'autre des deux fronts, de l'offensive de printemps, lui permet de venir plusieurs jours dans cette première ville pakistanaise après la frontière.

Tant maudite par les tribus pashtounes, cette fameuse « ligne Mortimer-Durand » tracée à la fin du siècle dernier par les Anglais pour séparer l'Empire britannique de l'Afghanistan, se traverse de toute éternité avec autant de facilité que l'on va en France d'un département à l'autre. Deux jours de marche, la « frontière », juste avant laquelle, sur requête des autorités pakistanaises, on dépose son fusil dans un village, puis un jour de bus pour atteindre Peshawar, où Munand Khan arrive en tenue de combat : turban clair des tribus du Sud, longue chemise tombant sur le pantalon ample et bouffant, l'ensemble d'un beige peu soutenu.

« *Couleur du désert,* précise

(1) Résistant de l'islam.

LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DE LA C.E.E.-ASEAN

Les participants expriment leur « grave préoccupation » devant les interventions de l'U.R.S.S. en Afghanistan et du Vietnam au Cambodge

Kuala-Lumpur. — Quatorze ministres et secrétaires d'Etat aux affaires étrangères représentant les pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), et ceux de la C.E.E. signent ce vendredi 7 mars, à Kuala-Lumpur, un accord de coopération économique que certains ici qualifient d'historique. Peu avant la signature officielle, les participants ont adopté une déclaration commune condamnant les interventions militaires soviétique en Afghanistan et vietnamienne au Cambodge, en des termes relativement modérés.

De notre envoyé spécial

Dans ce texte annexé à l'accord, les signataires expriment *« leur grave préoccupation »* et *« déplorent vivement ces interventions, qui ont pour dénominateur commun l'imposition d'une volonté à de petits Etats par la force armée, qui violent ouvertement la loi internationale et menacent la paix et la sécurité internationales »*. En dépit de divergences initiales exprimées par certains participants, le Vietnam et l'Union soviétique sont nommément désignés et les deux interventions explicitement liées.

Les Quatorze estiment qu'il est *« urgent pour la communauté internationale, pour les Nations unies, et en particulier pour son secrétaire général, de travailler activement en vue de l'application des résolutions de l'OUN »*, exigeant le retrait des troupes soviétiques et de celles du Vietnam. Soucieux d'équilibrer leur condamnation, les signataires expriment leur vœu de voir émerger *« un Afghanistan neutre et non aligné échappant à la rivalité des grandes puissances »*. Il est remarquable que le texte ne se réfère nulle part à la politique de sanctions mise en vigueur par les Etats-Unis. De même, les ministres se prononcent pour une solution politique et pour l'établissement au Cambodge d'un *« régime indépendant, neutre et doté d'un gouvernement représentatif libre de toute présence militaire »*.

Ils demandent à M. Waldheim d'explorer les voies d'un règlement négocié du conflit cambodgien. Parmi les solutions possibles, la C.E.E. et l'ASEAN incluent *« la convocation d'une conférence internationale »* et appellent leurs ministres à s'y employer. Soutenant une proposition thaïlandaise, les signataires soulignent aussi la nécessité d'un renforcement de la présence internationale (y compris l'envoi d'observateurs des Nations unies) le long de la frontière khméro-thaïlandaise pour éviter les risques d'un débordement du conflit et pour protéger et assister les réfugiés khmers. Une aide financière et un effort d'accueil accru sont demandés à la communauté internationale en faveur des réfugiés indochinois.

La rédaction de ces chapitres peut être considérée comme un succès notable de l'ASEAN. En effet, non seulement la C.E.E. s'associe à ses prises de positions antérieures, mais encore l'affaire cambodgienne, qui s'enlisait depuis la résolution de novembre dernier, est placée sur le devant de la scène.

Une coopération économique accrue

L'accord-cadre prévoit notamment une coopération commerciale (clause de la nation la plus favorisée, étude d'un abaissement des barrières douanières, promotion du commerce et consultations en cas de mesures susceptibles de l'affecter), économique (encouragement et promotion des relations entre les entreprises européennes et celles de l'ASEAN) et en matière de développement (aide aux programmes des pays de l'ASEAN dans ce domaine et coopération entre les organismes de financement des deux groupes). Une commission mixte doit se réunir annuellement pour promouvoir et contrôler ces activités.

Dans le cadre du système préférentiel généralisé, les importations en provenance de l'ASEAN se sont accrues de près de 90 % sur le marché européen entre 1977 et 1978. Avec quelque 20 % du total, les cinq nations asiatiques prises globalement sont devenues les principales bénéficiaires de ce système. On sait que le chapitre des textiles a provoqué tensions et réflexes protectionnistes de la part des pays industrialisés, littéralement bombardés par les manufactures asiatiques à bon marché. Des accords bilatéraux, valables jusqu'en 1982, limitent cependant les exportations de certaines catégories de produits textiles de l'ASEAN vers l'Europe.

D'autre part, ces pays n'ont pas caché leur intérêt pour l'établissement à leur profit d'un système de stabilisation du prix des matières premières semblable au Stabex fonctionnant en vertu des accords de Lomé entre les Neuf et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.). L'Europe souhaite débattre de cette question dans un cadre global entre pays industrialisés et nations en voie de développement. Les Japonais, gros consommateurs de matières premières régionales, sont restés sourds aux sollicitations de l'ASEAN en vue de leur participation à un semblable organisme régulateur.

Moins de 2,5 %

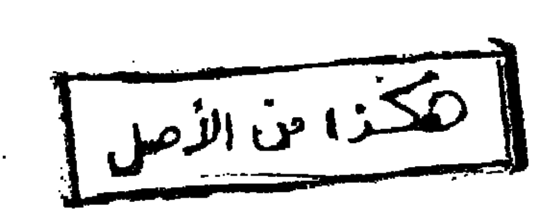
On comprend l'intérêt manifesté par les pays de l'ASEAN si l'on considère l'exceptionnelle richesse de leurs ressources naturelles. Pris globalement, les Cinq sont les principaux fournisseurs mondiaux de caoutchouc naturel, de fibres, de chanvre, de bois tropicaux, d'huile de palme et de noix de coco. Ils sont également d'importants producteurs d'étain, de cuivre, de riz, de café et de tabac. Deux d'entre eux, l'Indonésie et la Malaisie, sont exportateurs de pétrole.

Cependant, en dépit du rapide développement économique de ces pays et du renforcement progressif de leur cohésion politique, malgré les liens commerciaux qui les ont longtemps unis aux puissances coloniales européennes et nonobstant les efforts promotionnels qu'ils déploient depuis plusieurs années, la C.E.E. en général et les investisseurs européens en particulier ont été lents à saisir les offres de coopération économique et commerciale qui leurs ont été faites. Les incertitudes politiques prévalant dans certains des pays de l'ASEAN ont encore accru ces réticences.

Certes, dans l'absolu, les échanges commerciaux se sont accrus entre les deux ensembles. Cependant, en termes relatifs, le tableau est nettement moins brillant, surtout si on compare aux performances européennes dans la région celles des Japonais et des Américains. L'ASEAN, malgré ses ressources, l'ampleur de son marché (250 millions d'habitants) et ses orientations politiques favorables à l'Occident capitaliste, représente moins de 2,5 % du commerce extérieur du Marché commun, soit moins que l'Amérique latine ou que les pays A.C.P. L'ensemble représente, par contre, plus de 25 % du commerce extérieur japonais et plus de 20 % de celui des Etats-Unis. La tendance est identique en matière d'investissements. C'est à peine si les Neuf font mieux que les seuls entrepreneurs de Hongkong, avec environ 14 % du total des investissements étrangers dans la région contre 32 % pour les Japonais et 16 % pour les Etats-Unis.

M. Olivier Stirn, qui représentait la France, a estimé que *« la signature de l'accord de coopération »* traduit l'évolution du monde moderne, qui devient celui des relations entre grands ensembles.

R.-P. PARINGAUX.



هكذا من الأصل

ASIE

EN AFGHANISTAN

De la rébellion à la résistance

Ressembler au sable

par JEAN-CHRISTOPHE VICTOR (*)

Munand en souriant. *Notre seule arme défensive contre les avions qui nous survolent, c'est de ressembler au sable, et de nous coucher sur nos fusils, de couleur sombre.* »

L'arme des offensives, l'alliée des attaques, c'est la nuit. La section de tribu que conduit Munand compte quelque sept mille hommes divisés en groupes de quatre cents combattants depuis juillet 79. Armés de leurs seuls fusils de chasse — un 303 Bore britannique — ou d'une Kalachnikov prise aux Russes, ces groupes attaquent une position ennemie, une caserne, un bourg tenu par les soldats gouvernementaux. Les objectifs à atteindre, Munand les classe par ordre de priorité au nombre de quatre :

— Se saisir de nouvelles armes et de stocks de munitions.

— Faire prisonnier le plus grand nombre possible de soldats afghans, pour les transformer en déserteurs, puis en résistants, après avoir exécuté les officiers.

— « Libérer » le village ou le bourg.

— Tuer le plus grand nombre possible de soldats russes, et faire quotidiennement régner l'insécurité.

Le terrain plat du désert, s'il empêche de se cacher, favorise un déplacement rapide. Il s'agit donc d'attaquer simultanément, par surprise, et de plusieurs endroits à la fois jusqu'au moment où les tirs des canons sans recul indiquent que la position d'attaque est repérée. On la déplace alors en courant, et en se rapprochant.

Si les objectifs ne sont pas atteints, ou même partiellement, les attaquants se retirent avant que l'aurore ne fixe à nouveau la limite entre le désert et le ciel. Les morts sont laissés couchés sur le sable, on relève leurs fusils et les blessés pour les emmener dans des lieux sûrs et peu éloignés. Les blessés graves seront transportés jusqu'aux hôpitaux pakistanais les plus proches. Tandis que les quatre cents hommes de Munand Khan rejoindront leur base arrière : leurs propres villages, situés dans la région où a eu lieu le combat.

Tout repose sur la tribu. Celle que commande Munand Khan compte jusqu'à quinze mille personnes. Six clans, trente villages, deux cent cinquante familles, armature de la section de tribu, offrent de multiples alliances possibles pour ceux qui veulent combattre avec Munand. En temps de paix, les alliances servent les conflits internes. Familles et villages, au long des générations, s'entraident, se jalousent, se combattent, se vengent, mais se raccommodent toujours face à un ennemi commun.

A l'espoir qu'avait suscité la chute du président Daoud en avril 1978, a succédé la déception devant l'inadéquation de la réforme agraire proposée, devant la brutalité avec laquelle les cadres du parti communiste Qalq « le peuple » tentaient de la faire appliquer, sans tenir compte des règles à la fois contraignantes et subtiles qui régissent les relations entre les paysans, les propriétaires de la terre et les propriétaires de l'eau.

Radio et télévision ont sans doute contribué à prolonger la vie du régime de Mohamed Taraki. Commencer les discours « au nom d'Allah », être filmé agenouillé, le front au sol en train de prier, ce fut, pour les paysans assis sur leurs jambes repliées dans la « maison de thé » publique du village où ils levaient la tête vers la télévision, « *après tout peut-être une preuve qu'ils sont de bons musulmans* ». La terreur amorcée à travers tout le pays lorsque Amin était premier ministre, puis fignolée lorsqu'il fut seul au pouvoir de septembre à décembre 1979, a servi de détonateur.

Sourire aux lèvres et humour sec, après vingt mois de prison sans torture, un Afghan de Kaboul annonce, sur le ton de la confidence : « *Je crois que le rêve d'Amin était de vivre seul en Afghanistan...* » Cinquante mille exécutions sommaires probables, seize mille certaines, cent mille femmes, enfants et vieillards réfugiés au Pakistan en 1979, cent mille autres passant la frontière après la charge massive de trois cents chars soutenus par l'aviation, le 24 octobre 1979, pour tenter de réduire la résistance dans le sud-est de l'Afghanistan, pas une seule famille afghane n'est, de près ou de loin, épargnée à la fin de 1979. L'actuel vice-premier ministre de Babrak, Assaoulah Sarwari, est l'homme stable du régime. Chef de la police secrète, « King-Kong » pour ses amis, il ne cherche d'ailleurs pas à cacher en 1978 qu'il est difficile de faire dans la nuance : « *L'instauration d'un régime communiste implique que nous luttions sur dix fronts à la fois. C'est ce qui nous oblige à tenir la dénonciation pour preuve. Et cela nous prendrait trop de temps de chercher à distinguer les coupables des innocents.* »

La mobilisation s'opère désormais à tous les niveaux. Familles, villages, clans, tribus, individus sans appartenance précise, ou résistants militants sous la bannière de l'un des nombreux groupes politiques qui travaillent en Afghanistan ou à Peshawar, chacun trouve avec le régime communiste de Kaboul une excellente raison de participer à celle qui s'est désormais déclarée : la guerre sainte.

Un million d'hommes en armes, un tel chiffre est plus proche sans doute d'une rumeur destinée à renforcer encore le moral des combattants que d'une réalité de toute façon peu tangible. Il pourrait cependant s'expliquer de plusieurs façons : le Tadjik de l'Est et du Centre, le Turkmène et l'Ouzbek du Nord, les Hazaras de l'Hindu-Kuche, et *a fortiori* le Paschtou de toute la zone sud du pays naissent chasseurs, et grandissent avec un fusil pour seul jouet. Jeu de la chasse, devoir de la vendetta si l'intégrité de l'honneur est effleurée, ces qualités sont le corps même de l'éducation de l'Afghan, sans lesquelles il ne peut se prétendre tel. « *Un Afghan sans fusil est efféminé* », dit-on souvent. C'est là incontestablement une insulte que peu d'entre eux pourraient supporter.

Tuer le plus de « kafir » infidèles

Ainsi, la présence de soldats étrangers ne fait-elle qu'exciter les vertus de base de l'Afghan. Quitter le village la nuit tombée, tendre une embuscade, vouloir être celui qui aura tué le plus de *kafir* (« infidèles »), tenir sa foi en l'islam pour bouclier contre la mort, chacun joue d'abord au jeu de la guerre avec un plaisir peu dissimulé avant de s'attrister de ses éventuelles conséquences.

La peur de la mort ? Voici comment s'en prémunir : « *Trempe un doigt dans le sang du premier homme que tu viens de tuer avec peur. Porte le sang sur ta langue, et tu n'auras plus la peur pour compagne quand tu aborderas le second...* » « *Tuer un Russe,* nous explique-t-on, *est une double victoire. Il est un occupant, il est un « infidèle ». La guerre sainte est déclarée, et chaque musulman veut y avoir sa part.* » Croisade nationale d'abord, mais aussi conscience d'une vaste et naturelle solidarité islamique contre ceux qui sont soupçonnés d'être athées et accusés de toute façon de ne pas respecter ni le prophète ni ses califes.

Enfin, au sein d'un village où chacun se connaît, quel homme peut se prétendre bon musulman s'il hésite à participer à la Djihad ?

Cette cohésion, obtenue grâce à la fonction même de la tribu, au rôle fédérateur d'un Khan, chef d'alliance dans une vallée, trouve son efficacité limitée par ce qui fait précisément sa force vis-à-vis de l'ennemi : la dispersion dans le combat. « Ce sont *les Russes qui nous arment* », a-t-on coutume de déclarer. Trophées de guerre — munitions, fusils mitrailleurs, ravitaillement — se révèlent autant utiles au combat que prestigieux pour le groupe, aussi petit soit-il, qui les a saisis de haute lutte.

Une colonne de chars s'engageant dans une vallée pour en bloquer l'accès pourra souvent être immobilisée en faisant exploser les chenilles avec un cocktail Molotov. Ou, plus simple encore, en couvrant de boue la visière du char de tête ! Mais, au moment de l'attaque du convoi, comment obtenir des renforts ou coordonner le combat s'il n'existe, comme on nous l'a dit, qu'une quinzaine de téléphones de campagne dans tout l'Afghanistan ? Comment répondre à une attaque d'hélicoptère avec la rapidité requise, si les quelques bazookas anti-aériens disponibles sont en possession d'un groupe ou d'un parti voisin, avec lequel il faut *négocier* le prêt des engins, après avoir marché jusqu'à leur vallée, dans ce mètre de neige qui couvre plus de la moitié Nord du pays ?

« *Comment pourrions-nous garder discrète la position d'un canon caché derrière une colline, alors qu'une vingtaine de combattants doivent se passer le mot du haut de la colline jusqu'au tireur pour lui indiquer d'orienter son tir plus à gauche ou plus haut ?* », demande Munand. A ces difficultés tactiques, il faut ajouter celles d'ordre stratégique. L'absence de commandement militaire unique, la compétition sur le terrain que se livrent les partis d'opposition islamique rendent plus méritoires les succès de la résistance. Car ils sont dès lors plus dus aux qualités intrinsèques des combattants, aux sacrifices alimentaires que font pour eux les populations rurales, qu'à un front uni, qui parvient à peine à s'organiser à Peshawar, disposant, dit-on, d'armes sophistiquées que chacun, depuis deux mois, attend pour le lendemain.

(*) Ethnologue, attaché culturel à Kaboul de 1975 à 1978.

Prochain article :

UNE ALLIANCE FRAGILE

DIPLOMATIE

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU PROCHE-ORIENT ET LA QUESTION PALESTINIENNE

Le conflit israélo-arabe dominera la visite à Amman

De notre envoyé spécial

Amman. — Le président de la République et Mme Giscard d'Estaing passent la journée de ce vendredi 7 mars en compagnie du roi Hussein et de la reine de Jordanie à Akaba. Ils visitent des sites archéologiques et, notamment, les ruines de Petra. Séjour privé — assure-t-on — avant la visite officielle, samedi, du président à Amman où l'attendent déjà des arcs de triomphe lumineux assurant la France, en arabe et en français, du « *respect* » et de « *l'affection* » de la Jordanie. Aucun ministre n'accompagne M. Giscard d'Estaing à Akaba, mais il serait étonnant que les deux chefs d'Etat observent le repos prescrit par le Coran, le vendredi, au point de s'interdire, dans la conversation, toute allusion à la situation internationale.

La visite présidentielle en Jordanie aura, en tout cas, un caractère différent de celles qui se sont terminées jeudi dans quatre Etats du Golfe. Elle sera essentiellement consacrée à la situation internationale et, en particulier, au Proche-Orient. La Jordanie est au cœur du conflit israélo-arabe. Le président de la République expliquera vraisemblablement dans le discours qu'il prononcera samedi soir pourquoi il a réaffirmé à plusieurs reprises dans les Emirats du Golfe que le problème des Palestiniens doit être résolu en leur octroyant une patrie par la voie de l'autodétermination.

Le cheikh Zayed, président des Emirats arabes unis, approuve le dialogue euro-arabe et le dialogue entre les pays du Golfe et ceux de la Communauté européenne, comme l'avaient fait avant lui les autres interlocuteurs du président de la République ; mais il appuie beaucoup plus fermement qu'eux le projet de « trilogue ». « *Son Altesse le président de l'Etat des Emirats arabes unis*, dit le communiqué, *a exprimé son appui à cette proposition et a souhaité que les efforts entrepris à ce sujet soient poursuivis de façon à aboutir dès que possible à des réalisations effectives.* »

Six accords de coopération signés à Abou-Dhabi

Le cheikh Zayed donne aussi son appui à l'Institut du monde arabe, en cours de création à Paris. Il s'agira d'une fondation de droit français administrée paritairement et financée par la France et les pays arabes. L'Institut aura pour mission d'activer les échanges culturels et de faire mieux connaître la langue et la civilisation arabes aux Européens. *Une mosquée y sera vraisemblablement intégrée.* Un terrain a été mis à la disposition de l'Institut, par le gouvernement français, dans le quinzième arrondissement, sur le front de Seine.

Six accords de coopération bilatérale ont été signés jeudi à Abou-Dhabi. Ils concernent : 1) la surveillance et l'entretien des installations pétrolières, plus spécialement en mer ; 2) la formation des personnels de l'industrie pétrolière par l'Institut français du pétrole ; 3) l'énergie solaire appliquée au dessalement de l'eau de mer et à l'équipement des régions isolées ; 4) le développement de l'énergie nucléaire dans les Emirats arabes unis dont le pétrole sera en voie d'épuisement ; 5) le développement de l'agriculture dans les Emirats arabes unis, portant en particulier sur les arbres fruitiers, les cultures maraîchères, la protection des palmiers et l'élevage, ainsi que la pêche et l'aquaculture ; 6) la formation du personnel médical.

En ce qui concerne le pétrole (domaine où la France est bien implantée dans les Emirats arabes unis par l'intermédiaire de la Compagnie française des pétroles), les conversations ont été assez académiques. La France et les Emirats arabes unis envisagent de développer la coopération dans la pétrochimie et la production des engrais. Mais il eût été vain pour le président de la République de chercher à obtenir, aussi bien à Abou-Dhabi que dans les autres capitales du Golfe, un prix de faveur pour le pétrole. A cet égard, tous les pays arabes producteurs s'en remettent à l'OPEP. Le président Giscard d'Estaing a surtout cherché, de différentes façons, à assurer des débouchés à l'industrie française et à consolider les échanges en conjuguant les intérêts. Il estime cependant avoir obtenu, non par des engagements formels, mais grâce à de bons rapports politiques et économiques, une certaine sécurité d'approvisionnement. En quittant le Golfe avant son départ d'Abou-Dhabi, il a déclaré : « *Je peux dire que mes interlocuteurs m'ont donné l'assurance de leur volonté de garantir la sécurité et la stabilité de l'approvisionnement de la France* », mais il s'est refusé à en dire davantage.

MAURICE DELARUE.

LE DROIT DES PALESTINIENS A L'« AUTODÉTERMINATION »

L'Égypte souhaite que la résolution 242 soit modifiée en cas d'échec des négociations

De notre correspondant

Le Caire. — Commentant le communiqué franco-koweïtien réclamant le droit à *l'« autodétermination »* pour les Palestiniens, M. Boutros-Ghali a affirmé : « *Toute aide au peuple palestinien constitue un soutien à l'action diplomatique égyptienne.* » Le ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères nous a même déclaré ensuite qu'il considérait la prise de position française comme une « *victoire égyptienne* ».

Les déclarations faites au même moment à Paris, au *Monde*, par M. Moustapha Khalil, ont cependant été plus nuancées (*le Monde* du 5 mars). Le président du conseil égyptien, tout en se félicitant de l'adhésion française à l'idée d'autodétermination, a remarqué, non sans malice, que « *M. Giscard d'Estaing n'avait pas dit comment il allait convaincre les Israéliens et les Palestiniens (...) de s'asseoir à la même table de négociation* ».

D'autres responsables égyptiens n'ont pas manqué, en privé, de souligner que prôner l'autodétermination des Palestiniens sans rappeler en même temps le droit d'Israël à exister dans ses frontières de 1967 pourrait, à la limite, ouvrir la porte à une remise en cause de l'existence de l'Etat juif sous sa forme actuelle. N'est-il pas évident que, si l'ensemble des Palestiniens était librement consulté, il préconiserait la création d'un Etat unique à majorité arabe dans une Palestine retrouvant ses limites et son unité de 1948 ?

Cela dit, Le Caire, qui n'a jamais cessé de défendre — depuis le discours du président Sadate devant la Knesset en 1977 jusqu'aux discussions actuelles sur l'autonomie — le droit des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes, approuve pleinement quant au fond la position de Paris sur l'autodétermination, mais reste un peu froissé de la réserve française à l'égard, sinon de la paix égypto-israélienne elle-même, du moins du volet du *traité de Washington* consacré aux Palestiniens. Les Egyptiens souhaiteraient, bien entendu, un mot d'encouragement de la France en faveur des efforts diplomatiques qu'ils mènent depuis près d'un an sans succès pour obtenir d'Israël quelques avantages en faveur des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

« Compléter Camp David »

« *Tout bien pesé*, nous dit l'un des interlocuteurs égyptiens attitrés des Israéliens, *l'idée française sur l'autodétermination venant d'un Etat ayant de longue date une politique arabe cohérente et d'avant-garde permet, en quelque sorte, de compléter utilement les accords de Camp David et de Washington qui sont un peu courts à cause de l'intransigeance israélienne en ce qui concerne l'issue finale réservée aux Palestiniens* ». Selon notre interlocuteur, l'idée doit, maintenant, « *faire son chemin en Occident jusqu'à être utilisée par les Etats-Unis* ».

La modification de la résolution 242 des Nations unies, du 22 novembre 1967, dans un sens qui ferait des Palestiniens non plus seulement des « réfugiés » mais un « peuple » devrait, aux yeux des Egyptiens, être la suite logique de la prise de position française, à Koweït. En dépit de remise en question, par les Etats-Unis, de leur récent vote au Conseil de sécurité des Nations unies contre les implantations israéliennes dans les territoires arabes occupés, Le Caire veut croire que Washington avaliserait l'« *actualisation de la résolution 242* ». « *Le Royaume-Uni, dont la diplomatie agit en étroite coordination avec celle des Etat-Unis, ne défendrait pas une telle initiative si les Américains n'étaient pas d'accord* », pense-t-on au Caire.

Le 26 mai prochain : date fatidique

Il faut, cependant, se souvenir que, l'an passé, le représentant de l'Egypte à New-York, avait approuvé un éventuel changement dans le texte de la résolution 242, mais, qu'ensuite, le Raïs, à la demande expresse, semble-t-il, du premier ministre israélien, M. Begin, ne s'était plus montré favorable à la modification du texte. « *En réalité*, nous explique un diplomate égyptien, *l'Egypte a toujours été favorable au principe du changement de la 242. Le tout est de le faire au moment opportun, c'est-à-dire, par exemple, en mai prochain* ». Le 26 de ce mois-ci, doivent, en effet, prendre fin les réunions égypto-israélo-américaines sur l'autonomie palestinienne.

« *Si, à cette date, ils n'ont rien apporté de tangible en faveur des Palestiniens, nous mettrons fin, sans coup férir à ces pourparlers* », nous a déclaré M. Boutros-Ghali, avant d'ajouter : « *D'autres voies pacifiques seront alors explorées* ». Lesquelles ? Le Caire ne veut pas encore entrer dans le détail, mais il est clair que, dans son esprit, une modification de la résolution 242, dans un sens favorable aux Palestiniens, permettrait, en cas d'échec des discussions actuelles, tout à la fois de masquer l'absence de résultat et de relancer la négociation sur des bases et dans un cadre nouveaux. Le ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères a d'ailleurs indiqué, le jeudi 6 mars, au cours d'une conférence de presse donnée à l'association de la presse étrangère du Caire, qu'à son sens « *une initiative européenne, en l'occurrence française, pour aider au règlement du conflit israélo-arabe ne serait positive que si elle était présentée le 26 mai prochain* ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

AU COURS DU DÉBAT A LA KNESSET

Les critiques contre M. Begin se sont multipliées

Par 52 voix contre 37, la Knesset a approuvé jeudi 6 mars les déclarations de M. Begin repoussant la récente condamnation, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de la politique israélienne d'implantations juives dans les territoires occupés.

Auparavant, une majorité de députés avaient rejeté une résolution déposée par l'opposition travailliste qui associait le rejet de la résolution des Nations unies à la décision de ne pas autoriser l'installation de colons juifs dans la ville d'Hebron. Cette dernière question doit être débattue lors du conseil des ministres hebdomadaire, dimanche prochain.

Cependant, au cours du débat à la Knesset, les critiques contre M. Begin se sont multipliées à l'intérieur de la coalition gouvernementale et du cabinet.

De notre correspondant

Jérusalem. — Pendant plusieurs jours, les Israéliens ont fait front commun pour protester contre la résolution du Conseil de sécurité condamnant les implantations dans les territoires occupés et l'approbation de ce texte par les Etats-Unis. Mais, le moment de colère passé, l'inquiétude grandit et les divergences apparaissent à Jérusalem au fur et à mesure que l'on se rend compte de la situation dans laquelle se trouve le pays : Israël n'a peut-être jamais connu un tel isolement et le gouvernement de M. Begin est, pour cela, de plus en plus critiqué, même par quelques-uns de ses partisans, quand ce n'est pas par certains membres du cabinet tels que M. Ezer Weizman, ministre de la défense. Ces dissensions sont nettement apparues, jeudi 6 mars, pendant et après un long débat à la Knesset. La plupart des journaux du matin constatent, ce vendredi, que le consensus souhaité par M. Begin n'existe même pas au sein de la coalition gouvernementale et le quotidien *Haaretz* affirme, assez brutalement, dans un éditorial « *que Likoud divise le peuple* ».

Comme l'a souligné M. Begin lui-même à la tribune du Parlement, l' « *erreur* » dont les Américains se sont excusés ne porte que « *sur une seule ligne et un seul paragraphe de cette résolution hostile à Israël* ». Le « *démenti* » du président Carter ne vise que les mentions faites de Jérusalem et du démantèlement des implantations existantes. Il n'en reste pas moins vrai que les Etats-Unis n'ont pas opposé leur veto, ne se sont pas abstenus et ont voulu, pour la première fois, condamner la politique israélienne de colonisation en joignant leur voix à celles des « *ennemis d'Israël* ». Désormais on ne se fait guère d'illusions à Jérusalem : la reculade du gouvernement de Washington comme la plupart des vives attaques dont ce dernier a fait l'objet dans les milieux politiques américains répondent à des préoccupations électorales. D'autre part, il apparaît qu'en atténuant la portée de sa condamnation le gouvernement américain a eu le souci de ne pas provoquer un raidissement de l'attitude israélienne, qui aurait risqué de précipiter l'échec des négociations sur l'autonomie et de remettre en cause tout le processus de paix voulu et patronné par le président Carter.

Durant le débat, l'ancien premier ministre travailliste, M. Itzhak Rabin, n'a pas manqué de faire remarquer que, dans ces conditions, le soutien apporté par les Etats-Unis à la résolution du Conseil de sécurité représentait un « *grave avertissement* » adressé à Israël pour l'avenir. Au sujet des pourparlers en cours, il *a ajouté que les convergences de* vues entre les Etats-Unis et l'Egypte étaient « *de plus en plus évidentes* ». Il a iniqué, qu'en fin de compte Israël se trouvait maintenant seul contre deux, puisque, à son avis, Le Caire et Washington sont fondamentalement d'accord pour une solution du conflit israélo-arabe : retrait israélien sur les frontières de 1967, création d'une « *entité* » palestinienne destinée à devenir inévitablement un Etat indépendant. Avec amertume, M. Rabin a conclu en déclarant que les actuelles initiatives européennes montraient à Israël ce que pourrait être la politique de Washington après les élections américaines.

Un certain désarroi

L'opposition, contrairement aux espoirs de M. Begin, n'a pas voté avec la majorité une motion rejetant catégoriquement le texte adopté au Conseil de sécurité. Le président du parti travailliste, M. Shimon Pérès, a vivement dénoncé cette résolution et le vote des Etats-Unis, mais il s'en est pris tout autant au premier ministre et au gouvernement du Likoud pour avoir irrémédiablement causé « *l'érosion du crédit d'Israël* » dans le monde et pour avoir, à propos des territoires occupés, substitué au « *consensus national* » les positions extrémistes des colons du Goush Emounim (« bloc de la foi »). Bien qu'il ait voté en faveur de la motion gouvernementale, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, n'a pas manqué, lui aussi, d'adresser de sévères critiques à l'encontre de la conduite « *inconsidérée* » du gouvernement dans les territoires occupés.

Un certain désarroi se manifeste maintenant dans la coalition gouvernementale, et les divergences apparaissent même parmi les membres du Likoud. Le parti libéral, qui est une des composantes de cette formation, a fait jeudi soir une démarche auprès de M. Begin, afin que le conseil des ministres renonce, dimanche, à prendre des décisions pour l'installation de colons au centre de la ville d'Hébron, car, précise le parti libéral, cette question est à l'origine du débat au Conseil de sécurité et de toutes les difficultés diplomatiques que connaît Israël aujourd'hui. Les libéraux, à n'en pas douter, seront soutenus par plusieurs ministres, dont M. Weizman.

Plusieurs personnalités du parti national religieux — qui a pourtant soutenu souvent les entreprises du Goush Emounim — estiment aussi que « *le moment est mal choisi* ». En échange d'un ajournement de toute décision à propos d'Hébron, et en raison des « *circonstances graves* » que vit Israël, le parti libéral pourrait finalement accepter la nomination de M. Ezhak Shami, actuellement président du Parlement, au poste de ministre des affaires étrangères qui est toujours vacant depuis le départ de M. Dayan en octobre dernier.

Au cours de leur intervention à la Knesset, MM. Begin et Pérès ont attaqué avec la même vigueur les dernières prises de position françaises. M. Begin, sans nommer ni la France, ni le président Giscard d'Estaing, ni les autres gouvernements européens qui se sont prononcés pour l'autodétermination des Palestiniens, s'est livré à des comparaisons historiques pour le *moins frappantes*. Il a évoqué la la « *capitulation* » de la France et de la Grande-Bretagne en 1938 et a fait allusion à la passivité des nations européennes devant l'extermination des juifs par les nazis. Il a rappelé que la Tchécoslovaquie avait été rayée de la carte parce que Hitler avait revendiqué le principe d'autodétermination pour les Sudètes. Reprenant un thème qui lui est cher, il a finalement déclaré : « *La grande nation arabe n'a-t-elle pas obtenu déjà l'autodétermination puisqu'il existe aujourd'hui vingt et un Etats arabes indépendants ?* »

FRANCIS CORNU.

Les forces syriennes évacuent la banlieue de Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — Les troupes syriennes de la Force arabe de dissuasion se retirent des quatre positions qu'elles occupaient encore dans la banlieue de Beyrouth-Est (secteur chrétien) et les remettent à l'armée libanaise. L'opération, qui a commencé jeudi 6 mars, devrait se faire sans accroc et pourrait être achevée dès ce vendredi. Ce geste de bonne volonté à l'égard de l'Etat libanais et, en même temps, des partis chrétiens qui dominent le secteur, contraste avec le contexte dans lequel avait été annoncé, la première fois, le repli syrien de Beyrouth, à la fin de janvier dernier.

Le général Victor Khoury, commandant en chef de l'armée, doit se rendre dimanche à Damas pour, en principe, y mettre au point la relève des troupes syriennes par l'armée libanaise dans un secteur bien plus délicat et crucial : le centre-ville qui, depuis 1978, est une véritable ligne de front entre les Syriens et les milices chrétiennes. Un retrait dans les mêmes conditions de Beyrouth-Ouest (palestino-progressiste) pourrait être mené ultérieurement.

Les raisons exactes du revirement des dirigeants syriens sont aussi mal connues que celles qui motivèrent leur précédente prise de position.

On note cependant qu'il a été précédé de trois événements :

— Un voyage à Damas du ministre des affaires étrangères, M. Fouad Boutros, homme de confiance du président Sarkis, qui a été reçu avec chaleur alors que les autorités syriennes lui battaient froid depuis plus d'une année. M. Boutros a remarqué ce net changement d'attitude qui vaut aussi pour les autres dirigeants libanais ;

— Un message à la nation du président Sarkis destiné à servir de base à l'entente nationale, qui ne comportait sans doute pas de concessions majeures à Damas, mais une formulation claire des positions libanaises (*le Monde* du 7 mars) ;

— Un début d'échange d'otages entre le président Frangié, allié de Damas, et le parti des Phalanges. On croit savoir que des négociations parallèles sont en cours pour la libération de quatre-vingts Phalangistes détenus à Damas et dont le sort est, pour leur parti, plus important que celui des vingt-trois otages (dont onze ont été déjà libérés) de M. Frangié.

LUCIEN GEORGE.

APRÈS LES DÉCLARATIONS DE M. GISCARD D'ESTAING

La communauté juive de France exprime ses craintes au premier ministre

M. Raymond Barre a reçu, jeudi après midi 6 mars, à l'hôtel Matignon, pendant près d'une heure, une délégation du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) conduite par M. Alain de Rothschild, qui lui avait demandé audience à la suite des déclarations faites par M. Valéry Giscard d'Estaing sur le droit à l' « *autodétermination* » des Palestiniens.

A l'issue de cet échange de vues, M. Alain de Rothschild a indiqué que le premier ministre s'était montré « *très compréhensif* » devant les « *craintes* » exprimées par ses interlocuteurs. La délégation a ensuite diffusé une déclaration soulignant notamment :

« *La communauté juive de France s'émeut tout particulièrement de ce que, jusqu'à ce jour, l'on ait évoqué les droits des Palestiniens sans évoquer en même temps et explicitement le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. S'il est légitime que la France veuille contribuer à la recherche d'une solution du problème palestinien, la communauté juive de France ne peut que déplorer que le processus de paix engagé depuis deux ans entre l'Egypte et Israël soit ignoré. Des hommes travaillent pour la paix aujourd'hui, qui cherchent, eux aussi, une solution à la question palestinienne : quarante millions d'Egyptiens et trois millions et demi d'Israéliens ont entamé le dialogue ; et la preuve est faite désormais, par les accords de Camp David et l'évacuation du Sinaï, qu'Israël est prêt à des concessions majeures lorsqu'il se trouve en présence d'une volonté de paix affirmée. Toute proposition unilatérale apparaît vaine face à la confirmation pour Yasser Arafat, le 11 février 1980, de la permanence de ses visées : « La » paix signifie pour nous la des- » truction d'Israël. » Profondément attachée à la paix, la communauté juive de France appelle de tous ses vœux une politique plus généreuse, plus équilibrée, tournée vers la réconciliation des peuples.* »

M. Alain de Rothschild, qui préside le CRIF, était accompagné de MM. Claude Kelman, Ady Steg et André Wormser.

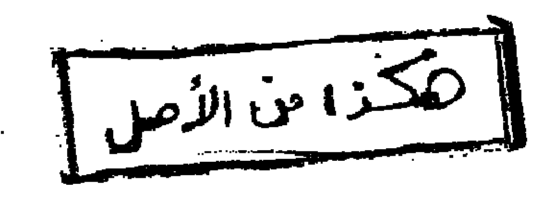
M. BARIANI (parti radical) : peu de points d'accord avec le président de la République.

M. Didier Bariani, président du parti radical socialiste, a indiqué, jeudi 6 mars, au cours d'un déjeuner de la presse régionale, qu'il y a « *peu de points d'accord* » entre la prise de position du président de la République, en faveur de l' « autodétermination » du peuple palestinien, et celle de la formation qu'il préside. « *On n'a pas le droit de dicter aux gens leur paix*, a-t-il déclaré. *On n'a pas le droit, non plus, de faire la fine bouche face aux accords de Camp David. Tout projet qui risquerait de mettre en cause l'existence d'Israël n'aura pas notre adhésion.* »

M. DEBRÉ : conviction ou sacrifice aux circonstances ?

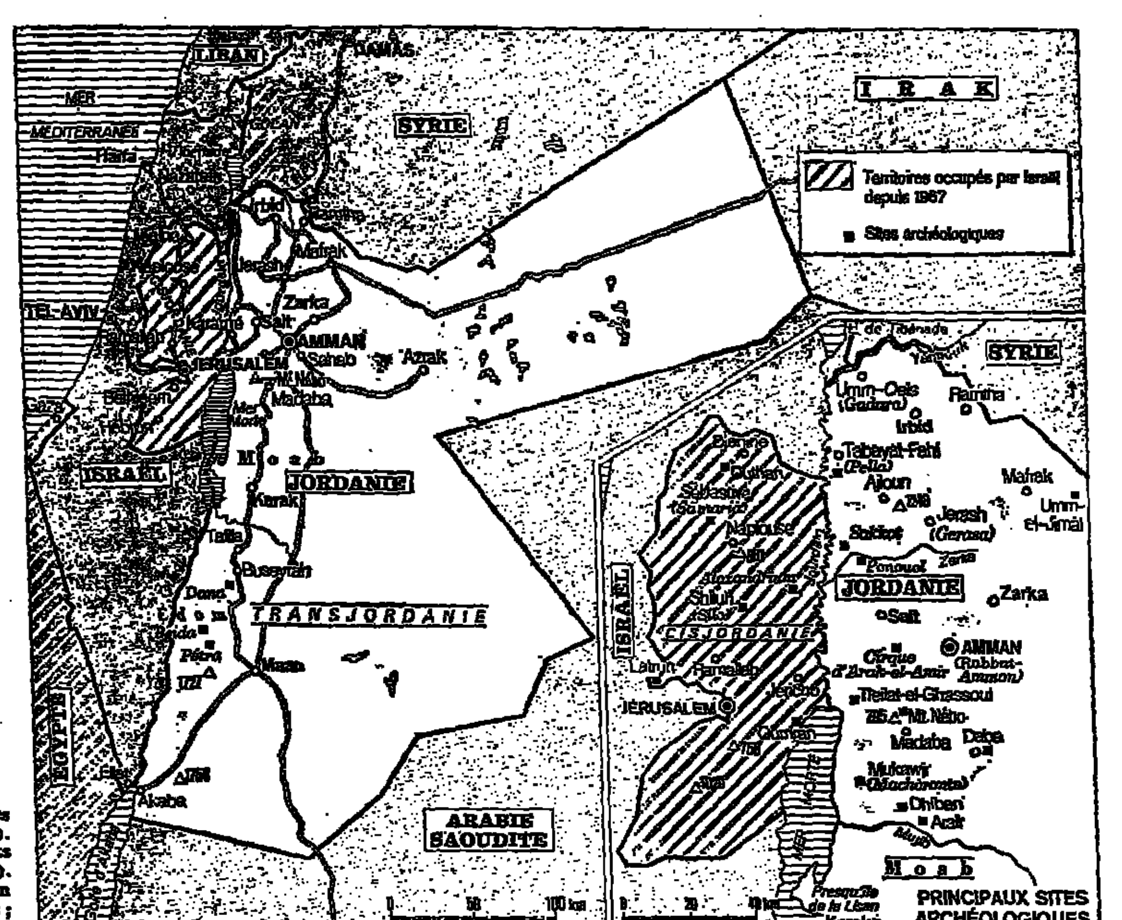
M. Michel Debré, hôte, jeudi soir 6 mars, du club, proche de la majorité, Collège pour une société de participation, a déclaré : « *Il y a eu deux phases dans la politique étrangère de M. Giscard d'Estaing. D'abord les orientations prises ont été inverses de celles que je considère comme les bonnes. L'élection de l'Assemblée européenne, pour être la grande idée du règne, n'était pas fidèle à la politique gaulliste, et là il y a eu rupture. Aujourd'hui le langage tenu n'est plus le même. Cela est-il l'expression d'une conviction ou un sacrifice aux circonstances ?* »

A propos des déclarations de M. Giscard d'Estaing sur le problème palestinien, M. Debré a relevé qu' « *en écho à celles-ci les leaders palestiniens estiment que l'autodétermination de leur peuple doit s'accompagner de la destruction d'Israël* ». Il a ajouté : « *Or on ne peut pas fonder une politique en ce domaine qui se séparerait des bases de la politique française traditionnelle au Proche-Orient* », qui implique la garantie de l'existence de l'Etat d'Israël.



LA JORDANIE

Après les accords de Camp David



- **Superficie : 88 000 kilomètres carrés (Transjordanie) 6 633 kilomètres carrés (Cisjordanie).**
- **Population : 2 300 000 habitants (Transjordanie) ; 750 000 habitants (Cisjordanie).**
- **Villes principales (estimation approximative) : Amman 700 000 habitants ; Zarka : 245 000 habitants ; Irbid : 116 000 habitants ; Jerash : 30 000 habitants.**

Le retour au bercail arabe

par JEAN GUEYRAS

BATIE sur sept collines, la ville d'Amman grignote sans cesse le désert qui l'entoure. Le nouveau quartier cossu de Shmeisani, hérissé de résidences secondaires luxueuses et d'hôtels de classe internationale, est en constant développement. Le boom immobilier bat son plein et la capitale jordanienne s'étire de plus en plus vers l'ouest jusqu'à l'université située à plus de 10 kilomètres du centre. La ville basse regorge de magasins aux étalages croulant sous le poids des marchandises importées de tous les coins du monde. Les longues files de voitures modernes commencent à poser d'inextricables problèmes aux services de la circulation.

Le visiteur étranger, émerveillé par cette débauche de richesses, a du mal à réaliser les graves difficultés économiques auxquelles le pays fait face. Il maudit la pluie fine qui, cet hiver, a inondé la ville, transformant ses rues en autant de bourbiers, sans se rendre compte que cette pluie providentielle constitue un don du ciel pour un pays durement touché par cinq années de sécheresse rigoureuse. Il s'aperçoit cependant assez vite que, dans le domaine de l'inflation (15 % par an), la Jordanie est aussi mal lotie que certains pays d'Europe et que l'envers de la médaille de la prospérité du pays est constitué par une escalade continuelle des prix, dont celui de l'essence, qui vient tout récemment encore d'augmenter de 30 %. Les autorités ont essayé de juguler la cherté de la vie en subventionnant massivement des produits de première nécessité, afin de soulager dans une certaine mesure le sort des catégories les plus défavorisées de la population.



Il fallait prendre toutefois des mesures plus radicales pour mettre un terme à la dégradation de la situation économique du pays. Et le départ en décembre dernier du cabinet de M. Moudar Badrane, usé par trois ans et demi de pouvoir, s'explique par le souci du palais d'assainir les fondements de l'économie jordanienne, gravement perturbée par une politique qui pouvait se résumer par la célèbre formule de Guizot : « *Enrichissez-vous.* » Le nouveau premier ministre, le charif Abdel Hamid Charaf, qui jouit de l'entière confiance du roi, n'a pas tardé à tirer la sonnette d'alarme en annonçant dans son discours d'investiture un programme d'austérité dont l'objectif essentiel est de réduire la consommation publique d'un pays « *qui vit au-dessus de ses moyens* », tout en donnant la priorité aux secteurs productifs de l'économie nationale.

De nouveaux impôts ont été créés dans ce but et les automobilistes ont été les premiers à faire les frais de cette politique de redressement. Cependant, ainsi que nous l'a confié un modeste boutiquier, ces mesures frappent surtout les économiquements faibles, déjà durement touchés par la hausse générale des prix, alors qu'elles laissent presque indifférents les nantis, capables de faire face sans sourciller aux multiples ponctions de la trésorerie publique.

En fait, l'inflation est alimentée en partie par les virements effectués par les quelque quatre cent mille Jordaniens — pour la plupart des Palestiniens venus des territoires occupés — émigrés dans les pays pétroliers du Golfe. En 1979, ces virements ont été évalués à plus de 700 millions de dollars, qui sont à l'origine de l'extraordinaire boom économique que connaît le pays. L'exode de la main-d'œuvre spécialisée, attirée par les hauts salaires du Golfe, a eu cependant des conséquences néfastes pour certains secteurs de l'industrie, privée subitement du concours d'ouvriers qualifiés, qu'il a fallu remplacer au pied levé par des manœuvres « importés » d'Egypte, de Syrie, du Pakistan, de la Corée du Sud et des Philippines.

L'économie jordanienne est maintenue à flot grâce à l'aide fournie par les pays qui ont participé au sommet arabe de Bagdad en novembre 1978 ; la Jordanie devrait ainsi recevoir une assistance annuelle de 1,25 milliard de dollars en provenance de l'Irak, de l'Arabie Saoudite, des Emirats arabes unis, de Koweït, de la Libye et de l'Algérie. En 1979, cette somme n'a pas été entièrement versée, Tripoli et Alger n'ayant pas honoré leurs engagements. Ces subsides, qui ont compensé largement la diminution de l'aide américaine, ont marqué le retour de la Jordanie au bercail arabe. Il serait toutefois erroné d'affirmer que le ralliement d'Amman au bloc des pays arabes hostiles à l'initiative de paix du président Sadate a été motivé par le seul souci de renflouer l'économie jordanienne.

La crainte d'une « paix séparée »

L'opposition de la Jordanie au processus de paix israélo-égyptien engagé par le président Sadate en novembre 1977 est fondée sur la conviction intime que celui-ci ne peut déboucher que sur une « *paix séparée* » qui laisserait sans solution le problème palestinien, qui contribue largement à l'instabilité dans la région. Pourtant, avant de rejeter définitivement le « processus » de Camp David, le roi Hussein avait tenté une ultime démarche auprès des Américains en leur adressant un questionnaire en quatorze points demandant certaines précisions sur les négociations israélo-égyptiennes. Les réponses de Washington ont été jugées décevantes et ont achevé de convaincre le souverain jordanien que les accords de Camp David ne tenaient aucun compte du point de vue et des intérêts de la Jordanie.

Recevant, il y a une dizaine de jours, la presse française, le roi Hussein a laissé percer son amertume devant l'attitude de Washington, qui, selon lui, a délibérément saboté les « *mesures positives et prometteuses* » qui avaient été prises à la veille de l'initiative du président Sadate, pour trouver une solution honorable à la crise du Proche-Orient. « *Après la soudaine visite du président Sadate à Jérusalem,* a-t-il dit, *les Américains ont hésité un instant avant d'appuyer à fond l'initiative israélo-égyptienne. Le processus de paix antérieur qui, pour nous, était le seul valable, a déraillé et a été remplacé par une nouvelle formule qui, ainsi que nous avons pu le constater, n'a pas débouché sur la paix globale que nous cherchions.* » L'ancien ministre de l'information, M. Adnan Abou Audeh, un Palestinien devenu un des conseillers du roi, qui songerait à lui confier prochainement le poste de délégué permanent de la Jordanie auprès des Nations unies, estime que la question de savoir si le gouvernement d'Amman se ralliera ou non aux négociations de Camp David n'a pas de sens. « *Le véritable problème,* nous a-t-il dit, *est plutôt de savoir si les Israéliens sont prêts à accepter les principes contenus dans la résolution 242 de l'ONU en évacuant les territoires occupés. En fait, les Israéliens souffrent d'une maladie provoquée par l'ivresse de la victoire et souhaitent avoir en même temps la paix et les territoires, ce qui est parfaitement inadmissible. Que pourrions-nous dire dans ces conditions aux Israéliens à Camp David ? Devrions-nous bénir la perpétuation de l'occupation que par euphémisme ils qualifient d'autodétermination ?*

L'attitude de M. Adnan Abou Audeh est d'autant plus significative qu'il avait été l'une des rares personnalités du régime d'Amman a accueillir favorablement en 1977, l'initiative du président Sadate. « *Le drame arabe,* nous a-t-il dit, *réside dans le fait que nous ne disposons que d'une seule option : la paix, alors que les Israéliens en ont deux : la paix et la guerre.* » M. Adnan Abou Audeh pense qu'il n'y a qu'un moyen pour mettre fin à ce « *déséquilibre* ». « *Nous devrions créer les éléments susceptibles de nous donner cette deuxième option, en renforçant notamment la puissance militaire arabe. Ce n'est qu'alors que les Américains et les Israéliens, qui connaissent parfaitement les limites de notre marge de manœuvre, nous prendront au sérieux.* »

(*Lire la suite page 12.*)

UN ENTRETIEN AVEC LE PREMIER MINISTRE

Nous vivons au-dessus de nos moyens

déclare le charif Abdel Hamid Charaf

LE nouveau premier ministre du roi Hussein, le charif Abdel Hamid Charaf, qui a succédé en décembre dernier à M. Moudar Badrane, n'est pas un inconnu sur la scène politique jordanienne. Diplomate de carrière, il avait été nommé en 1967, à l'âge de vingt-huit ans, ambassadeur de son pays à Washington, avant d'occuper en mars 1972 le poste de délégué permanent d'Amman aux Nations unies. En 1976, le roi Hussein, son cousin, le nomme chef du cabinet royal. Il est considéré depuis comme le bras droit du souverain hachémite, l'un de ses conseillers les plus écoutés dans le domaine de la politique intérieure et l'architecte de la nouvelle stratégie proche-orientale d'Amman après la conclusion des accords de Camp David.

Le charif Abdel Hamid Charaf avait pourtant eu un passé passablement agité. A Beyrouth, où il fréquentait l'université américaine, véritable pépinière de militants nationalistes arabes, il avait adhéré au M.N.A. (Mouvement des nationalistes arabes), avant de devenir un ardent nassérien, ce qui lui avait valu par la suite d'être « placé sous surveillance » par le régime jordanien en 1958 lorsque le roi Fayçal d'Irak avait été renversé à Bagdad. De cette période « révolutionnaire » de sa jeunesse, le charif Abdel Hamid Charaf a surtout conservé un style d'action directe et dynamique, et une parfaite connaissance du problème palestinien.

Présentant le 24 décembre dernier le programme de son gouvernement, le charif Abdel Hamid Charaf a mis l'accent surtout sur la nécessité d'assurer la « décentralisation » du pays et la participation de la population aux décisions affectant sa vie quotidienne. Nous recevant dans son bureau de la présidence du conseil, le premier ministre jordanien définit sa conception de la notion de « décentralisation », qui implique, selon lui, le renforcement des pouvoirs des différentes autorités locales du pays, afin qu'elles puissent « *participer plus démocratiquement* » à la gestion des affaires de leurs régions. Il souhaite également instaurer un système « *de consultation et de dialogue* » pour que les simples citoyens aient leur mot à dire dans la conduite des affaires de leur gouvernement.

« Pensez-vous qu'il est possible d'assurer la participation du peuple aux affaires publiques en l'absence d'un Parlement élu ?

— Le problème pour nous est que, depuis 1967, nous n'avons pas été à même d'organiser des élections parlementaires, à cause de l'occupation israélienne de la rive occidentale. La Constitution prévoit en effet des élections générales et non limitées à une partie du pays. Nous avons depuis étudié plusieurs formules pour remédier à cet état de choses et nous avons finalement décidé d'ajourner le fonctionnement du prochain Parlement jusqu'au moment où le gouvernement serait en mesure d'organiser des élections générales, c'est-à-dire lorsque le problème de l'occupation aura été réglé. Entre-temps, nous avons mis sur pied un Conseil consultatif national désigné, lequel bien entendu ne remplace pas le Parlement, mais constitue une étape provisoire de notre vie parlementaire. En principe, selon les stipulations de notre Constitution, nous devons tenir des élections générales le plus tôt possible et nous espérons élaborer, dans un proche avenir, une formule destinée à élargir la représentation populaire.

— Envisagez-vous d'autoriser les partis politiques ?

— Les partis politiques constituent dans les pays en voie de développement un problème controversé. Nous avons dans le passé essayé le système du multipartisme, en cours dans certains pays d'Europe occidentale et aux États-Unis. Nous sommes arrivés à la conclusion que les pays en voie de développement devront chercher une autre formule à cause de leurs structures sociales et économiques et des conditions particulières du déroulement du processus de leur développement. Nous espérons toutefois assurer une plus grande participation populaire par le dialogue avec les différentes forces du pays.

— Vous parlez souvent de la nécessité de juguler la « mentalité de consommateur » de la population. Comment comptez-vous atteindre cet objectif ?

— Ce ne sera pas une tâche aisée. La Jordanie est prise en tenailles entre, d'une part, les immenses pressions exercées par la menace expansionniste israélienne, qui nous oblige à consacrer une partie importante de nos ressources aux impératifs de la défense, et, d'autre part, la grande prospérité des pays producteurs de pétrole. Certaines des valeurs de la société de consommation se sont glissées dans notre vie sociale et économique, et les gens ont pris l'habitude de trop exiger. Je pense que le climat de laxisme qui nous vient des pays producteurs de pétrole a sur nous un effet négatif : notre gouvernement et notre peuple vivent au-dessus de leurs moyens. La Jordanie ne peut continuer à faire face aux pressions économiques résultant de la hausse du prix du pétrole, si elle n'abandonne pas la « mentalité de consommateur ». Il faut que le peuple comprenne la nécessité d'une politique d'austérité et soit prêt à faire des sacrifices. Notre mode de vie laxiste ne fait que creuser le fossé qui existe entre les riches et les moins nantis.

— Plus de la moitié de la population jordanienne est d'origine palestinienne. Considérez-vous que la Jordanie est un Etat binational et que les Palestiniens qui vivent sur son territoire ont des aspirations nationales spécifiques ?

— La plupart des Jordaniens de la rive orientale sont nés après 1948. Il est donc très difficile d'affirmer avec certitude qui est Jordanien et qui est Palestinien en Jordanie. Et nous essayons de ne pas trop nous attarder sur ce point. Je n'admets pas non plus le terme d'« Etat binational ». Les Palestiniens et les Jordaniens n'appartiennent pas à des nationalités différentes. Ils sont détenteurs du passeport jordanien, sont des Arabes et ont une même culture. Je pense que nous avons beaucoup fait en Jordanie au cours des trente dernières années pour y créer un sens des grands desseins nationaux partagé par l'ensemble de la population. Lorsque le problème palestinien sera résolu, c'est-à-dire lorsque les Palestiniens pourront s'autodéterminer et que les Israéliens se retireront des territoires occupés, tout sera automatiquement réglé. Ceux qui souhaitent s'établir dans un Etat palestinien indépendant pourront le faire et ceux qui le désirent demeureront des citoyens Jordaniens.

— La Jordanie a abandonné en 1974 ses droits sur la Cisjordanie en faveur de l'O.L.P., désignée par le « sommet » arabe de Rabat comme l'unique représentant du peuple palestinien. Cette décision est-elle irréversible ?

— Nous n'avons pas abandonné nos droits sur la rive occidentale.

Propos recueillis par J. G.

(*Lire la suite page 12.*)

LA JORDANIE

LA LONGUE MARCHE

Histoire



A quarante-cinq ans, le roi Hussein de Jordanie est le doyen des chefs d'Etat arabes en exercice. Etabli sur le trône le 11 août 1952 par l'Assemblée nationale, à la suite de la déposition de son père, le roi Talal, diminué par la maladie, le *souverain se trouve tout de suite* confronté à un exercice du pouvoir d'autant plus difficile qu'il hérite d'un royaume au caractère artificiel, et récent, qui doit faire face à la menace permanente que constitue la présence d'Israël à ses frontières. Placé au centre du conflit israélo-arabe, le roi Hussein mène, des années durant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, un combat vital qui met en jeu l'existence même de la Jordanie hachémite.

Lorsque, le 20 juillet 1951, le roi Abdallah meurt assassiné sur le seuil de la mosquée Al-Aksa de Jérusalem, de la main de Palestiniens proches du grand mufti, Hadj Amin Husseini, le jeune Hussein, alors âgé de seize ans, est présent. Pour ce petit-fils d'Abdallah qui avait appris du fondateur du royaume « *à comprendre les pensées de son peuple et la complexité du monde arabe, les obligations de la fonction royale et comment faire face à un adversaire* », le choc est terrible : « *Je les revois encore, ces hauts dignitaires* — écrit-il — *le visage caché, s'enfuyant comme de vieilles femmes terrifiées. Cette image, plus que le visage de l'assassin, restera gravée dans ma mémoire, tant elle est la preuve de la fragilité du pouvoir politique.* »

A ce pouvoir politique, le prince héritier Hussein va se mesurer plus tôt qu'il ne pense puisque son père, Talal, ne pourra exercer la magistrature suprême que durant une courte période, de juillet 1951 à août 1952, et qu'au terme de la régence du charif Nasser Ben Jemil, son oncle, mise à profit pour parfaire son éducation à l'académie militaire britannique de Sandhurst, il prête serment, le 2 mai 1953, devant le Parlement. L'Orient passe alors du « *monde de l'amertume* » qui a suivi la malheureuse guerre de Palestine au « *monde de la rivalité* », et il faudra au nouveau roi de Jordanie beaucoup de courage et d'habileté politique pour dénouer les intrigues dont il est l'objet et assurer la survie de son fragile royaume. Il montrera également — ainsi lors des affrontements qui le mettront aux prises en 1970 avec les Palestiniens — que sa volonté peut s'exercer sans particulière douceur lorsqu'il y va, estime-t-il, du sort de son pays.

Mais, en dehors de qualités personnelles évidentes et, d'autre part, bien servi par une chance qui lui permet d'échapper à de multiples complots, Hussein bénéficie auprès de ses sujets du prestige indéniable que lui confère son appartenance à une lignée directe du Prophète, par sa fille Fatima, épouse d'Ali, et leur fils Hassan, dont il est le quarante-quatrième descendant. La Constitution de 1952 lui donne des prérogatives étendues, puisque, en particulier, étant « *le chef suprême de l'Etat, il est inattaquable et irresponsable* ». Partageant le pouvoir législatif avec le Parlement, il détient seul le pouvoir exécutif, qu'il exerce par décrets ou par l'intermédiaire de ministres, par lui désignés, qui sont tenus de lui jurer fidélité. Possédant le droit de dissoudre les Chambres — ce dont il usa en novembre 1974, — il nomme tous les fonctionnaires, civils et militaires. Commandant en chef des forces armées, lesquelles sont un instrument de défense, mais aussi politique, sur lequel le souverain sait pouvoir compter dans les moments difficiles (1970), et ce malgré les défaillances passagères de certains de ses officiers, il déclare *la guerre* et *signe les traités*.

Autour du roi, le pouvoir fonctionne donc comme un véritable circuit fermé au sein duquel s'opèrent les mutations et promotions d'un personnel politique relativement réduit, en fonction de l'appréciation, qui est faite par le palais, de leurs mérites. Hussein est ainsi parvenu, au fil des ans, à imposer bon gré mal gré son autorité sur les ministres, sur les hauts fonctionnaires *civils* et militaires, sur ses proches collaborateurs et même sur sa famille. Cette autorité est incontestable sinon incontestée. La complexité des liens, affectifs ou intéressés, qui se sont tissés entre le palais et l'extérieur explique, en dehors des textes constitutionnels, la continuité, depuis 1953, d'un pouvoir jugé volontiers autocratique et sa relative résistance aux pressions qu'il subit de la part de forces politiques qui ne lui sont pas toutes favorables.

La Constitution

La Constitution de 1952 reconnait les libertés d'opinion, de presse, de réunion et de regroupement dans des associations ou de partis. Ces dispositions favorisent, dans les premières années du royaume, la floraison d'une multitude d'organisations politiques où communistes, baasistes puis nassériens se disputent les suffrages d'une opposition de gauche qui déjà s'organise. Pour faire contrepoids, le roi est un moment tenté de former une Union nationale jordanienne (UNA) qui, regroupant les principales forces nationales, serait la seule formation politique autorisée du pays. Mais, engagée en septembre 1971, à un moment particulièrement favorable de la conjoncture politique, l'expérience cesse en février 1976. l'inutilité d'un tel appareil, cantonné dans un rôle secondaire, était vite apparue au souverain, qui trouva plus expédient de donner directement ses directives à une classe politique peu nombreuse et donc peu renouvelée. C'est ainsi que le gouvernement se trouve aujourd'hui seul habilité à représenter le courant au pouvoir et à en exprimer le programme, tandis qu'un Conseil consultatif, composé de soixante membres nommés par décret, fait office, depuis avril 1978, de Parlement. Quant aux forces d'opposition, si elles n'ont rien perdu de leur vitalité, les contraintes auxquelles elles restent soumises ont notablement réduit la portée de leurs discours.

Après l'assassinat du roi Abdallah, les forces progressistes, largement dominées par les Palestiniens, subissent une sévère campagne de répression dont les communistes sont les premiers à faire les frais (loi 91 de 1953). L'opposition ne désarme pourtant pas et forme, en 1954, un front national sous la direction de Suleiman Naboulsi, chef du parti national-socialiste. Cette tension interne est appréhendée par le roi avec d'autant plus d'inquiétude qu'elle s'accompagne de menaces extérieures précises. Sur la *frontière occidentale*, en effet, les actions des commandos palestiniens se font plus nombreuses et plus profondes, entraînant des représailles israéliennes, tandis qu'à partir du Caire Gamal Abdel Nasser, au pouvoir depuis avril 1954, suscite une ferveur unitaire à laquelle l'opinion jordanienne ne reste pas indifférente.

Toujours liée à la Grande-Bretagne par le traité de 1948 — *détesté* par la *majorité* de la population, — la Jordanie s'engage dans une dangereuse politique de bascule, s'appuyant tantôt sur le bloc syro - égyptien, tantôt sur l'Arabie Saoudite. Les émeutes d'octobre 1955 contre l'entrée du royaume dans le pacte de Bagdad obligent le roi à constituer un gouvernement, celui de Samir Rifaï, qui s'engage à ne pas adhérer au pacte puis à se séparer, en mars 1956, de Glubb Pacha, *commandant de* la *fameuse* Légion arabe. La guerre de Suez, dont la brièveté ne laisse pas le temps à Hussein de s'engager, est mise à profit pour hâter le départ des Britanniques et obtenir de *Londres l'abrogation du traité* de 1948. Le court passage au gouvernement du nationaliste pro-nassérien Suleiman Naboulsi (octobre 1956-avril 1957) accentue la confusion qui règne à Amman. Des éléments de l'armée travaillée par des courants *nationalistes* inspirés par Damas et Le Caire tentent d'instaurer une république. Mais le roi, à la tête de troupes fidèles, fait courageusement front à Zarka (13 avril 1957) et retourne la situation.

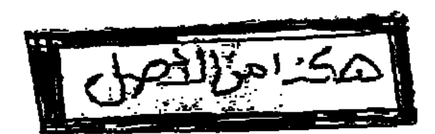
Durant toute cette crise, l'Arabie Saoudite ne ménage pas son soutien à Hussein, obtenant en particulier le retrait des troupes syriennes entrées dans le nord de la Jordanie pendant la campagne de Suez. Déjà considérablement *détériorées*, les relations du royaume avec la Syrie et l'Egypte sont rompues lorsque ces deux pays décident, le 1er février 1958, de former une union qui donne naissance à la République arabe unie (R.A.U.). L'Union arabe, conclue en riposte entre le roi Hussein et son cousin Fayçal, roi d'Irak, ne survit pas à la mort de ce dernier et à la proclamation de la République irakienne, le 14 juillet 1958. Se sentant de plus en plus menacé, le souverain hachémite fait alors appel à la Grande-Bretagne, qui intervient préventivement, le 16 juillet, avec ses parachutistes, tandis que la VIe flotte américaine débarque des bataillons de « marines » au Liban, en proie également à des troubles. *Commence alors pour* Hussein l'une des étapes les plus dramatiques d'un règne déjà passablement tourmenté. Attentats et tentatives de coups d'Etat se multiplient, ayant pour origine soit les Palestiniens, soit la Syrie, soit encore l'Egypte. L'éclatement de la R.A.U., en septembre 1961, et la signaure d'un accord politique et militaire avec l'Arabie Saoudite, un an plus tard, apportent cependant quelque répit.

La participation d'Hussein aux différents sommets arabes (Le Caire en janvier 1964, Alexandrie en septembre 1964 et Casablanca en septembre 1965) favorise même un rapprochement avec Nasser, qui est l'initiateur de ces rencontres. Il est vrai que les risques de *conflit* entre Arabes et Israéliens créés par le partage des *eaux du Jourdain estompent* quelque peu les rivalités interarabes. Le roi en profite pour faire admettre, à l'*occasion* de ses *nombreuses* tournées d'explication au Proche-Orient, en Europe et aux Etats-Unis, *que* son royaume ne doit pas faire les frais d'un arrangement des grandes puissances dans la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe. Mais les crises internes qui *secouent* quelques pays arabes (l'Irak, le Yémen, la Syrie) n'épargnent pas la Jordanie. Hussein parvient non sans mal à les dominer de son côté en procédant à de fréquents remaniements ministériels et en accentuant son contrôle sur les institutions. En juillet 1966, une centaine de nassériens, de baasistes et de communistes sont arrêtés à Amman, *sous* l'*accusation* de préparer un coup d'Etat avec *l'aide de la Syrie*. Les Palestiniens sont également touchés, qui voient l'aide accordée à l'O.L.P. suspendue. L'aggravation de la situation à la frontière jordano-israélienne accumule les risques de guerre en même temps qu'elle crée, en Cisjordanie, une agitation persistante au sein d'une population palestinienne qui se juge insuffisamment protégée contre les attaques israéliennes.

La délicate question des Palestiniens

La guerre, devenue inévitable, pousse le roi Hussein à signer, le 31 mai 1967, un accord de défense avec l'Egypte, elle-même liée à la Syrie par un pacte de défense mutuelle depuis novembre 1966. Au cours de la campagne-éclair de juin 1967, à laquelle le roi Hussein est le seul chef d'Etat arabe à prendre directement part, la Jordanie subit le principal du choc. Le désastre est immense : perte de Jérusalem, occupation de la Cisjordanie, deux cent mille nouveaux réfugiés sur la rive orientale, dix mille morts parmi les cinquante-cinq mille combattants de la Légion arabe. La situation politique du royaume hachémite s'en trouve bouleversée. Le président Nasser, lui-même en proie à quelques difficultés d'ordre interne (complots, procès), et le roi Hussein conviennent donc, au sommet de Khartoum (août-septembre 1967), que, faute de pouvoir réparer par les armes le désastre de juin, seule la voie de la négociation leur est ouverte. Ils sont les seuls des chefs d'Etat arabes à accepter, trois mois plus tard, la résolution 242 votée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité.

La Jordanie, à l'instar de l'*Egypte* ne *s'associe* donc pas aux trois « non » du sommet de Khartoum : non à la reconnaissance, non à la négociation, non à la paix avec Israël. Cependant, la politique pratiquée par les Israéliens dans les territoires occupés (vote de l'annexion de Jérusalem, le 28 juin 1967, par la Knesset) et l'échec des entreprises de paix du médiateur des Nations unies, Gunnar Jarring, font monter la fièvre dans les camps de réfugiés palestiniens, dont la Jordanie et le Liban entretiennent le plus grand nombre. A l'intérieur de ceux-ci, les fedayin, plus ou moins contrôlés par l'O.L.P., s'arment et montent des opérations spectaculaires destinées à faire connaître au monde entier leurs revendications. L'intégration de ces milliers de réfugiés, malgré les efforts des autorités, ne se fait que très *lentement, même si une* partie notable d'entre eux participent aux activités économiques et parfois politiques du pays.



RCHE DU ROI HUSSEIN

par PHILIPPE RONDOT

Une dualité dans le pouvoir ne tarde pas à s'instaurer à Amman, où les organisations de fedayin parmi les plus dures, comme celles relevant de l'autorité de Georges Habache, côtoient des forces gouvernementales de plus en plus lassées par ces débordements qui affectent la souveraineté nationale. En février 1970, l'interdiction des activités des partis politiques décidée par le roi suscite une réaction immédiate de l'opposition, mise aussitôt à profit par les Palestiniens qui appellent à l'établissement d'un *« régime démocratique et national »*. Devant les pressions exercées par la Syrie et l'Irak, dont un contingent de douze mille hommes, venu en juin 1967, se trouve encore en Jordanie, Hussein doit céder. Il conclut un accord avec le chef de l'O.L.P., Yasser Arafat, et procède à un remaniement ministériel. Mais les affrontements entre les commandos palestiniens et l'armée s'amplifiant, le gouvernement, qui a accepté le plan de paix arabo-israélien du secrétaire d'Etat américain Rogers (7 août 1970), se décide à intervenir d'une manière plus radicale. Le détournement d'avions de ligne par le F.P.L.P sur Mafrak donne, en septembre, le signal de la bataille qui, entre le 17 et le 27 septembre 1970, fait de la capitale le théâtre de violents combats. Le nord du pays n'est pas épargné et l'armée syrienne elle-même tente un moment d'intervenir directement. Grâce à la médiation arabe, dont Le Caire est le centre et à laquelle participe le président soudanais Gaafar El Nemeiry, un cessez-le-feu intervient le 27 septembre, suivi de la signature, dans la capitale égyptienne, d'un accord en quatorze points (les accords du Caire) entre le roi Hussein et Yasser Arafat.

La réintégration au sein de la communauté arabe

En octobre 1970, un nouvel accord est signé (accord d'Amman), plus favorable aux Palestiniens, tandis que Wasfi Tall est chargé de former un nouveau gouvernement. La résistance palestinienne n'a cependant pas totalement désarmé. Aussi le roi, profitant de changements opérés en Egypte (mort de Nasser), en Syrie (arrivée au pouvoir de Hafez Al-Assad) et en Irak (élimination du vice-président, Hardan Al-Takriti) et bénéficiant de livraisons de matériels militaires par les Etats-Unis, poursuit l'élimination des derniers bastions tenus encore par les Palestiniens. Le 19 juillet 1971, après un ultime assaut mené dans le Nord, entre Ajloun et Jerash, le premier ministre, Wafi Tall, est en mesure d'annoncer l'anéantissement des dernières bases de fedayin sur le territoire du royaume.

Cette confrontation sanglante (Septembre noir) vaut au souverain hachémite l'inimitié de la quasi-totalité des autres chefs d'Etat arabes. Elle lui a permis cependant de mettre un terme, dans son pays, à une dualité du pouvoir qui sera fatale, quelques années plus tard au Liban. Ayant ainsi éliminé la présence armée palestinienne, Hussein n'exclut pourtant pas la possibilité de rassembler, sous sa couronne, Jordaniens et Palestiniens. Aussi fait-il connaître, le 15 mars 1972, un plan de royaume arabe uni, au sein duquel la Cisjordanie libérée serait érigée en *« province palestinienne autonome »*. Mais ce plan, qui ne doit être réalisé qu'après l'application de la résolution 242, approuvé par le Parlement jordanien, est rejeté par l'O.L.P. et la majorité des pays arabes. Dans l'esprit du roi, il s'agit tout ensemble d'amorcer une nouvelle tentative de *« solution politique »* partielle du conflit israélo-arabe, de « récupérer » les Palestiniens en achevant de les soustraire aux séductions révolutionnaires et d'esquisser un nouvel ordre interarabe, qui puisse être opposé au rassemblement inspiré alors par Le Caire.

En revanche, les propositions jordaniennes sont bien accueillies par les Etats-Unis, qui y voient la possibilité de regrouper les forces conservatrices de l'Orient, tout en rouvrant la possibilité d'une *« solution partielle »* au conflit. Mais, en obtenant de Washington la livraison d'avions F-5 destinés à renforcer son potentiel militaire tout en accroissant son poids politique, le roi Hussein va voir grandir à son endroit l'hostilité des autres pays arabes, qui finiront par venir à bout de sa volonté de former sous sa couronne une entité étatique jordano-palestinienne.

La rupture des relations diplomatiques intervenue entre Le Caire et Amman, le 6 avril 1972, à la suite de la divulgation du plan de royaume uni, une vague d'attentats contre des personnalités officielles jordaniennes et palestiniennes proches du roi et d'autres tentatives de coup d'Etat (novembre 1972) ne freinent pas le roi Hussein dans son ambition de parvenir à ses fins. Un nouveau gouvernement, formé par Zeid Rifaï en mai 1973, dans lequel un ministre est chargé des affaires des territoires occupés, prend ses dispositions pour relancer le projet d'Etat jordano-palestinien. Mais, en même temps, le premier ministre a la délicate mission de tenter une normalisation des relations de la Jordanie avec quelques-uns de ses voisins arabes les plus proches.

C'est ainsi qu'une approche a d'abord lieu en direction de Damas en mai 1973. Le souvenir des querelles du passé ayant pu être effacé, les deux capitales s'engagent dans une politique de concertation dont le but est de jeter les bases d'une véritable intégration de la Jordanie et de la Syrie dans un ensemble régional de type fédératif. Ayant réussi cette ouverture inespérée avec son voisin du Nord, le souverain confie alors à son oncle, Abdel Moneim Rifaï, la mission de tenter, en juin 1973, une réconciliation identique avec Le Caire. Le succès de ces deux démarches parallèles se concrétise, le 12 septembre, par la réunion, dans la capitale égyptienne, d'un sommet qui regroupe autour d'Anouar Al-Sadate, le roi Hussein et le général Assad. Les relations diplomatiques sont rétablies avec Le Caire (12 septembre), puis avec Damas (4 octobre).

La non-participation de la Jordanie à la guerre d'octobre 1973 — de la préparation de laquelle le roi a d'ailleurs été exclu et pour laquelle il se sent insuffisamment armé, — bien qu'ayant été vivement dénoncée par l'opposition intérieure, n'a guère de répercussions dans l'évolution du rapprochement opéré avec la Syrie et l'Egypte. L'infléchissement donné par Hussein à son projet de royaume arabe, en 1973, lorsqu'il laisse entendre qu'après le retrait des troupes israéliennes de Cisjordanie il serait disposé à renoncer à ses droits sur celle-ci afin que les Palestiniens puissent déterminer par un référendum leur avenir, est bien accueilli. Cependant, le palais exprime ses réserves à propos de la décision du sommet d'Alger (novembre 1973) de reconnaître l'O.L.P. comme représentant unique du peuple palestinien.

Pas de royaume arabe uni

La Jordanie, qui a participé à l'ouverture de la conférence de Genève, le 21 décembre 1973, alors que la Syrie a refusé d'y assister, connaît dans les premiers mois de l'année 1974 de nouvelles tensions, à l'origine desquelles se trouvent des unités de l'armée (mutinerie de Zarka en février), dont le haut commandement est ensuite réorganisé. Le sommet de Rabat (26-29 octobre 1974), auquel assiste le roi, confirme la décision prise au Caire, en septembre, de reconnaître officiellement l'O. L. P. comme *« le représentant légitime unique du peuple palestinien »*. Hussein, après quelques hésitations, se rallie finalement à cette résolution qui constitue la consécration de l'O.L.P et de l'indépendance de tout éventuel pouvoir national palestinien par rapport à la couronne hachémite. Tirant immédiatement, sur le plan intérieur, les conclusions de ce sommet, Hussein fait procéder à plusieurs changements constitutionnels destinés à *« jordaniser »* le royaume. Le Parlement est dissous et un nouveau cabinet, toujours présidé par Zeid Rifaï, est formé, faisant une place moins grande aux ministres originaires de la rive occidentale. Surtout un nouveau plan de développement (1976-1980) ignore totalement la Cisjordanie.

A partir de 1975, le rapprochement jordano-syrien passe de la réconciliation à une véritable coordination, sans toutefois aboutir à l'intégration que s'étaient proposé de réaliser les deux chefs d'Etat. Dans le domaine intérieur, les ajustements politiques se succèdent durant l'année 1976. Les élections législatives prévues sont ajournées *sine die* (février), la mission du gouvernement est « dépolitisée », le parti unique est supprimé, tandis que toute activité politique organisée non gouvernementale est désormais interdite. En juillet 1976, Moudar Badrane, directeur du cabinet royal, succède comme premier ministre à Zeid Rifaï.

Dès lors, ayant renoncé à son projet de royaume arabe uni, qui entravait son retour parmi ses pairs, le roi peut s'engager plus avant sur le terrain que lui a préparé son ancien premier ministre : la poursuite du rapprochement avec la Syrie, la normalisation des relations avec l'O.L.P. et, surtout, la défense des intérêts jordaniens dans le processus qui s'est engagé, sous l'égide américaine, pour trouver une solution au conflit israélo-arabe.

Le « refus positif » de la paix séparée

Cette grande bataille diplomatique, Hussein va la conduire lui-même, laissant à son chef de gouvernement le soin de gérer, selon ses directives, les affaires intérieures du royaume. Si le rapprochement jordano-syrien marque quelque peu le pas, sans doute à cause de pressions exercées par l'Arabie Saoudite, du moins le sommet arabo-africain, tenu au Caire en mars 1977 en présence du roi et de Yasser Arafat, scelle-t-il la réconciliation des deux hommes, bien que certaines divergences demeurent. Celles-ci tiennent en particulier à la représentation des Palestiniens dans la perspective d'une reprise des travaux de la conférence de Genève, que l'on envisage alors sérieusement. Hussein préfère une délégation arabe unique au sein de laquelle les Palestiniens auraient leur place à la formule de délégation indépendante défendue par le président de l'O.L.P.

A l'occasion d'un séjour aux Etats-Unis (avril-mai 1977), le souverain jordanien a la faculté d'apprécier la détermination du président Carter d'œuvrer à la recherche d'un règlement négocié. Lui-même s'efforce d'apporter sa contribution. C'est ainsi qu'en 1977 Moudar Badrane préconise l'organisation d'un référendum auprès des deux peuples, jordanien et palestinien, pour statuer sur la forme que devraient avoir leurs relations futures. Mais cette proposition reste sans réponse.

Il est vrai que, déjà à l'automne 1977, les espérances d'un retour à Genève paraissent sérieusement compromises. Redoutant une flambée du nationalisme arabe dont les dirigeants arabes, modérés comme lui, seraient les premières victimes et constatant le peu de chances qu'il a de pouvoir représenter les Palestiniens à une hypothétique conférence de paix, Hussein recherche tout naturellement des appuis sur la scène internationale (Etats-Unis, France, Arabie Saoudite, Egypte, Syrie...). Il espère de la sorte empêcher que la frêle Jordanie ne subisse, à son détriment, les conséquences d'un arrangement à la préparation duquel elle n'aurait pas été associée.

Aussi, le roi évite-t-il d'abord de manifester une hostilité immédiate devant l'initiative prise 6par Anouar Al-Sadate de se rendre à Jérusalem (novembre 1977), se tenant même à l'écart des sommets du *« refus »* de Tripoli (décembre 1977) et d'Alger (février 1978). Mais le tour pris par les négociations égypto-israéliennes, dont la Jordanie se tient écartée, la signature des accords-cadres de Camp David (septembre 1978), par lesquels Amman déclare ne se sentir nullement engagé bien que le rôle futur de la Jordanie y soit précisé et enfin la conclusion du traité de paix égypto-israélien (mars 1979), incitent le roi Hussein à prendre une attitude d'autant plus résolue que son opinion publique l'y pousse. La Jordanie approuve les mesures de rétorsion décidées par le sommet de Bagdad (novembre 1978) qu'elle est la première à appliquer en rompant ses relations diplomatiques avec l'Egypte, le 1er avril 1979.

La désignation, le 19 décembre 1979, d'Abdel Hamid Charaf aux fonctions de premier ministre considérée comme un nouveau pas dans la voie de la fermeté confirme la politique jordanienne de *« refus positif »* de la paix séparée signée entre Israël et l'Egypte.

(Publicité)

INVESTISSEZ EN JORDANIE

La loi de 1972 sur « l'encouragement aux investissements » accorde des avantages considérables pour tous projets d'investissements privés remplissant certaines conditions tenant à la nature du projet et à son importance.

Sont considérés particulièrement souhaitables : les créations d'industrie, la construction de logements d'habitation, les projets visant au développement du tourisme et des transports maritimes.

Un minimum d'investissement en capital et équipement est exigé pour bénéficier des avantages de la loi d'encouragement. Ce plancher peut varier suivant la nature du projet de JD 5000 (environ 70.000 F) pour les industries de transformation à JD 25000 (soit 350.000 F) pour la construction d'immeubles d'habitation.

Quelques exemples de stimulations proposées :

— **Exemption de taxes douanières.** — Ces exemptions sont accordées pour les biens d'équipement importés en vue de la réalisation d'un projet économiquement souhaitable ou de l'extension de projets déjà réalisés.

— **Exemption d'impôts sur le revenu et de taxes sur le service social.** — Exemption accordée aux sociétés bénéficiant des avantages de la loi pour une période de six ans pouvant être étendue à neuf ans et renouvelée en cas d'extension de leurs investissements. Au-delà de cette période une exemption partielle d'impôts sur les bénéfices peut être accordée.

— **Autres avantages.** — Des terrains sont gratuitement mis à la disposition des investisseurs pour les projets d'implantaion industrielle ou de tout autre entreprise économiquement utile au pays.

Tous les capitaux investis par des étrangers sur le territoire jordanien jouissent exactement des mêmes droits que les capitaux investis par les nationaux.

Pendant les sept années de la période 1973 à 1979, un total de 383 PROJETS représentant plus de JD 150 millions d'investissement (soit environ 2 milliards de francs) ont bénéficié de la loi sur l'encouragement aux investissements. Bien que la plupart de ces projets aient été réalisés dans les secteurs prioritaires, bien d'autres sont de nature très variée, tel récemment l'élevage d'ovins pour la production d'œufs.

MINISTRY OF INDUSTRY AND TRADE
AMMAN - JORDANIE




(Publicité)

LES DEUX ZONES FRANCHES DE JORDANIE

L'une de ces zones dans la région de Zarqa, à 30 km d'Amman, est encore à l'état de projet. L'autre, près du port d'Akaba, est en pleine exploitation et doit ultérieurement s'étendre sur 2 millions de mètres carrés. Ces zones ont été créées pour toutes entreprises commerciales ou industrielles désirant fabriquer et distribuer des produits intéressant le marché en pleine expansion du Moyen-Orient ou exporter vers l'Europe et l'Asie.

La zone franche du port d'Akaba comprend 300.000 m2 d'aires de transit, entrepôts, magasins généraux, installations frigorifiques ultra-modernes et de sites industriels parfaitement équipés ainsi que toute l'infrastructure de transports et de services nécessaires à son fonctionnement.

De nombreuses exemptions fiscales et douanières ainsi qu'une situation stratégique au cœur du Moyen-Orient font de cette zone franche une attraction de premier ordre pour les investissements industriels et commerciaux.

La Jordan Free Zone Corporation, sous tutelle du Ministère des Finances, accorde d'importants privilèges dont les principaux sont :

— allocation gratuite de terrains pendant deux ans pour les industries, un an pour les entreprises commerciales.
— exemption de toutes taxes douanières pour tous les produits importés ;
— facilités de crédit importantes accordées par la **Banque Centrale de Jordanie.**
— exemption totale de l'impôt sur le revenu pendant douze ans.
— permission de rapatrier les bénéfices sans aucune restriction.

Les candidatures d'implantation industrielle sont examinées dans une optique préférentielle pour les industries telles que :

- imprimerie, édition,
- équipement scolaire,
- industrie de transformation des métaux,
- industries automobiles et des transports,
- industrie électrique et électronique.

Cette liste n'est pas limitative : on peut également citer les industries chimiques, plastiques, textiles, alimentation, jouets, etc.

La main-d'œuvre en Jordanie est hautement qualifiée et les salaires très raisonnables.

Des renseignements détaillés peuvent être obtenus en écrivant en français ou en anglais à
JORDAN FREE ZONE CORPORATION
P.O. Box 20036 - AMMAN - JORDANIE.




JORDAN TELEVISION CORPORATION

La télévision jordanienne est reçue dans plus de 1.000.000 de foyers.

Véhiculé par l'un des meilleurs médias du Proche-Orient, votre message publicitaire bénéficiera ainsi d'une grande diffusion.

Chaque jour la télévision jordanienne présente un programme français d'une heure dont un journal parlé à 19 heures.

HASHEMITE BROADCASTING SERVICE

H. B. S. offre la meilleure couverture radio pour tout le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.

Votre message publicitaire sur H.B.S. vous ouvre toutes grandes les portes du marché arabe et vous fera vendre mieux et plus.

DÉPARTEMENT COMMERCIAL

P.O. Box 2398 AMMAN JORDANIE - Téléphone : 42211-42212

Adresse télégraphique : Commercial-Amman - Télex : 21899 Amman

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

Le port d'Akaba

met à votre disposition :

postes de déchargement en eau profonde
quais et hangars
système rapide de chargement de phosphate
Stockage et manutention pour conteneurs

Votre fret sera traité avec rapidité et en toute sécurité par nos équipes spécialisées ayant à leur service les équipements les plus modernes.

(Zones franches disponibles pour le fret local ou en transit.)



Utilisez le port d'Akaba Jordanie

P.O. Box 115 AKABA - Tél. : 24-31 - Télx : 262 PORT JO.

LA JORDANIE

Économie Agriculture

A LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

DEPUIS 1967, l'économie jordanienne s'est trouvée bouleversée par une longue série d'épreuves dont les conséquences n'ont pas été, loin de là, toutes effacées aujourd'hui. Sans doute un plan quinquennal ambitieux (1976-1980) a-t-il permis d'assurer une expansion visible dans le domaine agricole et industriel, mais la dépendance financière extérieure, arabe ou internationale, demeure forte. Pour assurer sa survie économique, la Jordanie a d'autant plus besoin de paix qu'elle est, de tous les pays arabes, celui qui a eu le plus à souffrir de la guerre. La perte de la riche Cisjordanie en 1967, l'afflux de centaines de milliers de réfugiés palestiniens dans un territoire réduit à la seule rive orientale du Jourdain, et désertique à plus de 87 %, les affrontements (sanglants) jordano-palestiniens de 1970-1971, la guerre d'octobre 1973, suivie de la hausse du prix du pétrole, ressource dont est dépourvu le pays, et un endettement conséquent ont été autant d'effets négatifs que ne sont pas venus compenser la réouverture du canal de Suez (5 juin 1975), la mise en place progressive d'une coopération économique avec la Syrie et le rétablissement, encore modeste, des échanges avec les territoires occupés.

Cependant, grâce à une position géographique intéressante et à la détermination de ses habitants, la Jordanie a su relever, contre toute attente, les défis en devenant l'une des plaques tournantes du commerce international dans la région. A celui-ci, la France, qui dispose dans le royaume d'une bonne image du fait de sa position à l'égard du conflit israélo-arabe, participe sans toutefois atteindre le niveau que souhaitent lui voir atteindre le roi Hussein et son gouvernement.

Jusqu'en 1967, l'équilibre agricole de la Jordanie fut assuré par les productions de la rive occidentale : 30 % pour les céréales, 60 % pour les fruits et 65 % pour les légumes. Réduit à la seule Transjordanie, le royaume fut alors contraint de revoir l'ensemble de sa politique agricole en tenant compte du fait que les ressources en eau du pays étaient à la fois réduites et limitées à quelques rares zones privilégiées.

C'est la vallée du Jourdain, plus connue sous le nom de Ghor, qui est la première région agricole. N'ayant qu'une surface cultivée de 385 000 donums (1 donum = 1/4 d'hectare) avec 93 % de terres irriguées, cette vallée, où il est possible d'obtenir deux récoltes par an et parfois plus, a contribué, en 1976-1977, à 25,6 % de l'ensemble de la production agricole et à 45 % de la production de fruits et légumes, fournissant 85 % des exportations pour ces deux secteurs. Ainsi, avec 1 % de la superficie de la Jordanie et 4 % de la population qui y travaille, la vallée du Jourdain assure la part principale des revenus d'une agriculture à laquelle seulement 7,7 % de la surface totale du pays est consacrée.

Constatant que les ressources hydrauliques étaient incomplètement utilisées, le gouvernement a décidé, après en avoir fait en 1975 l'inventaire, d'en planifier l'exploitation. C'est ainsi qu'un effort particulier a été consenti pour la vallée du Jourdain, déjà dotée depuis 1973 d'une administration propre, la Jordan Valley Authority, chargée d'en aménager le développement. Les projets réalisés ou en cours de réalisation sont nombreux, concernant notamment le Ghor septentrional, le fleuve Zarka (barrage du roi Talal), le Wâdi Araba, le Wâdi Mûjib et le Ghor méridional. Ces travaux — dont le plus important est la construction d'un barrage de 160 mètres de haut sur le Yarmouk — apporteront à l'agriculture 420 000 donums supplémentaires de terres irriguées — dont 303 000 par arrosage, suivant une technique très rentable, puisqu'elle permet d'utiliser les eaux à 72 %, contre 48 % avec l'irrigation par canaux, et qu'elle augmente de 50 % la superficie irriguée.

Deux richesses : les phosphates et la potasse

Mais la production, qui doit subir les aléas d'un climat capricieux, ne couvre pas les besoins du marché intérieur, où la demande ne fait que s'accroître du fait de l'augmentation de la population et des revenus. La Jordanie, qui exporte certains de ses produits maraîchers, reste tributaire de l'étranger pour satisfaire l'ensemble de ses besoins alimentaires, en blé et farine de blé, par exemple. Le dernier plan quinquennal, qui prévoyait l'investissement de 137,4 millions de dinars (1) (agriculture et irrigation), soit 17,9 % du total des allocations, a eu des effets positifs dont les retombées ont été sensibles sur le niveau de vie de cette partie de la population vivant de l'agriculture et peu favorisée jusque-là. Le développement des méthodes modernes d'exploitation (tracteurs, moissonneuses-batteuses, engrais) et l'accroissement des facilités bancaires (crédits, prêts) assurent déjà la relance de cette branche traditionnelle de l'économie qui devrait participer pour 8 % au P.N.B. (20 % avant 1967).

La Jordanie, qui, jusqu'à maintenant, a été déçue dans l'espoir qu'elle avait mis dans la découverte de gisements pétrolifères, tire le principal de ses ressources minières de l'exploitation des phosphates, dont les réserves connues sont estimées à au moins 1,3 milliard de tonnes. Découverts en 1910, les gisements de Rouseyfa, d'Al-Hassa et d'Echeidiya font de la Jordanie le dixième pays producteur du monde (1 769,3 milliers de tonnes en 1977), la mettant au cinquième rang des pays exportateurs. Le plan quinquennal avait prévu l'investissement de 24 millions de DJ dans ce secteur afin de pouvoir porter la production annuelle à 7 millions de tonnes en 1980. Mais il s'agissait là d'objectifs trop ambitieux et les chiffres proposés par le plan sont loin d'être réalisés. Il n'est pas sûr non plus, et ce malgré les efforts déployés par la Jordan Phosphates Mines Company Ltd, que le but fixé de faire rentrer, à partir de 1983, 500 millions de dollars de devises grâce à l'exportation des phosphates, soit également atteint.

Parallèlement, et depuis la découverte en 1972 dans la région de Lissan, à l'est de la mer Morte, de réserves de potasse qui seraient parmi les plus importantes du monde (2 milliards de tonnes), de gros efforts sont consentis pour exploiter cette seconde richesse du sous-sol jordanien. Une société interarabe, l'Arab Potah Co, fondée en novembre 1977, financée en majorité par des capitaux publics ou privés jordaniens (77,15 % des parts), s'est lancée dans la construction d'un vaste complexe d'exploitation (bassins, digues, centrale électrique, raffinerie) d'un coût total de 154 millions de dollars. Le plan de production de potasse prévoit au démarrage, en décembre 1981, 240 000 tonnes-an ; 1,2 million de tonnes-an en 1985, pour atteindre 1,7 million au début des années 90. Les exportations annuelles escomptées, au niveau de la production de 1,2 million de tonnes-an, sont de 150 millions de dollars.

La Jordanie, qui reçoit pour l'instant son pétrole de l'Arabie Saoudite par l'oléoduc de la Trans Arabian Pipe Line Company (Tapline), possède une seule raffinerie, mais ultra-moderne, à Zarka. Sa production, qui s'est accrue de 14,9 % par an et qui atteint aujourd'hui 3,4 millions de tonnes par an, satisfait non seulement aux besoins nationaux, mais encore permet de fournir la Syrie, le Liban et même l'Arabie Saoudite, l'Irak et le Koweït en certains produits. Il est à noter que les besoins du royaume en énergie électrique (401,3 millions de kilowatts-heures en 1977) sont satisfaits par la production d'une quarantaine de centrales dont la plus importante, une centrale thermique (Al-Hussein), se trouve à Zarka.

La faiblesse de l'industrie jordanienne réside surtout dans le manque de diversité des matières premières. Elle se trouve condamnée, de ce fait, à demeurer cantonnée dans la petite ou moyenne entreprise (cuirs, cigarettes, textiles, produits pharmaceutiques, produits alimentaires), dépendante d'un marché local relativement limité. C'est pourquoi le gouvernement s'est efforcé de multiplier les échanges avec les pays arabes voisins.

La position géographique centrale du royaume hachémite a été habilement utilisée par les responsables jordaniens pour faire d'Amman une nouvelle place financière du Proche-Orient. Sa qualité de membre de l'Union économique arabe, son adhésion au Marché commun arabe, des relations privilégiées avec l'Occident, la création d'un courant d'échanges avec la Syrie et l'Irak et la désaffection de Beyrouth consécutive à la crise libanaise ont procuré à la Jordanie un élan bénéfique pour son commerce extérieur, même si l'afflux de devises, qui en est résulté, a été porteur d'inflation (plus de 10 % par an).

En janvier 1978, une bourse des valeurs est créée, l'Amman Financial Market, qui occupe maintenant la troisième place dans la région après la Syrie et le Koweït. Pour l'année de sa création, soixante-huit sociétés cotées à l'A.F.M., représentant 83,5 millions d'actions, ont traité pour 17,5 millions de dollars.

Cependant, les objectifs du plan quinquennal visant une augmentation du P.N.B. de 12 % par an (en 1977, le P.N.B. était de 32,7 milliards de francs), l'augmentation des ressources nationales et la réduction du déficit chronique de la balance commerciale (— 1,1 milliard de dollars estimé pour 1978) nécessitent des ressources financières que le royaume est dans l'impossibilité de fournir à lui seul.

Sans doute l'apport des nombreux Jordaniens émigrés, dans le Golfe notamment, évalué à plus d'un demi-milliard de dollars par an, est-il conséquent, mais sa redistribution, dans le royaume, est loin de profiter au développement du secteur productif. L'aide financière provient donc de l'étranger, des Etats-Unis (30 millions de dollars pour l'année 1979) et surtout du Fonds d'aide arabe mis en place par le sommet de Bagdad (novembre 1978) en faveur des pays de la « confrontation ». C'est ainsi que la Jordanie s'est vu attribuer 1,25 milliard de dollars par l'Arabie Saoudite, le Koweït, la Libye et les Emirats arabes unis. Grâce à cette contribution, le budget de l'année 1979 a pu augmenter de 40 % au titre des dépenses, dont les deux tiers pour régler l'effort de développement.

Le fait que cette aide étrangère, qui provient à 95,6 % des pays arabes, fournit 46 % des recettes courantes (1979), auxquelles s'ajoutent 18,2 % de prêts divers, est très significatif de l'état de dépendance dans lequel se trouve le royaume. Cette situation inconfortable suscite quelque méfiance de la part des investisseurs étrangers, bien que des conditions particulièrement favorables leur soient proposées et que les efforts déployés par le roi Hussein pour tenir son pays à l'abri des secousses politiques du Proche-Orient semblent, pour l'instant, couronnés de succès.

Malgré un redressement perceptible à partir de 1976, la balance commerciale ne se relève pas d'un déficit croissant. Entre 1973 et 1977, le volume des importations a été multiplié par un coefficient de 4,2. En 1977, les importations ont ainsi atteint 454,4 millions de dinars, alors que les exportations ne se sont élevées qu'à 60,2 millions de D.J. La part la plus importante des importations revient aux biens d'équipement (40,5 %) suivis par les biens de consommation (32,4 %) et les matières premières (26,7 %). Ce sont les Etats-Unis qui ont le plus progressé (+ 278 %), suivis par les pays du Comecon (+ 223,5 %) et par ceux de la Communauté européenne (+ 205 %). Les exportations jordaniennes sont avant tout dirigées vers les pays arabes (+ 211,3 %), l'Inde (+ 205 %) et le Japon (+ 137 %). Dans l'ordre d'importance des exportations, l'on trouve les produits alimentaires (animaux, fruits et légumes), puis les phosphates. La situation intéressante du port d'Akaba (pour la Syrie et l'Irak) et surtout la guerre du Liban ont accru notablement la part réservée aux réexportations.

La place de la France

La qualité des relations politiques entre la France et la Jordanie, favorisées par une certaine convergence de vues à propos de la recherche d'un règlement au conflit entre Arabes et Israéliens, se répercute peu encore sur le plan des échanges commerciaux. Si le volume de ceux-ci a connu un taux d'expansion assez remarquable depuis quelques années, notre pays n'arrive qu'à une place modeste, pour les importations, avec 3,2 % (1977), derrière la République fédérale allemande (15 %), l'Arabie Saoudite (8,7 %), la Grande-Bretagne (7,8 %), le Japon (6,8 %) et l'Italie (5,1 %). L'accroissement des exportations françaises se poursuit cependant, passant ainsi de 156,4 millions de francs en 1976 à 230 millions en 1977, tandis que les importations (un peu plus de 1 %) régressaient, dans le même temps, de 15,7 millions à 13 millions. La balance commerciale reste donc encore très fortement favorable à la France dont les achats sont essentiellement des phosphates.

Pour compenser cette perte le gouvernement d'Amman souhaite que les entreprises françaises s'engagent davantage dans la réalisation de certains de ses projets. C'est ainsi que les Jordaniens espèrent que la France, qui fournit déjà du matériel mécanique, des produits laitiers, du fer, de la fonte, de l'acier et du matériel électrique, s'intéresse à la recherche et à l'exploitation du cuivre, du kaolin, du manganèse, aux travaux d'électrification du sud du pays, au développement touristique...

Plusieurs grands projets ont déjà retenu l'attention des industriels français : la construction du nouveau campus de l'université de Yarmouk, à Ramtha, la construction de 2 677 logements préfabriqués pour la ville nouvelle d'Abou-Noseir, au nord d'Amman, la construction d'une cimenterie près de Kasr-al-Halabat, la construction d'une usine de verre plat (20 millions de dollars), l'adduction d'eau de la région septentrionale, depuis la vallée du Jourdain vers la capitale et la réalisation de la deuxième phase du projet d'aménagement de cette même vallée du Jourdain (coût global : 6,7 millions de dollars).

Deux accords signés en juin 1979 montrent que la France et la Jordanie sont décidées à améliorer leurs relations commerciales. Le premier concerne l'octroi de 290 millions de francs de crédits privilégiés pour le financement d'un programme de télécommunications d'un total de 400 millions de francs, auquel est intéressée la compagnie Thomson-C.S.F. Un protocole similaire avait déjà été signé en mars 1977 portant sur 250 millions de francs. Le second accord concerne la livraison de trente-six avions Mirage F-1, laissent entrevoir la commande, pour l'avenir, de Mirage 2000.

Ainsi, la Jordanie, dont la vocation de plaque tournante pour tous les pays du Proche-Orient et du Golfe et de la péninsule Arabique se confirme, est-elle un marché dont la rentabilité ne doit pas être jugée en fonction des seuls besoins de son développement national. — Ph. R.

(1) Un dinar jordanien = 3,5 dollars.

LA JORDANIE

Le retour au bercail arabe

(Suite de la page 7.)

La méfiance à l'égard de Washington considéré il y a encore quelques années comme *« l'allié le plus sûr »* de la Jordanie est générale dans tous les milieux politiques d'Amman. Cette méfiance, qui est souvent accompagnée de vifs sentiments de déception et d'amertume, s'est encore renforcée au début de 1979 lorsqu'il est devenu clair que Washington était sur le point de lâcher le chah. Ami personnel du souverain iranien, le roi Hussein *n'avait pas* hésité à se rendre à Téhéran en novembre 1978, alors que la situation s'y dégradait rapidement. Les dirigeants jordaniens ont finalement tiré la leçon des événements de Téhéran en prenant leurs distances à l'égard de Washington pour ne plus compter que sur leurs propres forces et celles des pays arabes qui affrontent les mêmes menaces et dangers.

La plus grave de ces menaces est pour les Jordaniens la *« paix séparée »* entre l'Egypte et Israël, qui a réussi à diviser dangereusement les pays arabes modérés. Ils estiment cependant que le *« sommet »* arabe de Bagdad a limité les dégâts en évitant l'éclatement du monde arabe et en créant une nouvelle solidarité interarabe à laquelle la Jordanie s'est ralliée sans arrière-pensée en normalisant ses relations avec la plupart des Etats arabes. Le test de la nouvelle volonté des pays arabes modérés de ne plus se laisser désormais dicter leur politique a été fourni par l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. Tout en regrettant amèrement et en condamnant sévèrement le comportement de Moscou, les Jordaniens refusent de s'engager dans une action commune entreprise *« sous la protection du parapluie américain »* pour faire face à une menace éventuelle des Soviétiques contre la région du Golfe, menace qu'ils jugent inexistante.

La réconciliation avec l'O.L.P.

Pour la Jordanie et ses alliés modérés, le problème de l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan n'est pas *« prioritaire »*. *« L'impasse dans laquelle se trouve le problème palestinien,* nous a déclaré à ce propos M. Adnan Abou Audeh, se faisant l'écho d'une opinion largement répandue dans les milieux politiques d'Amman, *représente pour nous un danger plus grave que l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Nous n'aimons pas et condamnons ce que font les Russes dans ce pays. Mais cela ne veut pas dire que nous devrions pour cela abandonner notre principale préoccupation, qui est et demeure la Palestine. Et si nous sommes appelés à nous défendre, nous ne pourrons le faire qu'en réglant le problème palestinien. Telle est l'opinion quasi générale des Arabes. »*

La Jordanie est d'autant plus inquiète de la persistance de l'impasse palestinienne qu'elle est le pays arabe le plus intéressé par l'avenir des Palestiniens, qui constituent plus de la moitié de sa population. La double opposition du roi Hussein et de l'O.L.P. aux accords de Camp David a grandement facilité la réconciliation entre le souverain hachémite et l'organisation palestinienne. Les péripéties sanglantes de la bataille d'Amman de 1970 ne constituent plus qu'un lointain souvenir qui tend de plus en plus à s'estomper dans les esprits. Les Palestiniens de Jordanie ont trouvé leur place dans la société jordanienne et jouissent des mêmes droits que les citoyens jordaniens, bénéficiant pleinement de la prospérité économique du royaume hachémite. Pour ces Palestiniens, le roi Hussein n'est plus l'ennemi à abattre, mais un allié dans la lutte commune pour la récupération des territoires occupés. Cependant, même les riches représentants de la bourgeoisie palestinienne d'Amman et d'Irbid, étroitement intégrés dans le régime jordanien, ne demeurent pas indifférents devant la vieille et tenace aspiration palestinienne à constituer un Etat indépendant, dont l'O.L.P. est devenue au fil des ans le symbole.

La normalisation des rapports entre la Jordanie et l'O.L.P., consacrée lors de la rencontre Hussein-Arafat de décembre 1979, a été établie sur des bases claires et précises et n'a été rendue possible que grâce aux concessions consenties principalement par l'organisation palestienne. La Jordanie, qui entend entretenir avec cette dernière des relations d'Etat à Etat, refuse à l'O.L.P. toute juridiction sur les Palestiniens du royaume, considérés comme des citoyens jordaniens à part entière et ne lui reconnaît pas le droit d'assurer sur son territoire une présence armée palestienne dans le but de combattre l'Etat hébreu. Autant de revendications qu'Arafat a été contraint d'abandonner. Le chef de l'O.L.P. a, en contrepartie, obtenu le droit d'ouvrir un bureau de son organisation à Amman. Mais, présidé par le général Abdel Razzak Yehia, un simple « fonctionnaire » de l'administration palestienne, ce bureau ne joue qu'un rôle de représentation et ne remplit aucune fonction politique importante.

Le glissement à droite intervenu au cours des dernières années au sein de la direction de l'O.L.P. a facilité la réconciliation jordano-palestinienne aux conditions du roi Hussein et a grandement contribué à harmoniser les rapports entre l'organisation palestinienne et les autorités d'Amman. Le fonds de soutien de 150 000 000 de dollars créé par le « sommet » arabe de Bagdad en vue d'aider les habitants des territoires occupés à faire face aux pressions économiques d'Israël, est géré par une commission mixte jordano-palestinienne, présidée par Abou Jihad, l'un des dirigeants les plus en vue de l'O.L.P. Cette commission a distribué en 1979 plus de 70 000 000 de dollars, favorisant systématiquement les municipalités modérées de Cisjordanie au détriment de celles contrôlées par les communistes et les maires connus pour leurs liens avec la gauche palestinienne.

Les responsables jordaniens se défendent de nourrir des visées sur la Cisjordanie, affirmant qu'ils *adhèrent toujours aux résolutions du* « sommet » arabe de Rabat de 1974 qui ont consacré *« le droit du peuple palestien à établir sur tout territoire libéré un pouvoir national indépendant sous la direction de l'O.L.P. considérée comme l'unique et légitime représentant du peuple palestinien »*. Aucun des propos tenus par le roi Hussein depuis 1974 n'autorise à affirmer, ainsi que le font certains, que le souverain hachémite demeure sentimentalement attaché à la Cisjordanie, et qu'il aimerait bien pouvoir la récupérer d'une manière ou d'autre autre. Tout au plus, les responsables jordaniens entendent s'assurer que le choix qui sera fait au moment voulu en faveur de la création d'un Etat palestinien indépendant se fasse en toute liberté en dehors de toute pression extérieure par le seul exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Ils ajoutent cependant qu'ils seraient heureux si la future entité nationale palestinienne estimait bon d'établir des liens privilégiés avec la Jordanie.

L'« annexion rampante » d'Israël

En attendant, les Jordaniens ne se désintéressent pas de ce qui se passe en Cisjordanie occupée. Paradoxalement, c'est le frère même du souverain hachémite, le prince Hassan que l'on a souvent représenté à l'étranger comme un partisan d'une Jordanie réduite à la seule rive orientale, qui suit le plus activement l'évolution de la situation sur la rive occidentale. La Société scientifique royale qu'il dirige a consacré de nombreuses études à la politique d' *« annexion rampante »* pratiquée *par les Israéliens « pour garder leur contrôle sur ce territoire »*. Dans un article paru le 25 mars dernier dans le *Washington Post*, le prince Hassan dénonce les plans israéliens de *« colonisation et de strangulation »* de la Cisjordanie, *« une politique qui ne fera qu'accélérer la dévitalisation socio-économique »* de ce territoire, provoquant un nouvel exode de *« Palestiniens amers et frustrés »* vers la Jordanie et les pays du Golfe, ce qui ne pourra qu'aggraver la déstabilisation de ces régions.

La politique dynamique et militante menée par la Jordanie en faveur de la cause palestinienne et des habitants de la rive occidentale, ainsi que la prospérité économique du royaume hachémite ont contribué à assurer la paix sociale dans le pays. Mais les récentes hausses de prix ont provoqué au sein de la population *de nombreuses récriminations*, que les mesures d'austérité annoncées par le nouveau premier ministre risquent fort d'aggraver. Le charif Abdel Hamid Charaf espère désamorcer un possible mouvement de mécontentement populaire par une politique de *« dialogue et de concertation »*, destinée à assurer la participation du peuple aux affaires du pays.

Privés depuis de longue années de représentation populaire élue et de partis politiques autorisés ainsi que d'une presse vraiment indépendante et libre, qui auraient pu leur servir d'exutoire, les Jordaniens demeurent fort sceptiques au sujet des différentes tentatives faites par le palais en vue de *« démocratiser »* le régime. La création en avril 1979 d'un Conseil national consultatif désigné par le *roi*, n'a convaincu personne.

En fait, le tout-puissant service des renseignements jordaniens — réputé dans tout le Proche-Orient pour sa redoutable efficacité — contribue à entretenir dans le pays une désaffection croissante à l'égard des affaires de l'Etat. Dès son arrivée au pouvoir, le charif Abdel Hamid Charaf, le nouveau chef du gouvernement, a ordonné la libération de quelque neuf cents prisonniers, pour la plupart de droit commun. Il resterait cependant dans les prisons du royaume, près de deux cents détenus politiques (des communistes, des syndicalistes, des Palestiniens), dont certains emprisonnés sans jugement depuis près de dix ans.

JEAN GUEYRAS.

Les déclarations du premier ministre

(Suite de la page 7.)

Tout ce que nous avons déclaré c'est que nous concédions le droit à l'autodétermination au peuple de la rive occidentale et aux Palestiniens en général. Et nous maintenons notre position à ce sujet. Cela avait d'ailleurs été notre attitude depuis 1967. A Rabat, nous n'avons fait que souligner notre point de vue et nous avons reconnu la responsabilité de l'O.L.P. dans ce domaine bien précis.

— Vous estimez donc que l'O.L.P. est responsable du sort de la rive occidentale ? »

— Nous reconnaissons l'O.L.P. en tant qu'unique représentant des Palestiniens en général. Mais nous croyons que les futurs arrangements, dans le cadre d'un règlement, doivent être fondés sur l'autodétermination.

— Qu'entendez-vous par autodétermination ?

— Nous pensons que tous les Palestiniens ont le droit, s'ils le désirent, d'exercer leur droit de décider de leur avenir, de dire s'ils veulent un Etat indépendant séparé en Cisjordanie et à Gaza, ou s'ils désirent un Etat lié avec un pays arabe, qui pourrait être d'ailleurs la Jordanie.

— Cela veut-il dire que vous n'avez pas perdu tout espoir de récupérer la Cisjordanie ?

— Le terme d'espoir est impropre. Certains Jordaniens pensent que la récupération de la rive occidentale ne constitue pas une source d'espoir mais plutôt d'inquiétude et que la Cisjordanie sera pour notre pays un fardeau. Moi, personnellement, je ne suis pas de cet avis. L'entité nationale palestinienne doit avoir les meilleures relations avec la Jordanie, parce que nous avons de nombreux liens économiques et culturels. Mais nous insistons sur la nécessité de mettre en application le droit à l'autodétermination. Nous n'accepterons jamais d'assurer la représentation de la rive occidentale ou des Palestiniens, sans l'approbation expresse du peuple palestinien. Sadate souhaitait, il y a quelques années, l'établissement d'un lien entre la rive occidentale et la Jordanie. Le roi Hussein est pour l'autodétermination. Nous ne voulons pas être accusés de vouloir établir des relations d'hégémonie ou de domination sur la Cisjordanie.

Nous voulons sincèrement des relations saines et libres fondées sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Au cours des dernières années, on a prêté à la Jordanie des intentions qu'elle n'a jamais eues. On a affirmé à tort que nous cherchions une occasion pour récupérer la rive occidentale et déjouer les plans de l'O.L.P. Cela est totalement faux. Depuis le « sommet » arabe de Rabat, nous avons indiqué à plusieurs reprises que même si tous les pays arabes s'entendaient pour demander à la Jordanie d'agir pour le compte des Palestiniens, nous, pour notre part, nous continuerions à demander que le peuple palestinien exerce son droit à l'autodétermination.

— Dans quel cas seriez-vous disposé à participer au processus de Camp David ? »

— En aucun cas. Nous ne voyons aucune possibilité qui puisse justifier notre ralliement à la formule de Camp David qui nous paraît totalement inacceptable. Mais nous sommes prêts à prendre part à tout processus de paix qui conduirait au retrait d'Israël de tous les territoires occupés, à la reconnaissance des droits nationaux palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination. La formule de Camp David n'a abouti jusqu'à présent qu'à l'isolement de l'Egypte, à la division du monde arabe et à la conclusion d'une paix séparée.

— Etes-vous soumis à des pressions américaines pour vous inciter à participer aux négociations israélo-égyptiennes ?

— Nous ne sommes soumis à aucune pression directe. Nous avons expliqué aux Américains à plusieurs reprises et au niveau le plus élevé, ce que nous pensions de Camp David. Ils connaissent exactement notre point de vue. Ils ont compris qu'il n'est pas réaliste de nous demander de changer de politique dans ce domaine. Nous avons cependant plus ou moins *de bonnes relations* avec les Etats-Unis

— Recevez-vous des armements américains ?

— Nous avons toujours des relations d'ordre militaire avec les Etats-Unis.

— Recevez-vous des armes perfectionnées ?

— Le volume de l'aide militaire américaine a considérablement diminué. Les armes américaines sont maintenant destinées à l'Egypte. Nous, pour notre part, nous nous adressons à la France, surtout pour les avions de combat. Nous achetons des *blindés* à la Grande-Bretagne et d'autres équipements militaires à d'autres pays occidentaux.

— Que pensez-vous de la situation en Afghanistan et des tentatives des Etats-Unis pour mobiliser les Arabes contre la menace soviétique ?

— Je ne pense pas que les Etats-Unis aient réussi à mobiliser les Etats arabes contre l'U.R.S.S. Les pays arabes ont accueilli avec réserve les tentatives de *Washington* de les embrigader contre l'U.R.S.S. à propos *de l'Afghanistan*. En fait, les Etats-Unis ont essayé d'obtenir le concours des Etats islamiques plutôt que celui des pays arabes. Pour notre part, nous demeurons très vigilants pour ne pas nous laisser entraîner dans cette voie, car nous estimons qu'il est ridicule de concentrer toute notre attention sur l'intervention soviétique en Afghanistan, alors que, depuis treize ans, nous avons à nos portes une occupation israélienne des territoires de trois pays arabes, sans compter l'injustice faite aux Palestiniens. Et, pourtant, *les Israéliens bénéficient* de l'entier appui militaire, politique et économique des Etats-Unis. Naturellement, nous sommes contre l'intervention soviétique en Afghanistan, mais nous n'agissons pas *sous l'influence* de Washington. Je ne pense pas non plus que les Américains aient réussi à nous détourner du problème que nous tenons pour primordial et qui est celui de l'occupation israélienne.

— Si les Etats-Unis modifient leur position à l'égard de la crise du Proche-Orient, seriez-vous disposés à leur prêter votre concours dans leur lutte contre les Soviétiques ?

— Quelle que soit l'attitude des Etats-Unis, nous estimons que ce que les Soviétiques ont fait en Afghanistan est erroné et doit être opposé. De même, quel que soit le comportement des Soviétiques en Afghanistan, nous continuons de croire que l'intervention de Washington en faveur d'Israël constitue une erreur. Je dois cependant ajouter qu'une modification substantielle de la politique américaine au Proche-Orient ne pourrait qu'améliorer *les relations* du monde arabe avec les Etats-Unis. Mais il serait faux d'établir un lien entre ce qui se passe à Kaboul et la crise du Proche-Orient. Car le problème de l'Afghanistan est totalement différent de celui de la Palestine. Nous ne nous opposons pas à l'U.R.S.S. à propos de l'Afghanistan, parce que les Etats-Unis le souhaitent, mais parce que nous pensons que l'attitude de Moscou est injustifiable. Il est évident que, lorsque les Etats-Unis décideront de rectifier leur politique au Proche-Orient pour la rendre plus équilibrée et impartiale, le malentendu avec le monde arabe disparaîtra.

» Il n'existe pas de problème entre les Arabes et Washington autre que celui de l'appui aveugle fourni à Israël. »

Propos recueillis par J. G.

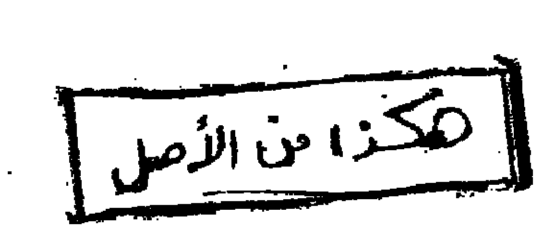
Société-Tourisme

DEUX FEM

À LA DÉC

MERVEI

JORDAN





Société-Tourisme

DEUX FEMMES EN QUÊTE D'UNE CULTURE

DES « femmes supérieures » existent aussi en Orient arabe. Mais elles ne peuvent, en général, se manifester que dans le repli des patios ou des gynécées. Ce qui est « harimi » — d'où notre mot « harem » — est secret, défendu, en un mot féminin. Une femme ne peut être célèbre, avoir une existence publique sans être dénigrée que si elle est chanteuse, et encore doit-elle, comme l'Egyptienne Oum-Koulsoum, la Libanaise Fairouz (1) ou telle femme barde bédouine du désert jordanien, chanter la religion aussi bien que l'amour. Les femmes de tête, de caractère, celles que nous nommons en Occident des « grandes dames », ont mauvaise presse en Orient. Et ne parlons pas des féministes arabes !

La majorité des personnalités politiques ou culturelles musulmanes sortent ou voyagent sans leurs épouses. Des huit souverains arabes actuellement régnants, le roi Hussein de Jordanie est le seul qui montre sa femme et qui l'a faite reine (2). Cela ne va pas quelquefois sans murmure dans les sacristies islamiques ou les cafés à narguilés. Les George Sand, les lady Stanhope, les suffragettes, n'ont vraiment droit de cité en Orient que si elles sont occidentales.

Il a donc fallu un doigté, une patience, une finesse infinis à Saâdia El-Jabri la Jordanienne pour parvenir à émerger, à jouer un rôle tout en continuant à être respectée, et même admirée dans une bonne partie du Proche-Orient. Et cela bien que son action en faveur de la culture arabe et islamique ait parfois fait incursion — par exemple, quand il a fallu mettre un terme à la dégradation des palais omeyyades de Jordanie — jusque dans le champ politique.

Saâdia El-Jabri est, au départ, Syrienne. Née dans une famille musulmane sunnite d'Alep aux mœurs rigoureuses quand il s'agit de ses filles et de ses femmes, elle a eu une enfance soumise et préservée, mais non exempte d'imprévus. Son père, aujourd'hui centenaire, et qui vit au Caire, où il continue d'animer un petit groupe de panarabistes, a, tout jeune, commencé sa carrière comme secrétaire particulier du calife de Constantinople Abdul Hamid (3), le « sultan rouge ». C'était avant la première guerre mondiale et la Syrie était encore une province de l'Empire ottoman. « C'est à mon père que revint de prendre la décision d'interdire à Sarah Bernhardt de jouer, à Istanbul une pièce mettant en scène le prophète de l'islam. »

« *Après la mission de mandataire* confiée à la France en Syrie, à la suite de la première guerre mondiale, mon père, à partir de la Suisse et d'autres pays, a mené avec d'autres nationalistes arabes, dont son frère, la lutte contre l'occupation française. Cela lui a valu d'être condamné deux fois à mort *in absentia* par les autorités du mandat. » *L'exil permis aussi à Saâdia de faire du français — dans une institution helvétique aussi sévère que son éducation alépine, — sa principale langue de communication extérieure. Mariée ensuite,* « à la mode orientale », *c'est-à-dire sans qu'on lui demande son avis, avec un Palestinien, elle a d'abord vécu quelque temps à Jérusalem.*

Puis très vite elle a rencontré le véritable homme de sa vie, un jeune Jordanien qui devait, bien plus tard, être appelé à diriger le gouvernement d'Amman avant de mourir tragiquement. Aimée, comprise, Saâdia a pu enfin donner libre cours à sa passion pour le passé et l'art arabes, à son projet de contribuer à réhabiliter en Jordanie la culture islamique, ce dont peu de monde se souciait dans ce petit Etat résigné alors à vivre sous le signe croisé, et bien court, des mœurs militaires britanniques et bédouines.

Jeans et robes à traîne

Les Antonins, empereurs romains qui, au deuxième siècle de l'ère chrétienne, dotèrent Philadelphie — nom latin d'Amman — d'un théâtre de quatre mille places, vinrent aider Saâdia El-Jabri. Elle cherchait à échapper au béton pour installer un musée des arts et traditions arabes. Les souterrains en belles pierres de taille blanches du théâtre lui fournirent un emplacement idéal. Elle y a réuni une collection d'objets, peu nombreux, mais pour la plupart remarquables.

Le plus bel ensemble du musée est constitué par une série de vêtements orientaux anciens ou traditionnels, du Nil à l'Asie mineure. Les jeunes citadins jordaniens qui ne portent plus que des jeans et des chandails y viennent regarder comme des habits d'une autre planète les robes noires au semis de broderies polychromes que portent encore au désert (où ils ne s'aventurent jamais) leurs compatriotes bédouines ou les manteaux d'apparat que revêtaient leurs aïeules pour les mariages et les circoncisions. L'une des pièces choc est une robe de cérémonie ottomane à traîne de la fin du dix-huitième siècle, où les arabesques en fil d'or se déroulent sur le velours mauve ; elle a été donnée au musée par un jeune collectionneur bordelais, Alain Fouquet, qui, lors d'un passage en Jordanie, avait découvert l'entreprise solitaire de Saâdia El-Jabri.

Celle-ci nous dit : « Cette petite collection ne représente, bien sûr, qu'un millième des trésors de la Jordanie. » *Et elle indique sur la carte Petra, la ville troglodyte de Nabateens, les pavillons de chasse millénaires des califes damascènes, les châteaux des croisés ou de Saladin.* « Tenez là, c'est le djebel Nebâ, le haut lieu biblique par excellence de notre pays. Nos visiteurs ne le hantent guère. Allez-y, vous ne le regretterez pas ! »

Prenons donc la route de la mer Rouge. Laissons Rakim, fière de sa grotte citée dans le Coran ; dépassons Madaba, cité jadis vouée à la déesse phénicienne Astarte, puis chrétienne contre vents et marées depuis le quatrième siècle et jalouse de détenir la plus ancienne carte connue de la Palestine, tracée par Justinien, selon une habitude chère à ce monarque byzantin, dans la mosaïque ; ignorons même Macheronte, place forte israélite où Hérode fit décapiter saint Jean-Baptiste pour cette gourgandine de Salomé. Et escaladons le djebel Nebâ qui n'a guère que 800 mètres d'altitude. Du haut de ce qui fut le mont Nebo de la Bible, Moïse découvrit la Terre promise qu'il ne foulerait jamais, puis il mourut.

Comme le prophète hébreu, on peut embrasser d'un seul regard, à perte de vue, la vallée du Jourdain, les déserts aux tons de craie, le reflet d'acier de la mer Morte, collines et plaines se chevauchant. C'est l'antique Palestine, partagée aujourd'hui entre la Jordanie, Israël et la Cisjordanie. Les mêmes brumes de chaleur ou de frimas, les mêmes oiseaux survolent ces trois entités aussi rapprochées par la géographie qu'opposées par la politique. L'absurdité, la cruauté des barrières actuelles n'apparaissent jamais aussi bien que du sommet du djebel Nebo. C'est sans doute pour cela que Saâdia El-Jabri y envoie ses amis.

Une autre femme, l'orientaliste française Anne-Marie Goichon, disparue il y a peu de temps, a consacré aussi une partie de son existence et de son œuvre à mieux faire connaître le profil historique et le patrimoine culturel de la Jordanie (4). C'est elle qui nous a révélé la période grandiose et troublée qui précéda la conquête musulmane de la Palestine et de la Transjordanie. Des émirs arabes, généralement chrétiens, se partageaient alors la région, sous la houlette lointaine de Byzance. La prospérité était grande comme l'attestent les villes de cette période, littéralement couvertes de mosaïques, telle Madaba, où aujourd'hui encore les habitants ont sous les pieds, dans leurs demeures, les luxueux pavements posés par leurs ancêtres. Mais survinrent les armées du chah de Perse de ce temps, Chrosroes, qui emportèrent la Vraie Croix. De 611 à 629 se succédèrent massacres et destructions, jusqu'à ce que l'empereur Heraclius de Byzance reprit la relique aux Perses.

A peine remis de la tornade perse, les principautés arabes chrétiennes virent arriver les cavaliers de l'islam qui eux, au moins, parlaient le même langage. Des harkis arabes de la troupe byzantine guidèrent leurs frères en langue, envoyés par Mahomet lui-même. Mais les incursions ne se transformèrent en conquête en règle qu'après la mort du Prophète. Ce fut en 634, la bataille du Yarmouk gagnée par le chef arabe Khalil Ben Walid sur les Byzantins, grâce à la défection des contingents arméniens et arabo-syriens. « C'est en souvenir de cette victoire, *rappelait Anne-Marie Goichon,* que le barrage de Moukheybeh s'appelle barrage Khalil-Ibn-Al-Walid. » *Toujours prompte à prendre la défense du roi Hussein, elle ajoutait :* « Comment peut-on reprocher aux Hachémites d'être une dynastie étrangère à la Jordanie, alors que celle-ci était arabisée avant même l'islam et qu'eux-mêmes sont arabes jusqu'à la moelle des os et que leur lignée se rattache au sang de Mahomet, qui lança ses premiers fidèles en direction du Jourdain ! »

Un passé foisonnant

L'orientaliste française a également remis en mémoire que le Liban et la Syrie n'avaient pas le monopole des châteaux forts francs. « L'architecture militaire du douzième siècle laissa en Jordanie deux de ses plus célèbres forteresses. La première fut construite à Chawbak, dans le délai record de dix-huit jours, sur l'ordre de Baudoin Ier. » *Dans ses alentours on cultivait cent espèces de plantes dont des abricotiers et de la canne à sucre, tradition qui ne s'est pas perdue, puisqu'une école d'agriculture jouxte aujourd'hui les vestiges des tours franques.*

Moins ruiné et sans voisinage prosaïque, le château croisé de Karak occupe un piton qu'avaient déjà fortifié les Moabites au cours de leurs luttes contre les Hébreux. Selon Anne-Marie Goichon, c'est le frère de Saladin qui, au bout d'un an de siège, reçut la reddition des derniers Francs de Karak. Les mamelouks d'Egypte, plus tard, firent de la forteresse un de leurs points d'appui entre Le Caire et Damas. En 1921, le premier titre conféré à l'émir Abdallah, descendant des chérifs de La Mecque et premier souverain hachémite de Transjordanie (il est le grand-père du roi Hussein) fut celui de « prince de Karak ».

L'accent mis sans relâche sur le passé foisonnant de la Jordanie par des femmes passionnées comme Saâdia El-Jabri et Anne-Marie Goichon a permis qu'un monument comme Karak, qui résume à lui seul toute l'histoire du pays, de l'Antiquité aux Hachémites, soit restauré et montré aux Jordaniens et à leurs hôtes comme le symbole d'un pays aux frontières, certes récentes et peut-être encore incertaines, mais à l'intérieur desquelles vit un peuple aux racines profondes et anciennes.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Fairouz qui est chrétienne chante la messe.

(2) Des quatre épouses successives du roi Hussein, Dina, Mona, Alia et Nour, seule la seconde, d'origine anglaise, n'a pas eu droit au titre royal. La reine Nour est issue de la communauté arabe américaine.

(3) Abdul Hamid II (1842-1918) régna de 1876 à 1909.

(4) Anne-Mario Goichon est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont les plus remarquables sont ceux relatifs au savant musulman Avicienne et *Jordanie réelle*, publiés chez Desclée de Brouwer.

AFRIQUE

SOUDAN : la réconciliation nationale inachevée

Le troisième congrès de l'Union socialiste soudanaise (parti unique), réuni à Khartoum fin janvier, a recommandé à l'unanimité de diviser le Soudan en six régions. La région du Sud, qui jouit depuis 1972 d'un statut autonome, subsistera telle quelle. Le Nord sera subdivisé en cinq régions, dotées de gouvernements locaux : « la région centrale » (provinces de Gezireh, du Nil blanc et du Nil bleu) ; « la région septentrionale » (provinces du Nord et du Nil) ; « la région occidentale » (Kordofan du Nord et du Sud) ; « la région de Darfour ». (Darfour du Sud et du Nord) et « la région orientale » (provinces de la mer Rouge et de Kassala.) Khartoum demeurera la capitale nationale et le siège du gouvernement central.

Le maréchal Nemeiry, qui a été réélu président de l'U.S.S. (et donc de la République aux termes de la Constitution) pour un nouveau mandat de six ans, a aussitôt décrété la dissolution de l'Assemblée nationale (Parlement central) et du Conseil régional du Sud. De nouvelles élections auront lieu au début d'avril en vue de renouveler les deux Chambres.

De notre envoyé spécial

Khartoum. — On savait que le troisième congrès du parti unique serait dominé par les problèmes de la régionalisation et de la décentralisation administrative du Soudan. Certains espéraient cependant qu'il serait également celui de la consécration de la politique de « réconciliation nationale », inaugurée lors de la rencontre secrète de Port-Soudan en juillet 1977 entre le président Nemeiry et M. Sadek el Mahdi, leader du parti Oumma et chef spirituel de la puissante secte musulmane des Ansars. La réconciliation nationale avait depuis progressé en dents de scie : M. Sadek el Mahdi, nommé en mars 1978 au bureau politique du parti unique, avait démissionné de ses fonctions huit mois plus tard et repris le chemin de l'exil après la surprenante approbation des accords de Camp David par le président Nemeiry, en dépit des avis défavorables du ministère des affaires étrangères, du parti et du Parlement.

La rupture ne fut cependant jamais consommée et, à la veille des travaux du troisième congrès du parti, des indices d'un nouveau rapprochement se sont manifestés. Début 1980, le retour à Khartoum de M. Sadek el Mahdi une semaine avant le début des travaux du congrès et sa désignation par le président Nemeiry comme membre du Congrès alimentèrent une vague de rumeurs sur un éventuel accord entre les deux parties.

Dans ces conditions, la décision de M. Sadek el Mahdi de ne pas participer aux travaux du congrès a fait l'effet d'une douche froide. Le boycottage semble avoir été décidé par la majorité de la direction traditionnelle des Ansars, lesquels n'ont pas oublié, nous a-t-on assuré, les massacres des leurs dans l'île d'Aba sur le Nil Blanc, en avril 1970, ni ceux de septembre 1975 et de juillet 1976, et estimeraient que le président Nemeiry n'a pas encore fourni de preuves suffisantes de sa volonté de changement.

Un « esprit de tolérance »

Tel n'est pas l'avis de M. Sadek el Mahdi, plus nuancé dans son appréciation de la nature du régime de Khartoum et qui juge la politique de réconciliation nationale en grande partie positive. « *L'important*, estime-t-il, *est que le dialogue sanglant qui s'était installé dans le pays il y a dix ans a cédé la place à un dialogue pacifique. Il existe actuellement au Soudan un esprit de tolérance à l'égard des points de vue de l'opposition. Ce qu'il faut maintenant, c'est que cette pratique de la tolérance soit institutionnalisée.* » M. Sadek el Mahdi se prononce donc pour une « démocratisation » plus poussée du régime du parti unique, qu'il ne remet nullement en question, et s'oppose même fermement au retour au multipartisme qui, dit-il, ne peut que conduire le pays au chaos. C'est précisément sur ce point que M. Sadek el Mahdi se sépare de son ancien allié du Front national, M. Cherif el Hindi, chef du parti unioniste démocratique, lequel poursuit de l'étranger sa lutte contre le régime du parti unique et préconise le retour à la démocratie libérale par des élections totalement libres.

Le chef des Ansars formule cependant de graves réserves à l'égard des institutions soudanaises et du fonctionnement du parti unique.

M. Sadek el Mahdi demande en priorité l'abrogation de la « loi de la sécurité de l'Etat » qui autorise le gouvernement à procéder à des arrestations arbitraires sans se référer aux instances judiciaires du pays. Il admet cependant que, depuis l'amnistie générale proclamée à la suite de la réconciliation nationale et la libération des détenus politiques, cette loi est appliquée d'une manière *moins* rigoureuse. Il n'empêche que cette loi est suspendue comme une épée de Damoclès sur la tête des militants de l'opposition. A la suite des manifestations estudiantines et ouvrières d'août dernier contre le président Nemeiry, de nombreux syndicalistes et communistes ont été arrêtés (environ deux cent cinquante, selon une estimation qui nous a été fournie par un intellectuel proche du régime). Il semble toutefois qu'une bonne partie de ces nouveaux détenus aient été depuis relâchés. La loi de la sécurité de l'Etat est l'une des raisons pour lesquelles le parti communiste continue à se réfugier dans une stricte clandestinité. Le P.C. soudanais, décapité lors de la répression qui suivit le coup d'Etat de Hachem el Atta en juillet 1970, a reconstitué patiemment ses cellules et est particulièrement actif parmi les intellectuels, les étudiants de l'université et les syndicats professionnels et ouvriers.

Le parti communiste, qui publie un périodique distribué clandestinement, *Al Maydane*, est l'une des rares formations politiques soudanaises à s'être opposée à la politique de réconciliation nationale qui ne constitue, selon lui, qu'une « *tentative désespérée de redorer le blason d'un régime isolé et incapable de tenir ses promesses de libéralisation* ».

La législation islamique

Dans les jardins entourant les bâtiments universitaires construits dans un style oxfordien qui rappelle les vieux souvenirs de la colonisation britannique, les étudiants critiquent librement le régime. En face de la cafétéria, une dizaine de panneaux muraux, soigneusement tenus à jour et respectés par tous, exposent les points de vue des communistes, des baasistes, des mahdistes, des indépendants libéraux, des nassériens, des Palestiniens, des Sudistes et des Frères musulmans. La plupart de ces journaux sont sévères à l'égard du régime, et certains vont même jusqu'à attaquer la personne même du chef de l'Etat. Seule exception notoire : le journal des Frères musulmans, qui, depuis l'adhésion de leur chef, Hassan Abdallah el Tourabi, au parti unique, sont devenus les défenseurs zélés du régime. Au cours des dernières élections universitaires, les Frères musulmans, traditionnellement majoritaires dans les universités, ont été battus par une liste regroupant toutes les autres tendances politiques.

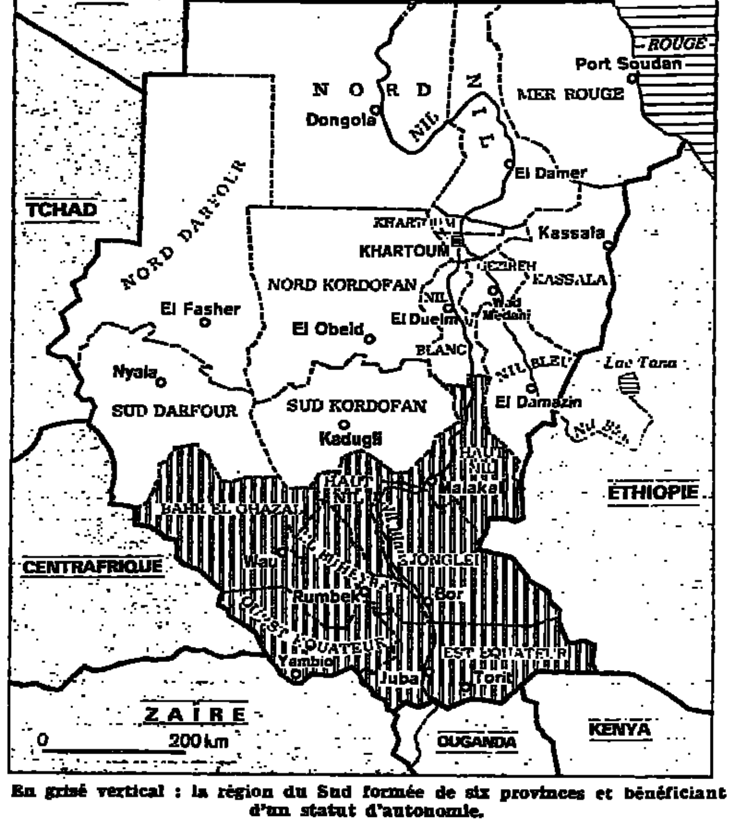
Depuis la dissolution du Front national, dont il était l'un des dirigeants, l'ancien secrétaire général des Frères musulmans, M. Tourabi, s'est politiquement séparé de M. Salek el Mahdi, son beau-frère, dont il ne partage pas les réserves à l'égard du régime. Nommé procureur général, il supervise les travaux des commissions créées en vue d'adapter la législation civile et criminelle soudanaise aux préceptes coraniques. Plusieurs projets de loi prévoyant notamment l'interdiction des boissons alcoolisées et l'amputation des mains des voleurs ont déjà été préparés, mais n'ont pas encore été soumis à l'Assemblée du peuple, vraisemblablement par suite des réticences d'une opinion publique peu désireuse de se plier aux exigences du puritanisme wahabite et également à cause des réserves formulées discrètement par les animistes et chrétiens du Sud, devant l'influence croissante de l'Arabie Saoudite.

La réconciliation nationale est née et s'est développée sous les auspices de Ryad qui est devenu l'un des pôles de la politique du président Nemeiry, l'autre étant Le Caire, auquel Khartoum est lié par un pacte de défense commune et un accord d'intégration économique et de coordination politique. Depuis les accords de Camp David, qui ont consacré la rupture entre Le Caire et Ryad, le Soudan est soumis aux pressions répétées de l'Arabie Saoudite, un des principaux bailleurs de fonds de l'économie soudanaise. Le président Nemeiry a dû « rectifier » peu à peu sa politique d'alignement sur la diplomatie égyptienne. Tout en maintenant ses « relations spéciales » avec Le Caire et en soulignant qu'il demeurait opposé à toute sanction contre l'Egypte, il a pris ses distances à l'égard du président Sadate en renouant avec la Libye, en participant à la conférence au sommet de Tunis de novembre 1979 et, enfin, en rappelant « en consultation » son ambassadeur au Caire.

Le président Nemeiry a souligné cependant qu'il n'était pas disposé à aller au-delà de ce geste. Sa marge de manœuvre demeure en effet singulièrement étroite. Il a toujours besoin de l'appui politique et, éventuellement, militaire du président Sadate, lequel ne lui a jamais ménagé, au demeurant, son assistance dans les moments difficiles.

Une dizaine de milliers d'étudiants soudanais fréquentent les instituts supérieurs égyptiens. De même, la branche de l'université du Caire à Khartoum, qui compte plus de quinze mille étudiants soudanais, ne peut fonctionner sans le concours des professeurs égyptiens. En outre, plus de cinq cents instituteurs égyptiens enseignent les mathématiques et les sciences dans les écoles secondaires du Soudan.

Contrainte sans cesse de louvoyer entre Le Caire et Ryad, la diplomatie soudanaise a également adopté un profil bas sur le plan international et africain. Tout récemment encore, les relations entre Khartoum et Moscou, au plus mal à l'époque de l'expulsion des experts soviétiques en mai 1977, s'étaient sensiblement améliorées. L'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan a tout remis en question.



En grisé vertical : la région du Sud formée de six provinces et bénéficiant d'un statut d'autonomie.

Relations sans chaleur avec Washington

Khartoum s'efforce également à ne pas trop s'engager dans le camp américain, et les relations entre le Soudan et les Etats-Unis ne sont pas aussi chaleureuses que certains le prétendent. Washington ne semble guère pressé de fournir au Soudan les armements modernes dont son armée, sous-équipée, a désespérément besoin. Moins, dit-on dans certains milieux diplomatiques de Khartoum, parce que Ryad refuse de financer les achats militaires soudanais que parce que le département d'Etat n'a pas encore oublié qu'après l'assassinat, en 1973, de l'ambassadeur des Etats-Unis à Khartoum les commandos palestiniens responsables de ce crime ont été remis à l'O.L.P., laquelle a été, depuis, autorisée à ouvrir un bureau dans la capitale soudanaise.

Sur le plan africain, malgré l'échec de sa rencontre de février 1979 en Sierra-Leone avec le président Menguistu, le président Nemeiry ne désespère pas de résoudre le problème erythréen par des moyens pacifiques.

L'insistance du président Nemeiry à vouloir régler rapidement le conflit érythréen se comprend aisément. Les quelque quatre cent cinquante mille réfugiés africains — en grande majorité des Erythréens — actuellement en territoire soudanais, dans des conditions extrêmement précaires, constituent un lourd fardeau pour une économie dont les faiblesses sont la principale menace pour le régime. Les grèves et manifestations d'août dernier, officiellement attribuées aux « communistes et athées », ont, en fait, été un mouvement de protestation spontané contre une hausse du coût de la vie et une inflation galopante affectant durement les catégories les plus défavorisées de la population, tout en favorisant l'enrichissement de commerçants et de spéculateurs.

Pour faire face à cette situation, le nouveau ministre des finances, M. Badr el Dine Suleyman, a adopté de nouvelles mesures destinées à décourager le marché noir et la spéculation, causes essentielles de l'inflation dont le taux serait de l'ordre de 60 % par an. Il a également assoupli le taux de change pour inciter les deux cent cinquante mille Soudanais travaillant dans les pays arabes, notamment en Libye, en Arabie Saoudite et dans les pays du Golfe, à rapatrier leurs gains. Ryad a consenti un crédit de 300 millions de dollars pour financer le déficit budgétaire et parer au plus pressé, c'est-à-dire au règlement de la facture pétrolière. De même, les pays membres du Club de Paris, regroupant des représentants d'une dizaine de gouvernements occidentaux, ont consenti des facilités et moratoires pour éponger les dettes extérieures.

L'opposition mahdiste demeure sceptique au sujet de l'efficacité de ces mesures. Il ne s'agit là, nous a précisé un des jeunes experts financiers de la capitale, que d'un expédient destiné à éviter le pire, « *d'un pansement appliqué sur une jambe de bois* » et non « *d'une tentative sérieuse de mettre un terme aux déséquilibres structuraux dont souffre l'économie soudanaise* ».

JEAN GUEYRAS.



AFRIQUE

Rhodésie

M. Mugabe s'apprête à lever le couvre-feu et à abolir la loi martiale

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Tandis que le premier ministre désigné, M. Robert Mugabe, poursuit ses consultations en vue de former un gouvernement de « front national », les vestiges de la guerre vont progressivement disparaître. M. Eddison Zvobgo, porte-parole de M. Mugabe, a annoncé jeudi 6 mars la mise en œuvre prochaine de plusieurs décisions de nature à hâter la transition vers la paix : levée du couvre-feu, abolition de la loi martiale et de l'état d'urgence, arrêt de la mobilisation dans l'armée, démantèlement des forces « auxiliaires » recrutées en 1978 par l'évêque Muzorewa.

Le cessez-le-feu sera levé dans l'ensemble du pays. La loi martiale sera supprimée sauf dans les régions abritant des « *installation vitales* » menacées par d'éventuelles actions de sabotage.

Plusieurs dizaines des milliers de réservistes, noirs et blancs, avaient été mobilisés à la veille des élections. « *Cette mobilisation*, a poursuivi le porte-parole, *est devenue inutile. Mobiliser pourquoi ?* » La dislocation des forces auxiliaires interviendra rapidement. La suppression des « villages protégés », autre legs de la guerre, exigera plus de temps, car « *la réhabilitation et la réinstallation des réfugiés est une tâche énorme* ».

L'intégration des guérilleros

M. Mugabe a eu de nouveaux entretiens, jeudi, avec les principales personnalités du pays : lord Soames, le général Walls, chef de l'armée rhodésienne, et M. Joshua Nkomo. La rencontre avec M. Smith, ajournée, aura lieu prochainement. Avec les deux premiers, M. Mugabe a notamment discuté du processus d'intégration des guérilleros au sein de l'armée. Le porte-parole a réaffirmé la volonté du premier ministre désigné de réaliser l'intégration « *aussi vite que possible* ». Avec M. Nkomo, il a examiné la nature de la future coalition gouvernementale. Selon certaines sources, M. Nkomo aurait refusé le poste, largement honorifique, de chef de l'État, qui lui avait été offert. Il préférerait obtenir un important portefeuille ministériel.

Dans cette série de consultations, le rôle essentiel est tenu par le comité central de la ZANU-P.F.. Cet organe comprend vingt-huit membres, qui vont étudier « *les structures du cabinet, leurs éventuels titulaires et le besoin de créer de nouveaux ministères* ». Pour prendre des décisions en connaissance de cause, il lui faut avoir accès dès maintenant aux documents, archives et organigrammes administratifs. A cet égard, M. Zvogbo a souligné que son parti avait trouvé jusqu'à présent auprès de l'administration un « *degré de coopération encourageant* ».

En ce qui concerne le calendrier et les modalités de l'accession à l'indépendance, il se confirme que M. Mugabe prêtera serment et entrera en fonctions dès la formation de son gouvernement. L'indépendance ne serait proclamée qu'au début du mois prochain (la date du 3 avril est avancée officieusement). Ainsi lord Soames pourrait assister M. Mugabe pendant une quinzaine de jours, facilitant une transition en douceur. On rappelle en tout cas, dans l'entourage du gouverneur, que celui-ci souhaite regagner Londres avant Pâques.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LA TENSION TUNISO-LIBYENNE

« Radio-Gafsa libre » émettant de Tripoli poursuit ses appels à l'insurrection

De notre correspondant

Tunis. — Les Tunisiens considèrent que la Libye n'observe pas les décisions de la dernière session extraordinaire de la Ligue arabe (*le Monde* du 1er mars) relatives à l'arrêt de « *toutes formes de campagnes* » hostiles entre les deux pays. Ils n'en veulent pour preuve que les émissions de Radio-Gafsa libre émettant directement à partir de Tripoli, qui continuent nuit et jour à lancer des appels à la révolte, à diffamer les responsables, à critiquer le régime et à diffuser de fausses informations sur le « *soulèvement populaire qui embrase la Tunisie* ».

Satisfaction après la résolution adoptée par le Congrès

Les Libyens seraient, croit-on, particulièrement irrités que la Tunisie maintienne la suspension de tout trafic aérien avec Tripoli pour des raisons de sécurité.

C'est principalement pour informer les deux « *pays frères* » de cette situation que le gouvernement a décidé de dépêcher au Maroc et en Algérie MM. Mohamed-Fitouri et Fouad Mbazza, ministres des affaires étrangères et de l'information.

Même si le représentant du secrétaire général de la Ligue arabe, au sein de la commission tripartite chargée d'aplanir les divergences entre les deux pays, M. Hamadi Essid, vient d'être reçu par le colonel Kadhafi, on ne se fait guère d'illusions, dans les milieux politiques, sur les possibilités d'une atténuation de la tension.

Face à l'incapacité dans laquelle semble être l'organisation panarabe de dégager une solution au conflit, les dirigeants tunisiens ont trouvé un motif de satisfaction dans la résolution adoptée par la Chambre de représentants du Congrès américain, demandant au gouvernement d'aider la Tunisie dans son développement économique et le maintien de sa sécurité. La résolution américaine souligne aussi que « *les récentes tentatives d'inspiration étrangère destinées à miner la stabilité de la Tunisie constituent une sérieuse menace à la paix et à la sécurité internationale et aux intérêts de sécurité de toutes les nations de la région méditerranéenne* ».

Le conseil des ministres, qui s'est réuni jeudi à Tunis sous la présidence de M. Bourguiba, s'est félicité de cette initiative ainsi que de « *l'atmosphère d'amitié et de compréhension* » qui a présidé aux entretiens que M. H. Bourguiba junior, conseiller spécial du président de la République, vient d'avoir à Paris, Washington, Londres et Vienne. — M. D.

République Sud-Africaine

En réponse à une accusation de l'ambassadeur d'Angola en France

Pretoria dément s'apprêter à lancer une opération militaire en territoire angolais

Le gouvernement de Pretoria a catégoriquement démenti jeudi 6 mars, s'apprêter à lancer une opération héliportée en territoire angolais. Un porte-parole militaire sud-africain au Cap, répondant ainsi à des propos tenus par M. Luis de Almeida, ambassadeur d'Angola en France lors d'une conférence de presse donnée jeudi matin, à Paris, a parlé de « propagande ridicule ».

M. Luis de Almeida avait affirmé que son pays avait été averti de l'existence d'un plan sud-africain visant, « *par un coup à l'israélienne* », à occuper une partie de la province angolaise de Cuando-Cubango, frontalière de la Namibie. Selon l'ambassadeur, en déclenchant une telle action, les Sud-Africains chercheraient à créer un climat qui contraindrait l'Angola à négocier avec les hommes que les autorités de Pretoria entendent placer au pouvoir en Namibie. D'après M. Luis de Almeida, cette opération ruinerait également les plans de création de la zone démilitarisée sous contrôle de l'ONU, et qui, selon les désirs du défunt président Agostinho Neto, devrait s'étendre sur 100 kilomètres à l'intérieur des territoires de part et d'autre de la frontière angolaise et namibienne.

M. de Almeida estime que ce coup de force pourrait être le fait de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), mouvement d'opposition de M. Jonas Savimbi, et bénéficier d'un soutien héliporté de la part de l'Afrique du Sud. Selon l'ambassadeur, cette offensive se heurterait à l'armée angolaise, « *l'une des premières d'Afrique* », et aux organisations paramilitaires qui pourraient à elles seules regrouper des « *centaines de milliers de gens* », sans compter « *les amis, Guinéens ou Cubains, qui ont déjà combattu à nos côtés contre l'Afrique du Sud* ».

Evoquant les relations de son pays avec la France, l'ambassadeur d'Angola s'est plaint de ce qu'il a appelé « *l'ambiguïté* » de l'attitude française « *entre les paroles et les actes* » concernant, d'une part les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, « *les armes que nous saisissons à la frontière sont françaises, de même les Mirage et les hélicoptères qui participent aux attaques contre l'Angola* » et, d'autre part les opposants angolais sur le territoire français.

M. Luis de Almeida a ajouté, à propos du chef du Front de libération nationale de l'Angola (F.L.N.A.), M. Holden Roberto, contraint l'an dernier par les autorités de Kinshasa de quitter le Zaïre : « *La présence d'Holden Roberto à quelques centaines de mètres de ma résidence, entouré de barbouzes, n'honore pas la France. J'ai fait une démarche officielle pour qu'il soit invité à quitter la France.* »

De son côté, M. Jeremias Chitunda, représentant à l'extérieur de l'UNITA a déclaré jeudi à Paris : « *Au Zimbabwe, les élections viennent de démontrer que par un règlement pacifique on peut mettre fin aux conflits internes. Le fait que l'on ait accepté le verdict de ces élections est extrêmement encourageant. Il faut que l'Angola adopte la même attitude et que le M.P.L.A. soit encouragé dans cette voie. Il faut organiser des élections.* »

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE GENERAL VIDELA a déclaré, jeudi 6 mars, que son gouvernement entamerait prochainement des consultations avec des personnalités politiques afin de décider des modalités « *susceptibles de permettre le retour à la démocratie dans le pays* ». Le président argentin a précisé que les militaires au pouvoir depuis quatre ans rejetaient les conditions posées par les dirigeants péronistes pour leur participation à ces entretiens. — (*A.P.*)

Guatemala

● ASSASSINAT D'UN DIRIGEANT SOCIAL - DEMOCRATE. — M. Jorge Jimenez Cajas, dirigeant du FUR (de tendance social-démocrate), a été assassiné le mercredi 5 mars dans la capitale, nous fait savoir le représentant du Front démocratique, qui regroupe l'ensemble des organisations d'opposition au gouvernement Lucas Garcia. Le 6 mars, deux dirigeants étudiants, MM. Alejandro Coti et Cesar Romero, ont été enlevés. Ces événements surviennent alors que l'armée poursuit ses opérations dans le Quiché, d'où étaient venus les paysans qui ont trouvé la mort dans l'incendie de l'ambassade d'Espagne, le 31 janvier. D'après le Front démocratique, quinze paysans ont été tués entre le 3 et le 5 mars dans les villages de Nabay et de Ravinal.

Libéria

● LE CADAVRE PARTIELLEMENT BRULE DE M. BOR-BOR GONDOH, membre du parti d'opposition Progressive People's Party (P.P.P.) a été découvert mardi 4 mars sur une plage des faubourgs de Monrovia. M. Gondoh « *transportait peut-être des explosifs probablement un engin incendiaire* » a déclaré M. Joseph Chesson, ministre de la justice, dans une interview à l'Agence libérienne de presse. Selon le président du P.P.P., M. Gabriel Bacchus Matthews, vingt membres du parti ont été arrêtés ou interpellés depuis le 8 janvier, date de la reconnaissance officielle du parti. Cinq d'entre eux, emprisonnés depuis près d'un mois, sont inculpés de « sédition ». — (*A.F.P.*)

Namibie

● VINGT-TROIS GUERILLEROS de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) ont été tués par les forces de sécurité sud-africaines, tandis que deux soldats sud-africains ont trouvé la mort dans le nord de la Namibie, a annoncé, jeudi 6 mars, un porte-parole militaire. Le porte-parole a ajouté que le bilan des tués en Namibie depuis le début 1980 s'élevait à cent cinquante-trois guérilleros, quinze soldats et dix civils. — (*A.F.P.*)

Pays-Bas

● MM. RAYMOND BARRE ET JEAN FRANÇOIS-PONCET doivent effectuer une visite officielle aux Pays-Bas le 18 mars prochain, à l'invitation du premier ministre néerlandais, M. Andreas Van Agt. L'ordre du jour des entretiens du premier ministre et du ministre des affaires étrangères français à La Haye n'a pas encore été précisé. — (*A.F.P.*)

Philippines

● QUATRE PERSONNES ont été tuées et cent quatre autres blessées dans deux attentats à la grenade commis dans la province de Davao, à quelque 900 kilomètres au sud de Manille. La première grenade a été lancée par un inconnu au cours d'une réception qui fêtait la victoire d'une équipe sportive, faisant deux morts, dont une ancienne miss Philippines, et cinquante-quatre blessés. La seconde a été jetée dans un marché : elle a tué une fillette de neuf ans, un adulte, et blessé cinquante personnes. Le premier attentat a été attribué à des militants gauchistes, tandis que le second est, pour la police, à mettre au compte d'une vengeance. — (*A.F.P.*)

Taiwan

● LA MERE ET LES DEUX FILLES JUMELLES d'un opposant au régime, actuellement emprisonné en attendant d'être jugé, ont été trouvées mortes à leur domicile à Taipeh ; une troisième fille est grièvement blessée. C'est la femme du détenu, M. Lin Yi-hsiung, arrêté après les manifestations de décembre dernier, qui a découvert le drame, dont on ignore les circonstances. — (*U.P.I.*)

Yougoslavie

● L'ETAT DE SANTE DU MARECHAL TITO est stationnaire, selon les derniers communiqués publiés par ses médecins. Un porte-parole officiel a précisé que ces derniers observaient une « *certaine stabilisation* » de l'état du malade, mais qu'il ne s'agissait pas nécessairement d'une évolution favorable de la maladie. Il semble en fait que l'organisme du maréchal Tito soit complètement épuisé, et ses médecins redoutent, en particulier, l'hémodialyse désormais hebdomadaire qui doit être à nouveau pratiquée à la fin de la semaine. — (*A.F.P., A.P.*)

Le Monde

politique

DANS UNE INTERVIEW A « L'EXPANSION »

M. Mitterrand estime que le marxisme-léninisme a « passé son temps »

Interrogé par Jean Boissonnat dans le bimensuel *l'Expansion* (daté 7-20 mars) sur le recours à l'énergie nucléaire, M. François Mitterrand a notamment répondu : « *Même si c'est avec regret, oui, pour les vingt à cinquante ans qui viennent, ce recours est nécessaire. Aucun gouvernement au monde ne prendra la responsabilité de casser sa production industrielle, de mettre des millions supplémentaires de gens au chômage et de fermer le chauffage central en hiver.* »

Evoquant l'attitude du P.C., M. Mitterrand indique : « *La direction du P.C. travaille pour Giscard. Je reconnais que sa situation est difficile. Quand le P.C. est fort, l'opinion ne veut pas le voir dans une position dominante. Quand il occupe une position seconde, c'est lui qui ne veut plus.* »

Interrogé sur le point de savoir s'il est « *plus proche de Berlinguer ou de Schmidt* », le premier secrétaire du P.S. précise : « *Je suis politiquement plus proche de la social-démocratie et j'appartiens à la même Internationale qu'elle. Quant à l'évolution du P.C. italien, voulue par Berlinguer, elle nous rapproche en effet. Sur l'Europe, sur Kaboul, comme hier sur la Tchécoslovaquie. Ma conviction est que le marxisme-léninisme a passé son temps. Berlinguer sait que l'héritage de Marx est plus riche que celui de Lénine.*

» *Les eurocommunistes acceptent de développer leur action dans le cadre de la démocratie parlementaire et par le moyen du suffrage universel, quitte à accroître leur pression sur le terrain des luttes. C'est ce qui rend factice l'appel de Georges Marchais à la révolution... Il est vrai que le P.C. français, aligné sur Moscou, n'est pas eurocommuniste.* »

En ce qui concerne les thèses du P.C. sur le rôle dirigeant de la classe ouvrière, M. Mitterrand affirme : « *Les employés de bureau, les ingénieurs, le plus grand nombre des travailleurs du tertiaire, sont aussi des exploités. Leur devenir est-il seulement de servir d'auxiliaires à la classe ouvrière ? Certes, celle-ci a un rôle historique déterminant. Mais prétendre que — dans ses contours traditionnels — elle est le seul moteur de l'histoire, je ne le pense pas (...). Si la classe ouvrière est autre que celle de 1880, dont il maintient le stéréotype, le P.C. n'est plus son seul parti. Et si le P.C. n'est plus son seul parti, d'autres que lui ont, pour le moins, une égale vocation historique à conduire les luttes et à transformer la société.* »

A la question de savoir s'il souhaite « *ramener les suffrages communistes à 15 % du corps électoral* », M. Mitterrand répond : « *Je n'ai pas dit exactement cela. J'ai d'abord dit, à Epinay, que le parti socialiste devrait reconquérir les terrains perdus. Et d'abord perdus sur un parti communiste grossi artificiellement par notre longue absence. Ces terrains perdus, c'étaient aussi des millions d'électeurs dispersés, attirés par d'autres partis que le nôtre. Je veux simplement que le socialisme récupère son bien et, le cas échéant, plus encore... N'est-ce pas l'objectif de toute formation politique ?*

» *Le P.C. devra prendre à nouveau conscience qu'ou bien il participera à la victoire et au gouvernement de la gauche, à l'union des forces populaires, ou bien son déclin s'accélérera.* »

NOUVELLE PUBLICATION DU P.C.F.

« Révolution » veut être à la fois « l'hebdomadaire d'un combat et un lieu de rassemblement et d'échanges »

Le premier numéro de « Révolution », nouvel hebdomadaire lancé par le parti communiste, est paru vendredi 7 mars. Son directeur, M. Guy Hermier, indique, dans son éditorial de présentation, quelle conception a présidé à l'élaboration de cet hebdomadaire.

Il écrit notamment :

« Révolution *encourage la confrontation nécessaire de ses prises de position à toutes les pratiques sociales, aux réalités de la lutte des classes, aux opinions et aux champs idéologiques qu'elle structure.*

» *A ceux qui voient une apparente contradiction entre cette démarche d'ouverture et l'engagement de* Révolution, *nous répondons : c'est précisément parce qu'il résulte d'une initiative du parti communiste français que* Révolution *peut être tout à la fois l'hebdomadaire d'un combat et un lieu de rassemblement et d'échanges.*

» *Initiative originale ? Certes oui. Mais la complexité de la vie sociale et de l'histoire de notre temps, l'appel à nouer dans les luttes l'alliance des intellectuels et de tous les travailleurs, supposent une audace nouvelle et des confiances à la mesure des enjeux.*

» Révolution *bouleversera les idées reçues ? Oui. Nombreux dès maintenant sont les hommes et les femmes qui nous soutiennent dans ce combat. Ils feront vivre* Révolution *au niveau de ses ambitions.* »

Révolution remplace *la Nouvelle Critique*, mensuel destiné aux intellectuels, et *France nouvelle*, hebdomadaire du comité central du P.C.F. La fonction d'organe officiel de l'instance dirigeante du P.C.F. a été dévolue à *l'Humanité-Dimanche*, qui a récemment changé de formule, afin de laisser à *Révolution* la possibilité d'être un organe d'échanges et de débats. C'est, du moins, ce qu'affirme la direction du P.C.F., mais le nouvel hebdomadaire est dirigé, comme l'était *France nouvelle*, par un membre du bureau politique, M. Hermier, assisté par deux membres du comité central, MM. Jean Burles et Jean-Michel Catala, et sa rédaction proprement dite n'est composée que de journalistes permanents. Cette équipe n'est pas encore complète, mais les candidatures présentées par six journalistes qui avaient démissionné au début de 1979 de *France Nouvelle* — dont Mme Yvonne Quilès, alors rédactrice en chef, — et par deux autres membres de la rédaction de cet hebdomadaire n'ont pas été retenues.

Le numéro d'avril 1978 de *la Nouvelle Critique* fut condamné par le comité central, et le rédacteur en chef de la revue, M. François Hincker, qui appartenait à cette instance depuis février 1976, en fut écarté au vingt-troisième congrès, en mai 1979. Bien que M. Hincker soit aujourd'hui l'un des quatre rédacteurs en chef adjoints de *Révolution*, il ne semble pas que le nouvel hebdomadaire doive bénéficier de la même tolérance que *la Nouvelle Critique*. M. Francis Cohen, qui dirigeait ce mensuel, précise dans son dernier numéro que « *les recherches, les études et les débats théoriques* » trouveront leur place, désormais, dans les publications spécialisées de l'Institut de recherches marxistes plutôt que dans *Révolution*, qui se bornera à « informer » sur ces travaux.

Le nouvel hebdomadaire s'annonce donc surtout comme un organe de diffusion des positions communistes parmi les professions intellectuelles. Le rôle de son conseil de rédaction — auquel appartiennent des militants critiques comme MM. Jean Elleinstein et Maurice Goldring, mais dont se sont retirés MM. Dominique Coujard, président du Syndicat de la magistrature, et Antoine Vitez, metteur en scène, qui a quitté le P.C.F. — s'est réduit jusqu'à présent à donner des avis sur les projets de la direction. Le lancement de *Révolution* confirme que le parti communiste est actuellement moins soucieux de faire droit à sa diversité interne que d'affirmer sa cohésion et sa capacité à définir et appliquer une ligne autonome au sein de la gauche. — P. J.

« La Nouvelle Critique » a permis de tenter des démarches nouvelles

écrit son directeur, M. Francis Cohen

Dans son dernier numéro, daté janvier-février 1980, *la Nouvelle Critique* présente un résumé de ses sommaires depuis sa création, en décembre 1948, et des articles de plusieurs de ses collaborateurs sur les principales périodes qu'elle a traversées. Son directeur, M. Francis Cohen, s'attache notamment, dans un article liminaire, à définir le rôle de la revue par rapport au parti communiste. Il écrit :

« *Par rapport au parti, la* N.C. *n'a été ni une avant-garde ni un porte-voix. Elle a souvent exploré, pris des initiatives, servi de banc d'essai. Elle s'est avancée pour tous à certains moments. Elle a permis de tenter des démarches nouvelles. (...) Des questions nouvelles sur lesquelles elle s'est essayée sont devenues par la suite le bien commun du parti. (...)*

» *A-t-on vu certaines choses à* la N.C. *avant d'autres ? C'est le devoir de tout organisme de chercher à le faire. Les changements ne surviennent pas par une illumination subite du bureau politique. En réalité, des interrogations naissent, ici, là, ailleurs. Ici, on leur prête l'oreille ; là, on les rejette sans les examiner ; ailleurs, on hésite ou on soupèse. Ainsi mûrissent les changements. Leur nécessité apparaît à certains, mais le parti, ce sont des centaines de milliers d'hommes et de femmes. Comment iraient-ils du même pas, en seraient-ils au même temps de la réflexion, de l'expérience ? Une direction doit juger du moment où l'état de conscience, le sentiment de la nécessité du renouvellement est tel que le pas en avant est attendu, et peut être accepté et réussi.*

» *Dans son domaine propre,* la N.C. *avait ce type de réflexion. Autonome, mais pas extérieur, parce que ceux qui ont fait* la N.C. *étaient insérés à la fois dans la vie du parti et dans la vie intellectuelle (à juste titre, ils n'étaient que très minoritairement des permanents). Si un regret peut être formulé, c'est que cette réflexion s'est effectuée à certaines périodes parallèlement à celle des organismes du parti s'occupant des mêmes questions : les échanges étaient alors un peu à sens unique, et faits plus de mises en garde que d'informations. Le manque à gagner était certainement réciproque...* »

Le dernier numéro de *France nouvelle*, daté du 16-22 février, comprend un article de Charles Haroche sur l'histoire de l'hebdomadaire, qui avait commencé de paraître en 1945.

M. BLANC (P.R.) PROPOSE A M. MARCHAIS UNE DÉMARCHE COMMUNE A L'AMBASSADE D'U.R.S.S. EN FAVEUR DE LA MÈRE ET DE LA SŒUR DE M. PLIOUCHTCH

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a indiqué, jeudi 6 mars, qu'il se propose d'inviter M. Georges Marchais à l'accompagner à l'ambassade d'U.R.S.S., à Paris, où il a l'intention d'intervenir en faveur de la mère et de la sœur de M. Leonid Pliouchtch, afin que ces dernières puissent obtenir des visas de sortie d'Union soviétique. Dans un entretien avec M. Blanc, qui a été diffusé le jeudi 6 mars sur Antenne 2, dans le cadre de l'émission « La parole est aux partis politiques », M. Leonid Pliouchtch déclare qu'en U.R.S.S. « *le pouvoir recourt de plus en plus à des méthodes nouvelles de répression contre l'opposition et va jusqu'à tuer et assassiner les gens, comme le compositeur ukrainien Ivassiouk* ».

L'Humanité du vendredi 7 mars ne relève pas l'invitation lancée par M. Blanc à M. Marchais. En revanche, le quotidien du P.C.F. commente l'émission de télévision du parti républicain à laquelle M. Leonid Pliouchtch a participé. « *Le cœur en écharpe et la larme au coin de l'œil, M. J. Blanc se flatte de défendre les libertés et ruisselle de bons sentiments*, écrit René Andrieu. *On serait ému s'il n'avait pas un peu de retard sur l'horaire et tant de sang sur les mains. Que faisaient ses amis au temps chaud des guerres coloniales, en Indochine et en Algérie ? (...). Et au métro Charonne ?* » René Andrieu rappelle que le P.C.F. est intervenu pour la libération de M. Leonid Pliouchtch lorsque le mathématicien était interné en Union soviétique. « *Si c'était à refaire*, ajoute-t-il, *nous le referions et nous sommes aussi (...) favorables à l'octroi de visas à toute personne voulant quitter son pays quel qu'il soit.* »

● *Les deux députés R.P.R. du Cantal*, MM. Pierre Raynal, ancien suppléant de Georges Pompidou, et Augustin Chauvet, « *s'élèvent contre la campagne d'insinuations perfides et calomnieuses portées sur l'attitude du président Pompidou envers le général de Gaulle* ».

SELON UN DOCUMENT PUBLIÉ PAR « L'EXPRESS »

M. Marchais était encore en Allemagne en 1944

L'Express daté du 8-14 mars consacre sa couverture et un article de son directeur, Jean-François Revel, au séjour en Allemagne de M. Georges Marchais, pendant la dernière guerre, sous le titre « Le mensonge ». L'hebdomadaire produit un document, dont l'original se trouve dans les archives de la ville d'Augsbourg (R.F.A.), qui tend à prouver que M. Marchais était en Allemagne en 1944 alors qu'il assure avoir regagné la France en 1943.

Jean-François Revel écrit à propos du document produit : « *Mais l'élément le plus révélateur est constitué par deux dates, inscrites à la main, au bas de la fiche : ce sont les deux dates auxquelles Marchais s'est présenté, comme il en avait l'obligation une fois par an, au bureau de déclaration de résidence. La première, 10 mai 1943, démolit l'affirmation selon laquelle il aurait obtenu une permission pour se rendre en France pour assister à l'enterrement de sa nièce. Celle-ci est morte à La Hoguette le 6 mai 1943, et Marchais s'est présenté au bureau allemand d'Augsbourg le 10 mai. La seconde date, 10 mai 1944 (exactement une année plus tard), se situe quatre semaines avant le débarquement allié en Normandie. La France étant devenue ainsi théâtre des opérations, il est possible que Marchais soit resté travailler en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre, en mai 1945. Même dans l'hypothèse la plus favorable à Georges Marchais (mais la moins plausible), à savoir que ces deux dates n'indiquent pas le contrôle annuel de son séjour, mais signalent ses deux permissions annuelles, il en ressort qu'il était en Allemagne début mai 1944, alors qu'il prétend avoir regagné définitivement la France en mai 1943.*

» *Par cette attitude, Marchais a commis le plus grave et le plus impardonnable des abus de confiance politiques envers son parti : il lui a menti. (...)*

» *Il reste à Marchais une seule façon de prouver sa bonne foi : accepter qu'une commission d'enquête, constituée de résistants de toutes les familles politiques (y compris des communistes et des ex-communistes), examine à fond son dossier. S'il est innocent, il ne peut que gagner à cette procédure. S'il se dérobe, il ne fera que confirmer les présomptions qui ne cessent de s'accumuler contre lui. Et si cette commission d'enquête arrive à des conclusions défavorables, il ne lui resterait qu'une seule issue : démissionner de son poste de secrétaire général. Avant, bien entendu, l'ouverture de la campagne présidentielle.* »

Le parti communiste s'est donné le temps d'étudier le document avant de répliquer. M. Marchais avait déjà indiqué qu'après avoir tenté de s'évader au début de 1943, il avait regagné la France en mai à la faveur d'une permission. En tout état de cause, le secrétaire général du P.C.F., invité du Club de la presse d'Europe 1 le 9 mars, se trouvera, notamment, face à face à Jean-François Revel, qui participe régulièrement à cette émission.

A CHAMPAGNOLE (JURA)

Le maire socialiste se démet de ses fonctions

De notre correspondant

Lons-le-Saulnier. — Accusé par le P.C. d'avoir « *viré à droite* » et de ne pas avoir soutenu avec suffisamment de vigueur les deux cent trente salariés des établissements Jouef (fabrique de jouets) menacés de licenciement, M. Maurice Fumey Badoz (P.S.) a donné sa démission de maire de Champagnole (Jura), mandat qu'il détenait depuis mars 1977.

S'il a refusé de s'associer à certaines motions proposées par les communistes, M. Fumey-Badoz repousse avec indignation ces accusations, affirmant avoir lutté de toutes ses forces pour éviter des licenciements catastrophiques pour sa ville. Au cours de la séance du conseil municipal, mercredi 5 mars, avant d'annoncer sa démission, il a fait voter à l'unanimité une motion demandant une réunion de concertation avec la direction de Jouef. M. Fumey-Badoz, interrogé, rappelle que, dans la lettre qu'il a adressée au préfet, il a déclaré qu' « *il ne peut plus régner entre lui et ses adjoints communistes le climat de confiance réciproque nécessaire à la bonne marche des affaires communales* ».

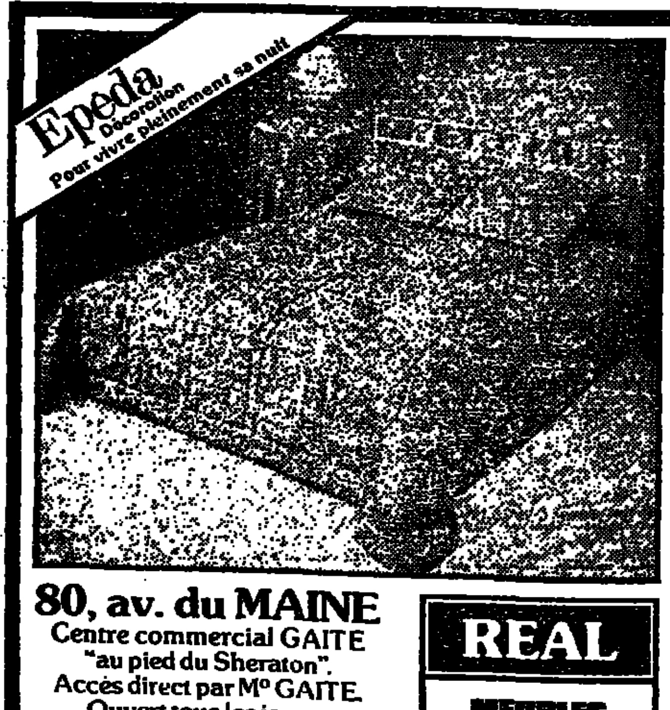
Il a précisé qu'il ne serait pas candidat pour l'élection du maire et des adjoints, mais qu'il pourrait éventuellement revoir sa position. Dans ce cas, les deux adjoints communistes risqueraient de faire les frais de la crise : le P.S., détenant la majorité absolue, pourrait gouverner seul (le conseil municipal est composé de 14 P.S., 7 P.C., 1 R.P.R. et 5 mod. maj.) Le P.C.F. ne cache pas qu'il suivra avec attention l'évolution de la situation à Champagnole, car, à ses yeux, c'est toute la politique de l'union de la gauche dans les municipalités du Jura qui se trouverait remise en cause.

GILBERT GIROD.

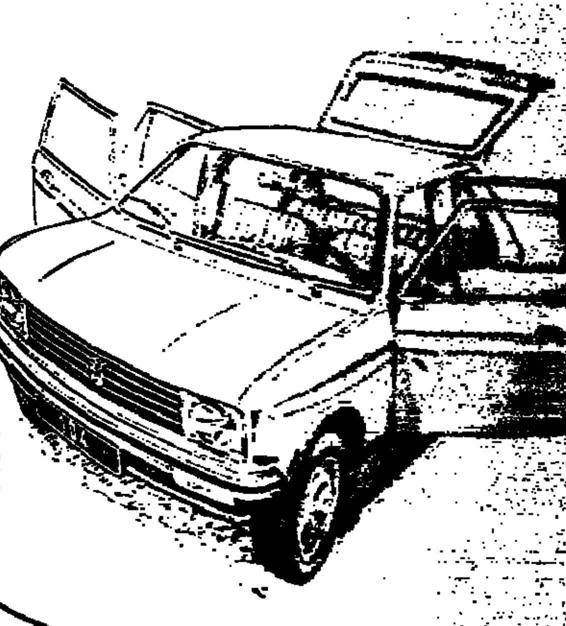
LES AMIS DE LA TERRE SOUHAITENT QUE LE CANDIDAT ÉCOLOGISTE A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE SOIT DÉSIGNÉ RAPIDEMENT

Le Réseau des Amis de la Terre (RAT) a indiqué, mercredi 5 mars, que, au cours de son assemblée générale des 1er et 2 mars (*le Monde* du 4 mars), il s'est prononcé pour « *la présentation d'une candidature écologique, indépendante de tous les partis, aux élections présidentielles de 1981* ».

Les Amis de la Terre se prononcent, d'autre part, pour une « *candidature collective et militante, donnant la priorité à l'expression des luttes en cours* » et pour que le candidat écologiste ne se désiste ni ne donne de consignes de vote en vue du second tour de l'élection. Le RAT souligne enfin que « *le (la) candidat(e) et l'équipe collective qui l'entourera doivent être désignés au plus vite, dès les assises de l'écologie qui se tiendront à Lyon du 1er au 4 mai et auxquelles les Amis de la Terre participeront activement* ».



80, av. du MAINE
Centre commercial GAITE
"au pied du Sheraton".
Accès direct par M° GAITE.
Ouvert tous les jours :
10 h à 20 h sauf dimanche.
- PARKING ASSURE -
Tél. : 538.66.02.
Autre accès rue du Cdt-Mouchotte.
REAL
MEUBLES
DÉCORATION
CUISINES
REAL : 11 MAGASINS EN RÉGION PARISIENNE
BONDY RN 3 CHATILLON RN 306 PIERREFITTE RN 1
CERGY 3 FONTAINES 25, Bd de BELLEVILLE PORTE DE BAGNOLET.
CHAMPIGNY La Fourchette CRETEIL SOLEIL LES ULIS 2.
ARCADE S/MARNE-LA-VALLEE.



L'ÉLECTION CANTONALE PARTIELLE DE FRANCONVILLE

Le principal souci des deux candidats reste la mobilisation de leurs électeurs

Il ne manque que des urnes en verre et des enveloppes en Cellophane pour que le deuxième tour du scrutin cantonal, fixé au dimanche 9 mars, fasse de Franconville (Val-d'Oise), une sorte d'éprouvette électorale.

Comme en laboratoire, les opérateurs prennent mille précautions pour introduire les ingrédients de l'expérience et se refusent à tout pronostic sur la réaction de cette curieuse alchimie qui mêle problèmes locaux, enjeu départemental et actualité nationale, voire internationale.

Le canton étant composé de la seule commune de Franconville, il était inévitable que la campagne électorale prenne des allures de bataille municipale. D'autant que les deux candidats restant en lice sont, d'une part, le maire, Mme Annie Brunet (P.C.) ; d'autre part, M. Francis Delattre (U.D.F.-P.R.), qui ne cache pas que la présente compétition constitue un pré-premier tour des élections municipales de 1983. Le premier tour de ce scrutin cantonal partiel (1) avait déjà mis en lumière cet aspect, puisque s'y présentaient M. Louis Demay (P.S.), deuxième adjoint chargé des finances, et M. André Blondé (sout. R.P.R.), qui, après avoir battu Mme Brunet aux élections cantonales de mars 1973, avait perdu son mandat de maire au profit de cette dernière, chef de file de la liste d'union de la gauche en mars 1977.

Les prétextes ne manquent pas, dans cette commune dont la population a été multipliée par cinq depuis 1945, pour alimenter les controverses. Un cas parmi d'autres : le commissariat de police. M. Delattre se prévaut d'une lettre du ministre de l'intérieur (dans l'administration duquel il travaille), qui lui annonce que sa construction est inscrite dans les autorisations de programme. Mme Brunet réplique : les autorisations de programme ne sont que des promesses, il n'y a pas d'engagement financier. Le premier dénonce la « marxisation » de la vie locale, la seconde s'en prend aux méthodes « malhonnêtes » de son adversaire. Dernier exemple en date : le candidat de la majorité affirme ne pas avoir obtenu de salle pour tenir une réunion publique avant le second tour : la candidate d'union de la gauche assure qu'aucune demande n'a été formulée...

L'enjeu départemental

Alors une campagne électorale « au ras des pâquerettes » ? Pas seulement, même si Mme Brunet avoue « *ne rien avoir à gagner à faire une campagne nationale* ». Les dialogues avec ses administrés démontrent, dit-elle, que la première préoccupation des électeurs touche à leur vie quotidienne : emploi (six cent cinquante chômeurs à Franconville), transports (70 % de la population active travaille en dehors de la commune), équipements sociaux et culturels, logement...

Les électeurs seront-ils sensibles à l'enjeu départemental ? Le candidat socialiste n'a pas manqué de rappeler au long de sa campagne que la gauche, majoritaire au conseil général au soir du second tour des élections cantonales de mars 1979, en a perdu le contrôle, en raison de la « *trahison* » de l'un des siens. M. Christian Jessen, élu avec l'étiquette M.R.G., ayant voté pour M. Pierre Salvi (U.D.F.-C.D.S.), a assuré ainsi la réélection de ce dernier par dix-huit voix contre dix-sept. Pour M. Delattre, le danger que représenterait sa défaite n'a pu que conforter l'union de la majorité.

Du coup, s'est trouvé quelque peu relégué au second plan le contentieux entre giscardiens et gaullistes de Franconville dont les colleurs d'affiches en étaient venus aux mains, il y a un an. La discrétion du jeune député R.P.R. de la circonscription, M. Jean-Pierre Delalande, pendant cette campagne semble bien être la contrepartie du choix du docteur Blondé, peu susceptible de gêner M. Delattre mais dont la candidature était indispensable pour satisfaire les militants R.P.R. et fixer une partie de l'électorat modéré. Le souci de préserver l'équilibre des forces au conseil général, même si aucun gaulliste n'y siège, a prévalu sur la concurrence R.P.R.-U.D.F.

Perdant des voix (1 832 au lieu de 2 003), mais améliorant son pourcentage (20,25 au lieu de 19,74), le P.S. est à la fois déçu et satisfait. Déçu parce qu'il se situe loin derrière le P.C., qui recueille 29,96 % des suffrages exprimés, alors qu'au mois de juin l'écart entre les listes « européennes » de MM. Marchais et Mitterrand n'était que de 0,16 point. Satisfait, car le scrutin aurait pu apparaître comme un simple troisième tour de l'élection de mars 1979, peu mobilisateur pour le candidat socialiste. Quelle sera l'attitude des 1 832 électeurs de M. Demay ? Mme Brunet reconnaît que les responsables locaux « *jouent le jeu* ». Quant à M. Demay, il souligne que « *l'effet de pilonnage anti-socialiste mené au niveau national par le P.C. pourrait décourager les sympathisants* ».

52,33 % des électeurs inscrits ont voté au premier tour. L'écart de quarante et une voix entre le total des voix de gauche et celui de la majorité (en y incluant les suffrages recueillis par le candidat du P.F.N.) augure d'un duel serré. D'où les efforts déployés en direction des abstentionnistes. « *Mobiliser notre électorat* » : ce mot d'ordre est le seul thème commun aux deux challengers.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Les résultats du premier tour, qui a eu lieu le 2 mars, ont été les suivants : inscr., 17 551 ; vot., 9 185 ; suffr. expr., 9 043. M. Francis Delattre, U.D.F.-P.R., 3 474 voix (38,41 %) ; Mme Annie Brunet, P.C., 2 710 (29,96 %) ; MM. Louis Demay, P.S., 1 832 (20,25 %) ; André Blondé, sout. R.P.R., 854 (9,44 %) ; Gérard Orget, P.F.N., 173 (1,91 %).

En mars 1979, le premier tour des élections cantonales avait donné les résultats suivants : inscr., 16 995 ; vot., 10 419 ; suffr. expr., 10 146. Mme Brunet, 3 214 voix (31,67 %) ; MM. Demay, 2 003 (19,74 %) ; Delattre, 1 741 (17,16 %) ; Blondé, mod. maj., 1 435 (14,14 %) ; Bayer, R.P.R., 1 368 (13,48 %) ; Orget, 264 (2,6 %) ; Don Pierre Romani, ind., 121 (1,19 %).

Après correction par le Conseil d'Etat des résultats du second tour, quatre voix séparaient Mme Brunet de M. Delattre, qui avait été proclamé élu au soir du scrutin.

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Les sénateurs protègent les vendeurs face au droit de préemption des SAFER

Le Sénat a poursuivi jeudi 6 mars l'examen du volet foncier du projet de loi d'orientation agricole. La discussion, qui avait été souvent passionnée la veille, a pris un tel tour qu'il devient difficile parfois de démêler la portée des votes.

Le débat a été marqué, en effet, par une grande confusion qui a rendu nécessaires plusieurs réunions de commissions en vue d'harmoniser des textes et de donner quelque cohérence au projet.

A coups d'amendements et de sous-amendements, les rapporteurs se sont opposés, en particulier, à propos du droit de préemption des SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), mais également, ensuite, sur les droits de successions et la constitution de groupements fonciers agricoles (G.F.A.).

En ce qui concerne le droit de préemption des SAFER, dont les sénateurs ont repris la discussion jeudi matin, le texte voté par l'Assemblée nationale a été sensiblement modifié. Contre l'avis de la commission des lois et de son rapporteur, M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin), la majorité a suivi le rapporteur de la commission des affaires économiques, M. SORDEL (R.I., Côte-d'Or), et a décidé le renversement de la charge de la preuve en cas de révision du prix de la terre. C'est désormais le vendeur qui pourra, s'il n'accepte pas l'offre de prix de la SAFER, demander la révision des prix au tribunal de grande instance. Plusieurs orateurs, MM. BOSCARY-MONSSERVIN (R.I., Aveyron), DE MONTALEMBERT (R.P.R., Seine-Maritime), DESCOURS-DESACRES (R.I., Calvados), avaient estimé que la mesure votée et souhaitée par les syndicats agricoles portait atteinte à un principe essentiel du droit français.

M. DE MONTALEMBERT a fait adopter une disposition tendant à résoudre une difficulté dans le cas où des cohéritiers sont d'accord pour procéder à l'adjudication amiable d'un bien indivis. Selon la rédaction initiale, si cette adjudication doit elle-même être précédée d'une offre amiable à la SAFER, celle-ci peut alors préempter, même si l'un des cohéritiers désire se porter acquéreur.

Pas de livre foncier rural

Les sénateurs ont ensuite supprimé l'article 14 bis, introduit par l'Assemblée nationale sur proposition de M. COINTAT (R.P.R.). Cet article tendait à créer un livre foncier rural qui complète le cadastre et le répertoire de la valeur des terres, et qui détermine pour chaque parcelle agricole ou forestière sa superficie, ses limites, ses origines de propriété, le nom du propriétaire actuel, les servitudes actives et passives qui la frappent, son utilisation potentielle (zone agricole, terrain urbanisable...) au regard des documents d'urbanisme.

L'article 15 visait à limiter l'octroi de prêts bonifiés pour l'achat de terres agricoles aux seules terres dont le prix de cession n'excède pas la valeur vénale constatée au moment de l'établissement du répertoire de la valeur des terres agricoles. Par 196 voix contre 28, le Sénat n'a pas voulu suivre le groupe communiste qui demandait la suppression de cet article. « *Son inefficacité*, avait déclaré M. JARGOT (P.C., Isère), *aboutira inévitablement à favoriser les dessous de table. Mais il est, de plus, fort injuste pour les petits agriculteurs...* »

Sur initiative du rapporteur M. RUDLOFF, les sénateurs ont amendé cet article dans un sens libéral en élargissant les possibilités de choix des organismes de crédit.

Article 16 sur les modalités d'évaluation de la valeur des soultes. Il prévoyait la possibilité pour les cohéritiers, lors d'une succession, de minorer de 25 % la valeur vénale fixée au répertoire. L'Assemblée nationale, craignant que cette disposition à caractère facultatif ne prenne un caractère obligatoire, avait supprimé cet article inscrit dans le projet gouvernemental. Mais la commission sénatoriale des affaires économiques l'avait rétabli avec quelques modifications. La commission des lois, en revanche, était « totalement défavorable » au rétablissement de l'article 16 que demandait aussi le ministre de l'agriculture. Après de longs débats, une suspension de séance, des réunions de commission, cet article 16, selon une procédure complexe et beaucoup de temps perdu, a été définitivement écarté.

L'article 17, dans son texte initial, introduisait l'obligation de constituer un groupement foncier agricole (G.F.A.) lorsque celui-ci permettait de maintenir ou de former une exploitation à l'occasion d'une succession.

L'Assemblée avait légèrement assoupli la procédure prévue. Le Sénat a adopté un amendement gouvernemental tenant compte du vœu des commissions compétentes et que M. MEHAIGNERIE a ainsi défini : « *Il tend à offrir aux agriculteurs des choix mieux adaptés à leur situation et à faciliter le recours à la location, de sorte que l'agriculteur qui s'installe puisse concentrer ses moyens sur l'exploitation. Cependant, si le cohéritier exploitant peut, dès le départ, désintéresser ses cohéritiers, rien ne fera obstacle à l'attribution préférentielle en propriété.* »

Le conjoint survivant ou l'héritier copropriétaire peut demander, à défaut d'attribution préférentielle, la constitution d'un groupement foncier agricole. Celui ou ceux des cohéritiers qui participaient à la mise en valeur de l'exploitation avant le décès, peuvent exiger que le G.F.A. leur consente un bail à long terme.

Les héritiers non adhérents du G.F.A. ont droit à une soulte. L'Assemblée nationale avait précisé que cette soulte était payable comptant. Sur initiative de M. Rudloff, au nom de la commission des lois, le Sénat a décidé que, sauf accord amiable entre les copartageants, la soulte éventuellement due est payable « dans l'année suivant le partage ». — A. G.

POLITIQUE

Martinique, l'île écorchée

III. — Les incertitudes de l'après-Césaire

La municipalité autonomiste de Fort-de-France, dirigée par Aimé Césaire, député apparenté socialiste, fait l'objet de critiques convergentes de la part des élus de la majorité et des indépendantistes, ces derniers agissant par l'intermédiaire de la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (le Monde des 6 et 7 mars).

De notre envoyé spécial ALAIN ROLLAT

Fort-de-France. — L'accusé a le sourire de quelqu'un qui en a déjà vu et entendu de belles au cours de sa carrière. M. Howard T. Robinson, en effet, n'est pas un novice en diplomatie. Ce grand gaillard au visage ouvert, portant une fine moustache noire, tiré à quatre épingles, ne dirige le consulat des Etats-Unis à Fort-de-France que depuis 1978, mais il avait auparavant représenté son pays dans plusieurs pays d'Asie, pendant quatorze ans, et d'Afrique, pendant six ans. Pourtant, il a un geste éloquent quand on lui demande pourquoi, à son avis, M. Didier Julia, député de Seine-et-Marne, *chargé de mission* du R.P.R. pour les départements d'outre-mer, l'a accusé, le 3 janvier, à Paris, de « *subventionner* » les activités des autonomistes martiniquais (*le Monde* du 5 janvier). « *J'ai cinquante-trois ans et, en vingt ans de carrière, c'est la première fois que j'ai ce genre de problème* », dit-il. Il ne fait aucun doute, dans son esprit, que « *ce député français* », qu'il n'a jamais rencontré, n'avait pas, ce jour-là, toute sa tête à lui.

En sa qualité de consul, c'est vrai, M. Robinson a accordé plusieurs bourses de voyages à différentes personnalités martiniquaises et guadeloupéennes afin qu'elles apprennent à « *mieux connaître* » les Etats-Unis, mais il s'agit là, souligne-t-il, de « *programmes de routine* », faisant partie des activités traditionnelles de tout consulat dans le cadre des accords diplomatiques et des échanges culturels ou commerciaux entre le gouvernement américain et les autres pays.

M. Robinson nous communique une liste comportant les noms des treize personnes (hommes d'affaires, enseignants, artistes, hommes politiques...) qui ont bénéficié de ces bourses depuis qu'il exerce en Martinique. On y lit les deux noms que M. Julia avait cités à l'appui de ses déclarations : ceux de MM. Jean-Paul Césaire, l'un des fils du maire de Fort-de-France, directeur du service municipal d'action culturelle (Sermac) (invité en septembre 1978), et Arthur Régis, directeur du *Progressiste*, organe du parti progressiste martiniquais (invité en septembre 1979). Mais sur cette liste figurent aussi le nom de M. Joë Sainte-Rose, secrétaire général de la fédération martiniquaise du parti républicain, invité en octobre 1978, en même temps que M. Yves Luber, directeur général de la Sofrima (Société frigorifique martiniquaise), qui fut le candidat du R.P.R., dans la localité de Macouba, lors des élections municipales de mars 1977, et qui fut battu par le maire communiste sortant.

Le consul des Etats-Unis pense donc que M. Julia a été « *mal informé* » quand il a formulé son accusation. A l'Hôtel de Ville, on laisse entendre que le chargé de mission du R.P.R. a été surtout « *mal conseillé* » par M. Michel Renard, conseiller général, maire du Marigot, secrétaire départemental de la formation gaulliste, ancien adversaire d'Aimé Césaire aux élections législatives de 1978, qui avait préparé avec M. Julia la fameuse conférence de presse du 3 janvier.

Pour sa part, Aimé Césaire se déclare disposé, au nom du P.P.M., « *à poursuivre en diffamation les instigateurs de cette amorce de campagne de calomnies* ».

Un outil de combat

L'irritation des gaullistes tient surtout au fait que, de retour de son séjour aux Etats-Unis, en novembre dernier, M. Arthur Régis s'était vanté d'avoir accepté l'invitation du consul pour expliquer aux Américains « *le génocide par substitution du peuple martiniquais* » et « *les sensibiliser à la lutte de libération de la nation martiniquaise* ». M. Jean-Paul Césaire, pour sa part, y avait noué de nombreux contacts, qu'il a ensuite mis à profit dans les activités du Sermac. Or le service municipal d'action culturelle est l'une des pièces maîtresses de l'action nationaliste du P.P.M.

Créé en février 1976, dans les locaux d'un ancien hôpital militaire édifié à la demande de Napoléon III pour les besoins de la guerre du Mexique, ce centre culturel abrite douze ateliers de recherche et de création (théâtre, dessin, arts plastiques, danse, musique, audio-visuel, géologie, etc.) dont certaines productions se révèlent d'excellente qualité, grâce au travail et à l'enseignement de cinquante-deux animateurs, tous employés municipaux. Il dispose, pour ses spectacles, d'un chapiteau permanent de deux mille places et coordonne les activités de quatorze centres culturels annexes implantés dans les quartiers populeux de la banlieue foyalaise.

Sous la direction dynamique de M. Jean-Paul Césaire — quarante ans, docteur en droit — l'ensemble constitue un remarquable outil de combat politique dans le domaine culturel. Le Sermac a notamment produit, en quatre ans, dix-sept films militants (quinze en 16 millimètres et deux longs métrages). Sa dernière création — un ballet théâtral — raconte l'histoire « *fictive* » de l'« *élimination physique* » de la population martiniquaise d'origine africaine, par « *une vague d'envahisseurs venus du froid* » appliquant « *un plan de migration forcée, organisée à large échelle vers le continent européen...* »

Les dirigeants du centre utilisent également une camionnette équipée de moyens audio-visuels pour faire de la « *contre-information* » en ville, en riposte « *au forcing des assimilationnistes-départementalistes, qui bénéficient de toutes les structures officielles de communication, à commencer par le quotidien* France-Antilles [du groupe de M. Robert Hersant] *et FR 3* ». En outre, par l'organisation de nombreux festivals internationaux, auxquels ont déjà participé des artistes cubains, nord-américains, portoricains, africains, ils contribuent, depuis quatre ans, à diffuser les thèmes autonomistes à l'étranger. Toutes ses activités ont beaucoup de succès auprès de la population.

Le Sermac n'a jamais caché ses objectifs : « *Nous voulons jouer un rôle de phare de la culture antillaise, au grand dam de ceux qui ne considèrent la Martinique que comme une vitrine française face aux deux Amériques*, dit M. Jean-Paul Césaire. *Nous menons une action de désaliénation culturelle contre les agressions de l'environnement mis en place par le colonisateur et ce combat est évidemment parallèle à l'action politique.* » Pour Aimé Césaire, qui a toujours aspiré à être « *un éveilleur de consciences* », cette entreprise métapolitique représente « *la base de tout* ». Le maire de Fort-de-France y attache d'autant plus d'importance que ce centre culturel est à ses yeux « *l'une des dernières chances de préserver l'identité antillaise* ».

Devant ces initiatives, la réaction de M. Julia traduit l'exaspération des ultra-départementalistes qui n'acceptent pas que Paris tolère l'intérêt officiellement apporté par le consul américain en Martinique aux nationalistes du P.P.M. Pour les gaullistes, il est clair que le gouvernement américain mise, à terme, sur l'autonomie des Antilles françaises et se préoccupe donc, dans l'immédiat — à toutes fins utiles — d'avoir « *la meilleure attache* » avec les partisans d'Aimé Césaire.

L'Arlésienne

Ce nouvel épisode de la bataille de Fort-de-France que se livrent la majorité et le P.P.M. illustre un autre aspect de la question martiniquaise : la présence permanente, ostensible, des Etats-Unis dans les Caraïbes, en vue de contrebalancer l'influence idéologique de Cuba.

M. Max Elizé (U.D.F.), conseiller général, estime, toutefois, que M. Julia a enfoncé une porte ouverte : « *Il ne faut pas s'indigner, il faut être lucide ; l'attitude des Etats-Unis est de bonne guerre. Eux aussi ont choisi de mener le combat politique sur le terrain culturel, comme le fait Cuba.* » Il souligne la nécessité de faire barrage aux Cubains « *au moment où la relance de la guerre froide ne sera pas sans incidence sur les relations au sein de la Caraïbe* ».

Fidel Castro, le leader de la révolution cubaine, est un peu l'Arlésienne des deux départements français des Antilles. En Martinique, comme en Guadeloupe, tout le monde en parle dans les milieux politiques, surtout ses adversaires, bien que la présence de ses sympathisants soit très minoritaire et, de toute façon, discrète.

« *Nous devons être vigilants*, affirme M. Emile Maurice (R.P.R.), président du conseil général. *Il ne faut pas considérer que la question du statut de la Martinique soit une question réglée. La population, dans sa large majorité, reste attachée à la collectivité française et souhaite le maintien de l'intégration, mais il ne faut pas dire que le danger est passé. Je pense qu'il y aura des résurgences des actions indépendantistes et que ce danger est latent.* »

Au sein de l'assemblée départementale, les élus de la majorité ont regretté que le gouvernement n'ait pas élevé une protestation officielle après les déclarations faites par M. Fidel Castro, en octobre dernier à La Havane, à l'occasion de la conférence du mouvement des pays non alignés. Le leader cubain ayant affirmé son appui « *à la lutte anticolonial... des peuples de la Guadeloupe et de la Martinique* », la présidence du conseil général a ajourné *sine die* le voyage qu'une délégation d'élus devait faire à la fin du mois de février à Cuba pour y étudier les problèmes de la culture de la canne à sucre.

Pour sa part, le consul des Etats-Unis ne note aucun signe de renforcement de l'influence de La Havane dans l'île. M. Robinson souligne que les Cubains ont « *le handicap de ne pas parler le français* » et de ne pas avoir « *le même style de vie* » que les Martiniquais ou les Guadeloupéens, ce qui ne facilite pas les contacts. « *La France est ici beaucoup plus forte qu'elle ne le pense* », dit-il.

Un homme, en revanche, aimerait bien voir les Cubains débarquer en Martinique avec armes et bagages. Il s'agit de M. Alfred Marie-Jeanne, conseiller général, maire de Rivière-Pilote, quarante-trois ans, professeur de mathématiques. Un homme qui a une passion : le sport. Quand on ne le trouve ni à la mairie ni au collège, on est sûr de le rencontrer au stade du Racing-Club de Rivière-Pilote, où, deux fois par semaine, il accomplit de nombreux tours de piste agrémentés d'exercices de gymnastique. Et une obsession : la « *libération* » de son île natale, pour laquelle il milite à la tête du Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM).

Pour lui, tous les autonomistes, qu'ils appartiennent au P.P.M. ou au parti communiste martiniquais (P.C.M.), ne sont que des « *électoralistes* » et des « *réformistes* ». « *Nous pensons que ce n'est pas par les élections que nous pourrons prendre le pouvoir*, dit-il, *mais nous utilisons le conseil général et les mairies pour mener notre combat pour l'unité révolutionnaire du continent caraïbe. Bien entendu, nous avons besoin de l'aide des autres pays. Qu'il s'agisse de Cuba ou de l'U.R.S.S., peu importe ! Je condamne les pays frères qui n'aident pas les autres à s'en sortir. Si mon pays avait les dimensions requises, je ne serais pas ici pour recevoir les journalistes. Entendez par là que j'aurais déjà pris le maquis. Notre mouvement révolutionnaire n'écarte aucune solution, même pas la solution armée.* »

Le MIM, dont les groupes les plus actifs se situent à Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Trinité et Fort-de-France, se propose de « *mettre en branle un processus d'action-organisation qui déboucherait sur une convention nationale regroupant les délégués de « quartiers », au cours de laquelle le peuple martiniquais se prononcerait pour la séparation avec la France et pour les structures de la nation martiniquaise* ».

En fait, seul le parti communiste martiniquais, qui a du mal à remonter la pente depuis la création du P.P.M., entretient régulièrement des relations officielles avec Cuba. « *Nous avons depuis la révolution cubaine de très bons contacts, très étroits, avec les Cubains*, déclare M. Armand Nicolas, secrétaire général. *Mais quand le gouvernement s'en inquiète, il agite, en vérité, un épouvantail. La France entretient d'ailleurs des relations commerciales normales avec Cuba. Je ne vois pas comment Cuba pourrait exporter la révolution en Martinique s'il n'y a pas de base révolutionnaire.* » Les liens du P.C.M. avec La Havane expliquent, au demeurant, que les communistes martiniquais aient rejoint les gaullistes dans leurs accusations relatives à la prétendue collusion entre le consul des Etats-Unis à Fort-de-France et le parti d'Aimé Césaire. « *Le P.P.M. est tombé dans un piège*, estime M. Nicolas, *car les Etats-Unis font feu de tout bois avec opportunisme, leur jeu n'est pas désintéressé, et ici ils ont misé sur le cheval qui leur paraît le meilleur.* »

De même les communistes critiquent-ils, eux aussi, la gestion municipale des élus autonomistes de Fort-de-France. Malgré sa position prédominante dans la capitale martiniquaise et l'écho que rencontrent ses dernières initiatives, le P.P.M. apparaît ainsi politiquement isolé. A droite, comme à l'extrême gauche, chacun semble spéculer déjà sur les incertitudes de l'après-Césaire.

Commentant la décision prise par M. Arthur Régis, directeur de l'organe du parti nationaliste, de se démettre de son mandat de conseiller général, et ses propos ultérieurs, M. Guy Cabort-Masson, membre influent du Mouvement indépendantiste, déclarait, il y a quelques jours, dans les colonnes du *Naïf*, hebdomadaire indépendant : « *C'est la question de l'héritage de Césaire qui est posée. L'intéressant est que Césaire soit amené à se prononcer sur son héritage de son vivant. L'héritage de Césaire peut prendre trois chemins. Si Césaire meurt en France, il sera récupéré par la France qui en fera un second Schœlcher, avec commémoration du préfet entouré de la foule des mercenaires connus* (1). *Césaire peut être récupéré par l'autonomisme, c'est-à-dire par la fraction de droite du P.P.M., experte en compromissions. Césaire, enfin, peut être récupéré par la révolution indépendantiste. Voilà la question que Régis pose :* « M. Césaire, choisissez pendant » qu'il est encore temps entre la » réaction et cette révolution que » vous n'avez pas eu la possibilité » de diriger pendant votre ère. » *Si Césaire ne répond pas, s'il ne dit pas que l'avenir de son œuvre est dans la ligne Régis, alors c'est qu'il est un mort vivant.* »

« *Le P.P.M. va sortir renforcé de ses épreuves actuelles*, rétorque M. Arthur Régis. *Mais une chose est sûre : le gouvernement a encore une chance en or de réaliser le changement en douceur tant que Césaire est là. S'il rate cette occasion, je suis sûr que se déclenchera alors un cycle de violences et de contre-violences.* »

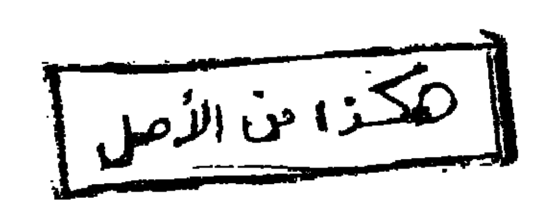
(1) Victor Schoelcher, député de la Guadeloupe et de la Martinique, contribua à faire adopter, en février 1848, le décret abolissant définitivement l'esclavage dans les colonies françaises.

Prochain article :

LE GOUVERNEMENT VEUT METTRE UN « COUP D'ARRÊT » AU « POURRISSEMENT »







POLITIQUE

La visite du secrétaire d'État aux DOM-TOM en Guyane

« Nous n'avons pas besoin de fonctionnaires routiniers mais de pionniers »

déclare M. Paul Dijoud à Cayenne

Poursuivant son voyage en Guyane, M. Paul Dijoud a regretté, jeudi 6 mars, devant la presse, les lenteurs administratives qui freinent le développement économique du département. Le secrétaire d'État aux DOM-TOM a notamment déclaré : « *Nous n'avons pas besoin de fonctionnaires routiniers, mais de pionniers. Les fonctionnaires qui ne feront pas l'affaire rentreront en métropole.* »

M. Dijoud avait également dénoncé « *les blocages administratifs* » au cours d'une réunion qui avait eu lieu, la veille, à la préfecture, avec la participation des élus locaux de la majorité et des représentants des organismes socio-professionnels, mais en l'absence des élus de l'opposition, qui avaient décliné l'invitation. Le secrétaire d'État a annoncé qu'une commission interministérielle se rendra prochainement en Guyane pour étudier les causes des « *lacunes relevées dans le fonctionnement de l'administration* ».

M. Dijoud, qui devait regagner Paris vendredi 7 mars, se propose de retourner à Cayenne l'été prochain, et il espère alors y rencontrer les élus de l'opposition, qui ont boycotté sa visite.

Lors de son passage à Sinnamary notamment, le secrétaire d'État n'a pas eu l'occasion de rencontrer le maire de la commune, M. Elie Castor (div. gauche), président du conseil général, qui avait demandé, en octobre dernier, l'organisation d'un référendum sur l'avenir de la Guyane. Celui-ci n'était pas à l'hôtel de ville pour l'accueillir. En revanche, M. Dijoud s'est longuement entretenu, à Cayenne, avec le maire de la ville, M. Gérard Holder, membre du parti socialiste guyanais (P.S.G., autonomiste).

A Pointe-à-Pitre

UN CONSEILLER GÉNÉRAL DE GUADELOUPE GRIÈVEMENT BLESSÉ AU COURS D'UN ATTENTAT

De notre correspondant

Fort-de-France. — M. Raymond Viviès (modéré maj.), conseiller général du premier canton de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), a été victime d'un attentat, jeudi matin, 6 mars, à 8 heures locales (13 h. heure métropolitaine), alors qu'il se rendait à sa permanence, 34, rue Achille-René Boisneuf, à Pointe-à-Pitre. Ses jours ne sont pas en danger.

Le procureur de la République a précisé que le conseiller général avait été touché par une balle de 22 long rifle qui a pénétré derrière l'oreille pour ressortir au niveau de la tempe, provoquant une lésion. M. Viviès avait passé la journée du dimanche 2 mars avec des journalistes de l'hebdomadaire indépendant « *le Naïf* », auxquels il avait remis des documents concernant ce qu'il appelait lui-même « *un énorme scandale* ». Mardi, il avait téléphoné à ces mêmes journalistes pour leur demander de se rendre à Pointe-à-Pitre pour y prendre connaissance « *d'un autre scandale* ».

Ancien secrétaire général de l'U.D.R. en Guadeloupe, partisan du statut départemental, mais n'appartenant désormais à aucune formation politique, membre d'une famille de Békés (Blancs descendants de colons) très connue dans l'île, M. Viviès a été élu conseiller général en mars 1979, au deuxième tour de scrutin, en battant le conseiller général sortant, M. Georges Touchaud (U.D.F.).

L'attentat a été revendiqué, au cours d'une communication téléphonique anonyme reçue à la station locale de FR 3, par un « *groupe de libération armée de la Guadeloupe* », mais M. Viviès ne pense pas avoir été victime de ses adversaires politiques, nombreux dans le département, surtout chez les communistes, qui dirigent la municipalité de Pointe-à-Pitre. Le conseiller général présume que c'est l'une des personnes impliquées dans les « *scandales* » qu'il se propose de dénoncer qui aurait engagé un tueur pour l'empêcher de parler.

FIRMIN RENÉVILLE.

Les Belges ont encore ajourné leur décision d'acheter un millier de blindés américains

De notre correspondant

Bruxelles. — La France va-t-elle réussir un coup d'éclat à Bruxelles et faire annuler un important marché d'armement conclu avec les États-Unis en juillet 1979 ? Le conseil des ministres belge va-t-il revenir sur sa décision d'acheter mille trente-neuf véhicules blindés transporteurs de troupes, de fabrication américaine, pour acheter plutôt du matériel français ? Le journal *le Soir*, du jeudi 6 mars, affirme que cette marche arrière n'est pas impossible, et ajoute que la société Renault-Véhicules industriels - Creusot-Loire vient de déposer au Conseil d'État, en Belgique, une nouvelle requête en annulation du marché.

En juillet 1979, après de longs mois d'hésitation, le gouvernement avait décidé d'acheter cinq cent quatorze engins chenillés du type AIF, et cinq cent vingt-cinq autres du type M 113, les uns comme les autres d'origine américaine. Le cabinet belge avait rejeté l'offre française de véhicules à roues VAB, estimant que les Américains proposaient des compensations économiques.

Le 21 décembre 1979, l'option était officiellement confirmée par le conseil des ministres malgré les protestations françaises. La France estimait ne pas avoir eu sa chance, et la société concernée faisait, en vain, appel au Conseil d'État (*le Monde* du 9 octobre 1979).

Or, deux mois et demi plus tard, la commande ferme des mille véhicules blindés n'a toujours pas été passée par le ministre de la défense. La lettre officielle n'a pas été adressée à la société belge B.M.F. qui se propose de construire les véhicules sous licence américaine. Il semblerait que le gouvernement n'ait pas eu suffisamment de garanties sur les compensations économiques offertes à l'origine. La B.M.F. aurait offert 52,5 % de compensations « directes », mais ne serait pas en mesure aujourd'hui de respecter cet engagement. Quant aux garanties de compensations « indirectes », elles seraient, selon les plaignants français, « *totalement inexistantes* ».

Le journal *le Soir* pose une question : « *Combien de temps le ministre de la défense nationale pourra-t-il retenir une décision pour laquelle il y a maintenant urgence ? S'il fallait repartir à zéro, la hausse actuelle du prix du carburant, durement ressentie parmi les forces armées, pourrait bien apporter des arguments nouveaux aux partisans des véhicules à roues, trois fois plus sobres que leurs concurrents à chenilles.* »

On pourrait donc assister à une réapparition du véhicule français, mais la querelle sur le budget de la défense, qui prend de l'importance (*le Monde* du 4 mars), peut avoir des répercussions sur ce marché : les responsables du budget, et le vice-premier ministre, M. Guy Spitaels en tête, semblent prêts à bloquer momentanément tout achat de matériels militaires quel qu'il soit, en partant du principe que l'austérité est pour tous les départements, et pour celui de la défense nationale comme pour les autres.

PIERRE DE VOS.

L'annonce parue dans notre édition datée 1er février concernant un avis de Publication judiciaire, il fallait lire que M. Samuel de Benveniste a été condamné à une peine de 8 mois d'emprisonnement avec sursis.

DÉFENSE

Répondant à des critiques de son propre parti

M. Bourges estime que la France ne doit pas s'enfermer « dans une nouvelle ligne Maginot, même nucléaire »

« *On ne définit pas une armée, ses structures, son organisation, ses armements, pour la vanité de paraître avec un esprit original dans un cénacle de penseurs, ni en fonction de choix auxquels on devrait se résigner parce qu'on ne veut consentir ni à l'effort financier ni à l'effort moral qu'exige de tous les citoyens — et notamment de notre jeunesse — une politique militaire véritablement nationale.* »

C'est en ces termes que s'en est pris, jeudi 6 mars, au Prytanée militaire de La Flèche, dans la Sarthe, le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, à certains commentaires récents sur la politique française de défense.

« *Pour le ministre de la défense et pour le gouvernement*, a déclaré M. Yvon Bourges, *il ne s'agit ni de céder aux modes, ni de s'enfermer dans le conformisme. C'est à partir des responsabilités de la France en Europe et dans le monde, et à partir des missions qui en découlent pour nos armées, que nous devons les organiser et les équiper. Pour chaque mission, il faut définir les moyens nécessaires et suffisants à son exécution.*

» *Contrairement à de trop faciles affirmations, il n'est pas exact que nous ayons une armée de gros bataillons. Avec un effectif global de quelque 500 000 hommes pour les trois armées, nous sommes loin de disposer de forces plus importantes que les pays de même niveau, et spécialement en Europe.* »

Sans le dire explicitement, le ministre de la défense s'en est pris de toute évidence à des critiques émanant du R.P.R., dont M. Bourges est membre. Lors de sa conférence de presse du 12 février dernier, le président du R.P.R., M. Jacques Chirac, avait estimé, à titre personnel, qu'il importait de réaliser des économies en réduisant certains aspects des forces terrestres et en réorganisant le service militaire, au bénéfice d'un accroissement de l'effort nucléaire.

« *Nous ne saurions enfermer la France*, a répliqué M. Bourges, *dans une nouvelle ligne Maginot, même nucléaire, et, face aux périls et aux problèmes du monde, nous résigner à une France aux bras croisés.* »



Le Monde

société

VIFS INCIDENTS AU PROCÈS DES MANIFESTANTS DE PLOGOFF

Le tribunal de Quimper suspend un avocat

De notre envoyé spécial

Quimper. — Le procès de neuf personnes arrêtées après les manifestations de la semaine dernière contre l'installation d'une centrale nucléaire à Plogoff (Finistère) a été marqué, jeudi 6 mars, par une série d'incidents et notamment par la décision du tribunal correctionnel de suspendre, pour dix jours, à la demande du parquet, l'un des avocats de la défense. Le procès a été renvoyé au 17 mai.

« *Cela durera dix ans s'il le faut, et même si nous devons tous en crever, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux...* » Il y avait foule jeudi après-midi 6 mars, devant le palais de justice de Quimper. « *Vous, les Français,* reprit notre interlocuteur, *vous ne nous connaissez pas, nous, les Bretons. Si vous nous connaissiez, votre France centralisatrice et jacobine aurait déjà renoncé depuis longtemps, elle. Parce que nous, nous ne renoncerons jamais.* »

Devant le palais de justice, casqués, harnachés, l'arme à la bretelle, les C.R.S. s'efforcent de rester sourds face aux insultes et aux slogans criés par des femmes, dont les cheveux grisonnent souvent, des jeunes gens et des hommes qui tous arborent un lance-pierres : « *Nous sommes tous des bandits ! Emprisonnez-nous ! On veut être jugés comme les autres : c'est tout le monde ou personne.* »

L'audience que préside M. Marcel Bonnardeau a lieu dans la grande salle des assises, réquisitionnée pour l'occasion. Sur le banc des accusés, neuf prévenus : une très jeune femme, Pascale Boubour, vingt ans ; un retraité de la marine de cinquante-cinq ans, M. Clet Carval, et sept jeunes hommes : MM. Bernard Guyader, vingt-quatre ans, marin-pêcheur ; Philippe Donnart, dix-huit ans, boucher ; Jean-Pierre Kergoat, vingt-quatre ans, menuisier ; Alain Le Lagader, vingt-deux ans, instituteur ; Philippe Quéré, vingt et un ans, chômeur ; Yves Carval, agriculteur, actuellement sous les drapeaux, et Vincent Pergolizzi, vingt-deux ans, *horticulteur niçois* sans emploi qui est venu « en curieux » dans la région.

On va vite comprendre que le tribunal, faute de mieux, va tenter de se borner à établir au moins que tous ces prévenus ont lancé des pierres en direction des forces de l'ordre le 29 février. L'audience sera émaillée d'incidents, et le ministère public, en la personne du procureur, M. René Constant, paraîtra s'acharner plus encore contre la défense — assurée par Mes Bernard Riou, du barreau de Quimper, Jean-Pierre Mignard, de Paris, et Yann Choucq, de Nantes — que contre les prévenus.

Rien de très sérieux ne paraît pouvoir être retenu contre des manifestants dont aucun n'a été appréhendé le lance-pierres en main mais toujours à proximité d'une de ces « armes ».

Et l'assistance de s'esclaffer quand le tribunal demandera aux gendarmes cités par l'accusation de reconnaître parmi les deux malheureux lance-pierres posés sur le bureau du président celui qui aurait pu appartenir à tel ou tel des accusés...

Mais les témoignages en faveur de la défense d'une quinzaine de femmes ne feront rire personne. Toutes ces mères de famille, qui n'ont rien de militantes ni de pasionarias, s'appliquent à dénoncer avec calme l'attitude brutale et grossière des forces de l'ordre qui, le 29 février, ont littéralement investi Plogoff.

Peu après 19 heures, tandis qu'au-dehors les gendarmes mobiles dispersent sans ménagements le millier de manifestants qui stationnent depuis plusieurs heures, portant des banderoles, scandant des slogans et entonnant des chants bretons, un vif incident va survenir. Le procureur, M. Constant, ayant donné lecture des deux seuls témoignages faisant état de l'attitude compréhensive des forces de l'ordre, Me Choucq lance, à propos de l'un des signataires, qui explique comment, arrêté, il a été aussitôt relâché, sa bonne foi ayant été prouvée : « *Je n'ose croire que les liens de parenté existant entre M. Le Braz et un membre du parquet soient pour quelque chose dans sa libération...* » Le procureur dénonce aussitôt l'outrage à magistrat.

Après une longue suspension d'audience, le tribunal va statuer sur le cas de l'avocat. En dépit des plaidoiries élogieuses de ses confrères, parmi lesquels deux bâtonniers, Me Choucq se voit infliger dix jours de suspension. Dès lors, Mes Mignard et Riou estiment qu'ils ne peuvent plus assurer normalement la défense de leurs clients et demandent le renvoi du procès et la mise en liberté des prévenus.

En acceptant le renvoi au lundi 17 mars, mais en refusant de libérer les prévenus — à l'exception de M. Pergolizzi, — le tribunal a pris une décision dont on imagine sans peine qu'elle n'est pas de nature à apaiser les esprits.

La tension reste d'autant plus vive que l'attitude des forces de l'ordre a encore été, jeudi, inqualifiable. Vers 20 heures, jeudi, elles ont chargé et matraqué jusqu'à l'intérieur du palais de justice, sur le seuil même de la salle d'audience, des hommes et des femmes de tous âges, venus assister au procès. A cet instant, profitant d'une suspension d'audience, ces personnes se dérouillaient les jambes dans la salle des pas perdus.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

EDF - INFORMATIONS

konk

(*Dessin de KONK.*)

CORRESPONDANCE

Après le procès de M. Clet Ansquer

Dans le compte rendu du procès de M. Clet Ansquer, militant « antinucléaire » de Plogoff (le Monde *du 29 février*), *nous avions écrit que le président du tribunal de grande instance de Quimper, M. Marcel Bonnardeau,* « s'était demandé au cours de l'audience si la réglementation prévoyant l'enquête d'utilité publique n'était pas mauvaise ». *Estimant que* « cette assertion est totalement inexacte », *M. Bonnardeau nous écrit :*

En réponse à un témoin qui affirmait qu'une telle enquête était inutile, j'ai simplement fait observer qu'il s'agissait d'une procédure prévue par la loi et que, s'il estimait que les textes en la matière devraient être modifiés, il lui appartenait d'en référer à son député.

[Sortie de son contexte, la formule pouvait, en effet, apparaître comme une affirmation de la part de M. Bonnardeau. Celui-ci avait déclaré à plusieurs reprises : « Si la loi est mauvaise, il faut la changer. La loi est l'expression de la volonté populaire. Si vous voulez la modifier, il faut vous adresser à votre député. »]

DES « PARENTS MODÈLES » DEVANT LES ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

La mort d'un fils scandaleux

De notre correspondant

Aix-en-Provence. — Parents « trop parfaits », M. et Mme Fouque ont tué leur fils parce qu'il ne l'était pas. C'est ce qui ressort du procès ouvert le jeudi 6 mars, aux assises des Bouches-du-Rhône, de M. Lucien Fouque, quarante-neuf ans, et de sa femme, Mme Arlette Fouque, quarante-six ans, commerçants en chaussures à Plan-de-Cuques, près de Marseille. Le 17 janvier 1978, Bernard, dix-neuf ans, était tué de trois coups de revolver par son père. L'arme lui avait été tendue par sa femme.

Qu'est-ce qui a pu pousser l'exaspération à un tel paroxysme ? Noté comme violent et bagarreur, Bernard menait une vie dissolue, disent les rapports de police, et se livrait à la boisson. « *Ce qui,* poursuivent les rapports, *plongeait ses parents dans l'angoisse et le désespoir.* » Il causait du scandale, ajoutant à l'alcool des drogues chimiques qui le laissaient dans un état d'hébétude bien au-delà de l'ébriété. C'est ce que viendront dire les témoins de la défense, depuis le maire et le curé, qui, par contre, ne tarissent pas d'éloges sur les parents. Leurs réponses aux questions du président, M. Jacques Antona, sont similaires. Oui, M. et Mme Fouque étaient de braves gens. Ils avaient l'estime de tout le village, et on précisera même « *de la partie saine de la population* ». Oui, ils faisaient tout ce qu'il faut pour leur fils, et ils espéraient lui voir reprendre le droit chemin.

« *Et Bernard,* demande le président, *était-il un fainéant ou bien manifestait-il des élans pour travailler ?* » Autre réponse quasi générale : non, il était peu courageux au travail ; oui, il était buveur, querelleur et violent.

Pourtant ce garçon n'était pas un monstre. Il est vrai qu'il n'a pas laissé un souvenir bien fameux à l'école privée fréquentée de neuf ans à seize ans, et qu'il est demeuré oisif jusqu'à sa mort, sauf une brève période de huit mois, où il a travaillé comme apprenti coiffeur. Mais un employé de banque qui a été son professeur de judo assure qu'il était très intelligent, et même que « *c'était un bon petit* ». Les choses semblent avoir changé lorsqu'il eut treize ans. Pourquoi cette brusque cassure ?

Le docteur Germain Bouckson, médecin psychiatre, attribue le drame à un concours de circonstances provoquées par l'incompréhension qui s'était établie entre les parents et leur fils. Il présente M. Fouque comme un homme courageux, désireux de bien faire, d'un comportement « *hypernormal* », très attaché aux valeurs traditionnelles : loi, travail, éducation des enfants, stabilité de la famille. C'est l'honnête homme tel qu'on pouvait l'imaginer jadis. Mme Fouque, fille d'un commissaire de police de Tourcoing, était dans les mêmes sentiments.

Le drame, c'est que ce couple « trop parfait » dans sa rigidité n'a pas compris que Bernard était affectivement plus jeune que son âge (énurésie tardive), et sa dimension psychologique semble lui avoir échappé. Le système éducatif auquel on voulait le soumettre était en retard d'au moins vingt ans.

Le fils étouffait dans un milieu familial auquel la vie de ses camarades offrait un contre-modèle. Il n'y avait pas de salle de séjour dans la maison, pas d'occasion d'échanges, pas de place pour l'étranger à la famille. M. et Mme Fouque, estime le docteur Bouckson, ont agi de façon inconsciente, excédés par le comportement d'un fils qu'ils n'arrivaient pas à réduire à leurs normes. Si la vérité n'est pas là, elle n'est assurément pas loin.

PAUL CHOVELON.



Le fichier des étrangers

(*Suite de la première page.*)

Avec l'exploitation informatique des données concernant les immigrés, il aurait été possible de contrôler de plus près la population étrangère.

L'émotion suscitée par ce projet explique que le gouvernement y renonce partiellement. Mais son attitude lui est aussi dictée par le Conseil d'Etat, qui vient de rendre un avis défavorable au décret prévoyant la création du titre unique.

Le ministère de l'intérieur maintient toutefois son projet d'informatisation des cartes de séjour. La seule différence avec le projet initial, c'est qu'on n'enregistrera pas quarante données par individu mais les seules informations relatives à l'état civil et à son statut de résident, ordinaire ou privilégié. En particulier, il n'est pas question de renoncer à l'interrogation, au moment de la délivrance des titres de séjour, du fichier des personnes recherchées.

Il n'est pas non plus dans les projets du ministère de l'intérieur de revenir sur la création d'une nouvelle carte d'identité pour les Français, informatisée et infalsifiable. Mais les réticences de la commission nationale de l'informatique et des libertés, à qui le dossier a été soumis, pourraient conduire le gouvernement à accepter certaines modifications. Le ministère de l'intérieur pourrait, en particulier, renoncer à faire figurer au verso de cette carte, dans une zone optique, le numéro qui synthétiserait les renseignements d'état civil transcrit en clair sur la carte. Ces renseignements sont les mêmes que ceux figurant sur les cartes d'identité en circulation aujourd'hui.

Cette zone de lecture optique inquiète la commission de l'informatique et des libertés dans la mesure où elle permet, à partir d'un terminal, de transmettre à distance toutes les données figurant sur des titres d'identité. On imagine les conséquences qu'auraient sur les libertés la multiplication de ces terminaux dans les commissariats, les banques et les administrations et, surtout, la mise en relation de ces terminaux entre eux, même si le ministère de l'intérieur a toujours affirmé que cela n'était pas dans ses intentions.

Pour l'instant, la commission reste saisie du projet initial, avec les modifications concernant les cartes de résident. Son avis devrait être connu le 18 mars. Au cas où il serait défavorable, le gouvernement ne pourrait passer outre qu'en soumettant le projet au Conseil d'Etat, qui devrait rendre un avis conforme, lequel Conseil d'Etat vient de manifester ses scrupules face à cette entreprise.

BERTRAND LE GENDRE.

Plusieurs manifestations sont prévues à l'occasion de la Journée internationale des femmes

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, plusieurs rassemblements sont prévus à Paris et en province samedi 8 mars. Ils auront été précédés d'une journée de « grève », ce vendredi 7 mars, organisée par le collectif de la marche du 6 octobre (« le Monde du 5 mars).

Au terme de leur journée de grève, les grévistes étaient appelées à se rendre, vendredi soir 7 mars, au « bal des répondeuses », 39, avenue de Wagram, à Paris-17e, avant de participer, samedi 8 mars, à partir de 14 h., à la manifestation qui se rendra de la place de la Bastille à la République et à Beaubourg à l'appel de nombreuses organisations.

A ce propos a resurgi le conflit qui oppose le groupe Politique et Psychanalyse — constitué en organisation régie par la loi de 1901 sous le sigle M.L.F. (Mouvement de libération des femmes) — à d'autres groupes. Ces derniers affirment avoir eu l'initiative de la manifestation et s'être vu « *voler leur idée et imposer un parcours* ». La Coordination des groupes femmes, notamment, avait d'abord fixé le rendez-vous à la République.

Le groupe Politique et Psychanalyse a souligné, jeudi 6 mars, le caractère international de cette journée : « *Toujours plus nombreuses,* écrit-il, *nous fêtons chaque année cette journée. L'année dernière, pour la première fois dans un pays islamique, des femmes manifestaient dans la rue. Cette année, nous serons ensemble dans des rues du monde entier (...), d'est en ouest et du nord au sud, nous reprendrons cette journée à tous les paternalismes de la répression, Etats et partis, organisations et syndicats. Vive l'indépendance érotique et politique des femmes !* »

Samedi soir, Politique et Psychanalyse organisera un fête sur le bateau *le Nomadic*, amarré sur la rive droite de la Seine, entre le pont d'Iéna et le pont de l'Alma. Dimanche 9 mars, à partir de 11 heures, sur le même bateau, le groupe proposera un débat « *sur les questions que le M.L.F. se pose avec délice depuis des années et qui se dialoguent depuis plusieurs mois avec les plus aventureusse des féministes.* »

L'Union des femmes françaises (U.F.F.), qui n'appelle pas à la manifestation, propose, à la porte de Pantin, sous chapiteau, samedi, de 10 heures à 22 heures, « *un jour de fête au féminin présent* » avec de nombreux spectacles auxquels participeront notamment Pauline Julien, Caroline Carlson, Anne Sylvestre, Mouloudji, Los Incas, Catherine Ribeiro, Hélène Martin, Julos Beaucarne. Des débats seront organisés en permanence.

Une décision de la Cour de cassation

Les dossiers concernant Jacques Mesrine vont être centralisés à Paris

« *Pour une bonne administration de la justice* », tous les dossiers concernant Jacques Mesrine et ses complices seront désormais centralisés dans le cabinet d'un juge d'instruction du tribunal de Paris. Ainsi en a décidé la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Pierre Faivre.

Il est probable que ce sera M. Claude Hanoteau, premier juge d'instruction, qui sera chargé de cette tâche, car c'est lui qui a déjà instruit certains dossiers ouverts par le parquet du tribunal de Paris après l'évasion de Jacques Mesrine de la prison de la Santé, le 8 mai 1978, en compagnie de François Besse (toujours en fuite après sa seconde évasion du palais de justice de Bruxelles), du hold-up commis huit jours plus tard d'une armurerie à Paris et de la prise d'otages de plusieurs membres de la famille de M. Charles Petit, président de la cour d'assises de Paris, le 10 novembre 1978 (en compagnie de Jean-Luc Coupé et de Christian Kopf, tous deux incarcérés).

Le juge d'instruction de Bobigny, qui instruisait l'affaire du hold-up du 30 juin 1978 contre une agence de la Société générale du Raincy (Seine-Saint-Denis), va donc être dessaisi, ainsi que son collègue de Senlis (Oise) qui s'occupait de la tentative d'assassinat commise le 10 septembre 1979 contre le journaliste de *Minute* Jacques Tillier (avec la complicité de Charles Bauer, détenu depuis le 4 novembre dernier).

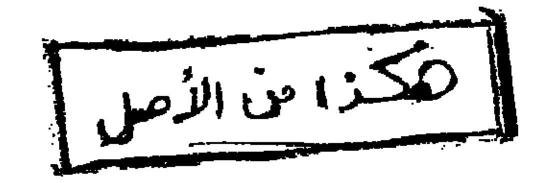
L'attaque du casino

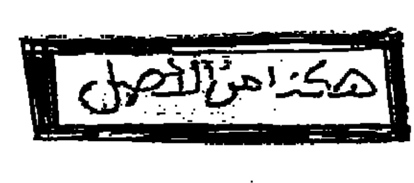
Cette mesure concerne aussi le juge d'instruction de Lisieux chargé des informations pour vols qualifiés, tentatives d'homicides volontaires, blessures involontaires et arrestation d'otages, ouvertes par le parquet en raison des crimes et délits commis les 26, 27 et 28 mai 1978 dans les départements de l'Eure et du Calvados, au cours de l'équipée de Mesrine après l'attaque du casino de Deauville.

Le juge d'instruction du Mans chargé du dossier de l'enlèvement et de la séquestration de M. Henri Lelièvre, du 21 au 27 juillet 1979, dont se sont rendus complices Charles Bauer et Michel Schayewski (arrêté en janvier dernier), et celui de la tentative d'homicide volontaire commise le 12 juillet 1979 à Saint-Mard (Seine-et-Marne) sera aussi dessaisi.



L'EXPRESS: LE




هكذا من الاصل

JUSTICE

L'avocat général requiert de quinze à dix-huit ans de réclusion criminelle contre les meurtriers d'Ezzedine Kalak

« *Avez-vous à juger des hommes ou des robots ?* » s'est demandé M. Jacques Gagnieur en s'adressant aux jurés de la cour d'assises de Paris devant laquelle comparaissent les deux meurtriers d'Ezzedine Kalak, représentant de l'O.L.P. en France (*le Monde* des 6 et 7 mars). « *Une mécanique, rien de plus, mais une mécanique dangereuse* », a poursuivi le représentant du ministère public en parlant de Husni Hatem et Assad Kayed, « *des machines à donner la mort* », avant de réclamer contre eux « *une peine suffisamment lourde pour servir d'exemple mais qui tienne compte du fait qu'ils sont jeunes, qu'ils ont agi stupidement mais pour un idéal* », soit quinze à dix-huit ans de réclusion criminelle.

Dans un réquisitoire mesuré, M. Gagnieur a reconnu que ces deux militants étaient intelligents, qu'ils avaient du courage mais il a ajouté : « *Le courage, c'est bien, l'idéal politique, c'est bien, l'intelligence, c'est bien, mais si on n'y ajoute pas l'intelligence du cœur tout cela ne sert à rien. Ils ont montré qu'ils en étaient dramatiquement dépourvus.* » L'avocat général a souhaité que leur détention soit l'occasion du « *retour sur eux-mêmes pour comprendre la véritable dimension d'un être humain* ».

Le ton était calme, les propos modérés. L'avocat général n'a pas voulu faire de politique, il a simplement fait remarquer aux accusés qu'ils n'avaient pas respecté la tradition d'accueil de la France qui est « *responsable de tous ceux qui vivent sur son sol* ». « *De quel droit*, s'est-il exclamé, *voudriez-vous nous refuser le droit de ne pas être le champ de bataille* », en précisant que « *des attentats comme celui-là sont condamnés à l'unanimité dans notre pays.* » Pour M. Gagnieur, le double crime serait politique s'il avait été commis en Palestine, mais en France, c'est tout simplement un crime.

Des faits eux-mêmes, l'avocat général a retenu qu'il restait encore bien des points obscurs. Il s'est demandé si les deux hommes avaient bien dit toute la vérité, s'ils avaient effectivement été mandatés et a souligné que certaines de leurs déclarations étaient contradictoires, notamment quant à l'objet de leur mission. Assad Kayed et Husni Hatem font figure, pour le représentant du ministère public, de piètres hommes de commando qui, « *au nom d'un idéal, ont tué sans discernement* ». Selon lui, le « mandat » n'aurait pas été exécuté correctement. Soit ils devaient tuer un homme, Ezzedine Kalak, soit « exécuter » avec lui tous ses collaborateurs. « *Ce n'est pas un chef-d'œuvre* », a constaté M. Gagnieur, qui a eu du mal à admettre l'attitude des deux accusés au cours des audiences parce qu'ils n'ont jamais exprimé aucun remords, bien au contraire.

Pour Mᵉ Joe Nordmann, avocat de la partie civile et représentant, avec Mᵉ Léo Matarasso, de membres de la famille des deux victimes, « *ces deux intellectuels, porteurs d'utopie inhumaine, ne sont pas des soldats. Ce sont des tueurs* ». Et Mᵉ Matarasso a conclu en demandant une condamnation « *exceptionnellement exemplaire pour ces soldats d'aucune cause, car aucune cause ne reconnaît leur acte* ».

Plaidoiries des avocats de la défense et verdict vendredi après-midi 7 mars.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Libération d'un Français détenu au Maroc depuis un an.

Belfort. — M. Jean-Pierre Brun, un Montbéliardais de vingt-sept ans, détenu au Maroc depuis le 4 mars 1979, est sorti de prison samedi 1ᵉʳ mars. Soupçonné d'avoir participé à un trafic de drogue entre la France et la Suisse, un mandat d'arrêt international avait été lancé contre le jeune homme en décembre 1978. Arrêté au Maroc, M. Brun a attendu un an son extradition (*le Monde* du 30 janvier). Celle-ci était prévue la semaine dernière, mais les autorités françaises et marocaines n'ont pas pu convenir des modalités de l'opération. Le Maroc exigeait que l'accompagnement du détenu soit effectué par ses fonctionnaires et que la France défraie ceux-ci.

Finalement, le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Belfort a décidé, vendredi 29 février, de lever le mandat d'arrêt international lancé par le canal d'Interpol. M. Jean-Pierre Brun est arrivé à Orly, mercredi 5 mars, et a gagné, libre, Belfort, où il devait être entendu ces jours-ci par le juge d'instruction. — (*Corresp.*).

Attentat au consulat de Tunisie à Paris.

Un attentat à l'explosif a été commis pendant la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 mars, vers 0 h. 30, contre le consulat de Tunisie, 17, rue de Lubeck, à Paris (16ᵉ). Il n'y a eu aucune victime, mais les dégâts sont importants. L'engin, qui avait été déposé devant la porte du bâtiment diplomatique, a endommagé l'entrée de l'immeuble et les automobiles stationnant à proximité. Les vitres des fenêtres avoisinantes ont été soufflées par la déflagration. Cet attentat n'avait toujours pas été revendiqué ce vendredi matin 7 mars.

FAITS ET JUGEMENTS

Condamnations dans l'affaire du prix Bel-Air.

Les six personnes qui avaient été inculpées d'escroquerie dans l'affaire du prix Bel-Air, une course de trot attelé disputée le 22 juin 1977 sur l'hippodrome de Salon-de-Provence (*le Monde* daté 20-21 août 1978), ont été condamnées jeudi 6 mars par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. M. Jean-Pierre Faure, directeur de société, considéré comme l'instigateur de l'affaire, a été condamné à un an d'emprisonnement dont dix mois avec sursis et 100 000 francs d'amende. Cinq complices, condamnés à des peines de prison allant de six mois avec sursis à huit mois, dont six avec sursis, et à des amendes de 5 000 francs à 90 000 francs. Quatre personnes ont été relaxées.

● *Le docteur Pierre-Marie Painvin* a comparu, jeudi 6 mars, devant la cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme), après avoir été condamné, lundi 17 décembre 1979, à deux ans d'emprisonnement et 30 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour homicide involontaire (*le Monde* du 19 décembre 1979). Un mandat d'arrêt avait été délivré contre le docteur Painvin, mais celui-ci n'était pas à l'audience correctionnelle et n'avait pas été arrêté. Il s'est présenté spontanément devant la cour d'appel, qui a décidé qu'il serait maintenu en détention jusqu'à ce qu'elle rende son arrêt, le 30 mars. Ce médecin est poursuivi en raison du décès, en 1977, d'une de ses patientes, âgée de vingt et un ans, à laquelle il avait prescrit un traitement amaigrissant.

Inculpation du président de la chambre des métiers de Grenoble.

M. Robert Mosnier a été inculpé mercredi 6 mars par M. Thierry Malleret, juge, chargé de l'instruction au tribunal de Grenoble, de provocation à la discrimination raciale. M. Mosnier avait notamment déclaré, au cours l'assemblée générale de la chambre des métiers, en juin 1979, que « *la disparition à Grenoble des transports en commun, des immigrés et des agents de police, pourrait redorer le blason de la cité olympique* ». La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) avait déposé une plainte à la suite de cette déclaration.

● *Non-lieu pour Patrick Henry dans une affaire d'incendie volontaire.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy a rendu, mercredi 5 mars, un arrêt de non-lieu dans une affaire d'incendie volontaire dont était accusé Patrick Henry, condamné par la cour d'assises de l'Aude à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'enlèvement et le meurtre du petit Philippe Bertrand (*le Monde* daté 23-24 janvier 1977).

Déjà en 1977 la chambre d'accusation de la cour d'appel de Reims avait rendu un arrêt de non-lieu. Après un pourvoi formé par les parties civiles la cour de cassation avait annulé le 29 juin 1977 l'arrêt de Reims et confié le dossier à la cour d'appel de Nancy (*le Monde* daté 3-4 juillet 1977). Celle-ci a estimé que les charges qui pesaient sur Patrick Henry n'étaient pas suffisantes.

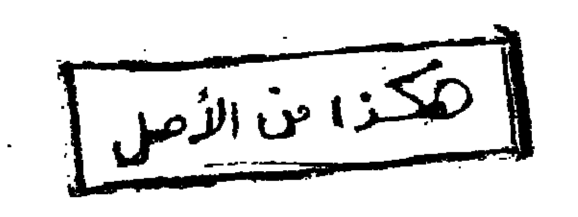
Mme Denise Fabre obtient gain de cause contre « Charlie-Hebdo »

Au nom de Mme Denise Fabre, présentatrice de télévision, Mᵉ Libman a obtenu en référé, vendredi 7 mars, la saisie partielle du numéro actuellement en vente de *Charlie-Hebdo*. La double page centrale est occupée en effet par un montage montrant la photographie de la tête de sa cliente sur un torse d'homme dénudé. M. Fernand Justafré, premier vice-président du tribunal de Paris, a tancé vertement M. Georges Bernier, directeur de l'hebdomadaire, dont l'avocat, Mᵉ Barbillon, a indiqué que, dans des affaires similaires, les magistrats avaient ordonné non la saisie mais la suppression de la page incriminée.

Quelques instants plus tard, le magistrat rendait une décision ordonnant la saisie immédiate de la double page médiane et désignant Mᵉ Morin, huissier, avec mission de se rendre, assisté au besoin de la force publique, aux N.M.P.P. et dans tous les kiosques et points de vente, pour pratiquer cette saisie.

L'ordonnance déclare notamment : « *La liberté d'informer du journal* Charlie-Hebdo, *caractérisé par le goût douteux et la recherche du scandale, doit trouver sa limite lorsqu'il porte atteinte au droit de chacun sur son intimité. La tolérance accordée à la satire et à la critique ne saurait constituer une immunité autorisant cet hebdomadaire à pratiquer une escalade dans l'obscénité dégradante dont se plaint à juste titre la demanderesse.* »





Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

EN GRÈCE, IL NÉIGE AUSSI...

Ski à l'antique sur le mont Parnasse

« AIE ! Tha spasso ta montra mou ! ») « Je vais me casser la figure ») Et dans une gerbe de neige fine, la jeune skieuse quitte la piste et pique une tête dans la fraîche qui nappe, ce matin, le mont Parnasse. Oui, le Parnasse cher aux Muses et à leurs poètes, et dont la bonne société athénienne gagne les pentes chaque week-end d'hiver pour chausser les « planches » dans la station de Fterolaka.

Situé à environ quatre heures de voiture d'Athènes, à deux pas de la côte septentrionale du golfe de Corinthe, ce centre de sports d'hiver vieux de quatre ans prend place dans un paysage très jurassien. Les conifères laissent progressivement la place à un alpage assez raide qui culmine dans des croupes aux formes douces.

La neige est particulièrement abondante, cette année. Mais 2 mètres d'épaisseur ne représentent pas un chiffre record, et les habitués garantissent une couche digne de ce nom du mois de novembre au mois de juin. Il s'agit évidemment d'une neige soumise à d'importantes variations de température. Sous le rayonnement intense du soleil grec, elle devient vite lourde et mouillée, bien que les pistes soient tracées sur le flanc nord du Parnasse.

Fterolaka se trouve encore au stade embryonnaire. Construite sous l'égide de l'Office national de tourisme, elle ocmporte deux télésièges de conception française hissant les skieurs de 1 600 à 2 100 m d'altitude. Deux remonte-pentes complètent le dispositif. Aucune des quatre pistes ne mérite le qualificatif de « noire », en raison de leur facilité et de leur brièveté. Le parcours le plus long n'excède pas 3,200 kilomètres, qu'un bon skieur mettrait moins de cinq minutes à parcourir, n'étaient les Grecs qui jonchent la piste...

Il y a, en effet, un côté rétro à Fterolaka. Non pas tant à cause de l'accoutrement des skieurs hellènes qui semblent tous équipés de pied en cap avec un matériel dernier cri. C'est plutôt leur façon de skier qui attire l'attention. Position de chasse-neige, glissades précautionneuses, chutes innombrables saluées de grands éclats de rire et longuement commentées : on se croirait revenu dans une station française des années 60. Avec la sociabilité méditerranéenne en plus. Les files d'attente devant les remonte-pentes consistent en une sympathique pagaille où tout le monde piétine les skis de tout le monde. Des batailles acharnées de boules de neige traduisent l'émerveillement des Grecs pour leur neige. Au risque de conduire à l'aveuglette, les Athéniens adorent modeler, chaque dimanche, sur le capot de leurs véhicules, des bonshommes de neige qui s'effondreront dans les virages des faubourgs de la capitale.

Retour aux oliviers

Hormis les amateurs de neige exotique, les pistes du mont Parnasse intéresseront ceux qui veulent apprendre à skier loin des foules (mais jamais le dimanche !) avec la garantie quasi absolue d'obtenir un bronzage hors pair. Elles séduiront aussi ceux qui aiment marier les plaisirs du sport avec la découverte d'une Grèce plus classique.

Car on ne loge pas à Fterolaka. Il faut retrouver, 20 km plus bas, le calcaire, les pins et les épineux qui annoncent la Méditerranée, à Arachova et à Delphes. Grèce de jadis. Pythie fameuse. Oracle d'Apollon dont les prêtres manipulaient les sentences pour les adapter à toutes les situations et ainsi préserver leur crédibilité pourvoyeuse de drachmes. Infiniment plus vicieuses que notre « peut-être bien que oui, peut-être bien que non » étaient leurs réponses aux questions sur l'avenir. Dans les oracles, des formules ampoulées permettaient au futur guerrier d'être assuré de revenir sain et sauf... ou pas. Pour s'être gaussé de ces prêtres menteurs, Esope fut jeté du haut des roches Phaedriades.

Plus bas, c'est la houle des oliviers, les amandiers blancs et les citronniers qui moutonnent jusqu'à la côte. Itea, Galaxidi, Eratini. La Grèce d'hier. Un homme revient de la chasse à la bécasse au pas de son mulet. Accoudé aux livres saints, le pope Thumios répète dans son église de Tolophon les psalmodies de la messe de demain. Barbe blanche, toque noire, et les plis du soleil qui donne à ses yeux de septuagénaire une bonté allègre. La religion est-elle joyeuse ? « Oh ! non. L'Ecriture ne dit-elle pas que, si ma main est cause de péché, je dois la couper ? » Le pope conserve l'usage de ses deux mains. Il éclate de rire. A la taverne, il boira plus d'une rasade de vin raisiné avant de piquer, dans le plat de gardoumpas, les tripes d'agneau farcies.

Et voici la mer. Cette nuit, Vassili a posé ses filets. Il fouille avec son lamparo les hauts fonds. D'une main, il balance, en avant de la barque, une poignée de sable, qui va calmer, un instant, les rides de l'onde. Dans cette transparence, Vassili foudroie de son trident daurades, poulpes, seiches et mulets éberlués par le soleil anachronique.

La lune est pleine. Elle tisse, avec les vagues du golfe de Corinthe, des résilles d'argent. Là-haut, sur le Parnasse, elle cisèle pour les sapins des volutes de givre plus fines que celles des chapiteaux du temple d'Athéna.

ALAIN FAUJAS.

★ L'agence SIET-Tours organise des séjours permettant de combiner ski et excursions archéologiques ou champêtres, en hôtel-club près d'Eratini ou en hôtel traditionnel à Delphes et Arachova. A partir de 1 980 F, transports, pension complète, moniteur de ski compris. En sus, location des skis, des bâtons et des chaussures (360 drachmes par jour, soit 33 F) et les remontées mécaniques (500 drachmes la carte de vingt remontées, soit 55 F). SIET-75001 Paris, tél. 260-31-66.



LES NOUVEAUX CONQUISTADORES

Le tourisme provoque des dégâts importants dans les pays en voie de développement. Dans les Caraïbes et à Sri Lanka (« le Monde » du 23 février et du 1er mars), le bilan comporte des aspects très négatifs. Aujourd'hui, l'analyse de la comptabilité du Mexique démythifie l'importance des retombées économiques du tourisme.

III. — Mexique : une industrie en trompe-l'œil

par GEORGES CAZES (*)

POUR ceux qui douteraient encore de l'ampleur et de l'ambiguïté des effets du tourisme international sur le milieu d'accueil, l'exemple mexicain est à méditer et la visite critique de la nouvelle station de Cancun — et de ses abords — à conseiller vivement. C'est un véritable petit séisme, social et écologique, qui est venu ébranler cette pointe nord-est de la péninsule du Yucatan, célèbre par l'exceptionnel intérêt de ses sites archéologiques (Uxmal, Chicken-Itza, Tulum et Palenque plus au sud), économiquement exsangue, insuffisamment désenclavée et équipée.

Aux grandes questions souvent débattues, concernant les modalités d'insertion d'une station touristique internationale dans un tissu socio-économique traditionnel, Cancun apporte en effet une réponse saisissante. Depuis 1971, à grand renfort de prêts multilatéraux et de crédits publics, de milliers de mètres carrés de terrain aménagé et de béton coulé, une nouvelle « destination vedette » du tourisme tropical s'est édifiée avec des résultats statistiques spectaculaires : plus de 30 hôtels et 3 000 chambres construits, pour près de 300 000 séjournants accueillis, soit le triple du volume de 1976 et le décuple de 1973 (*le Monde* du 12 juin 1976) ! Une ville nouvelle, aménagée aussi par le « trust » public Fonatur, est sortie de terre pour accueillir les 15 000 habitants permanents officiellement recensés : composition urbaine souple et agréable, basse et coquette, déjà bien pourvue en commerces variés.

Juste derrière, se glissant dans les interstices, a proliféré spontanément une agglomération « illégale » qui compte un volume de population au moins équivalent : maisons de type rural en bois et terre séchée, aux toits de chaume ou de tôle, aux cours extérieures encombrées de volailles, de vaisselle et de linge, le long de voies pleines d'ornières, envahies par les plaques boueuses, parcourues par une marmaille, vociférante... Pour à peine plus de 5 000 emplois créés, au moins 30 000 immigrants sont venus en l'espace de cinq ans dans un rayon de 300 kilomètres environ ! Ces puissantes pulsations démographiques, fréquentes en pareille occurrence, se sont produites dans un contexte d'impréparation, de spéculation et d'inflation galopante qui fait douter, malgré l'avalanche des chiffres destinés à convaincre, de la réussite de l'opération.

Discours trompeurs

Tout n'est certes pas à cette image dans le tourisme mexicain, mais on pouvait difficilement imaginer meilleure introduction à une réflexion générale sur les incidences d'accueil international. Il s'agit en effet d'essayer de dépasser les approches classiques en forme d'affirmations péremptoires et manichéennes sur les bienfaits ou les méfaits de ce choix de développement. Si des profits sont indiscutablement constatés, de quelle ampleur sont-ils et à qui, individu, groupe ou secteur économique, vont-ils principalement, avec quel effet réel — et non plus théorique comme dans le calcul du « multiplicateur » — de diffusion dans le corps social ? Et par là, aborder d'importantes interrogations : le tourisme est-il moteur ou seulement appoint, créateur de richesses nouvelles ou générateur de déséquilibre, reproducteur ou réducteur d'inégalités sociales et spatiales ?

La statistique économique est — on le sait bien — peu prolixe et convaincante en ce domaine. On ne s'étonnera pas que la comptabilité spécifique — que la France est seulement en train d'élaborer aujourd'hui — fasse dramatiquement défaut dans le tiers-monde, même dans un pays en voie de décollage comme le Mexique où dominent comme partout les approches très globales.

Un véritable discours international, quasiment interchangeable, sur les avantages de développement touristique s'est progressivement imposé avec l'aide des organismes multilatéraux peu ou prou concernés : ONU, PNUD, BIT et CNUCED, Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), Banque mondiale et banques interrégionales, etc.

Les principaux arguments commencent à être connus : apport élevé de devises étrangères fortes et recherchées, permettant de rééquilibrer la balance des paiements ; création de revenus supplémentaires pour l'Etat comme pour les particuliers et les entreprises ; fourniture de nouveaux emplois, variés et ne nécessitant pas de qualification très poussée ; réactivation de zones et de régions défavorisées au regard des autres activités ; élaboration ou renforcement d'une « image » internationale du pays autour de laquelle peut se cristalliser une cohésion socioculturelle nationale ; contacts de la population sédentaire avec des individus, des techniques, des comportements étrangers, etc.

Confronter les réalités observées avec cette construction quasi mythologique n'est pas tâche aisée, surtout dans un pays aussi vaste et varié que le Mexique, où des formes fortement individualisées de tourisme coexistent, depuis l'énorme mouvement frontalier jusqu'à la villégiature balnéaire, en passant par les visites archéologiques et par le puissant flux de tourisme des nationaux eux-mêmes.

(Lire la suite page 24.)

(*) Maître-assistant à la faculté des lettres et des sciences humaines de Reims.

VACANCES :

Le carcan se desserre

A L'EXCEPTION des académies d'Ajaccio et d'Antilles-Guyane, toutes les académies avaient fait connaître en début de semaine les dates des vacances pour l'année scolaire 1980-1981. Les réactions enregistrées à l'occasion de cette « première » semblent pour le moins mitigées. L'An I de l'étalement des vacances n'est pas aussi révolutionnaire que les syndicats d'enseignants le redoutaient et que les professionnels du tourisme l'espéraient.

La légère réduction des congés d'été a provoqué l'inévitable publication de communiqués de la part des enseignants. « *Agression* » et « *grignotage des vacances scolaires* » y sont unanimement dénoncés.

Côté parents d'élèves, les jugements sont autrement nuancés. Le docteur Antoine Lagarde, président de la fédération qui porte son nom, qualifie de « *positive* » la décision gouvernementale de décentraliser au niveau des académies la fixation des dates des vacances. « *Malheureusement, cette concertation n'a pas répondu exactement à nos espoirs*, dit-il. *Les avis des syndicats d'enseignants ont souvent primé ceux des autres partenaires. Quant à l'étalement des vacances, il résout peut-être les problèmes du tourisme, mais il n'apporte rien sur le plan pédagogique. Nous avons le même nombre de jours de vacances et le même nombre de jours de classe de l'année.* »

Les « industriels » du tourisme, qui commencent à peine à apprécier les transformations prévisibles, ne font pas preuve d'un grand enthousiasme. M. Jean Ravel, directeur commercial « voyageurs » de la S.N.C.F., juge « *infimes* » les effets bénéfiques du décalage des départs en vacances d'été entre le 27 juin et le 11 juillet 1981. « *Mardi gras 81 sera pire que celui de cette année*, déclare-t-il. *Nous constatons un manque de coordination au niveau national. En fait, il s'agit d'une période de rodage.* »

Cacophonie

La station de sports d'hiver de La Plagne qualifie la répartition des zones de vacances de « *catastrophique* ». En février 1981, la même période comprendra toute la région parisienne plus six académies. Or Paris, Créteil et Versailles remplissent toutes les stations alpines. « *Les six autres académies (Bretagne, Maine, Anjou, Orléanais, Auvergne, Languedoc) n'auront pas accès à la neige.* »

L'étalement des vacances ne va donc pas sans une certaine cacophonie. Les pouvoirs publics, qui ont trouvé le moyen de se débarrasser d'un dossier épineux par le biais de la décentralisation, ne peuvent pas totalement s'en désintéresser. Une coordination au niveau national semble pour le moins à inventer. D'autre part, on attend que le gouvernement convainque enfin les propriétaires et les professionnels de pratiquer la location à la semaine plutôt qu'au mois. A quoi servirait-il d'assouplir les dates des vacances scolaires si les conditions d'hébergement demeuraient aussi rigides ?

VOIR NOTRE TABLEAU PAGES 26 ET 27

Mexique : une industrie en trompe-l'œil

(Suite de la page 23.)

On peut cependant s'y risquer, au moins à l'échelon national global. Les devises acquises grâce aux visites étrangères atteignent ici des volumes considérables (plus de 2 700 millions de dollars américains en 1978, transactions frontalières comprises) et jouent un rôle éminent — l'un des plus spectaculaires du monde en voie de développement — dans l'économie. Elles représentent en effet 73 % des recettes d'exportation des marchandises, 35 % des recettes d'exportation des marchandises et services, et couvrent 80 % du déficit des postes de marchandises et services de la balance extérieure.

Mais divers éléments viennent limiter la contribution effective du tourisme étranger à cette tâche de rééquilibrage des échanges.

En premier lieu, le tourisme ne s'est pas révélé capable de suivre le rythme échevelé de croissance des importations, d'autant qu'il a enregistré une inquiétante stagnation entre 1973 et 1977. De sorte que ses apports, qui équivalaient à 174 % du déficit commercial en 1964, n'en représentent plus que les trois quarts quinze ans plus tard.

D'autre part, le flux inverse des Mexicains vers l'étranger pour un court passage frontalier ou pour un séjour plus prolongé s'est beaucoup développé depuis des décennies. Leurs dépenses étant quatre fois plus élevées par tête que celles des étrangers visitant le Mexique, le solde « voyages » de la balance des paiements a tendance à se réduire malgré les exhortations officielles à visiter d'abord le pays.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'option nationale en faveur d'un tourisme de haut niveau — 80 % des crédits publics ont été affectés aux hôtels de première et deuxième catégorie — est onéreuse et entraîne, en retour, de notables sorties de capitaux à divers titres : reversement des bénéfices, intérêts et commissions des entreprises extérieures ; salaires versés aux techniciens étrangers, dépenses de promotion ; achats de biens d'équipement et de consommation à l'étranger, etc.

Parmi de multiples indications sectorielles, on dégagera trois chiffres significatifs : le trafic aérien concernant le territoire mexicain est assuré pour 65 % par des compagnies étrangères : les chaînes hôtelières étrangères contrôlent 7 % environ de la capacité totale d'hébergement et la moitié des chambres de la catégorie supérieure ; 18 % des achats pour l'équipement des établissements d'accueil sont faits à l'étranger.

On notera que, grâce à sa solide assise productive, le Mexique est plus en mesure que beaucoup d'autres pays en voie de développement de répondre à la demande des visiteurs étrangers : le « contenu d'importation » moyen de la consommation touristique — qui est ici de 5 % environ — reste loin des 25 % du Kenya ou de Sri-Lanka, des 45 % des Hawaï, des 80 % de la Barbade !

L'Etat, premier gagnant

L'Etat se range parmi les principaux bénéficiaires de tourisme international et, partout où les chiffres sont communiqués, la balance positive entre recettes et dépenses publiques aide à comprendre le choix en faveur de ce secteur de développement. Au Mexique, les taxes touristiques diverses fournissent de 10 à 13 % des rentrées fiscales, tandis que moins de 1 % de l'investissement fédéral est adressé à cette branche et que l'effort de publicité extérieure reste assez limité, dix fois inférieur par touriste entré à ce que consentent les îles des Caraïbes proches.

Mais les limites sont malaisées à tracer : ainsi, le développement touristique est-il l'une des motivations majeures de l'impressionnant programme d'équipement du pays, notamment en infrastructures aériennes (vingt-huit aéroports internationaux) et routières (Basse-Californie, côte du Centre-Pacifique, Yucatan). Et le pays a consacré, entre 1935 et 1960, la moitié de l'investissement public aux seules infrastructures de communication !

Vaste question, difficile et controversée, que celle de l'emploi touristique. Même si les sources statistiques étaient sûres, comment établir les nécessaires distinctions entre les emplois occasionnels, saisonniers et permanents, les emplois partiellement touristiques, qualifiés d'« induits » ou indirects », et ceux qui sont traditionnellement dits « directs » alors que ces secteurs (hôtellerie, restauration, etc.), s'adressent pourtant aussi à d'autres clientèles ?

C'est pour les dépasser très vite et les nuancer nécessairement que les évaluations nationales doivent être relevées : le secteur touristique fournirait actuellement sept cent mille emplois, dont deux cent cinquante mille directs, soit — la comparaison est cruelle — cent mille de moins que le volume annuel de nouveaux demandeurs d'emploi dans le pays ! 70 % de ces employés ne disposent d'aucune qualification et le cinquième à peine ont été scolarisés au-delà du primaire. Le tourisme occupe 3,5 % des actifs nationaux (contre 2 % en 1965) et fournit le dixième des emplois du secteur tertiaire.

Les résultats sectoriels et locaux mettent mieux en lumière l'étonnant foisonnement des retombées indirectes du développement touristique : deux exemples permettront de l'illustrer.

L'artisanat, d'abord. Il ressort de diverses études que ces activités fournissent du travail à près d'un million d'actifs et des revenus à cinq millions de personnes. Or la moitié au moins de la production (60 % pour les objets en cuivre et en laiton, 80 % pour l'orfèvrerie) est vendue aux touristes. Dix mille boutiques spécialisées se chargent de la vente d'une production exceptionnellement variée, qui s'est rénovée, transformée, abâtardie sans doute aussi, pour répondre à la demande étrangère. Les circuits de distribution montrent une grande diversité, depuis la vente directe par les producteurs indigènes jusqu'à de vastes entreprises de groupement qui écoulent les objets vers l'étranger, les zones frontalières ou les principales stations touristiques du pays.

Si l'enrichissement général n'est pas niable, sa ventilation est profondément inégale : les profits principaux se concentrent dans les mains de ceux qui orientent et conçoivent les productions avant d'en organiser la commercialisation.

Cohue à Acapulco

L'exemple — tout aussi célèbre que mal connu — d'Acapulco peut aussi être retenu. Seule l'activité touristique (20 000 chambres, 2,5 millions de visiteurs) justifie la plus impressionnante explosion démographique de la région : l'agglomération, qui n'avait que 6 500 *habitants en 1930 et 50 000 en 1960*, en compte aujourd'hui plus de 350 000 et pourrait atteindre le demi-million pendant la décennie 1980. A peine 15 % des habitants sont nés sur place et 45 % ont moins de quinze ans. L'arrière-pays montagnard du Guerrero a été vidé par cette gigantesque pompe aspirante ; une friche économique ceinture la station. Agriculture et industrie ne fournissent plus que le cinquième des emplois. Le tourisme et ses activités annexes, commerce, transport, services publics et privés, construction, occupent les deux tiers des actifs. Pour autant que ce terme ait ici une véritable signification : officiellement, le chômage touche 14 % des actifs potentiels, mais ce pourcentage approche la moitié dans les *colonias populares* ; la majorité des occupations sont temporaires et instables, au gré de la conjoncture immobilière et touristique. Plus de 800 vendeurs ambulants ont été recensés dans les rues de la station.

Ce déferlement de la misère — qui illustre remarquablement la puissance du « mirage touristique » sur les populations rurales appauvries — se lit à livre ouvert dans le paysage urbain. De tous côtés, la zone touristique, qui n'est qu'un liséré discontinu d'hôtels, d'immeubles et de villas frangeant la baie et les péninsules, est ceinturée par les bidonvilles (*tugurrios, colonias populares*) qui ont été refoulés sur les versants. Occupations illégales de *paracaidistas* (littéralement, parachutistes), expulsions et expropriations, *affrontements* meurtriers avec la police et l'armée, fraudes et faillites, lotissements frénétiques auxquels les cimetières même n'échappent pas... : l'histoire d'Acapulco depuis les années 30 est fertile en évènements !

Ceux-ci mettent surtout en lumière l'une des constantes de la vie mexicaine : le développement touristique est venu exacerber une âpre compétition pour le sol qui dresse les uns contre les autres les bénéficiaires de la spéculation foncière et immobilière (dont la fraude monumentale de Bahia Banderas a montré combien ils pouvaient être haut placés...) et leurs victimes, individus et communautés rurales. Les aménageurs du tourisme mexicain, qui, après avoir érigé les stations de Cancun et d'Ixtapa, s'attachent désormais à la Basse-Californie, ne cachent pas que les *ejidos* (1) — héritage fondamental de la période révolutionnaire — constituent un obstacle qu'ils aimeraient bien lever...

GEORGES CAZES.

(1) Terres détenues par les agriculteurs de façon collective et, en principe, inaliénables.

Prochain article :

SÉNÉGAL : DES AFRICAINS PRENNENT LE RELAIS

par JACQUES DE BARRIN

(Lire dans « le Monde des loisirs et du tourisme » du 15 mars.)

● *Des charters pour Miami.* — Des vols charters Paris-Miami seront commercialisés à partir du 4 mai. Prix du billet : 1 990 francs en basse saison et 2 590 francs en haute saison. Les séjours durent de deux à neuf semaines et sont vendus sans prestations telles que l'hôtel. La compagnie aérienne Air Florida avec laquelle l'agence Tourwest a passé un accord mettra des gros-porteurs (DC-10 notamment) sur cette ligne.

Cette décision répond à un double besoin : décharger l'aéroport de New-York du trafic à destination du sud des Etats-Unis et permettre aux usagers de bénéficier de vols charters vers l'Amérique du Sud en s'arrêtant à Miami. Le prix du trajet Miami-Mexico est de 890 francs, Miami-Lima de 1 590 francs, Miami-Rio de 2 390 francs, Miami-Caracas de 820 francs, Miami-Bogota de 1 300 francs.

★ Tourwest, 205, r. Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. 260-30-85, ou dans toutes les agences de voyages.

GADGET A PARIS

Le 16e sur les pistes de la cassette

« DANS sa voiture ou à pied, muni d'un autoradio, d'un lecteur de cassettes ou d'un magnétophone, le touriste pourra se laisser guider tout en écoutant des informations sur les châteaux, les musées, les lieux historiques à ne pas manquer... » *Ainsi se présente le premier guide sonore destiné aux promeneurs parisiens et mis aujourd'hui à la disposition des touristes de la capitale.*

« Bonjour, *a dit le magnétophone, tandis que la voiture met le cap sur le Trocadéro.* Prestige et beauté de Paris vont vous *faire découvrir le seizième.* »

« L'arrondissement fait partie de ce qu'on appelle les beaux quartiers de Paris. Vaste et étendu, il englobe un passé de notre histoire, village d'Auteuil, Chaillot et Passy, où l'on allait boire les eaux et respirer l'air de la campagne au temps de nos rois », *affirme le guide.*

Arrivée au Trocadéro, où le point de rendez-vous est fixé, « face à la statue du maréchal Foch ». *Pas de place pour stationner, et c'est garé en double file dans un concert de klaxons qu'on entend le chant des oiseaux* « de la colline de Chaillot qui dominait la Seine avec ses vignes. Elle fut rattachée à la capitale en 1860. Il n'en reste rien de nos jours ».

La cassette parle de Villon et de Ronsard, du maréchal Foch et de Santos-Dumont dont le dirigeable « s'écrasa en 1920 sur le toit d'un café de la place ».

« Portons notre attention sur le Palais de Chaillot, construit en 1937 », *vous conseille-t-on encore. Impossible en voiture* « d'avancer jusqu'à l'extrémité de la terrasse côté jardin ». *Et, ce soir, on ne peut garer son véhicule sur le bord du Palais, un agent de police vous l'interdit vigoureusement :* « On attend deux ministres. »

Armé du magnétophone (heureusement amovible), on peut enfin traverser la terrasse et remettre la cassette en marche : « Au-delà des frondaisons *(les arbres sont nus en hiver)* et des jets d'eau *(ils ne fonctionnent pas)* le pont d'Iéna, la tour Eiffel, l'Ecole militaire » *jalonnent l'horizon. La tour Montparnasse serait* « la note de modernisme » *attendue si elle n'était pas perdue dans le brouillard.*

« Descendons maintenant dans les jardins par la droite », *ordonne maintenant la bande magnétique. Dilemme : doit-on obéir et abandonner la voiture garée sur un passage clouté ? et comment rejoindre en voiture l'avenue de New-York, votre prochain rendez-vous, si vous ne connaissez pas le quartier ?*

Il faut encore voir la rue de la Manutention, le Musée d'art moderne de la ville de Paris, passer devant le monument des volontaires des forces françaises libres tandis qu'une trompette joue un air martial.

« La rue de Chaillot, artère principale du village de Chaillot » *est occupée par une bétonneuse. La rue Bizet par un camion de livraison. Nous ne verrons pas l'église Saint-Pierre de Chaillot, le prochain point de rendez-vous, mais au son de l'orgue nous en entendrons l'histoire.*

En haut de la place des Etats-Unis, La Fayette et Washington se donnent la main. Le musée Guimet, le Conseil économique et social, défilent. « Regagnons notre point de départ, place du Trocadéro, nous vous souhaitons bon retour », *conclut la voix.*

Bilan : une heure trente de visite, 7 kilomètres au compteur, des informations hachées qu'on devra écouter à nouveau chez soi avec un plan du seizième pour rassembler ses connaissances.

Essayons à pied. Le trajet, plus long, est aussi plus fastidieux. Sans les Japonais, les rues seraient vides. Il n'y a pas d'animation, peu de boutiques. Mais il nous reste encore quelques cartouches, demain nous partirons pour « Passy » *ou* « La Muette », *car la bande n'a pas épuisé toutes ses possibilités.*

Sans doute le « Sonoguid » *est-il une invention qui permet aux Parisiens d'un jour de connaître l'histoire d'un quartier; mais pourquoi avoir choisi le seizième pour inaugurer la formule dans la capitale et non le cinquième, par exemple, au passé intellectuel prestigieux, le quatrième, où les monuments historiques cristallisent l'histoire, le sixième, où le spectacle est dans la rue ? D'autre part, la formule est difficilement utilisable par les automobilistes perdus dans des quartiers qu'ils ne connaissent pas, bloqués dans des embouteillages et qui doivent quitter de temps en temps leur véhicule alors qu'ils ne disposent d'aucune place de stationnement. Et puis, quel plaisir d'errer à son rythme armé d'un guide qu'on consulte à loisir...*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

★ Sonoguid. La cassette de soixante-douze minutes coûte 53,50 F et garantit trois après-midi de visites Prestige et Beauté de Paris. 8, rue Verderet, 75016 Paris. Tél. : 224-48-72.

Les hôtels L'Horset font la chaîne en famille

L'HOTELLERIE française apparaît aux yeux du public divisée en deux grandes catégories : d'un côté, la « chaîne » où Novotel, Méridien, Sofitel, P.L.M. se sont illustrés ; de l'autre, les indépendants, autrement dit tous les hôtels Bellevue de France et de Navarre. Depuis quelques années sont apparues des associations « volontaires » d'hôteliers qui ont essayé de greffer les avantages d'une formule sur l'efficacité de l'autre. Parmi celles-ci, les hôtels L'Horset affichent une belle croissance : six hôtels parisiens, en 1976 : vingt, dont un à Bruxelles, en 1980.

« *Jusqu'en 1973, c'était la belle vie* », explique Louis Morel L'Horset, qui gérait à l'époque quatre hôtels familiaux de trois et quatre étoiles à Paris. « *Nous refusions des clients. Puis, il y a eu la crise de surcapacité provoquée par les pouvoirs publics inquiets de voir disparaître les chambres d'hôtel de la capitale. La guerre du Kippour là-dessus. Je me suis dit que ce n'était pas la crise, mais la fin du gaspillage.*

Plus question d'attendre le client. Une politique commerciale digne de ce nom devenait nécessaire. Mais comment se doter de services opérationnels, apanage des chaînes hôtelières ?

M. Morel L'Horset décide de créer une société anonyme de conseil aux six hôtels familiaux. En 1976, avec quelques amis, il fonde L'Horset S.A.R.L. dont chaque hôtel adhérent souscrit une partie du capital. La S.A.R.L. se voue au marketing et la société anonyme à la pure gestion. Pendant que les six établissements des origines se structurent dans une société holding cotée en Bourse, de nouveaux hôtels adhèrent à la S.A.R.L. après une période probatoire d'un an.

L'Horset S.A.R.L. met sur pied une centrale de réservation à Paris ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par an, un bureau à Francfort et un autre à Londres. Cette sorte de club d'hôteliers permet au gérant des établissements de partir aux sports d'hiver en toute quiétude ; son hôtel sera pris en main par ses associés. Manquent-ils de *femmes de ménage* ? Une société de service leur fournira le personnel d'appoint. Un petit cheval (L'Horset en langue celte) sert de sigle commun, une fois les locaux rénovés et homogénéisés.

Cette formule séduit plusieurs hôteliers. De douze établissements au début de l'année 1979, le groupe passe à vingt au début de cette année. Un hôtel à Bruxelles, dix-neuf à Paris, soit au total mille deux cent quatre-vingt-huit chambres. Localisation : l'axe Champs-Elysées-Opéra-Grands Boulevards. Standing : deux, trois et quatre étoiles (de 130 à 380 francs la chambre pour une personne). Chiffre d'affaires 1979 : 91 millions de francs. Cash-flow annoncé : entre 22 et 26 % du chiffre d'affaires de chaque hôtel.

Reste l'avenir. « *Beaucoup d'hôteliers demandent à participer à notre société,* déclare M. Morel L'Horset. *Nous hésitons à nous étendre en province. Celle-ci nous fait un peu peur. A Paris, nous estimons que notre taille est suffisante si nous voulons maîtriser notre expérience. En revanche, l'étranger nous tente.* »

Si rien ne vient perturber cette croissance, la société L'Horset risque de créer un nouveau type de société hôtelière : la société multinationale familiale.

AL. F.

هكذا من الأصل





Académie par

DEPARTEMENTS	VACANCES - ACADÉMIES	ÉTÉ 1980	ÉTÉ 1981
Bas-Alpes, B.-d.-R., Htes-Alpes, Vaucluse	Aix - Marseille (1)	du V. 11-7 au V. 26-9	du S. 11-7 au V. 25-9
Corse-du-Sud, Haute-Corse	Ajaccio	du V. 27-6 au Ma. 9-9	
Aisne, Oise, Somme	Amiens		du S. 27-6 au Ma. 8-9
	Antilles-Guyane		
Doubs, Jura, Hte-Saône, Ter. de Belfort	Besançon	du Me. 9-7 au L. 22-9	du S. 11-7 au L. 21-9
Dord., Gironde, Landes L.-et-G. B.-Pyrén.	Bordeaux	du V. 27-6 au Ma. 9-9	du Ma. 30-6 au Ma. 8-9
Calvados, Manche, Orne	Caen	du V. 27-6 au J. 11-9	du Ma. 30-6 au J. 10-9
S.-et-M., Seine-St-Denis, Val-de-Marne	Créteil	du J. 3-7 au Ma. 16-9	du S. 4-7 au Ma. 15-9
Allier, Cantal, Hte-Loire, Puy-de-Dôme	Clermont-Fer. (2)	du V. 27-6 au J. 11-9	du Ma. 30-6 au J. 10-9
Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-L., Yonne	Dijon	du Me. 9-7 au L. 22-9	du S. 11-7 au —
Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Hte-Savoie	Grenoble	du Me 9-7 au J. 25-9	du S. 11-7 au L. 28-9
Nord, Pas-de-Calais	Lille	du V. 27-6 au J. 11-9	du Ma. 30-6 au —
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne	Limoges	du V. 4-7 au J. 18-9	du S. 11-7 au Ma. 22-9
Ain, Loire, Rhône	Lyon	du Me. 9-7 au J. 25-9	du S. 11-7 au J. 24-9
Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Or.	Montpellier	du S. 12-7 au L. 29-9	du S. 11-7 au J. 24-9
Meurthe-et-Mos., Meuse, Moselle, Vosges.	Nancy - Metz (3)	du Me. 9-7 au L. 22-9	du S. 11-7 au Ma. 22-9
Loire-A., M.-et-L., Mayenne, Sarthe, Vendée	Nantes	du V. 27-6 au J. 11-9	du Ma. 30-6 au Ma. 15-9
Alpes-Maritimes, Var	Nice	du V. 11-7 au J. 25-9	du S. 11-7 au Me. 23-9
Cher, E.-et-L., Ind., I.-et-L., L.-et-C., Loiret	Orléans - Tours	du V. 27-6 au J. 11-9	le Ma. 30-6
Ville de Paris	Paris	du J. 3-7 au Ma. 16-9	du S. 4-7 au Ma. 15-9
Charente, Char.-Mar., Deux-Sèv., Vienne.	Poitiers	du V. 27-6 au Ma. 9-9	du Ma. 30-6 au Me. 9-9
Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne	Reims	du Me. 9-7 au L. 22-9	du S. 11-7 au —
Côtes-du-N., Finistère, Ille-et-V., Morbihan	Rennes	du V. 27-6 au J. 11-9	du Ma. 30-6 au Ma. 15-9
Eure, Seine-Maritime	Rouen	du V. 27-6 au Me. 10-9	du S. 27-6 au —
Bas-Rhin, Haut-Rhin	Strasbourg	du Me. 9-7 au Ma. 23-9	du S. 11-7 au Ma. 22-9
Ariège, Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.	Toulouse	du V. 4-7 au J. 18-9	du S. 11-7 au L. 21-9
Yvelines, Essonne, Hts-de-Seine, Val-d'O.	Versailles	du J. 3-7 au Ma. 16-9	du S. 4-7 au Ma. 15-9

Hippisme

Courses cherchent

LA grande affaire, en ce début de saison de galop, tient en la prise en considération — ou non — des sommes gagnées en places pour le calcul des surcharges.

En apparence, simple débat technique. Mais ces incidences dépassent largement ce cadre et mettent en cause une orientation des courses.

Dans les trois quarts des épreuves, tant de plat que d'obstacles, les conditions d'engagement font varier les poids à porter par les chevaux avec les sommes qu'ils ont déjà gagnées, soit depuis le début de leur carrière, soit depuis une certaine date. Les plus « riches » sont pénalisés de 2, 3, 4 kilos, voire davantage. Il s'agit que les meilleurs n'accaparent pas toute l'avoine, étant entendu que, s'ils sont vraiment bons, ils peuvent faire bombance à un autre râtelier : celui des grandes courses, dites « classiques », où le poids, cette fois, est uniforme, quels que soient les succès passés, le pays d'origine, etc.

A partir de ces principes, deux options :

1) On ne considère, pour le calcul des sommes gagnées, que celles acquises en victoires. Un cheval ayant déjà reçu 200 000, voire 300 000 francs, en places, peut alors, très bien, porter le poids minimum dans une nouvelle course et, par conséquent, la remporter. La formule est « élitiste » puisqu'elle laisse à celui qui a déjà montré de la qualité, et qui en a tiré profit, toutes chances d'accroître son avantage ;

2) On fait entrer dans le calcul des sommes gagnées les sommes acquises en places. Le cheval de l'exemple précédent ne trouve plus d'engagement où il ne doive porter 4 kilos de surcharge, handicap le plus souvent insurmontable. Par conséquent, il n'empêche plus de gagner son avoine à un cheval moins bon que lui, puisque son palmarès ne comporte pas encore de places entraînant surcharge. La formule est, économiquement, égalitaire. Mais elle aboutit à un nivellement contraire à la conception même des courses, puisque — sous réserve, cependant, qu'il peut faire étalage de sa qualité dans les « classiques » — le meilleur n'est plus encouragé à l'être.

Le monde des courses est à peu près partagé également entre les deux options, le clivage épousant les deux grandes obédiences de Chantilly et de Maisons-Laffitte.

Maisons-Laffitte, fief des petits propriétaires et de leurs entraîneurs, défend ardemment la seconde formule.

Une idée du passé

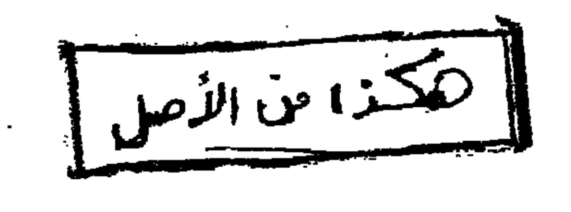
« Peut-être, en effet, est-elle en contradiction avec l'idée de sélection qui a été à l'origine des courses, *nous disait, dimanche, Noël Pelat*. Mais l'idée de sélection, c'est du passé. Qui peut croire encore à l'utilité d'une amélioration de la race chevaline ? Les courses sont devenues uniquement un spectacle, rien de plus, mais rien de moins. Ce qu'il faut à ce spectacle, ce sont des acteurs, c'est-à-dire des chevaux, donc des propriétaires, et — j'insiste sur ce point — des petits propriétaires, de quelques chevaux. Car les grands, ceux qui en possèdent cent ou plus, sont versatiles et peuvent du jour au lendemain, au gré d'un mouvement d'humeur ou d'un revirement économique, mettre la clef sous la porte des boxes. Comment encourager le mieux les petits propriétaires ? En leur évitant de perdre trop d'argent l'année où, par malchance, leurs chevaux sont médiocres, donc en élargissant les bases de répartition. »

« Calcul faux, *rétorquait le courtier Godolphin Darley, ami de Nelson-Banker Hunt, d'autres propriétaires internationaux et, par conséquent, très proche des grandes écuries de Chantilly.* Statistiquement, sur plusieurs *années, les gains en courses ne* peuvent équilibrer les frais de fonctionnement d'une écurie. Une année, certes, le bilan peut être positif. Mais, au bout du compte, apparaît un déficit qui, globalement, pour l'ensemble des écuries, est de 40 %. La seule façon de combler ce déficit est, de temps à autre, de vendre un cheval à une écurie internationale, notamment aux Etats-Unis, où, pour toutes sortes de raisons, dont certaines d'ordre fiscal, les cours sont considérablement plus élevés que chez nous.

» Mais ces cours s'établissent sur des chevaux gagnants, non sur des chevaux placés. Une pouliche bien née, qui a gagné en France, même une seule course, peut valoir 500 000 F en Californie ou au Kentucky. La même, placée cinq fois mais non victorieuse, est pratiquement invendable. Ne faisons pas en sorte que ce soit la moins bonne qui puisse se parer de l'étiquette de « gagnante » et la meilleure qui s'en trouve dépourvue : rapidement les marchés internationaux sauront que ce ne sont plus les meilleurs sujets que désignent, chez nous, les victoires, et les ventes sur ces marchés — ventes qui, je le répète, constituent *la seule* chance d'équilibre financier pour les écuries françaises — cesseront. »







académie : les vacances à la carte

TOUSSAINT	11 NOVEMBRE	NOEL	FÉVRIER		PRINTEMPS		1er MAI	PENTECOTE
1980-1981	1980-1981	1980-1981	1979-1980	1980-1981	1979-1980	1980-1981	1980-1981	1980-1981
du S. 8-11 au L. 17-11		du Ma. 23-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du Ma. 31-3 au L. 13-4		du Ma. 26-5 au L. 1-6
			du S. 16-2 au L. 24-2		du S. 5-4 au L. 21-4			
du Ma. 28-10 au L. 3-11		du V. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 21-2 au L. 2-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
			du S. 9-2 au L. 17-2		du S. 29-3 au L. 14-4			
du J. 30-10 au Ma. 4-11		du V. 19-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4	du J. 30-4 au L. 4-5	
du S. 25-10 au L. 3-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 21-2 au L. 2-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du Ma. 28-10 au L. 3-11	le L. 10-11	du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du Ma. 28-10 au L. 4-11	du S. 8-11 au Me. 12-11	du Ma. 23-12 au L. 5-1	du S. 9-2 au L. 17-2	du V. 6-2 au L. 16-2	du S. 29-3 au L. 14-4	du Ma. 7-4 au Ma. 21-4	du J. 30-4 au L. 4-5	
du S. 25-10 au L. 3-11		du Ma. 23-12 au L. 5-1		du S. 7-2 au L. 16-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 21-3 au L. 6-4	du J. 30-4 au L. 4-5	
du V. 31-10 au J. 6-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du V. 31-10 au L. 3-11	du S. 8-11 au Me. 12-11	du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 21-2 au L. 2-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4	du J. 30-4 au L. 4-5	
du J. 30-10 au L. 3-11	le L. 10-11	du S. 20-12 au L. 12-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du V. 13-2 au Ma. 17-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 21-3 au L. 6-4	le S. 2-5	
du V. 31-10 au J. 13-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 21-2 au L. 2-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du J. 30-10 au L. 3-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 21-2 au L. 2-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
le S. 1-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du Ma. 31-3 au L. 13-4		du V. 5-6 au Ma. 9-6
du V. 31-10 au J. 6-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du Ma. 28-10 au L. 3-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 7-2 au L. 16-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 28-3 au L. 13-4	le S. 2-5	
du V. 7-11 au J. 13-11		du Ma. 23-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 28-3 au L. 13-4		du Ma. 26-5 au L. 1-6
du J. 30-10 au J. 6-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 7-2 au L. 16-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 28-3 au L. 13-4		
du Ma. 28-10 au Ma. 4-11	du S. 8-11 au Me. 12-11	du Ma. 23-12 au L. 5-1	du S. 9-2 au L. 17-2	du V. 6-2 au L. 16-2	du S. 29-3 au L. 14-4	du Ma. 7-4 au Ma. 21-4	du J. 30-4 au L. 4-5	
du S. 25-10 au L. 3-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 21-2 au L. 2-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du J. 30-10 au J. 6-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du V. 13-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4	du J. 30-4 au L. 4-5	
du J. 30-10 au J. 6-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 7-2 au L. 16-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 28-3 au L. 13-4		
du Ma. 28-10 au Me. 5-11		du Ma. 23-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 14-2 au L. 23-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du V. 31-10 au J. 6-11		du S. 20-12 au L. 5-1	du S. 23-2 au L. 2-3	du S. 28-2 au L. 9-3	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 4-4 au Ma. 21-4		
du Me. 29-10 au L. 3-11	du L. 10-11 au J. 13-11	du J. 18-12 au L. 5-1	du S. 16-2 au L. 24-2	du S. 7-2 au L. 16-2	du S. 5-4 au L. 21-4	du S. 28-3 au L. 13-4	du J. 30-4 au L. 4-5	du Ma. 26-5 au L. 1-6
du Ma. 28-10 au L. 4-11	du S. 8-11 au Me. 12-11	du Ma. 23-12 au L. 5-1	du S. 9-2 au L. 17-2	du V. 6-2 au L. 16-2	du S. 29-3 au L. 14-4	du Ma. 7-4 au Ma. 21-4	du J. 30-4 au L. 4-5	

(1) Dans l'académie d'Aix-Marseille, les vacances de Toussaint de l'année scolaire 1979-1980 ont eu lieu du mercredi 31 octobre au 5 novembre 1980 ; les vacances de Noël (1979-1980) du vendredi 21 décembre au mercredi 2 janvier.

(2) Dans l'académie de Clermont-Ferrand, un congé supplémentaire est prévu du vendredi 17 avril au mardi 21 avril 1981.

(3) Dans l'académie de Nancy-Metz, le jour de congé est donné le 8 mai 1981.

coureurs :

Les deux argumentations sont pertinentes, et l'examen des programmes de courses pour 1980 révèle les hésitations des sociétés de courses entre elles. La Société d'encouragement (Longchamp, Chantilly, Deauville), fidèle à sa tradition, ne veut considérer que les gains en victoires et opte résolument pour la première formule. La Société de sport de France (Evry, Vichy) fait un pas vers la seconde ; la « Sportive » (Saint-Cloud, Maisons-Laffitte) en fait un et demi ; la Société des steeple (Auteuil) s'engage dans la seconde, où la suit Enghien, au grand galop.

C'est elle, il est vrai, qui, dans l'immédiat, souffre le plus d'une pénurie de partants et est donc le plus tentée d'attirer de petits propriétaires. Il n'y avait encore (1), en moyenne, que dix partants par course, dimanche à Auteuil, et neuf, lundi, à Enghien. Les courses cherchent des coureurs...

Parmi ceux qu'elle a trouvés ces derniers jours, quelques bons gagnants tout de même : Great Mist, *à qui il ne manquait que le bon terrain pour se souvenir qu'il est demi-frère de* Pardallo ; Tobasix *qui a dû, quant à lui, éveiller des souvenirs amers chez les propriétaires ne l'ayant pas « réclamé » quand l'occasion leur en était donnée, voilà quatre mois ; enfin, chez les jeunes, un fils de* Green Dancer, *en gros progrès :* Djebel Dancer.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Voir *le Monde* du 1er mars.

PAS D'ACCORD

Équipages de croisières

Après l'interview de M. Max Mollaret, directeur général de la Compagnie des croisières Paquet, intitulé « Trois navires dans le bon vent » (« le Monde des loisirs et du tourisme » du 16 février), M. François Lagain, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats maritimes (C.G.T.), nous écrit :

Dans l'affaire de la Nouvelle Compagnie de paquebots (N.C.P.), nous sommes en présence de violations des principes fondamentaux suivants : la charte des Nations unies, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la constitution de l'O.I.T., la Déclaration de Philadelphie, la convention n° 111, la Constitution française, puis de la déclaration du premier ministre devant l'Assemblée nationale, le 4 octobre 1978, affirmant que les travailleurs étrangers sont, en France, traités en tout point comme les travailleurs français.

Or, en dépit de ces textes et déclarations, le gouvernement a autorisé la N.C.P., pour ses trois paquebots, à mettre à terre 150 marins français du service hôtelier correspondant à 255 emplois, et à les remplacer par 150 marins français du service hôtelier correspondant à 255 emplois, et à les remplacer par 150 marins indonésiens fournis par des « concessionnaires » à des conditions sociales très inférieures à celles des marins français.

D'ailleurs, la Compagnie ne s'en cache pas, c'était et c'est, dit-elle, le seul moyen pour elle de maintenir ses navires en service. Elle se vante que les mesures qu'elle a prises ont été *« parfaitement comprises de ses équipages qui se sont désolidarisés de la grève de l'automne 1978 ».*

Cette affirmation est pour le moins osée. En effet, le porte-parole de la N.C.P. ne dit pas les pressions multiples, considérables, les menaces de chômage qui ont été exercées sur les marins. Il ne dit pas dans quelles conditions le « Massalia » a appareillé de Port-Vendres dans la nuit du 14 au 15 octobre 1978 qui motiva de la part des officiers mécaniciens réunis en congrès à Marseille le dépôt d'une plainte en raison des conditions de sécurité de cet appareillage. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée à cette plainte.

Plaisirs de la table

BOMBANCES A GENÈVE

PASSAGE rapide (trop) à Genève, où, déjà, l'on prépare l'exposition Montres et Bijoux 1980 (octobre, en l'*Hôtel du Rhône*, qui garde le vent en poupe), où l'on attend l'ouverture du *Hilton* (juin, et avec intérêt), où le monde de la nuit espère que Régine fera un « bide », pendant que François Patrice se défend un peu, et que Bernard Grobet (*le Griffin's*, 36, boulevard Helvétique) casse son décor pour faire mieux encore, alors qu'il est déjà le meilleur.

Le temps donc de refaire connaissance avec l'émincé de veau zurichoise du Neptune (*Hôtel du Rhône*, et après le dry Martini exceptionnel du barman Théo), avec la râclette (arrosée de son propre vin de l'Ermitage) au *Mazot* de Bernard d'Allèves (16, rue du Cendrier), et de découvrir deux nouvelles maisons.

Découvrir n'est pas le mot exact.

Le Bœuf rouge, j'en ai parlé il y a quelques années, était un bistrot lyonnais un peu caché, mais de clientèle enthousiaste. Le voici dans un décor tout neuf, transféré 7, rue des Pâquis (tél. 32-75-37), fermé samedi et dimanche). Quel joli décor de bistrot d'hier, sans « agaceries » du type Slavik, quel cadre d'amitié pour la cuisine de Daniel Huvet ! Même la Fanny des joueurs de boules, au mur, donne l'envie d'embrasser son envers tant on est ici à l'aise devant cette carte qui propose le saucisson de Lyon aux lentilles, le saladier de pieds de mouton, les terrines, le gras-double lyonnais et le tablier de sapeur, le pied de porc farci et la marmite de cochonnailles, les quenelles de brochets, et quelques grillades pour les égarés en ce domaine « gônissimo » savoureux, où le patron est au fourneau, la patronne au bistrot, selon l'expression. Fromages du pays et desserts journaliers et de bonne maison (c'est ainsi que, avec le café, on ne donne pas, ici, des petits fours, mais des bugnes ! Ah ! que c'est bon, les bugnes !).

Le Béarn (4, quai de la Poste - tél. 21-00-28) n'est pas non plus une neuve maison. Il fut le premier restaurant de Genève, au temps de la S.D.N. à connaître le succès international et M. Favre l'anima trente ans au moins. Depuis il passa en plusieurs mains avant d'être repris par Jean-Paul Godard. J'avais dit les mérites de ce cuisinier, rencontré dans la brigade de Paul Lacombe et du temps qu'il dirigeait les cuisines du restaurant de l'aéroport de Cointrin. Le voici chez lui, avec une salle classique et cossue et un petit salon bien aménagé de vingt-cinq ou trente couverts.

Il propose un menu à 45 francs suisses, un autre à 68 francs et à la carte. J'ai choisi le menu à 68 francs. J'ai dégusté trois terrines (ris de veau, sanglier, foie gras), un mélange de saint-jacques et saumon cru au citron vert (mais servi tiède ce qui est moins à mon goût que froid), une petite salade des pêcheurs, un ragoût de ris et rognons de veau Bercy remarquable avec des lamelles de carottes, navets et courgettes crus, originaux émincés. Encore qu'il ne figure point sur ce menu (et en passant je le dis tout net, un menu prix-fixe sans fromage où avec le choix fromage ou dessert me paraît une faute !) j'ai demandé à voir le plateau. Honnête sans plus parce que les fromages français sont d'usine, alors que les suisses peuvent être là-bas admirables ! Mais le menu proposait encore sorbets et pâtisseries et, avec le café, d'excellents petits fours. Avec un Aigles « les Murailles » de M. Badoux, millésimé 1978 (38 F.S.) et un château de Marbuzet 1976 au même prix, cela fit, à deux, une addition que les autochtones doivent trouver chère mais qui, par comparaison avec le moindre bistrot parisien à la mode était convenable.

A la carte j'ai remarqué le jambon cru de sanglier à l'os, la caille des Dombes rôtie au pommard et gousses d'ail en chemise, un gratin d'orange Vieille-France. Le succès qui s'installe en ce *Béarn* m'enchante. Sur un autre plan que celui du *Bœuf rouge*, il est mérité. Genève n'en est plus à copier Paris et sa cuisine à la mode : elle s'installe dans la pérennité.

LA REYNIÈRE.

ASSEZ !

Oui, assez de ces gens qui, parce qu'ils ont tâté de tout, avec réussite ou plus souvent échec, s'autorisent à ouvrir un restaurant ! Assez de ces soi-disant gourmets qui, à peine l'officine ouverte, s'extasient sur le décor (délicieux), les assiettes (charmantes), les mets (délicats), la patronne — ou le patron — (également « charmants ») ! Oui, assez !

J'ai lu, ainsi, des « papiers » élogieux sur un restaurant de l'avenue d'Italie dont j'avais reçu l'invitation au nom de « Christine Donnet et son chef ». Puis on m'avait informé que le chef (mais quel chef ? Et pour mériter ce titre ne faut-il pas avoir des références sur plusieurs années ?) était parti et que la dame était en cuisine.

J'y suis donc arrivé ce vendredi midi. La salle, sombre, sinistre, était déserte. Un vague garçon nous fit asseoir à la plus mauvaise table (la salle était complètement vide, je le signale, à 12 h. 45). Je demandai si la patronne était là. Ledit garçon me répondit benoîtement : « Elle va arriver, monsieur, il est trop tôt ! », et nous apporta la carte. Une carte où seules les fautes d'orthographe paraissaient originales (artichaux, couli sans « s », etc.). Puis il s'en alla bavarder en cuisine avec un jeune homme à toque et longs cheveux. Au bout d'un bon quart d'heure, je m'en fus chercher nos manteaux. Sans que ce départ ait l'air d'étonner personne.

Et quittant cette « Closerie du 13e » (arrondissement), si vantée par quelques confrères, nous nous en fûmes déjeûner — merveilleusement — chez « Le Duc ». La maison était pleine. En ces temps où la restauration se plaint, à tort ou à raison, c'est un signe : seules refusent du monde les maisons de qualité, à quelque prix que se termine l'addition. Dût-on chez « Le Duc » (243, boulevard Raspail, tél. 322-59-59) dépenser le double, le triple de ce que l'on acquitte chez Mme Christine Donnet que ce ne serait encore pas cher payer.

L. R.

MIETTES

● Semaine de cuisine anglaise, du 4 au 10 mars, aux *Princes* (restaurant de l'Hôtel Georges-V). Les chefs et maîtres d'hôtel du *Grosvenor House*, de Londres, viendront présenter, chaque jour, un plat du jour et une courte carte des bons plats anglais, qui sont plus nombreux que l'on imagine, de la vraie soupe de tortue au *steak and oyster pudding* en passant par la sole de Douvres. Et, bien entendu, les merveilleux fromages du pays, Stilton en tête.

● *Conticini* (rue Pierre-Leroux, 7e) est désormais fermé dimanche et lundi.

● *Paul Bocuse* a mis au point une série de poêles, sautoirs et sauteuses soit en nickel massif soit en cuivre, mais de revêtement intérieur en aluminium poli, assurant de rares qualités de solidité, de longévité et de conductibilité.

Philatélie

N° 1 627

FRANCE : « La broderie ».



Parmi les « métiers » manuels une figurine postale sera dédiée à la broderie. Quand elle est pratiquée avec habileté, aux yeux de tous, elle apparaît comme un « art ». Comme toute peine mérite salaire, la broderie mérite bien, en plus, un timbre. Vente générale le 31 mars (13e/80). Retrait prévu pour le 3 octobre 1980.

1,10 F, bleu, ocre jaune et jaune clair.

Format 22 × 36 millimètres. Gravé par Claude Haley, d'après une œuvre de Toffoli. Tirage : 8 000 000 d'exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 29 et 30 mars, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P. J. » ;

— Le 29 mars, de 8 h. à 12 h., à la R. P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris-41, 6, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

Nouvelles brèves

● BENIN. — *« 20e anniversaire de l'O.P.T. », 50 fr. et 60 fr. Dessins d'Assouto. Offset, Edila.*

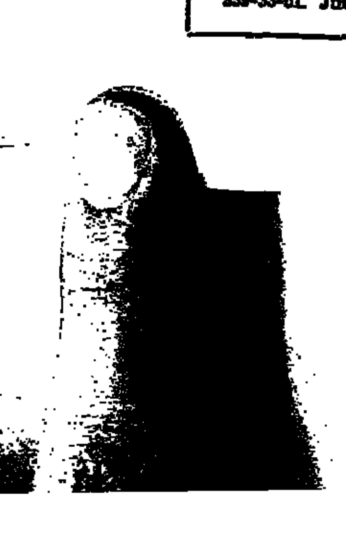
● GRECE. — *Série « touristique » de quinze valeurs : 0,50 dr., Parnasse; 1 dr., Tempi ; 2 dr., Milos (Glaronissia) ; 4 dr., ravin de Vikos ; 5 dr., Missolonghi (marais salant) ; 6 dr., aqueduc de Louros ; 7 dr., Samothraki ; 8 dr., Sithonia de Chalkidiki ; 10 dr., ravin de Samaria ; 12 dr., Siphnos ; 14 dr., Kymi ; 18 dr., Ios ; 20 dr., Thassos ; 30 dr., Paros « Kolybithres » et 50 dr., Kephalonia.*

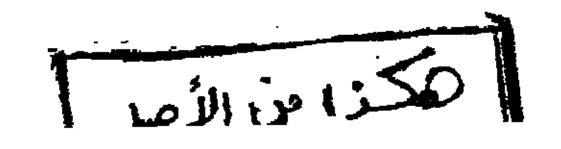
● HAUTE-VOLTA. — *100e anniversaire de la naissance du docteur Eugène Jamot, 55 fr. Maquette de B. Nacoulma. Offset, Delrieu.*

● HONGRIE. — *« Les sept merveilles du monde », 40 f., les jardins suspendus de Sémiramis ; 60 f., temple d'Artémis à Ephesos ; 1 F., statue de Zeus, par Phidias ; 2 F., mausolée à Halicarnassos ; 3 F., le colosse de Rhodes ; 4 F., phare d'Alexandrie, et 5 F., les pyramides d'Egypte. (2-80.)*

● JERSEY. — *Série « Europa 80 » : 2 × 9 p. se tenant, tableau avec Charles II et sir George Carteret et 2 × 11 1/2 p., se tenant dans le tableau avec sir Walter Ralegh et Paul Ivy. (6-5-80.)*

ADALBERT VITALYOS.





Jeux

échecs N° 855

UN TEMPS DE PLUS

(47e Championnat de l'U.R.S.S., première ligue, Frunze, 1979)
Blancs : DOLMATOV
Noirs : ANIKAEV
Défense sicilienne
Variante de Scheveningue

1. é4	ç5	25. F×f6	F×f6 (j)
2. Cf3	d6	26. Tf1	Dç5+
3. d4	ç×d4	27. Rh1	Df8 (k)
4. C×d4	Cf6	28. Fg6+	Ré7
5. Cç3	é6	29. Dh7+	Dg7 (l)
6. Fé2	Fé7	30. D×g7+	F×g7
7. 0-0	0-0	31. Tf7+	Rd6
8. f4	Cç6	32. T×g7	C×ç3
9. Fé3	Fd7	33. b×ç3	F×a4
10. Cb3	a6	34. h4 (m)	Fç6
11. a4	Ca5 (a)	35. h5	Th8
12. é5 !	Cé8	36. Rh2	a5
13. C×a5	D×a5	37. g4	a4
14. Dd2	Rh8 (b)	38. Fd3	Rd5
15. Fd4	d×é5	39. Tf7	a3
16. f×é5	Fç6 (ç)	40. Tf1	é5
17. Dé3 !	Cç7	41. Rg3	é4
18. Fd3 (d)	Cd5	42. Fé2	Ta8
19. Dh3	h6 (é)	43. g5	Fa4 (n)
20. Tf6 !! (f)		44. g6 !	F×ç2
	Rg8 (g)	45. g7	a2
21. T×h6 !	g×h6	46. h6	é3 (o)
22. D×h6	f6	47. Tf8	T×f8
23. é×f6 ! (h)		48. g×f8=D	a1=D
	T×f6	49. Ff3+	Ré6
24. Fh7+ ! (i)	Rf7	50. Fg4+	Rd5
51. Dg8+	Rç6	53. Dd5+	Ra4
52. Ff3+	Rb6	54. Dç4+	
			abandon. (p)

NOTES

a) Anikaev suit la même ligne de jeu qu'il adopta dans sa partie contre Geller (n° 848), la formation a6-Fd7-Ca5. Geller joua différemment : 9. Fé3, a6 ; 10. a4, Fd7 : 11. Ff3, Ca5 ; 12. Dé2, Dç7 ; 13. g4!, Tf-ç8 ; 14. g5, Cé8 ; 15. f5!, Cç4 ; 16. Fh5!

b) Pare la menace 15. b4, D×b4?; 16. Cd5! mais perd un temps. Le R noir n'est pas nécessairement sur h8 plus en sécurité que sur g8. A considérer était 14..., Tç8.

ç) Sur 16..., Fç5 les Blancs répondraient au mieux par 17. Ff3.

d) Les Blancs ont effectué un regroupement dangereux de leurs forces sur l'aile-R ennemie.

é) Si 19..., g6 ; 20. Cé4 !

f) Menaçant mat pr 21. T×h6+.

g) Ainsi 14..., Rh8 était une erreur.

h) Refusant la nulle par échec perpétuel, les Blancs veulent démontrer la correction de leur sacrifice de T.

i) Sans laisser aux Noirs le temps de reprendre leur souffle par 2[illegible] Dh7+, Rf8 ; 25. Dh8+, Rf7 ; D×a8, Fç5! ; 27. F×ç5, D×ç5 ; 28. Rh1, C×ç3 ; 29. b×ç3, F×g2 ; 30. R×g2, Df2+ ; 31. Rh1, D[illegible] 32. Rg1, Df2+ nulle.

j) Et non 25..., C×f6 : 26. [illegible] Rf8 ; 27. Tf1 menaçant 28. [illegible] mat.

k) Si 27..., Dd4 ; 28. Cé4, T[illegible] 29. T×f6+!, C×f6 ; 30. Cg5+, [illegible] 31. Dg8+! avec prise de la [illegible] avec échec.

l) Si 29..., Rd8 ; 30. Cé4[illegible]

m) Résultat de la bataille : une finale avec un pion de [illegible] pour les Blancs mais surtout [illegible] pions liés sur l'aile-R.

n) Les Noirs jouent [illegible] va-tout avec beaucoup d'énergie mais les Blancs ont calculé minutieusement la variante qui leur donne toujours un temps de plus.

o) Si 46..., Fb1 ; 4[illegible]7, a2 ; 48. g8=D+.

p) Si 54..., Ra5 ; 55. Db4+, Ra6 ; 56. D×b7+, Ra5 ; 57. Da7+ avec gain de la D.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 854
L. KOK 1977

(Blancs : Ré7, Fé8, Pç6. Noirs : Rb8, Fç8, Pb5 et d6.)

1. Rd8, Fb7 ; 2. ç7+, Ra7 ; 3. Fç6!, Fa6 ; 4. F×b5, Fb7 ; 5. Fç6!! (si 5. Fd7?, Rb6 ; 6. Fç8, Fd5 ; 7. Fa6, Fé6 ; 8. Fç4!, d5! ; 9. F×d5, Fh3 ; 10. Ff7, Rç8 ; 11. Fé8, Rd6 nulle), Fa6 ; 6. Fd7, Rb6 ; 7. Fç8, Ff1 ; 8. Fb7!, Fh3 ; 9. Fg2!, Ff5 ; 10. Fe4!, Fh3 ; 11. Fg6, Rç5 ; 12. Fé8, d5 ; 13. Fd7 et les Blancs gagnent !

ETUDE

J. MANDIL

(1249)

BLANCS (4) : Rç2, Tg2, Fh1, Ph2.

NOIRS (5) : Rç4, Da3, Fa8, ç5, é5.

Les Blancs jouent et gagnent,

CLAUDE LEMOINE.



bridge N° 852

LA BALANCE DE GALULA

Il semble impossible de trouver la treizième levée, or une fin de coup assez rare permet d'y parvenir.

♠ A D 7 3 2
♥ D V 10 3 2
♦ —
♣ A 3 2

Ouest : ♠ V 10 6 ♥ — ♦ A R 3 2 ♣ 10 9 8 7 6 5

Est : ♠ — ♥ A R 9 8 7 6 5 4 ♦ 9 8 7 6 ♣ R

Sud : ♠ R 9 8 5 4 ♥ — ♦ D V 10 5 4 ♣ D V 4

Ouest entame trèfle et Sud gagne le GRAND CHELEM A PIQUE contre toute défense.

Réponse :

Voici le raisonnement : on peut arriver à 12 levées en affranchissant par deux coupes les deux 10 des couleurs rouges, mais la treizième levée n'est possible qu'en squeezant Est après avoir réalisé les cartes maîtresses à trèfle et à pique. En effet, malgré ses huit cœurs, Est (après deux défausses sur les trèfles et deux autres sur deux coups d'atout) est obligé, sur le troisième atout, de jeter un cœur ou un carreau. C'est *de cette cinquième défausse que doit dépendre l'affranchissement* des cœurs ou des carreaux. Toutefois il faudra, suivant cette défausse, pouvoir rester en Nord ou prendre la main en Sud *grâce à une levée bascule* à l'atout.

Voici la solution du Dr Galula : le déclarant met l'as de trèfle et rejoue trèfle pour le valet de trèfle. Le 9 de pique est joué pour le 10 et l'as. Sud revient en main par la dame de trèfle. Il rejoue le 4 de pique pour le 6 et le 7 (car il ne servirait à rien que Ouest mette le valet). Sud joue alors la dame de pique pour *squeezer* Est qui a :

♥ A R [illegible] 8 ♦ 9 8 7

1er cas : *Est défausse cœur* : Nord garde alors la main afin d'affranchir tous ses cœurs, grâce à deux coupes à cœur (avec le 8 de pique et le roi de pique)...

2e cas : *Est défausse carreau* : Sud prend la dame de pique avec le roi de pique afin d'être en main pour affranchir les carreaux grâce à deux coupes (avec le 2 de pique et le 3 de pique)...

ASSURANCE TOUS RISQUES

Quand on fait le plan de jeu, il est toujours bon de chercher si on peut gagner le contrat contre toute distribution. Il s'agit alors d'un jeu de sécurité (qui peut coûter une levée) comme dans cette donne d'un Festival à Deauville.

♠ V 8 5 4
♥ R 10
♦ R 10 9 8 4
♣ A V

Ouest : ♠ A 7 (2) ♥ 9 8 4 3 ♦ 7 ♣ R 9 6 5 3

Est : ♠ R 10 9 ♥ D V 5 2 ♦ V 5 3 (2) ♣ 8 4

Sud : ♠ D 6 3 ♥ A 7 6 ♦ A D 6 ♣ D 10 7 2

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Kehela	Guitta	Murray	Potier
—	1 ♦	passe	3 SA...

Ouest ayant entamé le 5 de trèfle pour le valet de trèfle du mort, le 4 de trèfle d'Est et le 2, le déclarant a ensuite tiré l'as de trèfle sur lequel Est a fourni le 8 de trèfle et Ouest le 3. *Comment Potier, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Une réponse de « 3 SA » sur l'ouverture de Un d'une couleur indique exactement 14 à 16 points avec une distribution régulière. Il est bon, en effet, que les tours d'enchères, que l'on perd ainsi, soient compensés par la précision du renseignement fourni.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 80

SUR QUELQUES ARPENTS DE NEIGE

FESTIVAL DE DJERBA
CLUB MEDITERRANEE
5 février 1980.

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le scrabble francophone est en passe de mériter vraiment son nom : trois clubs où l'on pratique le duplicate sont dès à présent ouverts au Québec, le plus actif étant celui de l'Université de Montréal, qui, chaque semaine, rassemble une trentaine de scrabbleurs. Citons les canadianismes acceptables au scrabble, et dont la plupart ont fait leur apparition dans le PLI 1975 : ABATIS (terrain pas totalement essouché), ATOCA (airelle canneberge), AVIONNERIE (usine aéronautique), BATTURE (rivage découvert à marée basse), BLEUETIERE (terrain où pousse la myrtille dite bleuet), *BOUSCUEIL (amoncellement chaotique de glaces), FRASIL (pellicule de glace), GOGLU (passereau), JOUAL (pluriel scrabblesque abusif, JOUAUX ; dialecte québécois fortement contaminé d'anglais ; étymologie :* cheval), *MAGASINER (vt, faire ses courses ; disparu du PLI sans raison bien précise en 1978), RAQUETTEUR (pas de féminin; la femme reste au foyer ?), TIRE (friandise au sucre d'érable), TRAVERSIER (ferry-boat).*

N°	TIRAGE	MOT RETENU	REF.	POINTS
1	E E U U B X ?			
2	E + S I M B A O	B(O)[illegible]UX	H 7	52
3	O + O M R B I V	EM[illegible]AIS	11 E	40
4	O R + N N Y E A	VO[illegible]S	12 A	28
5	H E A L L C E	RAYONNEES (a)	E 4	86
6	P E A O I G N	[illegible]LECHE	3 A	97
7	P N R T E E A	[illegible]NGEAT	B 2	80
8	W A E E T O V	[illegible]PENTE	2 F	72
9	W E E T O + N T[illegible]	[illegible]	A 8	32
10	W E T T + I T Z	[illegible]PEN (b)	H 1	34
11	— L L C T A I	[illegible]ETIEZ	L 1	32
12	A I J R D S F	C(O)LLETAI	8 F	60
13	F R + G H A O	JADIS	O 4	93
14	— F Q U I T S	FORA	10 J	30
15	Q U T T + K [illegible] H	VIFS	A 12	30
16	U T H Q + R [illegible] L	TEK	12 J	33
17	H R L + I O [illegible] S	QUEUTA	5 J	26
18	S I R L N + [illegible] D	OHM	F 9	30
19	D L + E U [illegible] M ?	ARSINS (c)	M 10	25
20	G R U E E [illegible] D	MUL(A)RDES (d)	15 F	80
21	E D G W	URE	M 1	22
		GODE	1 G	15
			TOTAL	997

● *Les personnes qui s'intéressent au Duplicate au Canada peuvent s'adresser à J.-P. Sangin ou M. Richard, université de Montréal, bât. A 630, CP 6210 Succ A H3C 3V1 Montréal, tél. : 343-75-38.*

NOTES

a) RAYONNE, -E : orné de rayons, disposé en forme de rayons. *(b)* compétition ouverte aux amateurs et aux professionnels (PLI 1980). *(c)* bois détruit par le feu ; cf. l'anglais « arson ». *(d)* cane née du canard musqué et de la cane commune ou inversement ; même étymologie que mulâtre (vient de « mulet » considéré comme hybride).

RESULTATS : 1. Lavigne (Belgique), 986. 2. Delaud (Marseille), 958. 3. Pialat, 954. — RESULTATS FINALS : 1. Pialat. 2. Lahmi (à 1 point). 3. Lavigne.

PENTASCRABBLE N° 80 de Robert Fournier (Courthezon)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A I O B D R S
E I G N S T T
A E E N R S V
A E E O U L R
A I O B C J N

Solution proposée : 647 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 79

PERDUES, H 3, 72 ; PUISATES, 3 H, 72 ; E(M)(M)URER, 2 H, 83 ; REALISE, 1 H, 127 ; RASSITES, 1 H, 161. Total : 515.

● *Tournois homologables :* Lille, Holiday Inn-Lesquin, 16 mars, à 10 h. 30 ; tél. : (20) 90-07-92. — Caen, Novotel, 23 mars, à 10 h. 15 ; tél. : (31) 76-08-22.

● *Week-end de scrabble* au château des Rotoirs (Eure), 21-23 mars, Club Méditerranée ; tél. : 261-85-00, p. 35-70. Prix : 400 F.

● *Contrairement à ce que nous avons annoncé* dans notre dernière chronique, c'est le 21 et le 22 juin que la finale de la Journée du scrabble aura lieu au château de Seillac, Loir-et-Cher (entre Herbault et Onzain).

● *Les Parisiens Kourotchkine-Pialat* ont remporté le championnat de Belgique international par paires.

MICHEL CHARLEMAGNE

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

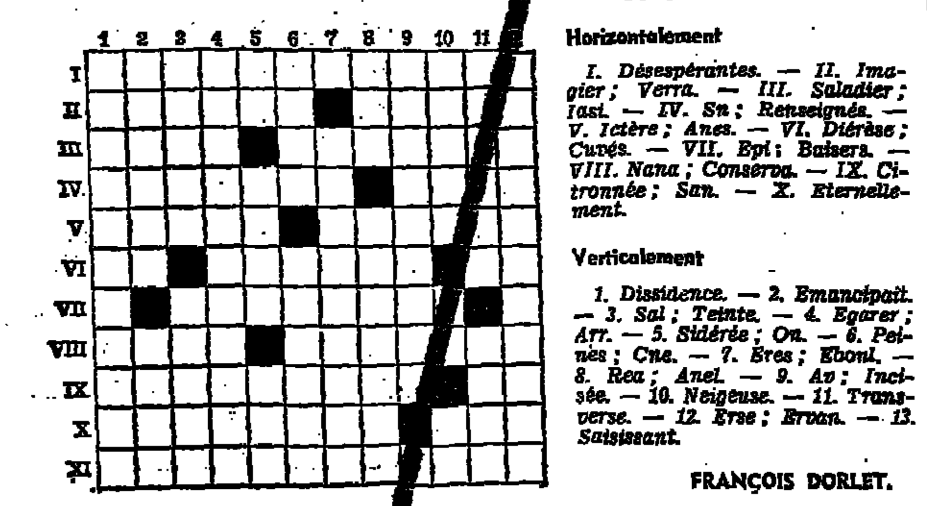
N° 83

Horizontalement

I. Une sorte de morgue si l'on croit la chanson. — II. Civil ; Des dieux drôlement arrangés. — III. Parvenus ; Avec lui on est vite engagé. — IV. Des lois, dans un certain esprit ; Cultive son jardin. — V. Il tourne, c'est tout ce qu'il sait faire ; Pour tr[illegible] jeunes juniors. — VI. Prépo[illegible]tion ; Fur[illegible] méprisants ; Participe du [illegible]me dédain. — VII. Marquent [illegible] page. — VIII. Démosthène [illegible]ut son élève ; Passe après la [illegible]achine. — IX. Imprégnaient [illegible]es vilains surtout ; Note. — X. On lui a redonné de la couleur ; Pour un joli contenu. — XI. Mérite quelque considérati[illegible]

Verticalement

1. [illegible]articipe de l'esprit d'escalier. — 2. Désigné comme rapporteur ; Possessif. — 3. Obéit ; Envoyé spécial. — 4. Dame du temps jadis. — 5. En fiche ; Ensemble ; Dans une goulée. — 6. On le passe ; Conduite. — 7. La compagnie leur fait défaut. — 8. De bas en haut, c'est au ras du sol ; N'ont pas leur bon sens. — 9. Sont convaincus. — 10. Reste ; Personnel ; Toute la culture en abrégé. — 11. C'est favoriser la mère de tous les vices ; Prit. — 12. Manifeste.



SOLUTION DU N° 82

Horizontalement

I. Désespérantes. — II. Imagier ; Verra. — III. Saladier ; Iasi. — IV. Sn ; Renseignés. — V. Ictère ; Anes. — VI. Diérèse ; Cuvés. — VII. Epi ; Baisera. — VIII. Nana ; Conserva. — IX. Citronnée ; San. — X. Eternellement.

Verticalement

1. Dissidence. — 2. Emancipait. — 3. Sal ; Teinte. — 4. Egarer ; Arr. — 5. Sidérée ; On. — 6. Peinés ; Cne. — 7. Eres ; Ebonl. — 8. Rea ; Anel. — 9. Av ; Incisée. — 10. Neigeuse. — 11. Transverse. — 12. Erse ; Eruan. — 13. Saisissant.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 83

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. EEGJOTU. — 2. AEEILSU. — 3. AEGNPRT. — 4. EEGLMRU (+ 3). — 5. DEEIMNN. — 6. AEHIMNTU (+ 1). — 7. EEEPRSU (+ 1). — 8. AEGINST (+ 4). — 9. AACEHLL (+ 1). — 10. ADEIORT (+ 2). — 11. AEEGINR (+ 4). — 12. ADEEILT (+ 2). — 13. DELORSU (+ 2). — 14. AEIIMNX. — 15. EEENPRT (+ 2).

Verticalement

16. AEJORSS. — 17. AEHNRTX. — 18. DEHLRRU. — 19. EERTUUV. — 20. AEGMORS. — 21. AACDEIN. — 22. ACEEHNS (+ 1). — 23. EENOPRS (+ 4). — 24. AEEILRR (+ 1). — 25. AEEINSTT (+ 4). — 26. AEGIMNS (+ 3). — 27. BDEEERR. — 28. AABILMN. — 29. BEFFIRU. — 30. DEEINSU (+ 3). — 31. CEEIJST.

★ Jeu déposé.

SOLUTION DU N° 82

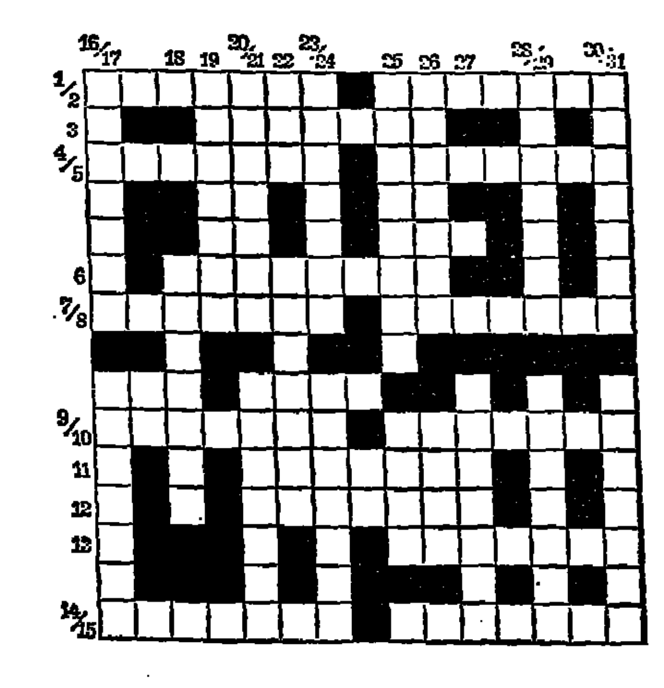
Horizontalement

1. MANIAQUE. — 2. ESCOBAR. — 3. ESPADON. — 4. ANORDIRA. — 5. TALAPOIN (P.L.I. 74). — 6. IVOIRES (VOIRIES). — 7. ELECTIF. — 8. GRAPHITES. — 9. BUCCAUX. — 10. AORTITE (OTERAIT TOREAIT). — 11. ETENDOIRS. — 12. AEROSTAT. — 13. ESPONTON. — 14. TAPEUSES (PATEUSES).

Verticalement

15. MAESTRIA (MARIATES MATERAIS RETAMAIS TAMISERA). — 16. VIDUITES. — 17. NAPOLEON. — 18. RIGAUDON. — 19. ECHARSE (ESCHARE SECHERA). — 20. SPORULAI. — 21. TRILOBE. — 22. CREATES (ACRETES CASTREE CERASTE ECARTES ECRETAS SECRETA TRACEES). — 23. ABRITAT (BATTRAI). — 24. SIESTES (TISSEES). — 25. CREATIF (REACTIF). — 26. PEYOTLS.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



SCIENCES

La fondation Fyssen favorisera des recherches sur les mécanismes logiques du comportement animal et humain

« Promouvoir sous toutes ses formes l'analyse scientifique des mécanismes logiques du comportement animal et humain et de leur développement ontogénique et phylogénique » (1) : tel est l'objet de la fondation Fyssen, qui a été reconnue d'utilité publique en 1979 et dont les activités vont commencer. « *Le but de la fondation*, a expliqué M. Heraklios Fyssen, industriel qui l'a créée, *est de soutenir toutes les recherches qui permettront de rendre rigoureux et précis ce domaine fondamental et qui fait appel à des disciplines telles que l'éthologie, la paléontologie, l'archéologie, l'anthropologie, la psychologie, la logique et les sciences du système nerveux.* »

En dépit d'une telle pluridisciplinarité, a souligné M. Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France et vice-président du conseil scientifique de la fondation, les soutiens financiers que celle-ci pourra apporter viseront avant tout à encourager des recherches qui devraient aboutir à des résultats « *concrets et objectifs* ».

La fondation est originale à plus d'un titre, ont souligné ses principaux responsables. Le conseil scientifique, par exemple, dont les membres sont nommés pour une durée limitée (quatre ans, renouvelable une fois), devra rassembler au moins trois chercheurs étrangers (désignés par l'académie des sciences américaine, le Royal College de Londres et l'Institut Max-Planck) et comprendre trois scientifiques de moins de quarante ans à la date de leur nomination. Surtout, la fondation se propose de soutenir les individus avant les institutions. Dans l'ordre de priorité, les revenus de la fondation seront consacrés à un prix international, d'une valeur de 100 000 francs, destiné à récompenser chaque année un chercheur individuel, à des bourses d'études (destinées en particulier à de jeunes chercheurs français désirant travailler à l'étranger, ou étrangers désirant travailler en France), à des subventions à des chercheurs isolés, à l'organisation de colloques ou à la publication d'ouvrages, et enfin au soutien de laboratoires ou d'équipes de recherches.

★ Fondation Fyssen, 194, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. : 297-53-16. Cette année, les demandes de bourses doivent être déposées avant le 15 mai et les propositions pour le prix (on ne peut être candidat soi-même) avant le 1er septembre.

(1) Le développement ontogénique concerne l'individu et le développement phylogénique l'évolution des espèces.

● RECTIFICATIF. — A la fin de l'article, paru dans *le Monde* du 7 mars, sur le séisme d'Arudy, il a été écrit, dans nos premières éditions, que la poussée de l'Afrique chassait l'Espagne vers le *nord-est*. Le mouvement de l'Espagne se fait vers le *nord-ouest*.

Selon un journal de Salt-Lake-City

LES ESSAIS NUCLÉAIRES DU NEVADA ENTRE 1951 ET 1960 ONT FAIT DES VICTIMES

Salt-Lake-City (Nevada) (A. F. P.). — Un comité spécial de la Maison Blanche estime que les essais nucléaires atmosphériques qui ont eu lieu entre 1951 et 1960 dans le désert du Nevada ont « très probablement causé un petit nombre de décès ou de maladies pour lesquels le gouvernement (américain) doit accepter sa responsabilité », affirme le « Desert News » de Salt-Lake-City.

Le journal affirme avoir en sa possession un rapport confidentiel de cinquante-sept pages qui aurait été soumis au président Carter. Ce rapport proposerait qu'une loi soit mise au point pour indemniser les personnes victimes de cancers provoqués par les explosions nucléaires. Près d'un millier d'habitants ou d'anciens résidents du sud de l'Utah, de l'est du Nevada et du nord de l'Arizona ont, rappelle le quotidien, réclamé environ 2 milliards de dollars au total de dommages et intérêts au gouvernement.

ÉDUCATION

APRÈS LES INCIDENTS A L'UNIVERSITÉ DE VINCENNES

« La seule solution est de chasser nous-mêmes les trafiquants de drogue »

nous déclare M. Pierre Merlin

M. Pierre Merlin, président de l'université de Paris-VIII (Vincennes), revient sur les incidents qui se sont produits au début de la semaine sur le campus de l'université (« le Monde » du 5 mars). Des étudiants s'étaient opposés au contrôle des cartes, décidé par le conseil de l'université, afin de lutter « contre la recrudescence du trafic de drogue ». Par la suite, le conseil avait repris sa décision. La section de Paris de la Fédération de l'éducation nationale déplore ce revirement, de même que l'union régionale parisienne de la C.F.D.T., pour qui cet abandon du contrôle des cartes « ne règle rien ». M. Merlin, qui est en désaccord avec son conseil d'administration, répond à nos questions.

« Vous vous êtes verbalement désolidarisé de votre conseil en « regrettant » la décision qu'il avait prise de ne plus opérer le contrôle des cartes d'étudiants. Comment expliquez-vous cette différence d'appréciation ?

— C'est vrai. Je n'ai pas compris les attitudes successives du conseil de l'université au cours de ces deux semaines. Ce problème du trafic de drogue, qui a défrayé la chronique à nouveau, nous avions réussi à le régler en 1977, malgré une campagne de presse hostile, amorcée alors par notre ministre à la tribune du Sénat. *C'est nous* qui avions arrêté les premiers trafiquants armés, les avions remis à la police, relayés activement par la brigade des stupéfiants. Depuis trois ans, l'action de quelques membres du personnel a *suffi* à éviter une nouvelle crise jusqu'à ces dernières semaines.

» En 1980, *face* au même problème, trois attitudes sont possibles. Tolérer le trafic : ce serait intolérable. Faire appel à un soutien extérieur (contrôle par des vigiles) : c'est un aveu d'échec. Faire front nous-mêmes et chasser les trafiquants. Je pense que c'est la seule solution, même si cette tâche n'est pas celle d'universitaires, même si elle est désagréable et dangereuse. Beaucoup de Vincennois refusent les trois solutions à la fois. Ils ne veulent pas choisir. Le 25 février, le conseil, sur proposition de la minorité aux sympathies « gauchistes » mal cachées, a subitement choisi l'appel à l'extérieur : contrôle des cartes d'étudiants par des vigiles rectoraux, menace de fermeture de l'université. Mon intervention a été la seule à souligner les risques de ce choix. Mais la décision du conseil a été quasi-unanime.

Quelques dizaines d'étudiants s'agitent alors, en réunissent quelques centaines dans une « assemblée générale » où l'insulte et la fausse nouvelle tiennent lieu de débat. Et le conseil revient (à une voix de majorité, mais c'est une de trop) sur ses positions de la semaine précédente sans proposer aucune solution de rechange. Ce n'est pas une attitude responsable. Si le trafic de drogue reprend — il a pour l'instant disparu, — il faudra que le conseil définisse enfin ses choix et les fasse respecter. Je persiste à penser que l'auto-organisation est la seule bonne solution. Pourquoi les étudiants et les enseignants n'opéreraient-ils pas eux-mêmes un contrôle des cartes ? Si les Vincennois ne peuvent plus, comme toujours dans le passé, assurer leur propre défense, il n'y a plus de franchises universitaires possibles, il n'y a plus de projet commun que les Vincennois tiennent à défendre. Quel aveu d'échec ce serait !

— En somme, vous n'êtes d'accord ni avec votre conseil ni avec les étudiants qui vous reprochent de vous faire le complice des « flics » et de la « répression ».

— Il ne faut pas voir l'arbre qui masque la forêt. Ce ne sont jamais que 2 à 3 % des étudiants qui ont manifesté violemment leur hostilité. Il est navrant que le conseil de l'université ait capitulé devant une minorité parmi laquelle on retrouve les habituels pêcheurs en eau trouble, pas toujours vincennois d'ailleurs...

» Il est toujours dangereux d'invoquer la « majorité silencieuse », mais l'immense majorité des étudiants ne se sente aucune indulgence pour des trafiquants de drogue extérieurs à l'université. Elle ne peut accepter l'absurde amalgame selon lequel un contrôle des cartes d'étudiant viserait plus les étudiants étrangers — faut-il rappeler que Vincennes est, de très loin, l'université française qui en accueille le plus (40 %) — que les étudiants français. Elle ne peut tolérer les trafics et les faux.

» L'immense majorité est satisfaite que le souk ait été chassé hors des portes du campus (ce fut une épreuve de force, y compris physique), que l'université soit enfin à peu près propre, que des fresques peintes par les étudiants remplacent les inscriptions à la « bombe », que les non-bacheliers admis à s'inscrire soient effectivement des salariés, pour qui Vincennes est faite, et non des « collés du bac » présentant de faux certificats de travail. Ce n'est pas être « complice de la répression » que de rendre l'université à sa destination.

— Quel est aujourd'hui le premier problème pour l'université de Paris-VIII ?

— Je dirai qu'il y a, dans le temps, une succession de problèmes à résoudre. Dans les semaines qui viennent, ne pas laisser les trafiquants du milieu reprendre possession de Vincennes. Dans les prochains mois, l'échéance du transfert. Je n'ai toujours pas accepté ce transfert imposé sur un site absurde de 23 hectares dont on peut mal cacher qu'il vise à la « mise au pas » de Vincennes. Les étudiants et les personnels non plus. Mais beaucoup d'enseignants y sont résignés au moins en privé. Certains — c'est le cas de la tête de liste de la minorité du conseil — ont réussi cet exploit, de toujours éviter, au cours de quatre mois de débat interne, d'avoir à participer à un vote sur ce sujet; les mêmes ont encore été muets dans le débat sur la drogue alors que certains de leurs colistiers prenaient des positions courageuses.

» Mais le problème de fond de Vincennes est de redéfinir son projet pédagogique. Obtenir du ministère qu'il respecte le rapport de ses propres experts qui demandaient, après avoir « évalué » l'expérience de Vincennes, qu'on ouvre largement les autres universités aux salariés, bacheliers ou non. Une fois transmis ce témoin de la vocation initiale de Vincennes, devenir l'université adaptée aux besoins de la société — et non de l'économie — de la prochaine génération. Et pour cela exiger d'abord que les enseignants participent à la vie de l'université comme dans les premières années au lieu de se comporter en anciens combattants aigris de l'expérimentation de l'après 1968. »

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH.

A Toulouse

GRÈVE DANS NEUF CRÈCHES DE LA VILLE

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Le personnel des douze crèches collectives de Toulouse est mécontent de ses conditions de travail qui nuisent, selon lui, aux intérêts des enfants. Sur l'initiative de la C.F.D.T., une grève illimitée a débuté mardi 4 mars dans neuf d'entre elles. Tous les adhérents de la C.F.D.T., soit un peu plus de 50 % du personnel, ont suivi le mouvement : quatre crèches sont fermées, sauf pour les cas sociaux, cinq fonctionnent avec un personnel réduit.

Les responsables C.F.D.T. du personnel des crèches de Toulouse (puéricultrices, auxiliaires, employées) demandent que les effectifs de ces établissements soient augmentés et portés de treize à quinze pour être en harmonie avec les normes réglementaires qui exigent une employée pour cinq enfants en bas âge et une employée pour sept enfants qui marchent. Le syndicat souligne aussi que les employées en congé de maladie ou de maternité ne sont pas remplacées. — G. C.



هكذا من الأصل

RELIGION

Dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin

CINQ SYNDICATS D'ENSEIGNANTS APPELLENT A LA GRÈVE LE 11 MARS

Avec le soutien de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), plusieurs de ses syndicats : celui des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.), celui des enseignements de second degré (SNES), celui de l'enseignement technique (SNETAA), ainsi que le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) et le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.), ont lancé ce mot d'ordre dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour le mardi 11 mars.

Ils veulent manifester leur désaccord sur les projets de « redéploiement » annoncés par l'administration : 25 postes d'instituteurs seraient supprimés à la rentrée prochaine, plus d'une centaine seraient transférés d'une école à une autre ; et, dans le second degré, 94 postes seraient déplacés.

Les enseignants alsaciens protestent aussi contre la fixation au 8 juillet du début des vacances d'été dans l'académie, en 1980. Ils demandent quelques jours de congés supplémentaires pendant le troisième trimestre.

● *Le parti socialiste et les stages en entreprises.* — Dans une résolution sur les stages en entreprises des élèves de l'enseignement technique, le comité directeur du P.S. estime que « *tout contrat entre les entreprises et le système éducatif doit inclure, de part et d'autre, les travailleurs et leurs organisations représentatives* ». Le parti socialiste se déclare décidé à lutter « *en liaison avec les organisations syndicales, en particulier la FEN, pour s'opposer à toutes les formes d'exploitation des jeunes, et pour renforcer le rôle du service public dans la formation professionnelle* ».

Le P.S. rappelle, cependant, qu'il « *s'est toujours prononcé en faveur d'une ouverture de l'école sur la vie* », mais que cette ouverture « *ne peut être limitée à des secteurs étroits d'activité ou devenir une simple adaptation à l'emploi* ».

AU COURS DE LEUR CONGRÈS

Les chefs d'établissements scolaires redoutent une dévalorisation de leurs fonctions

De notre envoyé spécial

Dijon. — La plus importante des organisations de chefs d'établissements scolaires réunit, du 6 au 8 mars, à Dijon, son congrès national. Près de deux cents délégués représentant les quatre mille adhérents du Syndicat national du personnel de direction des établissements secondaires (S.N.P.D.E.S.) affilié à la Fédération de l'éducation nationale, débattent d'un projet de statut des chefs d'établissement à l'étude au ministère de l'éducation qui se traduirait, selon le syndicat, « une volonté délibérée de réduire les garanties de ces personnels et d'en faire des fonctionnaires dociles ». Les congressistes, satisfaits de la légère augmentation du nombre d'adhérents depuis l'an dernier, s'inquiètent des attaques de l'administration contre les libertés syndicales qui aboutissent souvent à des mutations.

« *Nous ne sommes pas des missionnaires, mais des pédagogues qui croyons au service public d'enseignement.* » Ce principal d'un collège de la banlieue parisienne a du mal à expliquer pourquoi il a choisi de devenir chef d'établissement. Il écarte l'ambition, balaie le besoin d'honneurs, mais reconnaît qu'il a peut-être des dispositions au contact, à l'échange, à l'animation d'un groupe : « *J'avais envie de faire plus au niveau humanitaire, je souhaitais aider des gens à vivre ensemble.* »

Après dix ans de professorat de français, une jeune principale de collège avoue qu'elle a retrouvé un certain enthousiasme en devenant responsable d'un établissement. En même temps, elle a découvert les contraintes de nouvelles charges, de nouvelles responsabilités, alors que ses vacances diminuaient au profit d'une plus grande présence dans le collège.

« *Ce rôle que nous assumons,* explique un proviseur, *comporte certes des servitudes, mais, heureusement, procure aussi des moments de joie. Il ne s'agit pas seulement, à notre époque, de tableau d'honneur ou de distribution des prix, mais plutôt de faire vivre la communauté éducative, de motiver élèves et, parfois, enseignants.* »

Ces chefs d'établissement, dans l'ensemble satisfaits de leur lycée ou de leur collège, et qui n'envisagent pas de redevenir professeurs, se déclarent, malgré tout, inquiets face à l'avenir.

La diminution du nombre des agents et l'absence de crédits rendent leur tâche de gestionnaire difficile. « *Il est impossible d'obtenir une augmentation du budget de l'établissement,* dit un proviseur d'Angers ; *alors, devant les diverses augmentations, dont celle du chauffage, nous devons passer notre temps à faire des économies* » (fermeture des radiateurs de chauffage central dans les couloirs ou utilisation d'ampoules moins fortes, par exemple). Ces « bricolages » les désespèrent. Ils regrettent que l'autonomie que leur accorde l'administration ne s'accompagne pas de moyens suffisants. Le transfert de compétence administrative préconisé par le ministre de l'éducation se traduit par des charges nouvelles pour les établissements, qui aggravent leurs difficultés (*le Monde* du 26 janvier 1979).

Face à cette situation qui, bien souvent, entraîne des frictions avec les enseignants et les parents, les chefs d'établissement attendaient beaucoup de la réforme de leur statut. En fait, les intentions du ministre ne donnent pas satisfaction au S.N.P.D.E.S. « *Ce projet est le fossoyeur de nos espoirs de revalorisation matérielle et de nos espoirs de revalorisation morale* », a déclaré M. Jean Racine, membre du bureau national. A la suite des rencontres qu'il a eues avec M. Beullac, le syndicat a la certitude que le ministre veut créer un emploi de chef d'établissement, ce qui est contraire à la notion de grade défendue par le S.N.P.D.E.S. « *Nous allons vers une dévalorisation de notre fonction avec, en filigrane, la mise en place par le ministère de super-proviseurs, administrateurs chapeautant le personnel de direction* », s'écrie un délégué. Ces mesures rendraient les chefs d'établissement plus dépendants de l'administration et créeraient, si les projets sur le personnel de surveillance étaient adoptés, un « *corps d'autorité différent de l'équipe pédagogique* » (*le Monde* du 1er mars).

L'attribution, l'an dernier, d'une indemnité modulée de responsabilité pour les chefs d'établissement, dont le taux peut varier de 50 à [illegible]0 %, à la discrétion des recteurs, est pour le S.N.P.D.E.S. un premier pas dans ce sens. « *Nous sommes opposés à cette prime attribuée à la tête du client* », déclare le rapport d'activité.

Les problèmes catégoriels, ainsi que les mutations autoritaires de chefs d'établissement lorsqu'ils soutiennent les actions de leur personnel, ont été plusieurs fois abordés par les représentants au congrès. Ils ont manifesté des craintes que n'ont pas apaisées, loin de là, les propos de M. Jean-Pierre Lasalle, recteur de l'académie de Dijon, lorsqu'il a déclaré aux congressistes : « *Vous devez vous comporter en chefs d'entreprise.* » — S. B.

A DIJON

La jeunesse indépendante chrétienne féminine a réuni deux cents aumôniers de base

De notre correspondant

Dijon. — Pour la première fois dans l'histoire de la Jeunesse indépendante chrétienne féminine, mouvement français d'action catholique de jeunes filles de milieux indépendants fondé en 1935, l'équipe dirigeante, composée de quatre laïques, a réuni à Dijon, les 3, 4 et 5 mars, deux cents vingt aumôniers de base en présence de quatre évêques membres de la commission épiscopale spécialisée, Mgr Decourtray, évêque de Dijon, Mgr Donze, évêque de Lourdes-Tarbes, Mgr Derouet, évêque de Sées, Mgr Cornet, évêque du Puy.

« *Engagés dans la même aventure de la foi* », aumôniers et militantes ont gardé pendant longtemps leurs « *distances* ». Mais, petit à petit, l'autorité des prêtres a commencé à venir de moins en moins de leur rôle et de plus en plus de leur capacité à comprendre et à éclairer la recherche des jeunes filles. Celles-ci, après le concile de Vatican II, ont pris conscience de leur identité et de ce quelles devaient apporter, comme femmes et comme jeunes.

Issues maintenant en grande majorité des classes moyennes et de la bourgeoisie nouvelle, elles ne veulent pas « *s'intégrer dans un mouvement qui risque de les noyer* », mais préfèrent accorder la priorité à la recherche individuelle. Aussi déclarent-elles avoir plus besoin de prêtres « *accompagnateurs* » que de spécialistes.

« *Que nous nous disions croyantes ou incroyantes, notre soif de vivre pleinement nous met en recherche de ce qui est solide dans notre vie* », soulignent les responsables du mouvement. C'est pourquoi elles vont inviter les prêtres « *témoins de ce qu'elles expriment de leur vie aujourd'hui* » à « *révéler à toutes les filles des milieux indépendants la délivrance offerte à notre monde en Jésus et faire partager au monde cette espérance* ».

La session de Dijon aura été, pour les uns et les autres, un « *temps fort* » dans leur responsabilité apostolique au service de l'évangélisation de toutes les filles de milieux indépendants. Loin de se sentir complexées à l'égard des jeunes et du monde ouvrier, les militantes de la J.I.C.F. affirment au contraire qu'elles sont « *bien dans leur peau* ».

CHARLES MARQUÈS.

● RECTIFICATIF. — M. Jacques Le Brun nous demande de préciser que les cinquante intellectuels qui menacent de refuser toute collaboration scientifique avec les institutions ecclésiales (*le Monde* du 5 mars) ne sont pas tous chrétiens.

L'ASSOCIATION CREDO LANCE UNE PÉTITION DE SOUTIEN A JEAN-PAUL II

L'association Credo (1), « *constatant les attaques dont Sa Sainteté Jean-Paul II est l'objet à la suite de la condamnation de théologiens hérétiques* », lance une pétition de soutien au pape qui a déjà rassemblé plusieurs milliers de signatures.

Les signataires se disent notamment « *émus par les attaques inqualifiables dont Votre Sainteté fait l'objet à la suite des mesures qu'elle a prises à l'égard de certains théologiens pour la sauvegarde du dogme catholique, ainsi que par la résistance qu'opposent des clercs et des laïcs à la mise en œuvre des directives fermes et claires qu'elle a données depuis son élévation au souverain pontificat pour réaliser l'indispensable redressement dans les domaines spirituel, moral, familial et social* ».

(1) Credo, 20, passage des Réc l-lets, 75010 Paris.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

On se sait pas toujours sur quelle mousse s'asseoir

Entre le bureau, les transports, les repas et la soirée devant la « télé », nous passons plus du tiers de nos journées assis. Mais pas dans la même position. Un bon siège de repos doit être assez souple pour s'y relaxer et assez élastique pour ne pas s'affaisser sous le poids du corps.

Il y a une vingtaine d'années, l'apparition des mousses synthétiques a révolutionné la création des sièges. Eliminant les contraintes des carcasses et des ressorts, la mousse a laissé le champ libre à l'innovation des formes. Aujourd'hui, devant la multitude de sièges en mousse, le consommateur est perplexe à l'heure du choix. Il se doute bien que la diversité des prix provient de la nature des mousses. Oui, *mais quelles sont* justement ces mousses ?

Les mousses *traditionnelles* sont en polyéther. Leur principal défaut est un risque d'affaissement, plus *ou moins rapide* selon la qualité de fabrication. Plus récentes, les mousses dites à « *haute élasticité* » (en franglais « *haute résilience* ») permettent d'avoir des sièges qui ne se déforment pas à l'usage. Parmi ces nouvelles mousses, le « Bultex », *fabriqué par* Recticel, est moulé « à froid », c'est-à-dire polymérisé dans un moule sans apport de chaleur. Ce « Bultex » a un facteur de compression élevé, ce qui supprime pratiquement l'affaissement de l'assise. Cette mousse est garantie cinq ans ; c'est un pari audacieux de la part de Recticel, car cette garantie n'a de sens que si son « Bultex » est correctement mis en œuvre par le fabricant de sièges.

« Il y a plus de dix ans, explique Hugues Steiner, *que je fabrique une mousse « à froid » pour mes propres sièges. C'est donc fort d'une expérience d'utilisation réelle que j'octroie aujourd'hui une garantie de dix ans sur les sièges dont l'assise et le dossier sont réalisés avec cette mousse moulée Steinflex. »* Pour Steiner, le garnissage du siège (entre la mousse et le tissu) est également important. Il vient de mettre au point des nappes de fibres polyester spéciales, qui donnent un contact moelleux, mais qui ne se tassent pas. L'aspect des canapés et chauffeuses ne se « dégonflera » pas au bout de quelques mois.

Dans le choix d'un siège, l'esthétique ne doit pas être le seul critère. Pour juger de son confort, il faut l'essayer, en s'y asseyant plus de deux minutes. Et aussi s'informer auprès du vendeur de la nature de la mousse dont il est fait et surtout de sa densité. C'est celle-ci qui détermine la longévité d'un siège. Pour l'assise, la densité optimale se situe entre 30 et 33 kilos-mètre cube ; pour le dossier, elle doit être de 23 kilos-mètre cube environ. L'étiquetage légal des sièges porte sur l'essence des bois et le tissu de recouvrage. « *Pourquoi,* estime Hugues Steiner, *n'obligerait-t-on pas aussi à indiquer la densité des mousses ? C'est, à mon avis, le seul moyen de faire le vrai rapport qualité-prix d'un siège.* »

Parmi les nouveaux sièges, c'est en Bultex qu'est réalisé le *modèle* « Yucca » de *Cinna.* Ce canapé de forme *corbeille,* à assise assez haute, a des accotoirs souples rabattus vers l'intérieur ; il est recouvert d'une grande housse amovible, matelassée à larges carrés (en toile unie, le « deux places », 3 021 F). Spécialiste du siège, la société G.M. utilise aussi le Bultex pour ses nouveaux canapés et fauteuils « Vénus », dont la structure est en polyester armé. Ils ont un haut dossier avec calereins. Habillé d'un tissu imprimé de *motifs exotiques,* le canapé deux places vaut 6 210 F.

Le salon « Achille » de Steiner (chauffeuses droites et d'angle *et canapés sans accotoirs*) a sa structure en mousse de haute densité et les assises et dossiers en Steinflex. Les formes sont douces, avec dossier incurvé incorporant un cale-dos à piqûres verticales (le canapé deux places, 2 950 F).

Dunlopillo présente Tango, nouveau programme de chauffeuses, poufs et canapés, fixes ou convertibles en lit à ras du sol (le canapé fixe deux places, 3 290 F). La matelassure, piquée à grands damiers, donne à ces sièges un aspect rebondi et un confort douillet.

JANY AUJAME.

★ **Ces fabricants indiquent leurs revendeurs : Cinna, 134, bd Diderot, 75012 Paris (salle d'exposition). — Sté G.M., 42220 Bourg - Argental. Tél. : (77) 52-62-22. — Steiner, 63, bd Raspail, 75006 Paris (salle d'exposition). — Dunlopillo, 62, rue Quincampoix, 75004 Paris (salle d'exposition).**

POULET DORÉ. — Un nouvel accessoire culinaire permet de cuire, verticalement, une volaille dans un four. Cette nouvelle façon de rôtir permet de dorer uniformément poulet, pintade ou gibier à plumes en emprisonnant le jus dans la chair. Ce « rôtisseur » se compose d'une base en fils métalliques sur laquelle on embroche la volaille, bloquée par un second élément inséré à l'autre extrémité.

★ **Rôtisseur Spaneck, 149,50 F, Culinarion, 99, rue de Rennes, 75006 Paris.**

LAQUE DE CHARME. — La boutique de *Henri et de Ginette Béchard* a changé de décor. Dans une ambiance feutrée de murs tendus d'un tissu blanc de Rubelli, à léger relief, et d'un plafond à caissons recouverts de tissu de ton terre cuite, ils présentent une nouvelle ligne de meubles et luminaires en bois laqué blanc, dessinés par Henri Béchard. Un lustre à six lumières (1 600 F) s'accompagne d'appliques et de lampes à poser (700 F et 900 F). La sobriété des lignes de ces luminaires permet de les inclure à tous les styles.

★ **Henri Béchard, 17, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.**

LOTO

TIRAGE N°10 DU 5 MARS 1980

18 — 25 — 31 — 38 — 47 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 14

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	6	1 546 008,50 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	28	165 643,70 F
5 BONS NUMEROS	1 123	12 390,00 F
4 BONS NUMEROS	79 559	174,80 F
3 BONS NUMEROS	1 650 387	12,10 F

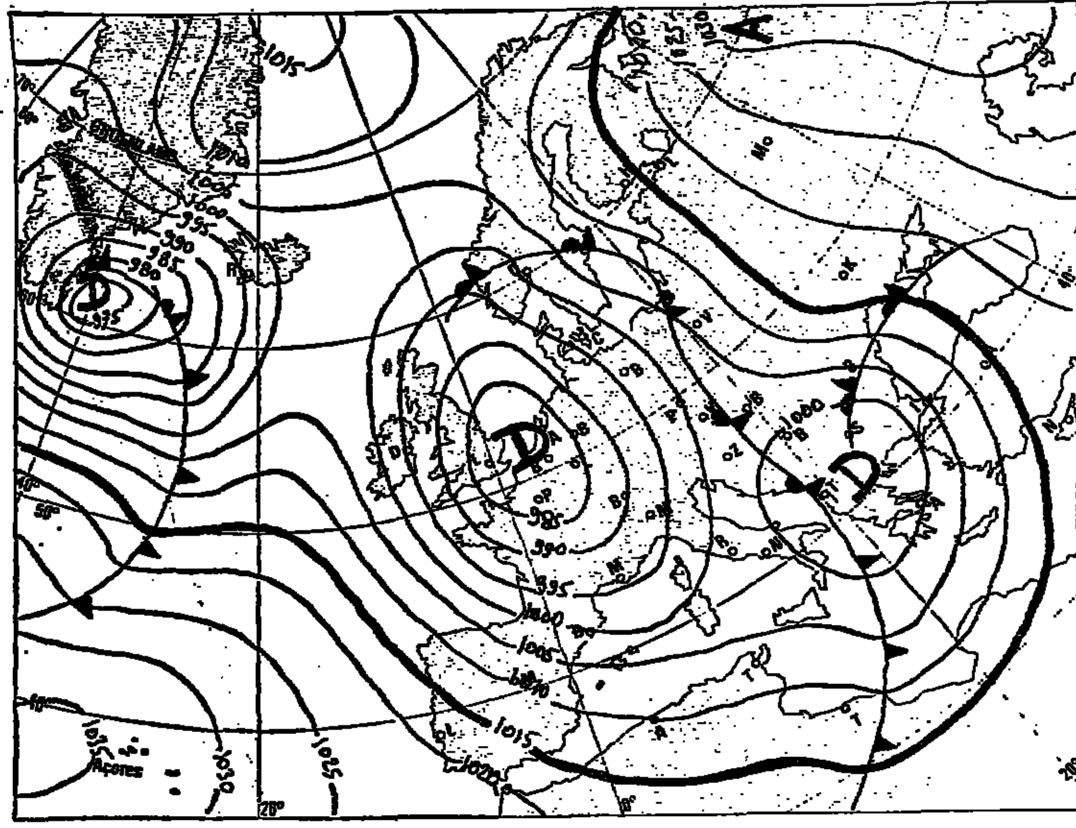
PROCHAIN TIRAGE LE 12 MARS 1980

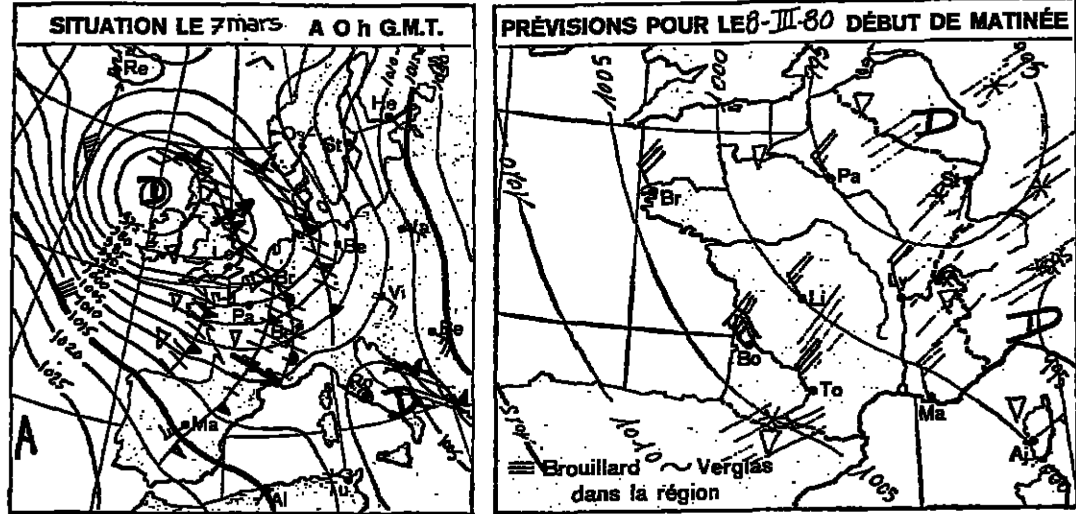
VALIDATION JUSQU'AU 11 MARS 1980 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 8 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 7 mars à 0 heure et le samedi 8 à 24 heures :

La profonde dépression centrée au nord de l'Irlande se déplacera vers la Belgique. La perturbation pluvieuse qui l'accompagne s'éloignera vers l'Europe centrale et la Méditerranée, et le courant maritime instable qui lui fait suite par le nord-ouest, affectera la France samedi. Une nouvelle perturbation venant de l'Atlantique s'approchera des côtes européennes dans la nuit de samedi à dimanche.

Samedi, à l'exception des régions bordant le golfe du Lion, qui bénéficieront d'assez belles éclaircies, le temps sera instable sur la France. On notera des éclaircies passagères qui alterneront avec des nuages parfois accompagnés d'averses ou de giboulées. Ces dernières seront plus fréquentes dès la fin de matinée sur les versants montagneux exposés à l'ouest et au nord, tandis qu'elles auront tendance à s'atténuer sur les régions de l'ouest. Le soir, le ciel se couvrira sur la Bretagne et le Cotentin ; quelques pluies pourront y débuter dans la nuit.

Les vents, de nord-ouest dominant, seront en général assez forts et forts sur les côtes.

Les températures minimales seront en baisse, surtout dans le Midi. Les températures maximales seront sans grand changement par rapport à celles de vendredi.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 mars ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 16 et 9 ; Bordeaux, 12 et 8 ; Bourges, 9 et 5 ; Brest, 12 et 4 ; Caen, 10 et 4 ; Cherbourg, 10 et 4 ; Clermont-Ferrand, 10 et 5 ; Dijon, 9 et 6 ; Grenoble, 14 et 5 ; Lille, 7 et 5 ; Lyon, 11 et 6 ; Marseille, 13 et 9 ; Nancy, 20 et 5 ; Nantes, 12 et 3 ; Nice, 14 et 7 ; Paris-Le Bourget, 9 et 5 ; Pau, 16 et 8 ; Perpignan, 16 et 10 ; Rennes, 14 et 4 ; Strasbourg, 9 et 7 ; Tours, 12 et 5 ; Toulouse, 14 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 30.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 8 degrés ; Amsterdam, 8 et 5 ; Athènes, 7 et 4 ; Berlin, 7 et 3 ; Bonn, 9 et 6 ; Bruxelles, 7 et 5 ; Le Caire, 23 et 11 ; îles Canaries, 19 et 16 ; Copenhague, 3 et 1 ; Genève, 9 et 5 ; Lisbonne, 15 et 11 ; Londres, 10 et 3 ; Madrid, 17 et 9 ; Moscou, —4 et —15 ; New-York, 4 et 3 ; Palma-de-Majorque, 17 et 8 ; Rome, 14 et 6 ; Stockholm, 6 et —1 ; Téhéran, 7 et 1.

Vendredi 7 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, était, à Paris, de 990,4 millibars, soit 742,9 millimètres de mercure.

LE TEMPS DIMANCHE

Le flux de nuages persistera sur notre pays. Des averses tendront à s'atténuer et à se localiser sur les massifs montagneux. Un passage de nuages abondants, accompagné de pluies intermittentes, affectera passagèrement la moitié nord-ouest de la France. Les températures varieront peu.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 6 mars, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008, Paris) qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes, le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe d'Huez, 150-600 ; Autrans, 20-80 ; Arêches-Beaufort, 50-300 ; Bellecombe-Crest-Voland, 80-180 ; Bonneval-sur-Arc, 175-450 ; Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs, 130-230 ; Chamonix, 50-600 ; Chamrousse, 80-100 ; La Chapelle-d'Abondance, 30-140 ; Châtel, 40-200 ; La Clusaz, 60-220 ; Combloux, 50-230 ; Les Contamines-Montjoie, 30-300 ; Courchevel, 60-270 ; Les Deux-Alpes, 85-430 ; Flaine, 100-515 ; Flumet-Praz-sur-Arly, 100-150 ; Les Gets, 50-180 ; Le Grand-Bornand, 30-180 ; Les Houches, 50-190 ; Megève, 40-180 ; Les Menuires, 85-330 ; Méribel, 75-260 ; Morzine-Avoriaz, 35-300 ; Pralognan-La Vanoise, 110-170 ; Saint-François-Longchamp, 30-180 ; Saint-Gervais-le-Bettex, 100-200 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse, 40-80 ; Samoëns, 90-240 ; Thollon-les-Mémises, 30-100 ; Tignes, 180-250 ; Val-Cenis, 90-250 ; Valloire, 55-150 ; Villard-de-Lans, 30-130 ; Valmorel, 145-240.

ALPES DU SUD

Auron, 40-80 ; Beuil-les-Launes, 40-60 ; La Colmiane-Valdeblore, 30-50 ; La Foux-d'Allos, 50-145 ; Isola 2000, 100-140 ; Montgenèvre, 100-150 ; Orcières-Merlette, 50-150 ; Les Orres, 50-150 ; Pra-Loup, 25-120 ; Risoul 1850, 80-140 ; Le Sauze-Super-Sauze, 30-140 ; Serre-Chevalier, 50-150 ; Valberg, 40-60 ; Vars, 50-180.

PYRENEES

Les Agudes, 0-70 ; Les Angles, 15-60 ; Ax-les-Thermes, 0-50 ; Cauterets-Lys, 20-80 ; Font-Romeu, 10-20 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes, 30-220. 266-66-68.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore, 40-140 ; Super-Besse, 50-120 ; Super-Lioran, 65-100.

JURA

Métabief-Mont-d'Or, 10-80 ; Les Rousses, 20-130.

VOSGES

La Bresse, 20-60 ; Gérardmer, 10-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle, 50-80.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 mars 1980 :

DES ARRÊTÉS

● Relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements relevant du ministère de l'éducation appartenant à des collectivités locales et réalisés par elles ;

● Portant application de l'article 4 du décret du 27 février 1980 portant adaptation pour les départements d'outre-mer des dispositions législatives du titre V du livre III du code du travail relatives aux travailleurs sans emploi et complétant la deuxième partie de ce code.

BREF

CONCOURS

A L'OCCASION DE L'ANNEE DU PATRIMOINE, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites et l'agence de voyages « Voyage Conseil » organisent jusqu'au 5 novembre, un concours photographique axé sur les petits édifices non protégés (chapelles, lavoirs, calvaires, etc.). Le concours est doté de cent prix, dont un voyage en Chine de vingt jours pour deux personnes.

★ **Renseignements et règlement : directions régionales des affaires culturelles, offices de tourisme, municipalités, agences du Crédit agricole ; Caisse nationale des monuments historiques, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris, tél. 274-22-22, poste 264.**

TRANSPORTS

CARTES DE CREDIT DANS LES GARES. — Actuellement, cinquante-trois gares sont habilitées *à recevoir le règlement des prestations* voyageurs d'un montant supérieur à 30 F au moyen de cartes de crédit. *Malgré les contraintes inhérentes au traitement* des factures, la société nationale envisage d'étendre la possibilité d'accréditer à ce mode de paiement un plus grand nombre d'établissements.

VIVRE A PARIS

ACCUEILLIR LES TOURISTES DE PAQUES. — L'Office de tourisme de Paris demande, comme il le fait depuis cinq ans, aux Parisiens et aux habitants des départements périphériques, de l'aider à accueillir les très nombreux visiteurs attendus pour le prochain week-end de Pâques (6-7 avril). Un service de logement chez l'habitant est organisé *sur son initiative.*

★ **Documentation complète disponible à l'Office de tourisme de Paris, 127, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. 720-16-78 et 720-04-96.**

PARIS EN VISITES

SAMEDI 8 MARS

« La route de la soie », 15 h., 6, place d'Iéna, Mme Bachelier (entrées limitées).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Saint-Eustache et la fontaine des Innocents », 15 h., devant l'église. Mme Meyniel.

« Sur les pas des grands écrivains », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Monet », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Hommage à Monet », 10 h. 45, Grand Palais (Arcus).

« Chez un grand restaurateur de meubles », 15 h., église Saint-Julien-le-Pauvre, angle de la rue Galande (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Arsenal de Sully », 14 h. 30, 3, rue de Sully (Mme Ferrand).

« La Chapelle expiatoire », 10 h. 30, 63, rue d'Anjou (Mlle Fleuriot).

« Hôtel de Lassay », 15 h., 128, rue de l'Université (Mme Hager).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 h., métro Palais-Royal (Mme Haulier).

« La fin du Moyen Age », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Chez Maxim's », 16 h. 15, 3, rue Royale (M. de La Roche), entrées limitées.

« Exposition Monet », 15 h. 30, Grand Palais (Tourisme culturel).

« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. R. Barjavel : « La charrette bleue. Souvenirs d'enfance » ; M. C.-H. Leconte : « La psychanalyse est-elle en faillite ? » ; M. J.-L. Cassirou : « Grâce à nos idées, aurons-nous du pétrole ? » (Club du Faubourg).

15 h., 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Mgr P. Poupard : « Le mouvement intellectuel et l'Eglise d'aujourd'hui » (Fondation Teilhard-de-Chardin).

15 h., amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, docteur P. Chauchard : « Le sommeil et les rêves » (Université populaire de Paris).

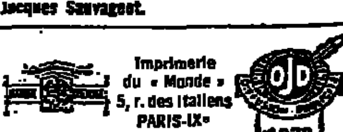
15 h., auditorium de la discothèque, bibliothèque Picpus, 70, rue de Picpus, M. M. Briguet : « Quatre-vingts minutes pour rendre vivante la longue et riche profusion de huit siècles de chant français ».

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Lestienne : « L'énergie solaire, perspectives françaises ».

15 h., 7, rue de l'Echelle : « Eckankar présente ses enseignements ».

20 h. 30, centre culturel de la Rose-Croix, 199, rue Saint-Martin, M. A. Slosman : « Aton contre Amon ou la présence éternelle d'Akhenaton ».

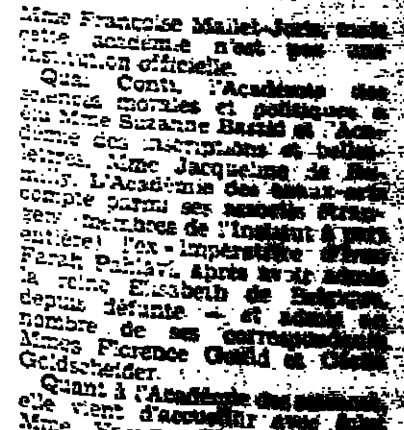
Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.







Le Monde

culture

DEUX ÉLECTIONS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« C'est un vote historique » a dit M. Jean d'Ormesson, commentant l'élection de Mme Marguerite Yourcenar à l'Académie française. La remplaçante de Roger Caillois a obtenu la majorité au premier tour de scrutin, avec vingt voix contre douze à M. Jean Dorst et quatre bulletins blancs dont trois marqués d'une croix. Elle se trouvait alors en Floride, où elle a embarqué de Miami, en fin d'après-midi, sur le paquebot « Mermoz » pour une croisière de dix jours dans les Caraïbes.

L'élection de M. Michel Droit au siège de Joseph Kessel a davantage surpris. Peu s'attendaient à le voir du premier coup atteindre (de justesse) la majorité avec dix-neuf voix contre treize à M. Robert Mallet et quatre bulletins blancs, tous pointés. Comprenne qui voudra.

L'Académie française, qui, avec ses quarante membres, fait maintenant le plein, marque donc un tournant dans son histoire. C'est ce qui sûrement éclaire les motivations des opposants, inquiets devant un changement dans ses habitudes, ses rites. Or, l'Académie, a dit encore M. d'Ormesson, qui salue en Mme Yourcenar un de nos plus grands écrivains vivants, « ne vit que par ses rites ».

Verrons-nous en l'an 2080, trente-neuf académiciennes se disputer à propos de l'entrée d'un homme dans la verte compagnie, comme l'a suggéré un mauvais plaisant ? Comme on se demandait si par cette brèche ouverte allait s'engouffrer un commando féminin, M. Alain Peyrefitte a répondu : « Pas tout de suite », en conseillant aux futures candidates d'attendre que les remous soient calmés.

JEAN-MARIE DUNOYER.

Marguerite Yourcenar
Philosophe et poète de l'histoire

(Suite de la première page.)

A première vue, cette œuvre paraît éclectique, dispersée. Marguerite Yourcenar s'est essayée dans tous les genres : au vers comme à la prose, à la critique comme au roman, à la nouvelle comme au théâtre ; elle s'est frottée à de multiples disciplines : l'art, la mythologie, l'histoire, la philosophie, la poésie, la généalogie ; elle a promené sa curiosité à travers maints pays et des cultures diverses ; cosmopolite, elle s'est donné des patries successives : en plus de ses Flandres natales, française et belge, l'Italie, la Grèce, les Etats-Unis, qui ont alternativement nourri sa création ; elle a tout autant vagabondé à travers les âges, avec deux points d'ancrage principaux : l'Antiquité grecque et romaine, la Renaissance européenne. Mais ses derniers livres l'ont v. > glisser vers le dix-neuvième siècle. Enfin, non contente d'élaborer une œuvre personnelle, elle nous a transmis, en les recréant, bien des trésors d'autrui : les poésies modernes du Gre ; Cavafy, de l'Américaine Hortense Flexner, les negro spirituals et cette anthologie toute récente tirée des douze premiers siècles de la poésie grecque.

Comment la définir ? Elle est historienne, poète, philosophe plutôt que romancière. Le premier terme assure d'un sérieux, le second d'une vision épique, le troisième d'une recherche où l'œuvre, malgré ses multiples points d'accroche, trouve son unité. Car, quel que soit le champ fouillé, c'est à quérir un art de *mieux vivre*, des moyens pour mieux délivrer l'homme de ses bandelettes, que s'emploie sa savante lucidité.

On dira qu'un tel dessein appartient au vieil humanisme, sans émouvoir Marguerite Yourcenar. Elle est loin de nos modes de pensée comme d'écriture. Loin, dans cette petite île du Maine où elle a trouvé son port, après avoir, surprise et contrainte par la guerre, émigré aux Etats-Unis en 1939. Et la *nomade* s'est faite sédentaire auprès d'une parfaite amie, Grace Friks, sa traductrice américaine, que la mort lui a enlevée en novembre dernier.

C'est dans cet ermitage où, de plus en plus, elle s'est rapprochée de la sagesse, de la nature et d'une existence monacale, que les premiers rayons de la gloire sont venus la toucher. Edités chez Plon en 1951, les *Mémoires d'Hadrien* apportent une éclosion tardive, propre à *ne* décourager aucun écrivain. Car elle avait déjà beaucoup publié dans les décennies précédentes, depuis 1929, date de son entrée en littérature, au Sans Pareil, avec *Alexis ou le traité du vain combat*, une pudique histoire d'homosexuel. Rien n'avait vraiment forcé l'audience, ni son passage chez Grasset ni l'accueil de Gallimard à ses *Nouvelles orientales* et à son troisième roman, le *Coup de grâce*.

Et soudain, avec ses *Mémoires* prêtés à un empereur romain, qui prend l. mesure de son existence, la notoriété commence. Et peut-être aussi les malentendus. J'entends encore Marguerite Yourcenar, venue à Paris en pleine *révolution* de mai 68, au moment où paraissait l'Œuvre au noir, son second grand roman historique, me dire : « *Le succès des* Mémoires d'Hadrien *a fait interpréter mon œuvre dans une direction qui n'est pas la sienne. On a vu dans ce livre un ouvrage d'érudition sur l'Antiquité. Il ne s'agissait, comme dans* l'Œuvre au noir, *que de la vie d'un homme aux prises avec le conditionnement du temps et cherchant à le surmonter, à le dominer.* »

L'Œuvre au noir, dont Zénon, le héros, était imaginaire et traversait les affrontements religieux de la Renaissance pour finir, vaincu mais libre, sur le bûcher, fut sans doute mieux compris qu'*Hadrien*. Le Prix Fémina, qui le couronna, agrandit le public de Marguerite Yourcenar. Deux ans après, elle était élue membre étranger de l'Académie royale de Belgique.

On dirait que la création de cette femme remarquable se bonifie, comme le vin, en vieillissant. Précédé, encadré par la réédition des œuvres de jeunesse, choisies, revues et corrigées, un autre grand projet prend corps. Se rapprochant d'elle-même sans toutefois se mettre en scène, Marguerite Yourcenar inaugure un genre nouveau, la généalogie poétique. Elle ressuscite ses ancêtre. maternels, paternels, remontant ou descendant les siècles, pour répondre à cette question formulée dans un Qoan Zen : « *Quel était votre visage avant que votre père et votre mère se soient rencontrés ?* » Il en sort deux livres magnifiques : *Souvenirs pieux* en 1974, *Archives du Nord* en 1977.

Le peintre des grands caractères s'efface devant le peintre de genre. Et pour une fois l'art y gagne. Ce *qu'il y avait de trop raide*, d'un peu hautain dans les romans précédents s'assouplit. Plus vibrante, Marguerite Yourcenar se *livre* davantage au rêve d'un passé plus familier qu'elle n'a pourtant pas connu. Il y a toute une sociologie de la femme au dix-neuvième siècle, immolée à la conservation de l'espèce, dans *Souvenirs pieux*, derrière la mère de Marguerite, morte en couches, après tant d'autres, en 1903. Et dans *Archives du Nord*, la juvénile figure d'un père insoumis, léger, aventureux, qui virevolte au rythme des valses dans le tournant dangereux d'une époque.

Marguerite Yourcenar s'achemine-t-elle vers l'autobiographie qu'on attend d'elle ? Elle nous a fait très peu de confidences directes, préférant ouvrir largement son regard et son esprit sur le temps et sur l'espace à se replier sur soi. Non qu'on ne la connaisse pas. Même en s'enveloppant d'une impressionnante érudition, même en se soumettant au discours classique, où l'ordre des pensées prime le tumulte des sensations. Marguerite Yourcenar n'a pas fait une œuvre détachée d'elle. On découvre ses penchants, ses valeurs, dans les portraits qu'elle a peints : figures historiques ou imaginaires, effacées ou célèbres. Ceux qu'elle aime résistent à tous les conformismes. Ceux qu'elle a choisis, pour s'y attacher, combattent et meurent pour s'affranchir des conventions et des aveuglements. Mais cet affranchissement va toujours de pair avec un perfectionnement intérieur dont les deux mots-clés sont détachement et compassion. C'est pourquoi dans sa lointaine Amérique elle a si souvent lutté contre les injustices. Et le sort fait aux animaux ne l'a pas moins émue que la condition féminine.

Cette œuvre forte, méditative, colorée par un puissant et sombre amour de la réalité qu'elle s'attache à rendre, sans l'embellir ni la noircir, est un incomparable instrument de libération. Mais aussi de communion avec les êtres, la vie, le passé, le monde, dont Marguerite Yourcenar n'a jamais cherché, en mystique intellectuelle, qu'à saisir la profonde unité.

JACQUELINE PIATIER.

UNE CORBEILLE PLEINE DE COURONNES

Outre les différents prix qui ont été décernés à trois de ses livres, et que nous avons cités dans sa bibliographie, Marguerite Yourcenar a obtenu, pour l'ensemble de son œuvre :

1972 : le Grand Prix littéraire de Monaco ;

1974 : le Grand Prix national des lettres ;

1977 : le Grand Prix de littérature de l'Académie française.

L'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique l'avait appelée à elle comme membre étranger en 1970.

UNE NATIONALITÉ RECOUVRÉE

Née en 1903 à Bruxelles d'un père français, Michel de Crayencour, et d'une mère belge, Marguerite Yourcenar, qui tira son pseudonyme de l'anagramme de son nom de famille, était de nationalité française.

A partir de 1939, s'étant fixée aux Etats-Unis, elle adopta la nationalité américaine, sans préciser qu'elle voulait garder la première, ce qu la lui fit perdre. Elle se retrouva donc citoyenne des Etats-Unis lorsqu'un petit groupe d'académiciens proposèrent en dehors de tous les usages sa candidature au fauteuil de Roger Caillois, en novembre dernier.

L'élection, d'abord prévue pour le 6 décembre, fut reportée au 6 mars. Le délai fut employé par Marguerite Yourcenar à présenter sa candidature en bonne et due forme, et par le garde des sceaux, très désireux de voir l'auteur des « Mémoires d'Hadrien » prendre place à ses côtés dans la Compagnie, à lui faire rendre sa nationalité d'origine, en raison « des liens manifestes culturels » qu'elle avait conservés avec la Fra. ce.

UNE ŒUVRE NOMBREUSE ET DIVERSE

1929 : *Alexis ou le vain combat*, roman réédité en 1959, puis en 1971.

1931 : *la Nouvelle Eurydice*, non repris.

1932 : *Pindare*, un essai, non repris.

1934 : *le Denier du rêve*, roman, réédité en 1972 ; *La mort conduit l'attelage*, nouvelles.

1936 : *Feux*, poèmes en prose.

1938 : *Nouvelles orientales*, réédité en 1975.

1939 : *Le Coup de grâce*, roman, réédité en 1972.

1951 : *les Mémoires d'Hadrien*, roman, prix Hélène-Vacaresco.

1954 : *Electre ou la Chute des masques*, théâtre.

1956 : *le Mystère d'Alceste*, théâtre, suivi de *Qui n'a pas son Minotaure*, qui vient d'être porté à la scène à Paris.

1958 : *Présentation critique de Constantin Cavafy*, essai et traduction.

1961 : *Rendre à César*, théâtre, tiré du *Denier du rêve*, édité en 1971, avec c ux autres pièces : *la Petite Sirène* et *Dialogue dans le marécage*.

1963 : *Sous bénéfice d'inventaire*, recueil d'essais. Prix Combat.

1965 : *Fleuve profond, sombre rivière*, traduction et commentaire de negro spirituals.

1968 : *l'Œuvre au noir*, roman, prix Femina.

1969 : *Présentation critique d'Hortense Flexner*, essai et traduction.

1974 : *Souvenirs pieux*, autobiographie familiale.

1977 : *Archives du Nord*, autobiographie familiale, suite du précédent.

1979 : *la Couronne et la Lyre*, anthologie et présentation de poètes de l'Antiquité grecque.

★ Toute l'œuvre de Marguerite Yourcenar a été éditée ou reprise chez Gallimard.

LES CHALEUREUSES FÉLICITATIONS DE M. GISCARD D'ESTAING

M. Valéry Giscard d'Estaing, dans un télégramme de félicitations envoyé le jeudi 6 mars de Jordanie, écrit à Mme Marguerite Yourcenar : « *Le président de la République, qui est par sa fonction protecteur de l'Académie française et, personnellement, un grand admirateur de votre œuvre, vous adresse ses chaleureuses et déférentes félicitations pour votre très brillante élection, qui consacre la place éminente des femmes dans la littérature française.* »

Michel Droit
Gaulliste, journaliste, romancier

Comme son concurrent au fauteuil de Joseph Kessel, rendu célèbre par son domptage, sur les ondes, de Paul Léautaud, Michel Droit doit le plus clair de sa notoriété à une interview sensationnelle, à une série de trois interviews plutôt : ses entretiens télévisés avec le général de Gaulle, en décembre 1968. C'était la première fois que le président de la République consentait à paraître sur le petit écran avec un partenaire, un journaliste de son choix.

Mais Michel Droit avait d'autres titres capables d'étayer sa candidature à l'Académie française.

Né le 23 janvier 1923 à Vincennes, élève de l'Ecole libre des sciences politiques, de 1941 à 1944, il s'était lié, dans les rangs de la Résistance, avec Jean Guignebert, chef du réseau « Marc », futur patron de la Radiodiffusion libre. Grâce à lui, il assume le reportage de l'insurrection de Paris, le 19 août 1944, et, le 26 août suivant, l'arrivée du général de Gaulle à l'Etoile.

Il suit ensuite la Ire armée comme correspondant de guerre sur le front d'Alsace, puis en Allemagne où, le 27 avril 1945, il est blessé près d'Ulm.

Grand reporter, il est alors l'envoyé spécial de la R.T.F. et de la presse écrite. Il parcourt le monde : Proche-Orient, Afrique du Nord, Afrique noire, Etats-Unis, Amérique du Sud, Extrême-Orient... Il collabore également au Monde *où il tient la première critique de télévision, de 1950 à 1956, et auquel il donne également des reportages et des chroniques sportives.*

En 1956, il passe à la télévision. Il y présente le journal télévisé et commente, en outre, la politique étrangère. A dater du 17 août 1956, il est, toujours à la télévision, chef du service Tribunes et débats. A peu près en même temps — en septembre, — Pierre Brisson lui confie le poste de rédacteur en chef du Figaro littéraire. *Il mène ces deux activités de front.*

...Non pas deux, mais trois, car Michel Droit trouve le temps d'écrire « pour lui » et de publier un bon nombre d'ouvrages. Non seulement des réflexions sur le temps présent, illustrées par ses souvenirs, mais des œuvres d'imagination.

Un premier roman, Plus rien au monde, *est couronné par le prix Max-Barthou 1954. C'est l'histoire d'une liaison entre un très jeune journaliste et une « femme du monde », où Emile Henriot avait décelé de belles pages sur Rome.*

Le suivant, le Retour, *obtient le Grand Prix du roman 1964 de l'Académie française (déjà !). Un avocat, Français d'Algérie, se réacclimate à la France après l'indépendance, au milieu des remous dramatiques qui ont suivi la décolonisation. Cela finit très mal pour le héros.*

On devine que l'intérêt documentaire de récits vécus en quelque sorte par le reporter prend souvent le pas sur le côté littéraire.

Puis, sous le titre général le Temps des hommes, *Michel Droit s'est attaqué à la chronologie de notre histoire contemporaine. Le premier volume,* les Compagnons de la Forêt-Noire *(1966), évoque quelques semaines d'une campagne d'un régiment de l'armée de Lattre sur la rive droite du Rhin. Le second,* l'Orient perdu *(1969), couvre les dernières années de la guerre d'Indochine jusqu'au désastre de Dien-Bien-Phu. Le troisième,* la Ville blanche *(1973), ramène le lecteur à Alger, mais en 1958, au moment de l'arrivée de de Gaulle. Le même héros se retrouve dans les trois romans. Ses mues successives l'ont conduit de l'adolescence à l'âge (presque) mûr.*

Citons encore un autre roman, beaucoup plus ancien, Pueblo ; *un recueil de dix nouvelles,* le Lion et le Marabout *(1979) ; des monographies illustrées,* la Camargue *(prix Carlos de Lazerme 1961),* Japon *(1965), un essai,* La coupe est pleine *(prix Malherbe 1976), et un volume de souvenirs sur le général de Gaulle,* les Feux du Crépuscule *(1977), souvenirs* « dont l'ampleur et la précision sont inversement proportionnelles au degré d'intimité de l'auteur avec son modèle *(cinq ou six rencontres)* », *a pu dire Pierre Viansson-Ponté.*

Est-ce tout ? Michel Droit est également l'auteur d'un essai sur André Maurois, le réalisateur de courts métrages littéraires, dont deux sur André Maurois et Pierre Mac-Orlan.

Polémiste, M. Michel Droit ne craint pas d'affirmer avec véhémence, notamment dans sa chronique hebdomadaire sur France-Inter, des opinions qu'il a qualifiées lui-même il y a quelques années, au cours de l'émission télévisée « Apostrophes », de « réactionnaires ». Récemment, il s'en est pris, dans « le Figaro Magazine », *au chanteur Serge Gainsbourg pour sa « parodie scandaleuse » de* la Marseillaise, *susceptible, selon lui, de provoquer une résurgence de l'antisémitisme.* — J.-M. D.

LES RÉACTIONS

Mme PELLETIER : l'égalité des chances.

Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine, déclare dans un message adressé à Mme Marguerite Yourcenar : « *Je salue cette élection, symbole très exemplaire des temps, et je me réjouis que soit ainsi consacrée une œuvre humaniste dans la tradition littéraire et culturelle française, qui vient prouver qu'aujourd'hui, sans discrimination, l'égalité des chances récompense le mérite et le talent.* »

M. PEYREFITTE : les droits de la femme.

M. Alain Peyrefitte, membre de l'Académie française et ministre de la justice, interrogé sur Europe 1, a évoqué cette « *élection historique* » : « *Cette première élection féminine à l'Académie française est heureuse puisqu'il s'agit d'une femme de grand talent* », a-t-il précisé, ajoutant néanmoins : « *Quand une société, une tribu, a des longues habitudes derrière elle, il est quelquefois dangereux de changer ces habitudes, changer ces rites. C'est donc, après beaucoup d'hésitations, qu'une majorité s'est dessinée en sa faveur. Cela veut dire que l'Académie française épouse son siècle.* »

M. GUITTON : l'action de Dieu.

De son côté, M. Jean Guitton, qui appartient également à l'Académie française, a déclaré au micro de R.T.L. : « *Je vois l'action de Dieu en sa faveur. J'étais de ceux qui étaient opposés à l'élection d'une femme à l'Académie française. Maintenant que c'est fait, je suis heureux.* »

Dans la presse parisienne

LIBERATION : Bof !

« *L'Académie française, bon... C'est lui faire bien de l'honneur que d'y entrer, comme le fit l'anthropologue Lévi-Strauss, en la mettant sur le même plan que les institutions et les rituels ancestraux des sociétés dites primitives. Un silence pudique conviendrait sans doute le mieux à propos de ce placard aux « Immortels » inventé par l'Etat centraliste français pour y coller ses vieux serviteurs. Un écrivain, admettons... pour une fois, et pour la première fois une femme, vient de s'y laisser élire du bout des lèvres. Bof.*

« *Jeune résistant sans doute, amoureux exhibitionniste de de Gaulle (il y en eut d'autres), Michel Droit est le commentateur le plus borné de l'évolution des mœurs et des idées depuis vingt ans : contre toutes les contestations, contre l'avortement, le haschisch, bien sûr, etc., il a battu tous les records de bêtise. Jusqu'au faux-pas xénophobe contre Dany le Boche, sans oublier l'antisémitisme ordinaire contre Serge Gainsbourg. Après quoi, il avait bien Droit à l'épée de bois !* »

Interrogé par *Libération*, Serge Gainsbourg a déclaré : « *Je crois que Joseph Kessel à qui il succède à l'Académie était juif... On va voir Michel Droit faire l'éloge d'un juif... A part ça, je m'en branle. Je m'en tape. Mais c'est assez comique...* »

LE FIGARO : une victoire de la littérature.

« *L'élection à l'Académie française de Marguerite Yourcenar n'est pas d'abord, comme un vain public pourrait être porté à le penser, une victoire du féminisme. C'est une victoire de la littérature. Il n'y a pas de polémique dans cette formule, mais une constatation : Marguerite Yourcenar met définitivement fin au mythe de la littérature féminine. C'est un écrivain plus qu'une femme qui entre sous la Coupole.* »

(JEAN D'ORMESSON.)

L'HUMANITE : un miracle grec.

« *Marguerite Yourcenar ne fait-elle le bonheur que de ceux qui croient aux grands hommes et aux grands écrivains ? Avec le personnage de Marguerite Yourcenar, la France a, enfin, son grand écrivain vivant. Il rassure : les écrivains ne font pas de politique. Il continue la tradition et ses audaces ne touchent pas à l'ordre classique sacro-saint de la belle langue française. Il me semble, quant à moi, que l'écrivain doit faire bouger la langue et rester un vivant parmi les vivants : être de son temps, au milieu des hommes et avec eux dans la lutte, l'espoir et le malheur. (...)*

» *L'élection de Marguerite Yourcenar : un miracle grec à l'Académie ?* »

(JEAN RISTAT.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : seule l'Eglise.

« *L'armée, depuis longtemps, accueille celles des femmes qui veulent bien d'elle. La Bourse s'est ouverte au sexe faible. Au Jockey-Club, le duc de Brissac commente l'élection de Marguerite Yourcenar avec flegme :* « « Ce n'est pas un drame, si elle a du talent ! ». *Il n'est que l'Eglise qui reste ferme comme un roc sur son* Pierre *de fondation, en se réclamant de Jésus, dont le club était effectivement limité à douze hommes.* »

(DOMINIQUE JAMET.)

Vers la fin d'une misogynie académique

« *Il faut bien que quelqu'un commence... Si par hasard c'était moi...* » Ainsi Mme Marguerite Yourcenar, après avoir répondu à Claude Servan-Schreiber (dans *F Magazine*) que le résultat de l'élection lui était indifférent, envisageait tout de même l'honneur d'être la première femme de l'Académie française.

Car cette compagnie était, des cinq compagnies qui, avec des prérogatives égales, forment l'Institut, la seule à ne pas compter d'académicienne. Il avait fallu à Anna de Noailles, puis à Colette qui lui succéda dans son fauteuil, « s'expatrier » en quelque sorte pour siéger à l'Académie royale de Belgique. Sans doute Colette fut-elle des Goncourt, comme l'est Mme Françoise Mallet-Joris, mais cette académie n'est pas une institution officielle.

Quai Conti, l'Académie des sciences morales et politiques a élu Mme Suzanne Bastid et l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Mme Jacqueline de Romilly. L'Académie des beaux-arts compte parmi ses associés étrangers (membres de l'Institut à part entière) l'ex-impératrice d'Iran Farah Pahlavi, après avoir admis la reine Elisabeth de Belgique, depuis défunte — et admis au nombre de ses correspondants Mmes Florence Gould et Cécile Goldscheider.

Quant à l'Académie des sciences, elle vient d'accueillir avec éclat Mme Yvonne Choquet-Bruhat dans la section des sciences mécaniques. En manière de réparation, dirait-on, de l'injustice dont furent victimes Marie Curie et Irène Joliot-Curie, ou pour donner l'exemple à l'Académie française, dont deux des membres appartiennent aux deux compagnies.

Certes trois ou quatre académiciennes, c'est peu en regard d'un total de deux cent quinze membres pour les cinq classes, qui se partagent en outre cent dix-sept associés étrangers. Mais la brèche ouverte par Mme Bastid en 1971 s'est peu à peu élargie. La route sera libre le jour où l'on oubliera le sexe pour ne considérer que le talent — ou le génie.

CULTURE

LE JOUR DU CINÉMA

Des films à Royaumont.

Une soirée publique de cinéma est organisée ce vendredi 7 mars, à 20 h. 30, à l'abbaye de Royaumont, avec des films de musique et de danse réalisés par Hugo Niebeling, Norman MacLaren, Dominique Delouche. Cette manifestation préfigure la mise en place au sein de la fondation d'un département cinématographique. Il y sera proposé une programmation régulière, prévue en liaison avec les autres secteurs d'activités culturelles, la musique, notamment.

Renseignements : Fondation Royaumont, direction culturelle, 95270 Asnières-sur-Oise, tél. : 035-30-16, 035-40-18.

Premier festival du P.S.U.

A l'occasion de son vingtième anniversaire, le P.S.U. propose son premier festival de cinéma sous le titre « Vingt ans de luttes, vingt ans d'espoir ». Il aura lieu à Paris, au Palais des arts, du 12 au 18 mars, et commencera par un film pour enfants : la Tarte volante, *de Lino del Fra. Un débat sera organisé chaque soir à 22 heures. Quatorze films seront présentés, notamment* Johnny s'en va en guerre, *de Dalton Trumbo,* Rude Journée pour la reine, *de René Allio,* le Soleil des hyènes, *de Ridha Beni.*

Palais des arts, 102, boulevard de Sébastopol, Paris-3e.

« WOYZECK », de Werner Herzog

Une tragédie du désespoir

Plus que de fidélité, c'est d'identification qu'il faut parler ici. Rarement communauté de cœur, de nerfs et d'âme entre un écrivain et un cinéaste fut plus frappante que dans ce *Woyzeck* cinématographique. Werner Herzog n'adapte pas Georg Büchner, il se projette ou se retrouve en lui. D'une pièce écrite en 1836 (pièce fragmentaire et qui fut publiée pour la première fois en 1879, c'est-à-dire quarante-deux ans après la mort de l'auteur), il se saisit comme d'une proie, et, sans chercher à la remodeler (comme le fit Alban Berg en composant son célèbre opéra), il nous la restitue dans sa nudité et son halètement originels.

Qui est Woyzeck ? Un soldat de quarante ans, en garnison dans une petite ville provinciale, vers les années 30 du siècle dernier. Un pauvre bougre, habard, traqué, apparemment simple d'esprit, que l'on méprise et dont on se moque.

Barbier du capitaine, cobaye pour un médecin féru d'absurdes expériences physiologiques, il ne cesse de courir, Woyzeck, toujours soucieux de bien faire, toujours au garde-à-vous et grelottant de peur devant ses supérieurs, toujours à la recherche de trois sous pour nourrir sa « putain » (il n'est pas légitimement marié) et son gosse. Pense-t-il seulement, Woyzeck ? Oui, il pense et même trop, comme le lui dit son capitaine (« *Ça te mine* »). Il lui semble entendre les voies mystérieuses de la nature, et sa misère, son dénuement, son désespoir, il essaie de les exprimer en phrases balbutiantes : « *La terre est un feu d'enfer et moi je suis glacé. L'enfer est froid...* »

On l'a compris : ce qui unit, à cent cinquante ans de distance, Büchner le dramaturge et Herzog le cinéaste, c'est leur vision hallucinée de la souffrance humaine. Woyzeck est le frère de Kaspar Hauser, qui disait : « *Les hommes pour moi sont comme des loups* », le frère également de Bruno, le vagabond berlinois venu chercher la mort au milieu des Indiens. Déshérité, abandonné comme eux, comme eux exilé du monde, réduit à l'état de sous-homme.

C'est en brèves séquences hachées (conformes au manuscrit posthume) que Werner Herzog nous décrit le calvaire de Woyzeck. Aucun esthétisme, aucun pittoresque, aucune sensiblerie dans la mise en scène. La rudesse, l'évidence d'un document à l'état brut. Récit que l'on dirait sculpté dans du granit ou gravé dans du métal. Chaque épisode fait mal, chaque image est une plongée au fond de l'angoisse. Et quand, bafoué par le seul être qu'il aime, Woyzeck en arrive à tuer l'indolente, la frivole Marie, quand lui-même se noie pour jeter toujours plus loin dans les eaux de l'étang son couteau ensanglanté, c'est avec la même âpreté, la même implacable rigueur (comme si nous avions dépassé le seuil de la pitié) qu'Herzog reconstitue le drame.

Woyzeck n'est pas un film aimable. L'abondance et la densité des dialogues le rendent difficile à suivre. Parfois on perd pied. Mais le choc que provoque cette tragédie de la misère morale est celui des grandes œuvres. Et puis, avec son masque de gargouille, ses gestes de robot, cette innocence, cet affolement, que nous lisons dans son regard, l'extraordinaire Klaus Kinski est là pour nous guider et nous émouvoir. Composition fascinante à laquelle il convient d'associer celle de Eva Mattes (couronnée à Cannes), admirable dans le rôle de Marie, l'infidèle compagne, la victime expiatoire du pauvre Woyzeck.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

LOUIS DE FUNÈS DANS « L'AVARE »

Harpagon, on l'a souvent remarqué, est moins un personnage qu'un rôle. Trop excessif pour prétendre à la vérité, ce personnage obéit davantage aux nécessités de la représentation théâtrale qu'à l'inspiration profonde de Molière. « *Ce n'est pas le portrait de l'Avare qui détermine l'intrigue, mais l'intrigue qui détermine les façons de vivre d'Harpagon* », constatait Pierre Brisson (1). D'où certaines invraisemblances de la pièce (le train de vie relativement luxueux du grippe-sous) et les nombreux emprunts (à Plaute bien sûr, mais également à plusieurs auteurs de l'époque) dont Molière l'a truffée.

Un rôle donc et d'autant plus séduisant pour un comédien qu'il autorise toutes les improvisations. Après en avoir longtemps rêvé, Louis de Funès s'en est emparé. Il a fait plus : cosignataire de la mise en scène avec Jean Girault, son vieux complice de la série des « Gendarmes », il a dans une large mesure déterminé le style, le rythme, la conception générale du film.

De cette adaptation commune il n'y a rien à dire, sinon que rigoureusement fidèle au texte de Molière, elle s'efforce d'en exploiter au maximum les ressources comiques. Cela ne va pas loin. On avance ici à pas prudents et d'une manière totalement empirique. Aucune idée générale, de l'invention au goutte-à-goutte. Soucieux d'éviter la monotonie du décor unique, Jean Girault nous transporte dans une rue, dans un jardin, et, chaque fois qu'il le peut, illustre par des images « mentales » ce qu'annoncent les dialogues.

Quant aux gags, ils hésitent entre le plus traditionnel des réalismes (bastonnades et cabrioles) et un burlesque que la sagesse du contexte général rend quelque peu saugrenu (Harpagon se métamorphose en paon pour courtiser Mariane, Frosine lui tire littéralement une « ligne » de la main, les chevaux de l'écurie sont réduits à l'état de dessins). La meilleure de ces « trouvailles » est finalement la dernière qui, dans un désert intemporel, nous montre Harpagon suant sang et eau à traîner sa précieuse cassette, tandis qu'une impitoyable quêteuse le poursuit.

Mais qu'importe le spectacle, qu'importe même le médiocre parti tiré de la pièce. C'est de Funès qu'on attend, c'est lui qu'on est venu voir. Collerette blanche et pourpoint noir, il surgit tel un très maigre oiseau de proie, et d'emblée vitupère, éructe, ricane, s'indigne, bouillonne, s'étouffe, ou bien minaude et se confond en de sournoises politesses. Est-ce *l'Avare* ? Oui, certes, et le plus hargneux, le plus atrabilaire, le plus délirant de tous. Un grigou, un tyran, qui, autant que par les mots, exprime son amour de l'or et son monstrueux égoïsme par des trépignements furibonds, des torsions de nez, des pirouettes inattendues et des mimiques convulsives.

C'est drôle. Malheureusement ce n'est pas très nouveau et, à se déchaîner ainsi pendant cinq actes, le génie funésien finit par s'essouffler. Des tics apparaissent que souligne la lenteur du *tempo* théâtral. A deux ou trois reprises, une expression dramatique, une lueur de panique dans ce regard si bleu, nous font croire que de Funès va changer de registre. Mais ce ne sont que de brèves, trop brèves notations. Le grand comédien avait fait surface. Sous les grimaces du pitre, à nouveau il s'éclipse.

Michel Galabru compose un truculent maître Jacques, Denise Gensac une savoureuse Frosine. Les jeunes interprètes qui incarnent Mariane, Cléante, Elise et Valère ont le mérite de moderniser des personnages traditionnellement assez mièvres. — J. B.

★ Voir les films nouveaux.

(1) *Molière*, par Pierre Brisson (éditions Gallimard).

THÉATRE

A REIMS

« SUR LES RUINES DE CARTHAGE » de René Kalisky

A Reims, le directeur du Centre dramatique national, Jean-Pierre Miquel, a mis en scène une pièce du dramaturge belge René Kalisky, quarante-quatre ans, *Sur les ruines de Carthage*.

L'action semble située dans un pays européen et dans un avenir, comme ce pays, non précisé, mais assez proche. Un professeur d'histoire à l'université, Georg Koschitzke, spécialiste des études carthaginoises, a eu des ennuis, peut-être pour instabilité sexuelle, du moins était-ce le prétexte invoqué. Il a quitté son logement, infesté de rats, et s'est réfugié dans la bibliothèque de sa classe, où il campe en compagnie d'une jeune femme-garçon. Survient un professeur plus jeune, Alfred Baron, le remplaçant de Koschitzke, qui va agresser (idéologiquement et physiquement) le vieux savant, et agresser aussi (sexuellement) la jeune femme. Le rideau tombe sur l'incendie des livres et du décor entier.

René Kalisky a, comme il le fait d'habitude (*Skandalon*, *Pique-nique de Claretta*, *Dave au bord de mer*, etc.), écrit un dialogue copieux, bourré jusqu'à la gueule de connotations morales, politiques. Il nous parle cette fois de l'enseignement de l'histoire, de la marginalité, du racisme, de la colonisation extérieure et intérieure, de la transexualité, des polices parallèles, du judaïsme, et d'autres notions actuelles et importantes.

On retrouve chez René Kalisky une manière d'insérer les idées, le discours d'idées, dans une dynamique très tendue du dialogue, qui fut en son temps pratiquée par le théâtre à thèse de Sartre, de Beauvoir et de Camus. C'était juste après la guerre, et cette dialectique super-loquace faisait suite à quatre années de silence. Sur ce tissu très nourri, Kalisky brode par moments à la manière de Giraudoux. Le « compost » kaliskyen est néanmoins un peu plus aéré dans *Sur les ruines de Carthage* que dans ses œuvres précédentes.

Robert Rimbaud (le vieux professeur) donne un petit peu de vie à son bonhomme, parce qu'il joue cela, si l'on veut, comme Gabin aurait joué un grand-père intellectuel déclinant. Didier Sandre (le jeune professeur) est plus sec. Jany Gastaldi (la petite transexuelle) donne du bout des doigts ce personnage de femme une fois de plus nettement conçu et senti par un homme.

La mise en scène de Jean-Pierre Miquel est très respectueuse du texte : elle le soutient, le bichonne, l'éclaircit.

MICHEL COURNOT.

★ Centre dramatique national de Reims, 20 h. 45.

MUSIQUE

« DON PERLIMPLIN », de Claude Arrieu au Grand Théâtre de Tours

On va répétant que plus personne ne sait écrire d'opéras, mais qui donc s'avise de cette dame compositeur, Claude Arrieu, élève de Paul Dukas, sous la plume de qui les mots s'envolent en musique sans jamais grincer, avec un charme et une poésie où tremblent les sentiments profonds ? Le Grand Théâtre de Tours, qui, malgré des moyens réduits, vient de nous offrir la création mondiale de *Amour de Don Perlimplin avec Bélise en son jardin* (1977), où Claude Arrieu, à soixante-quatorze ans, retrouvait l'accent même, les inflexions de ce Federico Garcia Lorca de vingt-neuf ans : fraîcheur et émerveillement de la jeunesse, regard acéré et idéaliste sur les folies de l'amour et sa flamme inextinguible.

Don Perlimplin, célibataire vieillissant, s'est épris de sa voisine Bélise depuis qu'il a vu « *son corps nu par le trou de la serrure* » ; elle accepte de l'épouser, *car il a de grands biens*, et le berne aussitôt avec les amants qui grimpent à son balcon. Mais à son tour elle s'est éprise du jeune homme sans visage au chant si doux qui la bombarde de lettres enflammées. Rendez-vous est fixé à l'inconnu, que Perlimplin jure de tuer, et il vient mourir poignardé aux pieds de Bélise, qui découvre sous le manteau rouge... Don Perlimplin expirant de cet amour qu'il ne put autrement exprimer et éterniser.

Conte cruel que Claude Arrieu décore d'une musique exquise, de chansons enchanteresses (écrites pour une représentation de la pièce en 1947), dans un langage, certes, des années 30, mais qui n'a pas pris une ride tant il exprime justement l'intelligence lucide et les élans du cœur.

On ne saurait rêver meilleurs interprètes qu'Isabelle Garcisanz, lumineusement belle comme son chant, et Luis Masson, Perlimplin gauche et touchant par cette jeunesse du fond de l'être débordant la rudesse du vieux garçon moustachu et barbu, avec Joyce Castle, excellente servante au grand cœur, et Berthe Monmart. Mise en scène fine et juste de Jean-Jacques Etcheverry dans de ravissants décors baroques de Jean Maillot, très bonne interprétation de l'Orchestre de Tours, dirigé avec autant de subtilité que d'accent par Guy Condette, voilà une production prête à voyager et à qui l'on souhaite un Tour de France.

La jeunesse radieuse de *Perlimplin* contrastait avec le côté artificiel du *Pauvre Matelot* de Darius Milhaud, qui est comme la caricature d'un opéra à bout de souffle que le compositeur tente de revigorer par une sève populaire. Mais les chansons de marin qu'il parodie nous en disent davantage que cette saynète pauvre et brutale, fort bien défendue cependant par Dany Barraud, Michel Jarry et Jean Kriff.

JACQUES LONCHAMPT.

DISQUES

Les prix de l'académie Charles-Cros

Les vingt-cinq prix 1980 de l'académie Charles-Cros ont été proclamés, jeudi 6 mars. Ils sont décernés aux disques suivants :

KAROL SZYMANOWSKI. — *Concerti pour violon n° 1 et n° 2*, par Konstanty-Andrzej Kulka (violon) et l'Orchestre symphonique national de la radio polonaise, dir. Jorky Maksymiuk. (EMI/PM C 069 03597).

FRANZ SCHUBERT. — *Sonates pour piano*, op. 53 D 850 en ré majeur, op. 53 D 840 en do majeur *Inachevée*, par Michel Dalberto (Erato STU 71 309).

JEAN-SEBASTIEN BACH. — Six *Sonates en trio*, par André Isoir ; à l'orgue G. Westeinfelder, de Esch-sur-Alzette (Calliope 1713/14).

JOSEPH HAYDN. — *Trios* (intégrale), par le Beaux-Arts Trio (Philips coffr. 676 8077).

ROBERT SCHUMANN. — *Sonates pour violon et piano n° 1* en la mineur op. 105, n° 2 en ré mineur op. 121, par Raphaël Oleg (violon), Yves Rault (piano) (Harmonia Mundi HM 489).

FRANCESCO DURANTE. — *Duetti da Camera*, concerto vocal, par J. Nelson (soprano), R. Jacobs (haute contre), W. Kuijken (violoncelle), W. Christie (clavecin) (Harmonia Mundi HM 1014).

HUGUES DUFOURT. — *Saturne*, ensemble de l'itinéraire, dir. Peter Eötvös. (Sappho, Edit. Jobert, Sappho 004).

ALBAN BERG. — *Lulu* (version intégrale), par T. Stratas, Y. Minton, H. Schwarz, F. Mazura, K. Riegel, T. Blankenheim, R. Tear, H. Pampuch, et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Pierre Boulez (DG 27-110 24, 4 × 30).

DIMITRI CHOSTAKOVITCH. — *Lady Macbeth de Mzensk*, par G. Vinchnevskaya, N. Gedda, D. Petkov, W. Krenn, R. Tear, B. Finnila, Ambrosian Opera Chorus, chef J. McCarthy, et le London Philharmonic Orchestra, dir. Mstislav Rostropovitch (EMI/PM C 167 03374/76).

G.-F. HAENDEL. — *Parthenope*, par K. Laki, H.-M. Molinari, R. Jacobs, J.-Y. Skinner, M. Hill, S. Varcoe, la Petite Bande, dir. Sigiswold Kuijken (Harmonia Mundi HM 2 0364/67).

CHRISTIANE EDA-PIERRE. — *Airs d'opéras comiques de Grétry et Philidor*, Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, dir. Neville Marriner (Philips 950 0609).

GRECE. — *Liturgies anciennes orthodoxes*, chants sacrés de la tradition byzantine, ensemble vocal Theodore Vassilikos (Ocora 55 8545/46(Musidisc Europe).

Anthologie du récital oriental. — Luth au Yemen, cithare en Egypte, luth au Liban, flûte en Turquie, cithare en Iran, réal. J.-C. Chabrier (Arabesques 53229/33, Sonopresse).

MARTIAL SOLAL. — *Suite for Trio*, avec N.-O. Pedersen (basse), D. Humair (drums) (Metronome MPS 006 8201 Pathé-Marconi).

COUNT BASIE. — *The complete Basie 1936-1941* (CBS 66101, 10 × 30).

DAVID BOWIE. — *Lodger (R.C.A. PL 13254)*.

GERARD PIERRON. — *G. Pierron chante Gaston Couté* (Chant du monde LDX 74700).

MICHEL JONASZ. — *Les années 80 commencent* (WEA/Atlantic WE 50690).

MARIE-JOSE VILAR. — *On ne saura jamais si c'était triste ou gai* (Escargot/C.B.S., ESC 393).

JEAN VASCA. — *De doute et d'envol* (R.C.A. PL 3723).

ROSINA DE PEIRA E MARTINA. — *Chansons de femmes* (Revolum/Chant du monde REV 018).

ANGELIQUE IONATOS. — *I Palami Sou* (Arc-en-ciel/SM 30945).

BULGARIE. — *Le mystère des voix bulgares* (Cellier INT 14 7603).

VIENNE. — *Danses 1850*, ensemble Bella Musica de Vienne, dir. M. Dittrich (Harmonia Mundi HM 1013).

UNA RAMOS. — *Le Pont de bois* (JB/R.C.A. 37305).

Une mention supplémentaire est accordée, en ouverture à l'année du patrimoine, à Jean-François Dutertre pour son *Anthologie de la musique française traditionnelle* (Chant du monde, LDX 74684 à 688).

D'autre part, quatre récompenses sont décernées, *in honorem*, à Dietrich Fischer-Dieskau (pour des enregistrements de Schumann, Reimann, Bartok, Pfitzner), Michel Corboz (pour des enregistrements de Monteverdi, Schubert, Mendelssohn, Charpentier), Willy Boskowsky (concert du Nouvel An, à Vienne) et Hélène Martin (*Hélène Martin et les poètes*).

Les journées du Mexique à l'UNESCO

On se dira que quinze jours pour le Mexique, et pour la première fois qu'il se manifeste ainsi à Paris, c'est bien peu. On pensera que le Mexique n'a pas encore digéré ses dieux morts et qu'après tout rien ne vaut le voyage. Et pourtant, ces quelques images que les Parisiens peuvent recevoir à l'Unesco donnent envie d'autres images et font regretter la modestie actuelle de la présence mexicaine à Paris (le centre culturel de l'avenue Bosquet n'excède pas les dimensions d'une simple galerie).

Il était difficile de transporter à Paris d'importants vestiges des arts anciens, on s'est borné à emprunter quelques pièces au Musée de l'homme. Par ailleurs, l'autre pôle de la curiosité traditionnelle, la céramique populaire, est à peine mieux représenté. On a surtout eu à cœur de donner un aperçu de la peinture moderne et les quelques œuvres exposées de Lopez Loza, Aceves Navarro, Edmundo Aquino, témoignent, à travers une fidélité troublante à la tradition nationale de la couleur forte, d'une invention originale dans l'abstraction linéaire et le symbolisme.

On peut aussi admirer une superbe exposition de photos de Manuel Alvarez Bravo, célébré par André Breton et amoureux fou du tragique familier de son pays, silhouettes tassées dans un fond de bar, étirement de cactées sous ciel d'orage, fabrique de cercueils d'enfants, lumière brutale de midi, demi-visages emprisonnés dans une fenêtre, échelles et murs poudreux à l'heure du silence.

Il faut souhaiter qu'on puisse revoir à Paris l'extraordinaire ballet Aztlan avec ses danses hiératiques, aux pas glissés, sur la pointe des pieds, brusquement secouées par une pétulance plus qu'espagnole : en elles, le souvenir des cultes cruels et tendres de l'ancien pays mais aussi la vigueur et l'élégance des guérilleros de 1910.

On pourra encore entendre mardi 11 le guitariste Villagomez et le 13 se produira le Ballet moderne Forion Ensanmble. Enfin, le 14 en clôture, la puissance d'un regard célèbre sur cet univers puissant entre tous : *Viva Mexico*, de S.M. Eisenstein.

BERNARD RAFFALLI.

★ Maison de l'UNESCO, 125, avenue de Suffren, Paris (7e), manifestations à 18 h. 30.

■ Une nouvelle lettre de « licenciement définitif » vient d'être envoyée aux employés du Casino de Paris (quelque cent cinquante personnes) ; selon la Fédération nationale du spectacle (C.G.T.), qui donne cette information, la direction du Casino de Paris aurait également fait savoir au comité d'entreprise que « de toute façon » l'établissement ne rouvrirait pas ses portes.

L'expert judiciaire ayant été chargé d'analyser la situation financière de la société des spectacles Jean Bauchet — propriétaire de ce théâtre — devrait faire savoir le 10 mars si l'exploitation du Casino peut continuer. La Fédération nationale du spectacle dénonce donc dans un communiqué une attitude « qui bafoue à l'avance toutes les décisions de la justice et démontre la volonté de M. Bauchet de casser le Casino de Paris ».

■ La Fête de la danse 1980, organisée sur l'initiative de la délégation départementale de la musique et de la danse, rassemblera à Evry, les 8 et 9 mars, près de quarante groupes et cours de la région ; Alejandro Witzmann-Anaya animera un atelier ouvert aux enseignants et animateurs (dimanche 10 h. 30).

■ A l'occasion de l'exposition Lo real imaginario, Gérard de Cortanze organisera deux rencontres d'écrivains et de peintres latino-américains, les 12 et 13 mars, à 20 heures, au Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin, 75004 Paris (tél. 278-13-03). Avec Luis Mizon, M. Rojas-Mix, J.E. Adoun, F. Campo, J.J. Saer, G. Manzur, S. Yurkievich, A. Dujorne-Ortiz.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Cendres.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : Méphisto.
Comédie des Champs-Elysées (357-39-03), 20 h. 45 : J'suis bien.
Salle Valhubert (584-30-60), 21 h. : Carmosine.
Centre Pompidou (222-77-00), 21 h. : les Travaux et les Jours.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : le Fantôme de l'Opéra.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Tartuffe.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : le Camp du Drap d'or.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Dialogue d'une prostituée avec son client.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 : le Légataire universel.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Do ré mi pas folle ; 20 h. 30 : Amélia.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Une drôle de vie.
Artistic-Athévains (272-26-77), 20 h. 30 : Un silence à sol.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Flaubert. — Théâtre de la Pie-Rouge (808-51-32), 20 h. 30 : Héroïne nationale.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : Une soirée comme une autre.
Chapelle Saint-Roch (296-46-55), 20 h. 30 : Douceur.
Cité internationale (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été. — Resserre, 20 h. 30 : Maximilien Decrous.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 21 h. : Le Père Noël est une ordure.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h. 30 : Grimaces et petits sanglots.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Chedid ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 21 h. 30 : En compagnie de Ritsos.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marigny (256-04-41), 21 h. : l'Azalée.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), I, 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Ça va ? Ça va très bien.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), I, 20 h. 30 : Elle est là. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : la Méthode.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Bécassouille.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Cavalier seul.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : le Bleu du ciel.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Une place au soleil.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Contes et exercices.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — Amphi, 20 h. 30 : le Motif ; 21 h. : Brian Stavechny, mime.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio-Théâtre 14 (527-13-88), 21 h. : le Grand Ecart.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Artaud roi.
Théâtre des Deux-Portes (361-24-51), 20 h. 30 : Catherine un soir de novembre.
Théâtre 18 (299-09-27), 19 h. : la Senorita (en espagnol).
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : L'arche du pont n'est plus solitaire.
Théâtre-en-Rond (387-75-38), 20 h. 30 : Sacrée famille.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Tricoter à Pontoise ; 22 h. 30 : le Bébé de M. Laurent.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : les Enfants de Zombi.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 20 h. 30 : Amour pour amour.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrasine.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Théâtre de la Villa (542-72-56), 20 h 45 : la Cagnotte.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h. 30 : l'Homme au chapeau de porcelaine.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Vendredi 7 mars

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bal Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 30 : les Vilains Bonshommes Verlaine et Rimbaud.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 45 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Si être heureuse était conté.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Tailla.
Cafessaion (278-46-42), 21 h. : Mollien chante Aragon ; 21 h. 30 : J. Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : Home ; 22 h. : Six points de suspension.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : R. Bohringer ; 21 h. 30 : H. Christiani ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. 45 : C. Aubron.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinstel.
Le Marche-Pied (636-72-45), 22 h. : B. Toussaint.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 30 : Abaddon ; 21 h. 30 : Segelstein.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : G. Langoureau.
Soupap (278-27-54), 20 h. 30 : Beijaflor (musique afro-brésilienne) ; 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
Splendid, 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : A. Ionatos, Tailla, S. Alexander, Rafaël et Regina, Obadia.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. : Orchidée ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : Ma vie est un enfer, mais je ne m'ennuie pas ; 22 h. 30 : Exhibitions pakotilles. — II, 21 h. : Antoine Tome.

Les comédies musicales

Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Viva Mexico.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : Ensemble de musique ancienne Honnestes Curieux (Dornel, Rameau, Duphly...) ; 21 h. : S. Marendaz, F. Tillard (Fauré).
Salle Gaveau, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. A. Girard, sol. R. Pasquier (Rossini, Paganini, Ravel...).
Ranelagh, 21 h. : Théâtre des marionnettes de Salzbourg (le Barbier de Séville).
Théâtre des Champs-Elysées, 19 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. P. Zukerman (Mozart).
Palais des congrès, 18 h. : les Philharmonistes de Châteauroux, dir. J. Komives (Gounod, Poulenc, Strauss...).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Schmitt, Debussy, Ravel...).
M.J.C. Poterne-des-Peupliers, 20 h. 45 : V. Enesco (Chopin, Glinka, Prokofiev).
Centre culturel du X[e], 18 h. 30 et 21 h. : B. Beratel, M. Hagenmuller, A.-M. Laala (Bach, Rameau...).
Eglise des Blancs-Manteaux, 20 h. 45 : les Escholiers de Sainte-Geneviève-des-Bois, chorale Joie et Chant (Ronsard, Bertrand...).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 20 h. 30 : la Petite Bande (Haydn, Bach, Mozart).

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Maxime Saury Jazz Fanfare.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : Duo Boell-Roubach.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : D. Levallet ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Mal Waldron Quintet.
Dunois (584-72-00), 22 h. 30 : Daniel Cobbi.
Faculté Dauphine, 20 h. 30 : Lone Ranger, Roods Survivers.
Gibus (770-78-88), 22 h. : Ketchup Richard.
Petit-Opportun (236-01-36), 22 h. : Patrice Galas Trio.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Aldo Romano Quintet.
Slow-Club (488-84-30), 21 h. 30 : Marc Laferrière.

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre Firmin-Gémier (666-02-74), 21 h. : Anne Sylvestre.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h. 30 : Opéra parlé.
Boulogne-Billancourt, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Chelles, C.C.M. (421-20-36), 20 h. 30 : la Révolte dans le désert.
Clamart, C.C. J.-Arp (645-11-87), 20 h. 30 : Mercedes Soza.
Clichy, ABC (270-03-18), 20 h. 30 : Pinocchio. — Théâtre Rutebeuf (737-59-50), 20 h. 45 : les Fusils de la Mère Carrar.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : Tchouk-tchouk Nougah.
Créteil, Maison André-Malraux (899-90-50), 20 h. 30 : Art Ensemble of Chicago.
Drancy, Salle des fêtes (830-12-34), 21 h. : Moun' Kika.
Elancourt, Maison pour tous (062-82-81), 21 h. : J. Thollot Quintet.
Ivry, Studio (673-37-43), 20 h. 30 : Le deuil sied à Electre. — Théâtre (672-37-43), 20 h. 30 : le Revizor.
Nogent-sur-Marne, Pavillon Baltard, 19 h. : Ecoute, maman ; Jungle la Ferraille.
Ris-Orangis, Salle Robert-Desnos (906-72-72), 20 h. 30 : Grand' peur et misère du III[e] Reich.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 : Expédition Pôle Est. — Grande salle, 20 h. 30 : Attention au travail ; 23 h. : Megumi Satsu.
Saint-Maur, Préau des Fous (886-30-15), 21 h. : Wozzeck.
Saint-Ouen-l'Aumône, M.J.C. (464-05-16), 21 h. : P. Font et Val.
Sarcelles, Forum des Cholettes (990-30-94), 21 h. : Magma.
Sartrouville, Théâtre (914-23-88), 21 h. : Honte à l'humanité.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), 21 h. : Arlequin serviteur de deux maîtres.
Vitry, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), 20 h. 30 : Visage de sable.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

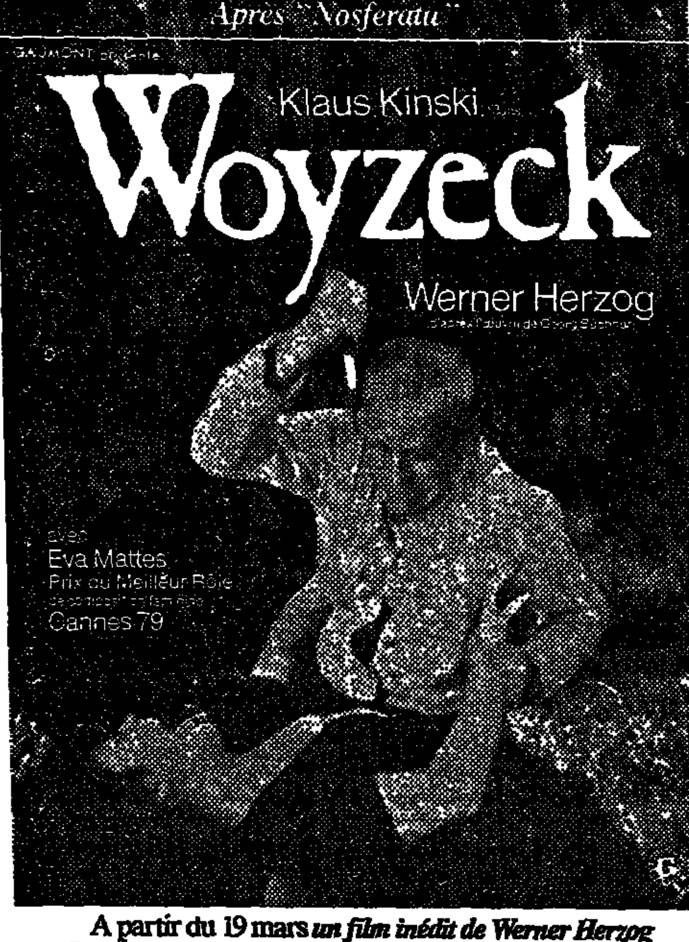
La cinémathèque

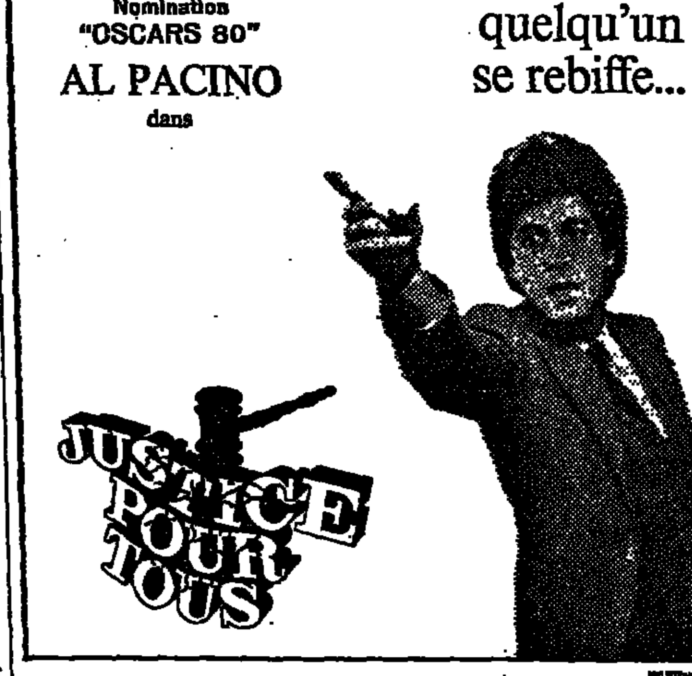
Chaillot (704-24-24), 16 h., 20 h. et 22 h., Cinéma italien (16 h. : Capitaine Morgan, d'A. de Toth et P. Zeglio ; 20 h. : Chacun son alibi, de M. Camerini ; 22 h. : le Loup de la Sila, de D. Coletti) ; 18 h., Hommage à Ozu : le Goût du riz au thé vert.
Beaubourg (278-35-57), 15 h., Théâtre de boulevard et cinéma : Compartiment de dames seules, de Christian-Jaque ; 17 h., Cinéma italien : la Strada, de F. Fellini ; 19 h., Cinéma russe et soviétique : le Grand Chemin, d'E. Choub ; 21 h., Hommage à Ozu : Une poule dans le vent.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egyp., v.o.) : La Clef, 5[e] (337-90-90) ; Studio Logos, 5[e] (354-26-42).
ALIEN (A., v.f.) : Haussmann, 9[e] (770-47-55).
AMERICAN GRAFFITI LA SUITE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8[e] (225-67-29).
AMYTIVILLE, LA MAISON DU DIABLE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; v.f. : Gaumont-les Halles, 1[er] (297-49-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Napoléon 17[e] (380-41-46) ; Helder, 9[e] (770-11-24) ; Rex, 2[e] (236-83-93) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Balzac, 8[e] (561-10-60).
BONS BAISERS D'ATHENES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
LES BORSALINI (Fr.) : Secrétan, 19[e] (206-71-33) ; U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45) ; Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8[e] (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
C'EST PAS MOI, C'EST LUI (Fr.) : Capri, 2[e] (508-11-69) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
C'ETAIT DEMAIN (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1[er] (297-49-70) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Saint-Germain Studio, 5[e] (354-42-72) ; (v.f.) : Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14[e] (327-84-50) ; Cambronne, 15[e] (734-42-96).
CLAIR DE FEMME (F.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
COCKTAIL MOLOTOV (F.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23).
CUL ET CHEMISE (A., v.f.) : Maxéville, 9[e] (770-72-86).
LA DEROBADE (F.) (*) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
DON GIOVANNI (F.-It.), v. it. : France-Elysées, 8[e] (723-71-11) ; Vendôme, 2[e] (742-97-52) ; Gaumont Rive-Gauche, 6[e] (548-26-36).
ELLE (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5[e] (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6[e] (222-72-80) ; Paris, 8[e] (359-53-99) ; Paramount-City, 8[e] (562-45-76) ; (v.f.) : Max Linder, 9[e] (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25).

(Lire la suite page 36.)







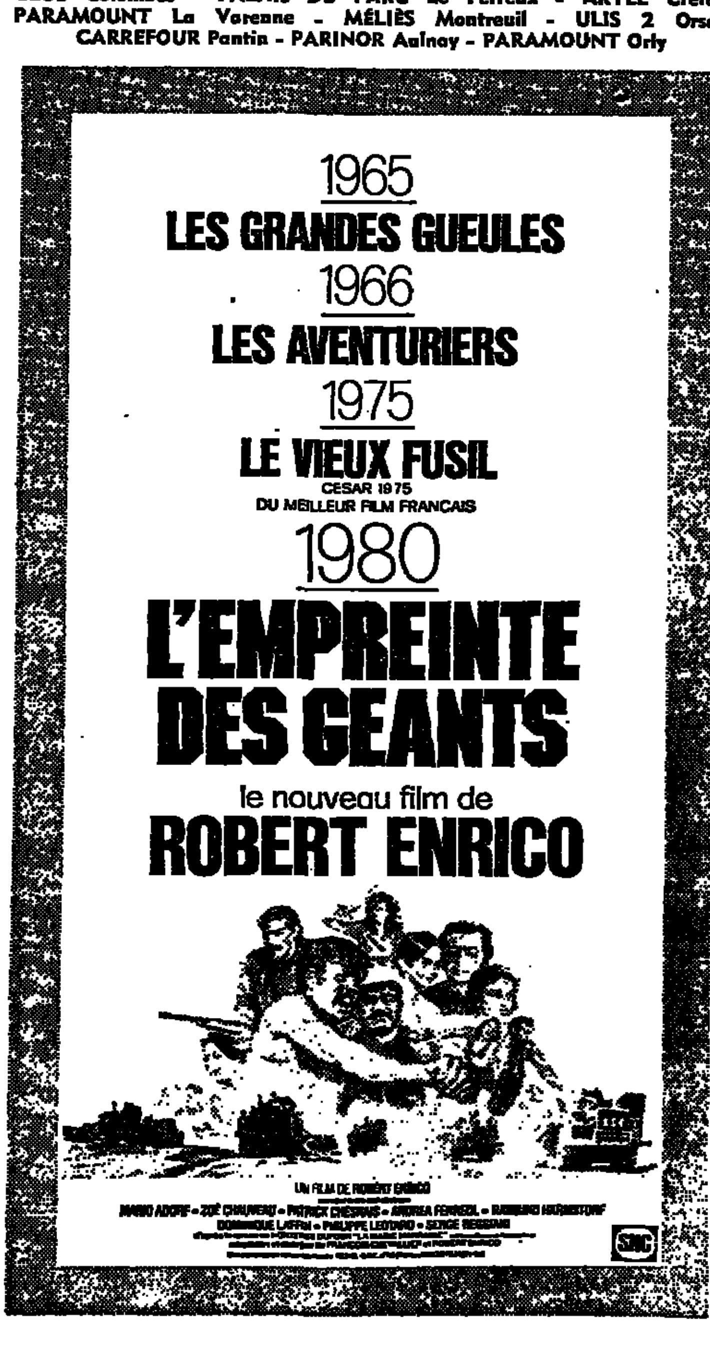




V.O. : ÉLYSÉES LINCOLN - SAINT-GERMAIN HUCHETTE - OLYMPIC ENTREPOT - OLYMPIC SAINT-GERMAIN
V.F. : MADELEINE - 7 PARNASSIENS - GAUMONT HALLES



GEORGE V - ÉLYSÉES CINÉMA - GRAND REX - PARAMOUNT OPÉRA U.G.C. OPÉRA - SAINT-MICHEL - U.G.C. DANTON - MISTRAL CLICHY PATHÉ - GAUMONT HALLES - PARAMOUNT MONTPARNASSE PARAMOUNT GOBELINS - U.G.C. GARE DE LYON - PARAMOUNT MAILLOT - CONVENTION SAINT-CHARLES - 3 MURAT - 3 SECRÉTAN CYRANO Versailles - FRANÇAIS Enghien - ALPHA et GAMMA Argenteuil CLUB Colombes - PALAIS DU PARC Le Perreux - ARTEL Créteil PARAMOUNT La Varenne - MÉLIÈS Montreuil - ULIS 2 Orsay CARREFOUR Pantin - PARINOR Aulnay - PARAMOUNT Orly



SPECTACLES

L'ENFER DES ZOMBIES (It., v.f.) (**) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; A.B.C., 2e (236-55-54).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.f.) : Cin-Ac Italiens, 2e (296-80-27).

LA FEMME-FLIC (F.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

FERNAND (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23).

FOU (Fr.). le Seine, 5e (325-95-99).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44)

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) :

HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).

HULK REVIENT (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

« I » COMME ICARE (Fr.) : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount - City, 8e (562-45-76) ; Ternes, 17e (380-10-41).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70); Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67); v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33); Richelieu, 2e (233-56-70); Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LES FILMS NOUVEAUX

BLACK JACK, film anglais de Kenneth Loach. V.O. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic - Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). — V.F. : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

WOYZECK, film allemand de Werner Herzog. V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; 14-juillet ; Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — Impérial, 2e (742-72-52).

L'AVARE, film français de Jean Girault : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier - Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount - City, 8e (562 - 45 - 76) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-22-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343 - 07 - 48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassiens, 14e (329 - 83 - 11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322 -19 - 23) ; Gaumont - Sud (327-84-50) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17).

MON ILE FARO, film suédois d'Ingmar Bergman. V.O. : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE SERPENT DANS L'OMBRE DU SINGE, film chinois de Cheung Sun. Le Seine, 5e (325-95-99).

JUSTICE POUR TOUS, film américain de Norman Jewison. V.O. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

L'EMPREINTE DES GEANTS, film français de Robert Enrico : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Elysées - Cinéma, 8e (225-37-90) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33 - 00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy - Pathé, 18e (522 - 46 - 01) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).

MONDO CARTOON, film collectif américain de dessins animés (l'Arbre musical, Café-bar, Why me ?, le Pas, Manga...). V.O. : La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace - Gaité, 14e (320-99-34) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

FILMING OTHELLO, film américain d'Orson Welles, v. o. : Action-République, 11e (805-51-33).

KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47).

LA LEGION SAUTE SUR KOLWEZI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

MA CHERIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

MAMITO (Fr.). : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Espace Gaîté, 14e (320-99-34), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

MANHATTAN (A., v.o.), Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Caméo, 9e (246-66-44), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA MORT EN DIRECT (Fr., v. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40). — V.f. : Colisée, 8e (359-29-46), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont - Gambetta, 20e 636-10-96).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

L'OMBRE ET LA NUIT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Normandie, 8e (359-41-18), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

PAYSANNES (Fr.) : La Clef, 5e (337-

LES PETITES FUGUES (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PIPICACADODO (It., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; 14-90-90).
Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (543-67-42) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais, 3e (278-47-86).

LA PRISE DU POUVOIR PAR PHILIPPE PETAIN (Fr.) : Parnassien, 14e (329-83-11).

REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LE REGNE DE NAPLES (It., all., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) en soirée.

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

RETOUR EN FORCE (Fr.) : Lumière, 9e (770-84-64) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322 - 19 - 23) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01).

ROCKY II (A., v.o.) : Mercury, 8e (562 - 75 - 90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

SALOPERIE DE ROCK'N ROLL (Fr.) : Saint - Séverin, 5e (354-50-91).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

SIMONE BARBES (Fr.) : Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326 - 58 - 00) ; Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.

LE TAMBOUR (All., v.o.) : Boul'-Mich, 5e (354-48-29).

TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

TOUT DEPEND DES FILLES (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

TRES INSUFFISANT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES TURLUPINS (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UN COUPLE PARFAIT (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

si vous auriez su, vous auriez venu...

DANIÈLE DELORME et YVES ROBERT présentent
LA GUERRE DES BOUTONS
d'après le roman de LOUIS PERGAUD
un film de **YVES ROBERT**
adaptation FRANÇOIS BOYER et YVES ROBERT
dialogues FRANÇOIS BOYER

UGC ERMITAGE • RIO-OPERA • UGC DANTON • MIRAMAR • UGC GOBELINS • MAGIC CONVENTION 3 SECRETAN • UGC GARE DE LYON et dans les meilleures salles de la Périphérie

MAC-MAHON - LA CLEF - ESPACE GAITÉ

MONDO CARTOON
Un programme de Paul Dopff et Gabriel Cotto
pink splash
10 des meilleurs dessins animés d'auteurs du monde entier couronnés dans les grands festivals internationaux récents.

SORTIE MERCREDI 12 MARS

GAUMONT présente
Sélection Cannes 1979
Lee Remick dans
LES EUROPÉENS
D'après le célèbre roman d'Henry James
avec Robin Ellis
et Wesley Addy, Tim Choate, Lisa Eichhorn, Kristin Griffith, Nancy New, Norman Snow, Helen Stenborg, Tim Woodward

Deux européens raffinés, un peu corrompus, papillons de nuit échappés du vieux continent voletent à s'en brûler les ailes autour de ce sanctuaire. C'est la bouleversante rencontre de deux mondes qui s'affrontent. Des sentiments violents, passionnés mais retenus, un langage subtil et délicat, des personnages purs et vrais, des images d'une beauté oubliée.
Un moment de grâce, de finesse et d'esprit.

STUDIO des URSULINES



MARIGNAN PATHÉ - BERLITZ SAINT-LAZARE PASQUIER QUINTETTE - 7 PARNASSIENS GAUMONT CONVENTION C 2 L VERSAILLES PATHÉ BELLE-ÉPINE THIAIS

LE MASQUE ET LA PLUME
"Ma chérie", un ravissant film avec deux merveilleuses, fantastiques comédiennes.
FRANCOIS REGIS BASTIDE
Charlotte Dubreuil a beaucoup, beaucoup de talent.
FRANÇOIS FORESTIER
Confondant d'intelligence.
ROBERT BENAYOUN



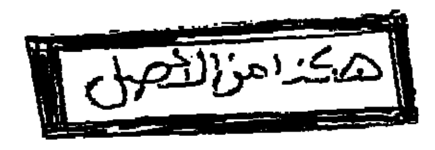
SPORTS

FOOTBALL

Difficiles lendemains stéphanois

arts ménagers 80
CNIT-PARIS-LA DEFENSE
DU 5 AU 10 MARS
PORTES OUVERTES SUR UN SALON PROFESSIONNEL
CE SOIR, VENDREDI 7 NOCTURNE JUSQU'A 23 H

هكذا من الأصل



RADIO-TÉLÉVISION

Une nouvelle « station libre » RADIO - PARIS 80

Un peu « pour sortir de l'état de léthargie où se trouvent actuellement les radios libres », beaucoup pour rompre avec des habitudes (l'émission-cassette une fois par semaine) des animateurs de plusieurs radios-pirates de la région parisienne ont décidé de « faire un gros coup » et de créer ensemble une radio « de qualité » avec un studio permanent, une vraie « grille de programmes » et un mode de financement par abonnements.

Radio-Paris 80 profite de l'invitation faite par Terre Nouvelle 80 (sorte de contre-salon organisé par des écologistes, contre le Salon Marjolaine de Nature et Progrès qui se tiendra du 7 au 16 mars sur 3 000 mètres carrés au 163, rue du Chevaleret dans le treizième arrondissement, avec des ateliers, des stands, etc.) pour installer là son matériel et émettre chaque jour à partir du vendredi 7 mars sur 93 MhZ en modulation de fréquence, de 18 heures à 23 heures (les samedi et dimanche à partir de 11 heures, le mercredi à partir de 15 heures). Les émissions feront intervenir les auditeurs en direct. Ils devront appeler le 583-45-45.

SPORTS

FOOTBALL

Difficiles lendemains stéphanois

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — Vainqueurs ou vaincus, qu'il pleuve ou qu'il neige, les Stéphanois sont, à chaque lendemain de Coupe d'Europe jouée à domicile, dès potronminet à l'entraînement dans les annexes du stade Geoffroy-Guichard.

Jeudi 6 mars, l'ambiance, comme on l'imagine, n'était pas à la joie. Il y a des lendemains difficiles. Pour la première fois, les Verts ont fait l'expérience des réveils de la défaite. Aucun des joueurs qui se sont fait tailler en pièces par Borussia Moenchengladbach n'avait encore connu pareille mésaventure.

Pourtant, apparemment rien n'a changé au stade Geoffroy-Guichard. Les curieux et les amis inconditionnels, peut-être moins nombreux que d'habitude, en tout cas moins bavards, étaient au rendez-vous traditionnel. Ils n'étaient pas trop fiers Platini, Rep, Larios, Rocheteau, Santini, à leur descente de voiture. Tous, à cette heure matinale, ont déjà lu les journaux, écouté les radios, bien compris le côté sans appel de leur échec. Les idoles sont déboulonnées. Ils sont bien encore les vedettes de l'actualité, oui, mais déjà on parle d'eux presque au passé.

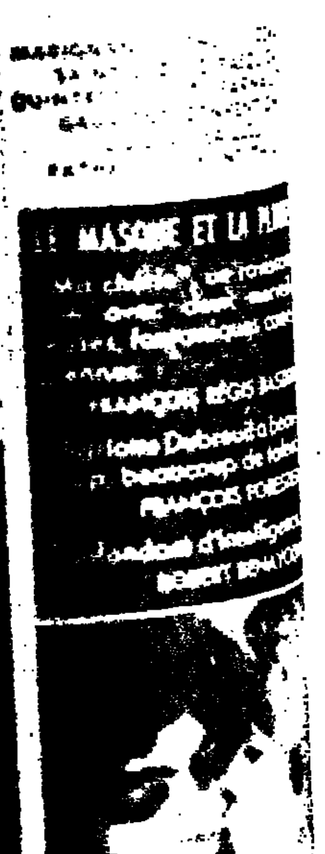
De toute évidence, tout sera fait pour éviter, sur la place publique, le déballage des désaccords qui sont, pour une bonne part, à l'origine du naufrage. Les règlements de comptes, s'ils ont lieu, se feront discrètement, entre quatre murs, comme la remise en ordre. S'il reste une cohésion à Saint-Etienne, c'est désormais pour se taire et laisser passer l'orage. Il ne se trouve plus personne, par exemple, pour parler à haute voix du salaire de Michel Platini, 160 000 par mois, révélé voici peu.

Quelques-uns, malgré l'entracte de la nuit, n'ont cependant pas encore reposé les pieds sur terre. Larios croit, ou feint de croire que tout a souri aux Allemands et rien aux Stéphanois, donc qu'il ne s'agit que d'une question de chance. Ainsi, il explique sérieusement que, dans les deux camps, on a eu quatre occasions et que Moenchengladbach les a mieux saisies. Dans les vestiaires, Platini et Rocheteau, tranquilles, prennent leur bain en silence. Rep rase les murs. Zimako affiche une décontraction rafraîchissante. Sans doute se rendit-il compte qu'il est le seul à n'avoir rien à se reprocher.

Comment Herbin, l'entraîneur, ne s'est-il pas rendu compte que le rendement et surtout l'efficacité de son équipe reposait depuis longtemps, pour beaucoup sur le talent original de Zimako et son pouvoir d'affoler les défenses adverses. Même en petite forme, Zimako méritait mieux que de jouer une mi-temps. Si Herbin a des reproches à faire aux joueurs, ils peuvent lui rendre la politesse.

FRANÇOIS JANIN.







Vendredi 7 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 **Un, rue Sésame.**
18 h 55 **C'est arrivé un jour.**
Vieille demoiselle présentant bien.
19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
Le retour en force des fibres alimentaires.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Au théâtre ce soir : « Miss Mabel ».**
De R.-C. Sheriff, avec Jaddeline, R. Le Beal, A. Alane, J.-P. Delage...
Miss Mabel a tué sa sœur jumelle et pris sa place !
22 h 30 **Pleins feux.**
Magazine culturel de J. Artur.
23 h 15 **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top-club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : « Petit Déjeuner compris ».**
De D. Thompson ; réal. M. Barny ; avec P. Mondy et M.-C. Barrault.
21 h 35 **Apostrophes.**
Histoire, amour et magie des objets et des vêtements. Avec MM. J. Préal (*Témoins de la vie paysanne : la Lorraine*) ; J. Laurent (*le Nu vêtu et dévêtu*) ; M. Rheims (*l'Enfer de la curiosité*) ; J.-M. Varenne (*la Magie des objets*) ; P. Germa (*Depuis quand*), et Mme Y. Verdier (*Façon de dire, façon de faire*).
22 h 50 **Journal.**
22 h 55 **Ciné-club (cycle Raimu) : « le Roi ».**
Film français de P. Colombier (1936), avec V. Francen, G. Morlay, E. Popesco, Raimu, A. Lefaur, P. Duvalles, H. Robert, P. Hersent. (N. Rediffusion.)
Adaptation modernisée (mais qui a gardé l'esprit parisien du modèle) d'une comédie Belle Epoque de Flers et Caillavet, satire de la vie mondaine et politique. Des acteurs de Boulevard éblouissants.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Les contes du folklore japonais : la perle mystérieuse ; Des livres pour nous.
18 h 55 **Tribune libre.**
Biologie et écologie, avec F. Poumenge, directeur au Museum.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Bucky et Pepito : Simbad junior.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **V 3 - Le nouveau vendredi : la solitude d'un chômeur du Nord.**
Reportage de P. Pesnot et G. Follin.
21 h 30 **Dramatique : « les Menteurs ».**
Scénario de M. Thevenin ; réalisation : M. Delbez ; avec : S. Valère et J.-M. Thibault.
22 h 25 **Journal.**
22 h 45 **Magazine : Thalassa.**

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Un Prêtre marié », d'après Barbey d'Aurevilly.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'humanité après l'australopithèque.
20 h., L'art dans la rue, la fête dans la ville.
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Amour de la musique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Festival du son ; Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Les Philharmonistes de Châteauroux, dir. Janos Komives : « Canzon en ut » et « Sonate en la » (Gabrieli), « Petite Symphonie pour instruments à vent » (Gounod), « Suite française » (Poulenc), « Octuor » (Stravinski), « le Beau Danube bleu » (J. Strauss).
20 h., Concert (en direct de Stuttgart) : « Trois pièces pour chant et orchestre, d'après Wozzeck » (Berg), « Concerto pour piano et orchestre n° 1 en ré mineur » (Brahms), par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. Uri Segal, avec W. Fine, soprano, S. Bishop, piano.
22 h. 15, Ouvert la nuit : « Sonate n° 1 », opus 2 (Beethoven), « Sonate » (Hummel), avec N. Lee, piano ; 23 h., Vieilles cires : Cycle Pierre Monteux, « Symphonie fantastique » (Berlioz), enregistrement de 1930 ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Rencontre avec Miklos Rozsa.

Samedi 8 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 **Emissions régionales.**
12 h 30 **Cuisine légère.**
La blanquette de veau à la crème d'herbes fines.
12 h 45 **La vie commence demain.**
Avenir (n° 4).
13 h **Journal.**
13 h 50 **Au plaisir du samedi.**
13 h. 55, La croisière s'amuse (n° 10) ; 14 h. 43, Un nom en or ; 14 h. 48, Plume d'Elan ; 14 h. 53, Découverte TF 1 : M. de Rossi ; 15 h. 9, Maya l'abeille ; 15 h. 33, Télé-troc ; 15 h. 41, Un nom en or ; 15 h. 45, Quentin Durward (n° 6) ; 16 h. 44, Le magazine de l'aventure ; 17 h. 27, Spiderman ; 17 h. 48, Avec des idées que savez-vous faire ?
18 h 10 **Trente millions d'amis.**
Les chiens d'avalanches.
18 h 40 **Magazine auto-moto.**
19 h 10 **Six minutes pour vous défendre.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Numéro un.**
Charles Aznavour.
21 h 35 **Série : « Anna Karenine » (n° 5).**
D'après L. Tolstoï, réal. B. Coleman.
22 h 30 **Télé-foot 1.**
23 h 30 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 **Journal des sourds et des malentendants.**
12 h **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h 30 **Samedi et demi.**
13 h 35 **Monsieur Cinéma.**
14 h 20 **Les jeux du stade.**
17 h 10 **Les moins d'vingt et les autres.**
17 h 55 **Course autour du monde (finale).**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top-club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : « Petit Déjeuner compris ».**
De D. Thompson. Réal. M. Barny (dernier épisode).
21 h 35 **Jeu : Interneiges.**
Finale, à Genève.
22 h 35 **Fenêtre sur...**
Ball.
23 h 10 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 **Les pieds sur terre : la Brucellose.**
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
18 h 30 **Pour les jeunes.**
Il était une fois l'homme ; Le printemps des peuples ; Les Africains : la traite des esclaves.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Histoires étranges : « la Morte amoureuse ».**
D'après T. Gautier ; adapt. : O. Rémy et P. Badel ; réal. : P. Kassovitz ; avec : F. Marthouret, J. Martin, L. Condaminas, G. Desarthes, J. Cleve, etc.
22 h **Journal.**
22 h 20 **Ciné-regards.**

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : L'information.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980 : les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., Sons : Sports (football à Amsterdam).
14 h. 5, Perspectives du vingtième siècle : Journée Jean Barraque.
17 h. 30, La Radio Suisse Romande présente : « Promenade parallèle », par D. Gisling.
18 h. 30, Entretiens de carême, par les pasteurs P. de Robert et P. Soullier : Le temps de l'épreuve (La Foi à l'épreuve).
19 h. 30, Entretien avec... A. Tansman (deuxième partie).
20 h., Le Retour à Paris, de L.-C. Sirjacq et B. Bayen, avec J.-P. Léaud, J. Berto, A. Wiazemski, R. Bussières, etc.
21 h. 33, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : Musiques pour les travailleurs et les étudiants immigrés (Afrique du Nord).
7 h. 40, Concert-promenade : œuvres d'Aubert, Liszt, J. Strauss, Ziehrer, Tchaïkovski, Stolz, Lube, Gibisch et Ponchielli.
8 h. 30, Musiques chorales : « Madrigaux et Motets » (P. Nenna), dir. D. Stevens.
9 h., Festival du son : Samedi, magazine de J.-M. Damian : Les classiques favoris ; Les rééditions ; Musique contemporaine ; Jazz ; Des idées... ; Haute Fidélité ; Enquêtes ; Actualité du disque lyrique.
16 h., Concert du Théâtre d'Orsay : « Quatuor avec piano en sol majeur » (J.-Ch. Bach), « Quatuor avec piano en la majeur », opus 26 (Brahms), par le Nouveau Trio Pasquier, avec J.-Cl. Pennetier.
17 h. 15, Ouverture : Présentation de la semaine du Matin des musiciens, par Ph. Beaussant : J.-S. Bach.
19 h. 15, Le concert du Matin des musiciens : Autour du groupe Jeune France.
20 h. 5, Soirée lyrique : « Béatrice de Tende », de Bellini, par les Chœurs de Radio-France, dir. J.-P. Kreder, et le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Aréna, avec E. Maruyama et R. Andrade, solistes.
23 h. 5, Comment l'entendez-vous ? Jean d'Ormesson, de l'Académie française (J. Haydn) ; 1 h., Le dernier concert : Festival de Saintes 1979, récital de clavecin Antoine Geoffroy Dechaume.

Dimanche 9 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**
9 h 30 **Chrétiens orientaux.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
11 h **Messe célébrée en l'église paroissiale de Ploërmel (Morbihan).**
Prédicateur : Père Jean de la Croix.
12 h **TF 1-TF 1.**
12 h 25 **25e concours Eurovision de la chanson française.**
13 h **Journal.**
13 h 20 **C'est pas sérieux.**
14 h 15 **Les rendez-vous du dimanche.**
De Michel Drucker.
15 h 30 **Tiercé.**
15 h 40 **Série : « le Signe de justice »**
Aloha, dame de cœur.
16 h 20 **Sports première.**
Championnat du monde cross-country. Cyclisme : Paris-Nice. Tennis : Coupe Davis (France-Finlande).
18 h **Série : « Commissaire Moulin ».**
Marée basse.
19 h 25 **Les animaux du monde.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : « la Folie des grandeurs ».**
Film français de G. Oury (1971), avec L. de Funès, Y. Montand, A. de Mendoza, K. Schubert, G. Tinti, A. Sapritch, P. Préboist. (Rediffusion.)
Parodie très drôle du drame romantique de Victor Hugo, « Ruy Blas ». Un vaudeville de cape et d'épée semé de gags minutieusement mis au point, avec Louis de Funès déchaîné et Yves Montand.
22 h 15 **Ballet-théâtre Joseph Russillo.**
« Phantasmes de Pierrot. »
23 h **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h **Emissions pédagogiques.**
11 h **On we go.**
11 h 15 **Chorus.**
12 h **Concert (en liaison avec France-Musique).**
Concerto pour violon et cordes en la mineur, de Bach ; *Concerto pour clavecin et cinq instruments*, de M. de Falla, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France.
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Série : « Colorado ».**
14 h 35 **Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.**
15 h 25 **Des animaux et des hommes.**
16 h 15 **Majax : passe-passe.**
16 h 45 **Série : « un Juge, un flic ».**
17 h 45 **Les Muppets.**
Avec Loretta Lynn.
18 h 10 **Dessine-moi un mouton.**
18 h 30 **Dessin animé.**
19 h **Stade 2.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : « Pearl Harbor ».**
Réalisation H. Averback et A. Singer.
22 h 5 **Document : Par elles-mêmes.**
Danièle Ullmo-Brun, psychanalyste.
22 h 35 **La grande parade du jazz.**
De J.-C. Averty.
Zoot Sims Special.
23 h 5 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h **Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés.**
Images du Portugal.
10 h 30 **Mosaïque.**
Emission préparée par T. Fares et J.-L. Orabona. Reportage : « Diagnostic », la vie d'un chirurgien camerounais exerçant en France ; Variétés : M. de Lourdes (Portugal), R. Journo (Tunisie), Lala (Togo), le Groupe Foliane (Yougoslavie).
16 h **Jeu : Tous contre trois.**
Cahors, cité lyre.
17 h **Prélude à l'après-midi.**
« Mélodies », d'Hugo Wolf, par C. Ludwig et H. Prey ; au piano : G. Parsons.
17 h 35 **Théâtre de toujours : « les Trois sœurs ».**
19 h 45 **Spécial DOM-TOM.**
20 h **Rire et sourire au Comic' Palace.**
20 h 30 **Une vie d'aventures : Félix Nadar.**
Réal. B. Miller.
21 h 25 **Journal.**
21 h 40 **L'invité de FR 3 : Venise.**
Emission de J.-M. Royer. Réal. M. Frydland.
Sur les traces de Paul Morand.
22 h 35 **Cinéma de minuit (cycle I. Thalberg) : « le Cameraman ».**
Film américain d'Ed. Sedwig (1928), avec B. Keaton, M. Day, H. Goodwin, S. Bracy, H. Gribbon (Muet. N. rediffusion).
Hommage d'un grand comique au cinématographe, à la prise de vue d'actualités et de la mise en scène. Une juste appréciation de l'univers d'un grand auteur de films : Buster Keaton, qui n'a pas, pourtant, signé la réalisation de celui-ci.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre-pensée française.
10 h., Messe à Notre-Dame de Saint-Lô.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Quinzaine musicale : Le concept de modernité à Lyon depuis l'entre-deux-guerres ; Folklore français et musique populaire à Genève.
14 h., Sons : Sports (rugby à Narbonne).
14 h. 5, « La Gloire de ton règne ou le Fauteuil en merisier », de G. Haurey, avec B. Jousser, R. Mollien, C. Loebe, M. Derville, etc.
16 h. 5, Le concept de modernité à Lyon depuis l'entre-deux-guerres (deuxième partie).
16 h. 45, Conférences de carême par le R. P. Sintias, à Notre-Dame de Paris : Tous ces mortels qui veulent vivre (Je t'ai appelé par Ton nom).
17 h. 30, Rencontre avec... G. Duby.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Paul Celan (deuxième partie).
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Do you hear H. Marcuse ? », par M. Cranaki et R. Parabet (rediffusion).
23 h., Musique de chambre : « Quatre Danses slaves », de Dvorak ; « Entre silences IV », d'Arma ; « Quatuor à cordes n° 4 » de Martinu.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères.
7 h. 40, Opéra bouffon : « la Spinalba ou le Vieux Fou » (Almeira), dir. G. Rivoli (fin).
9 h. 2, Les chants de l'âme : Liturgie arménienne.
9 h. 30, Cantate de Bach, BMV 97, pour le dimanche « Occuli mei ».
10 h. 30, Les petites oreilles : disques présentés par les enfants (Couperin, Mozart, Weber, Debussy).
12 h., Le concert de midi (simultané avec Antenne 2) :
13 h. 5, Tous en scène : Fred Astaire ; 13 h. 30, Jeunes solistes (en direct du Festival du son) : K. Fujii, pianiste (Messiaen).
14 h., Festival du son : œuvres de Haydn, Beethoven, Stravinski et Schoenberg, par l'Ensemble Contrastes, avec R. Pasquier, violon, C. Lavoix, piano, J. Di Donato, clarinette, R. François, flûte, et Ph. Muller, violoncelle.
15 h. 30, Histoire de la direction d'orchestre : Mendelssohn.
16 h. 15, Festival du son : La tribune des critiques de disques : « Concerto pour violon » (Tchaïkovski) ; 19 h., Jazz vivant : Les orchestres de Joe Henderson et de Dave Liebman au Festival de Ljubljana.
20 h. 5, Le concert du dimanche : présentation.
20 h. 30, Grands concerts d'archives : Erich Kleiber ; « Symphonie n° 5 en si bémol » (Schubert), par l'Orchestre de la Norddeutscher Rundfunk ; « Symphonie n° 6 en la majeur » et « Symphonie n° 5 en ut mineur » (Beethoven), par l'Orchestre de la Radio de Cologne.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h. 30, Equivalence ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 7 MARS

— En duplex de Beyrouth, *MM. Walid Joumblatt*, dirigeant du mouvement national libanais et *Béchir Gemayel*, chef des phalanges libanaises chrétiennes, s'entretiennent au cours d'un « Face à Face », sur France-Inter, à 19 h. 15.

SAMEDI 8 MARS

— Le magazine « Vécu » est consacré à la Yougoslavie, sur France-Inter, à 12 heures.

DIMANCHE 9 MARS

— *M. Meir Rosenne*, ambassadeur d'Israël en France, participe à « l'interview-événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

FESTIVAL DU SON

Espace sonore et style musical

L'acoutisque des lieux où la musique se fait entendre et le style de cette musique sont étroitement liés par des relations organiques : les compositeurs ont écrit en fonction d'acoustiques précises, d'églises ou de salles, et le style musical a évolué en conséquence. Mais aujourd'hui que le concert assure essentiellement la conservation des œuvres du passé, les lieux de la musique sont-ils vraiment adaptés à l'espace sonore que réclament ces œuvres ?

DE tout temps, musiciens, chanteurs, orateurs et, de façon plus générale, tous les individus ont adapté, le plus souvent empiriquement et inconsciemment, leurs expressions sonores à l'acoustique du milieu ambiant, que ce soit celle du plein air ou celle d'un lieu clos et couvert particulier. Les animaux eux-mêmes ne font pas autrement. Et on ne module pas sa voix de la même façon pour un appel crié en forêt que pour une conversation dans le métro.

Les sons ont un but à atteindre : l'auditeur ou le groupe d'auditeurs auxquels ils s'adressent, à distance plus ou moins grande, à travers un milieu plus ou moins propice, et cela pour communiquer intelligiblement un message précis. Mais ce faisant, celui qui émet les sons les entend lui-même : information extrêmement précieuse, puisque c'est en fonction de ce retour, de ce « feed back », qu'il modifie éventuellement son émission sonore afin d'en réaliser l'adaptation optimale au milieu ambiant et au but poursuivi.

Cette donnée, trop souvent négligée, est cependant fondamentale dans les salles de concert : le musicien sur scène règle son jeu selon ce qu'il perçoit des autres interprètes et ce que la salle lui renvoie. Une bonne acoustique ne doit donc pas se contenter de favoriser au mieux l'audition des assistants, elle participe à la qualité même de l'exécution musicale. Si les propriétés sonores de la salle ne sont pas favorables — son spectre de fréquence, notamment, — l'interprète modifiera instinctivement son exécution pour être perçu selon ses intentions, du moins en relation avec ce qu'il entend de son propre jeu, de la place où il se trouve. Mais cette modification du timbre, de la pose de la voix, du volume sonore, risque d'être ressentie par les auditeurs comme un défaut musical, quand elle ne va pas jusqu'à dénaturer plus profondément le son du musicien. On connaît de médiocres salles de théâtre lyrique responsables d'une altération définitive de l'émission vocale des chanteurs s'y produisant en troupe régulière.

Mais cette incidence de l'acoustique des salles joue un rôle plus décisif encore sur le style musical des compositeurs eux-mêmes, de même qu'elle a entraîné des modifications dans la facture instrumentale. La transformation acoustique profonde qui a accompagné le passage du style roman au gothique est pour une bonne part responsable de l'évolution du plain-chant vers la polyphonie de l'*Ars antiqua* apparue dans toute sa gloire sous les voûtes de Notre-Dame de Paris vers l'an 1200.

Plus tard, les conditions acoustiques et architecturales d'un lieu comme la basilique de Saint-Marc, à Venise, ont suscité un style très particulier de fanfares et de chœurs se répondant d'une tribune à l'autre : jeu d'alternances et de répons dont l'avenir sera fécond, puisqu'il donnera naissance aux compositions polychorales, au concerto grosso et, par suite, au concerto de soliste.

L'acoustique des églises du baroque autrichien présente une réverbération guère plus importante que celle des salles de concerts, donc sans risque de brouillage sonore ; c'est pour cette raison qu'une musique religieuse particulière a pu y fleurir, empruntant son style orchestral et vocal à la musique profane et théâtrale du temps. Les messes de Haydn et de Mozart, à Vienne, n'auraient pas eu de raisons d'être dans les cathédrales gothiques, pas plus que les motets versaillais d'un Delalonde.

On en dira tout autant de la musique d'orgue. Les maîtres classiques français, organistes dans des édifices très réverbérants, composent leurs livres d'orgue en suites de pages vivement contrastées : soit des pièces de détail, récits, duos ou trios, aux sonorités ténues que l'acoustique ne risque pas de mélanger et qui permettent donc des mouvements rapides, soit de grands pleins jeux procédant par larges plans et oppositions de masses, jouant avec les longues résonances des églises. A la même époque, un Jean-Sébastien Bach, travaillant à Weimar, à Arnstadt ou à Mülhauseen, y trouve des instruments de dimensions modestes dans des édifices, églises, chapelles ou châteaux, eux aussi relativement réduits et d'acoustique plutôt sèche ; il pourra développer un style musical baroque très virtuose, où la fugue, qui y joue un rôle important, restera constamment intelligible dans ses enchevêtrements polyphoniques les plus complexes.

Pour des raisons analogues, les musiciens de cour des dix-septième et dix-huitième siècles font la conquête de la virtuosité et des jeux de nuances raffinés, car les salles où leurs interprètes ont à se produire favorisent l'acuité auditive des assistants ; elles leur permettent de goûter dans leurs plus infimes détails les subtilités d'attaque et d'intensité, de phrasé et de vélocité d'exécutants placés au beau milieu de l'auditoire.

Le déferlement romantique

Un équilibre paraît ainsi stabilisé au moment où le déferlement romantique va bouleverser des données et obliger les compositeurs à trouver de nouveaux rapports stylistiques entre musique et acoutisque. Le courant du romantisme porte en effet les musiciens à rechercher des effets plus frappants, des masses sonores plus puissantes, pour des auditoires plus n o m b r e u x. C'est aussi le moment où se développe le concert public, dans des salles appropriées. La salle du Grand Concert de l'ancien Gewandhaus de Leipzig, qui servit un siècle durant (1781-1884), fut considérée comme l'archétype du genre. Berlioz, qui y dirigea, en trouvait la sonorité parfaite. De plan rectangulaire, elle était arrondie aux deux extrémités. Son plafond était plat. Le public y occupait des sièges amovibles alignés le long des deux grands murs, les deux parties de l'auditoire se faisant face de part et d'autre d'une travée centrale ; d'autres auditeurs prenaient place sur le balcon qui courait tout du long de la salle, tandis que les musiciens en occupaient le bout. E n t i è r e m e n t construite en bois et dépourvue de toute aspérité, elle reproduisait pour le public les caractéristiques acoustiques d'une grande salle de résidence princière. Les musiciens jouaient encore quasiment parmi l'assistance, et l'impact sonore que durent y avoir sur les quelques centaines de personnes présentes les œuvres symphoniques de Mendelssohn, de Liszt ou de Brahms, composées pour ce type de salle, devait être considérable.

A Paris, la salle qui allait devenir celle des concerts du Conservatoire a été édifiée en 1811. Elle obéit au plan traditionnel du théâtre dramatique. Cependant, l'orchestre n'y est pas relégué sur une scène en renfoncement, puisqu'il prend place sur une estrade qui prolonge le parterre, dans la salle elle-même. L'acoustique en est sonore et précise à la fois, en partie en raison de ses dimensions modestes — elle n'accueille guère plus de cinq cents auditeurs. Or, dès la fondation de la Société des Concerts, en 1828, les formations musicales qui s'y faisaient entendre réunissaient jusqu'à quatre-vingt-dix instrumentistes et soixante-dix choristes, masse considérable eu égard au volume de la salle. Qui plus est, les exécutants prenaient place sur des gradins fort élevés et rapprochés, qui composaient un véritable mur sonore face à l'auditoire, ce qui ne manquait sûrement pas de renforcer à la fois la puissance sonore et l'intelligibilité des instruments de l'orchestre.

C'est dans ces conditions que les Parisiens découvrirent la *symphonie Héroïque* de Beethoven, que Wagner y entendit pour la première fois la *Neuvième Symphonie*. Berlioz, familier de la salle, composa la *Symphonie fantastique* (qui y fut créée en décembre 1830) en ayant présentes à l'esprit ses caractéristiques acoustiques.

On saisit mieux ainsi de quels effets sonores il pouvait rêver dans son déchaînement instrumental — puissance, coloris, virtuosité, — effets dont la force devait être irrésistible : les auditeurs qui ont encore en tête la sonorité des concerts qu'on y donna jusqu'après la guerre peuvent en témoigner, de même qu'ils éprouvent quelque difficulté à reconnaître l'œuvre dans les salles cinq à dix fois plus grandes où on la joue aujourd'hui. Et, quant à la miraculeuse sonorité de l'orchestre, que les nostalgiques disent n'avoir jamais retrouvée depuis, les conditions d'*entente* des musiciens n'y étaient sans doute pas étrangères.

Quant à la littérature romantique du piano, on ne saurait oublier qu'elle était destinée à des salons particuliers ou à de très petites salles dont la forte absorption, surtout dans les fréquences élevées, reproduisait sans peine les conditions acoustiques du salon, de sa matité et de son intimité, favorisant le ton de la confidence personnelle et donnant toute leur valeur à l'agilité des traits et aux éclats sonores. Aussi, le piano s'accommode-t-il mal des grandes salles où les contrastes et les subtilités tendent à se diluer, malgré les instruments plus puissants qui ont été construits pour répondre à ces impératifs sonores nouveaux.

A partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la nécessité d'ouvrir le concert à un auditoire plus large devait entraîner la construction de nombreuses salles de concert. Celles-ci allaient d'abord suivre soit le plan du théâtre à l'italienne (Théâtre des Champs-Elysées à Paris), soit le plan agrandi des anciennes salles, elles-mêmes issues des salons de cour (salle Gaveau à Paris). C'est à ce dernier type qu'obéit la salle unanimement considérée comme possédant la meilleure acoustique au monde, le Grosser Musikvereinssaal de Vienne. On y retrouve le volume parallélépipédique, le balcon qui court sur trois côtés, le plafond plat et l'orchestre installé dans la salle même. Son volume est de 15 000 m3 et elle accueille mille sept cents personnes.

Ouverte au public en 1870, elle allait être suivie de quelques autres salles observant un plan analogue. Parmi les plus fameuses, le *Neues* Gewandhaus de Leipzig (1866), le Concertgebouw d'Amsterdam (1887), l'ancienne Philharmonie de Berlin (1888), la Grosse Tonhalle de Zurich (1895), le Boston Symphony Hall (1900) et la salle du conservatoire Tchaïkovsky de Moscou (1901), toutes considérées comme les plus appropriées à l'exécution de la musique symphonique du dix-neuvième siècle.

Les caractéristiques sonores de ces salles devaient favoriser le développement d e s formations orchestrales colossales de Mahler, de Strauss ou de Schoenberg : multiplication des effectifs instrumentaux pour accroître l'impact sonore à la mesure des volumes de salle plus grands, tout en maintenant la parfaite intelligibilité des nuances les plus fines, à la limite de l'audible, et des traits les plus rapides, jamais brouillés ni dilués. Mais les premiers chefs d'orchestre qui y interprétèrent la musique symphonique des décennies précédentes durent bien constater qu'elle n'y sonnait pas toujours avec la puissance qu'on lui avait connue naguère. A partir de Mahler, l'habitude fut prise de renforcer les effectifs, de doubler certains pupitres, dans les œuvres de Schumann et de Beethoven, notamment, au détriment de l'équilibre instrumental originel des œuvres.

La confrontation des deux exécutions de la *symphonie Héroïque*, l'une dans la salle du Théâtre des Champs-Elysées, en formation renforcée, et l'autre dans la salle de l'ancien Conservatoire, en formation 1830, fait apparaître des différences flagrantes, l'acoustique propre des salles aidant : p â t e sonore plus épaisse, plus sombre dans le premier cas, clarté incisive, coloris plus brillant et cuivré dans l'autre. Ces différences justifient l'effort de certains chefs d'orchestre enregistrant au disque des œuvres de l'époque romantique en respectant, autant que faire se peut, l'équilibre de couleurs instrumentales qui était le leur dans la volonté des compositeurs.

Il est en outre bien évident que la notion de mouvement métronomique ou de tempo d'exécution des œuvres est étroitement liée à l'acoustique propre des salles et à leur densité d'occupation par le public. Plus grande est la réverbération d'une salle, et plus le style musical doit se développer en larges plans sonores, ne demandant qu'un tempo lent et rechignant à la vélocité : plus mates sont les salles, et plus la virtuosité peut se faire valoir. Chefs d'orchestre et instrumentistes le savent bien, qui, pour donner à leurs auditeurs une égale sensation de vitesse, vont jouer sur une petite variation de tempo selon que la salle est grande ou petite, brillante ou mate, pleine ou vide.

Les impératifs économiques

Mais il semble que ce mouvement dialectique entre composition musicale et acoustique architecturale se soit aujourd'hui figé. A quel milieu sonore les œuvres contemporaines sont-elles destinées ? Ni les compositeurs, ni le public, ni les imprésarios, ni les architectes n'ont encore apporté de réponse à cette question pourtant fondamentale. Les impératifs économiques de notre société de masse, où le coût d'un concert n'a jamais été aussi élevé, conduisent à envisager des salles aussi vastes que possible pour amortir les frais de concerts consacrés à l'exécution d'œuvres du passé, écrites selon des critères acoustiques précis et très différents.

Mais les grandes salles posent des problèmes complexes (*le Monde* du 12 juin 1974), et, en France, aucune solution convaincante n'a encore été trouvée à ce problème. Ce n'est évidemment pas l'utilisation en auditorium d'une salle de conférences gigantesque comme le Palais des congrès (trois mille sept cents places, 50 000 m3) qui peut satisfaire ces besoins. Et alors que, pour des motifs à la fois sociologiques et économiques, on se sert, dans les festivals d'été notamment, des lieux les plus divers et parfois les plus hétéroclites pour faire entendre de la musique, la question se pose, plus que jamais, de savoir quel genre de style musical se trouve approprié à ces lieux.

La reconstitution pure et simple de conditions anciennes peut passer pour une utopie : les instruments, les modes de jeu, ont changé, mais aussi nos sensibilités et nos oreilles. On ne saurait cependant se montrer assez vigilant pour éviter les flagrantes erreurs qui se commettent journellement et ne peuvent que contredire les intentions ayant présidé à l'organisation des concerts.

Sur le plan de l'architecture, de grands exemples peuvent être pris à l'étranger de réalisations résolument nouvelles : les salles du Royal Festival Hall, à Londres (1951), et plus encore de la nouvelle Philharmonie, à Berlin (1963), due à Hans Scharoun, montrent qu'il est possible de concilier les nécessités de vastes auditoires avec les exigences d'une acoustique de très haute qualité. Au moment où l'on reparle d'un auditorium pour Paris, à La Villette, ce problème essentiel vaut d'être étudié de façon radicale. On ne devra en tout cas jamais perdre de vue l'un des enjeux de l'affaire : il ne peut y avoir de bon orchestre sans bonne salle.

GILLES CANTAGREL.

FESTIVAL DU SON

Les perversions de la haute fidélité

FACE au succès que la haute fidélité remporte auprès d'un public de plus en plus vaste, les psychosociologues ne sont pas à court d'explications. Ils vous démontreront que la chaîne haute fidélité s'inscrit dans l'ascension du niveau de vie de nos sociétés, qu'elle est le signe social reconnu d'un certain standing, enfin qu'elle apporte à l'individu, tout comme la voiture, la satisfaction facile de fantasmes nettement freudiens...

Ainsi, le succès de la haute fidélité tiendrait plus à son *image* qu'à son *utilité*. De même que l'essor de l'automobile n'est pas lié au seul besoin de se déplacer, de même l'essor de la haute fidélité déborderait largement sa finalité : le besoin d'écouter *fidèlement* de la musique reproduite. A l'extrême, dans l'acquisition d'une chaîne, la musique ne serait qu'un prétexte.

Un tel paradoxe ne va évidemment pas sans restrictions. Il existe en effet des catégories de gens pour lesquels l'achat d'une chaîne est presque exclusivement motivé par le désir d'écouter de la musique dans de bonnes conditions. Ils n'ont que faire d'épater leurs amis avec la puissance de leur amplificateur et, n'entendant rien à la technique, ils se soucient fort peu de savoir si leur matériel est à l'extrême pointe du progrès.

Beaucoup de musiciens entrent dans cette catégorie. Ils ont une relation trop directe avec la musique pour se fixer sur ses moyens de reproduction. D'ailleurs, contrairement à une idée répandue, ils sont souvent de fort mauvais juges de la qualité d'une chaîne. Non par manque d'oreille, mais par la nature particulière de leur audition. Pratiquant d'un instrument, ils prennent l'habitude d'entendre la musique de l'intérieur, de l'anticiper en l'écoutant, donc d'attacher plus d'importance à la façon dont les sons s'enchaînent qu'à la façon dont ils sonnent isolément. Des expériences menées par le professeur Leipp (1) ont en effet montré que la majorité des musiciens sont plus sensibles à la hauteur des sons (donc à leur relativité) qu'à leur timbre. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que d'éminents interprètes se contentent de chaînes médiocres, quand ce n'est d'archaïques électrophones...

Que le public très mélomane ne soit pas gêné par la déformation sonore des enregistrements anciens relève de la même explication. L'altération des timbres n'a pas d'importance, pourvu que le message musical passe. On peut même se demander jusqu'à quel point l'appauvrissement des timbres, en facilitant la perception des hauteurs, ne favorise pas la perception de l'essentiel : la compréhension de la structure.

A cet égard, révélatrices sont les critiques divergentes, voire opposées, que la restitution en haute fidélité soulève chez les musiciens ou les mélomanes et chez les amateurs de Hi-Fi. Couramment, les premiers reprochent aux chaînes leur séduction artificielle, leurs basses gonflées, leurs aigus métalliques, leur présence indiscrète, leur séparation sélective des instruments... Tandis que les seconds réclament toujours une présence plus analytique, une ampleur plus flatteuse, une stéréophonie plus sensationnelle...

Comme une drogue...

C'est bien cela que l'amateur de Hi-Fi attend de sa chaîne : des sensations sans cesse renouvelées. Pour lui, la meilleure installation n'est pas celle qui procure la meilleure illusion de la réalité, mais celle qui lui fait éprouver les émotions sonores les plus fortes. Comme une drogue, la haute fidélité est alors chargée de décupler le pouvoir de l'ouïe, quitte à le désintégrer... Comme une drogue, elle crée une accoutumance, avec les doses croissantes qui s'ensuivent. Très vite, l'oreille s'habitue aux déformations sonores les plus outrancières. Il lui faut bientôt plus de volume, plus de basses, plus d'aigus, plus de mordant, plus de relief... Ce « plus », toute une tendance commerciale de la haute fidélité s'attache à le satisfaire.

Par les apparences d'abord : abondance de boutons, de voyants, de contrôles de toutes sortes. Ensuite et surtout par une savante surenchère dans les performances. Des puissances vertigineuses, des bandes passantes ahurissantes, des taux de distorsion réduits à la limite du mesurable : peu importe que toutes ces prouesses entre marques se battent sur de l'infime, peu importe qu'elles rivalisent dans l'inaudible ; dès l'instant où le profane les prend pour argent comptant, dès qu'il compare les chiffres en croyant *a priori* qu'ils ont une signification pour l'oreille, l'autosuggestion a tôt fait de l'en convaincre. C'est naturellement pour cette raison que l'on voit tant de publicités jouer à fond la carte des performances, au mépris affiché de tout esprit pédagogique. Les « taux de distorsion », les « temps de montée », les « fréquences de réjection », les « facteurs d'amortissement », etc., au lieu d'être réservés aux initiés, sont copieusement servis au grand public. Comme la formule d'un médicament, toutes ces caractéristiques ont un pouvoir d'autant plus magique qu'on les comprend moins...

A l'encontre de ce terrorisme technologique, fleurit une haute fidélité nouvelle qui méprise ouvertement les mesures, les performances « objectives », pour ne mettre en avant que les qualités musicales. Ainsi, régulièrement, on voit apparaître une cellule, un amplificateur, un préamplificateur, qui se prétend meilleur que tout ce qui a été réalisé jusque-là, et qui, dans cette prétention à la suprématie, se dispense — ou presque — de toute référence à une quelconque objectivité...

Royaume du subjectif, cette haute fidélité recrute ses adeptes parmi les agnostiques de la mesure, les blasés de la technique, les mystiques du son. Partie d'une démystification de la technicité jargonneuse, cette « nouvelle haute fidélité », avec son obsession d'ériger l'oreille en juge suprême, finit par vouer à la musique un culte suspect. Dans cette chapelle, on ne parle plus du *rumble* ou du « scintillement » d'une platine, mais de sa « musicalité »... La musique devient l'alibi d'une insidieuse aliénation technique.

Mordu par la recherche de la perfection sonore, le passionné n'hésite pas à engager des sommes parfois exorbitantes pour acquérir le dernier matériel dont on lui a vanté les incomparables mérites.

Il lui fait subir d'interminables auditions. Il lui prodigue mille et une modifications. Tout cela dans l'espoir d'accéder, enfin, à ce stade de qualité céleste, où sa chaîne sera assez parfaite, assez *transparente*, pour qu'il puisse oublier son existence et jouir pleinement de la seule musique...

Mais, ce stade, il ne l'atteint jamais. Il peut d'autant moins l'atteindre qu'il a investi plus étroitement, plus obsessionnellement, sa quête d'absolu dans la technique.

En accumulant les recherches et les transformations les plus imaginatives, sans doute le passionné de haute fidélité se dédommage-t-il de sa douloureuse passivité à l'égard de la musique, mais, en même temps, il tombe dans une des perversités les plus sombres de notre époque, celle-là même qui consiste à faire de la technique une fin en soi... « *Le vice* », disait Paul Valéry, « *commence lorsqu'on se désintéresse du tout pour la partie* ». Rien de plus immoral, en vérité, que cette haute fidélité qui fait glisser le plaisir, progressivement de la musique vers les sons, et des sons vers le matériel qui les restitue...

JEAN-MARIE PIEL.

(1) Directeur du laboratoire d'acoustique de l'université de Paris-VI.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25 00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décorat. coordination ts corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84 et 893-30-02.

automobiles

vente

+ de 16 C.V.

P. à P. Mercedes 280 E 123, 76, 37.000 km. Aut. Rad. c., rouge moy. Prix 52.000 - Tél. 345-83-51

box-parking

Neuilly-s/Seine, quartier Bagatelle, à vendre emplacements de garage. - Tél. : 776-41-61 (Poste 855), du lundi au vendr. de 14 heures à 17 heures.

offres d'emploi

Société 100 personnes — 30 millions C.A. réorganisant ses services commerciaux pour mieux tirer parti de ses possibilités techniques sur des marchés porteurs de l'industrie mécanique et aéronautique offre situation stable, intéressante et d'avenir possibilité d'être promu CHEF DES VENTES à

ATTACHÉ COMMERCIAL

— Accrocheur et voulant réussir.
— Libre de se déplacer.
— Ayant : • minimum 35 ans,
• de bonnes notions de mécanique générale,
• expérience des ventes à l'industrie.

Siège et usine à 95 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

Ecrire avec C.V., date de disponibilité et rémunération souhaitée à Mme A. CAYEUX, 51 bis, av. de la République, 75011 Paris qui transmettra. Réponse assurée sous huitaine à ttes candidatures.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposé cette semaine.

- CHEF DES FABRICATIONS réf. 630 AV
- INGENIEUR LOGISTICIEN réf. 1242 N
- ORGANISATION COMPTABILITE réf. 7324 C

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris.

média-system

Physique hautes pressions fluides et solides moléculaires Laboratoire C.N.R.S. recherche

CANDIDATS BOURSIERS DOCTEUR INGENIEUR Formation grandes écoles.

Env. C.V. à LIMHP, Madame Caulke Université Paris-Nord, 93430 Villetaneuse.

GESTION 2000
102, rue Lafayette, Paris-10e

INGÉNIEUR ÉLECTRONIQUE

parlant anglais, expérience industrielle.

TÉL. : 246-42-01

Recherche

CHEF DE CENTRE

équipé wang/V.S. ayant minimum 4 a. expérience en tant que responsable exploitat. et/ou chef de projets Pratique COBOL, télétraitement. Education : niv. sup., bil. franc. angl. exigé. Adr. C.V. et prét. Ambassade des Etats-Unis Service du Personnel, 2, av. Gabriel, 75382 Paris ced. 08

Recherche

PRÉPARATEUR PUPITREUR

sur Wang/V.S., 2 à 3 ans expér. informatique, ét. second., franc-angl. nécess., connaiss. T.P., programm. souhaitée. Adr. C.V. + prétent., Ambassade des Etats-Unis, Service du Personnel, 2, av. Gabriel, 75382 Paris C. 08.

IMPORTANT GROUPE AGENCE DE VOYAGE
recherche

ORGANISATEUR

Une bonne expérience informatique serait déterminante.
Déplacement à prévoir.
Adr. C.V. + prét. à G.D.V. et Cie, 114, av. Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine, sous la référence N 12.

HISPANO-SUIZA

cherche
pour son Centre de BOIS-COLOMBES

INGENIEUR DE CALCULS

SUPAERO, CENTRALE, A& M, INSA, ENSI
pour calculs aérothermodynamiques de

TURBOMACHINES INDUSTRIELLES

Expérience minimum 5 ans en aérodynamique et en thermiques.

Très bonnes connaissances en calcul informatique.

Adresser lettre avec C.V. et photo aux Relations du travail sous réf. I.C.
HISPANO SUIZA
333, Bureaux de la Colline
92213 SAINT CLOUD Cedex.



HISPANO-SUIZA

Bois-Colombes

recherche pour sa Division
TURBOMACHINES INDUSTRIELLES
Turbines à Gaz et Compresseurs

Ingénieur d'Etudes Automatismes et Instrumentation

PROFIL :
Ingénieur diplômé Grandes Ecoles, type CENTRALE + SUPELEC - AM + SUPELEC, SUPELEC, TELECOM.
Expérience appréciée dans le domaine des EQUIPEMENTS PETROLIERS.

MISSION :
Responsable de l'étude, du suivi, de la réalisation et de la mise en service des automatismes et de l'instrumentation dans les applications des turbines à gaz et compresseurs.
Responsabilité hiérarchique sur B.E.

Déplacements à l'étranger de courte durée.
Bonne connaissance de l'Anglais.

Adresser lettre avec CV et photo aux Relations du travail sous réf. I.E. :
HISPANO SUIZA
333, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

propositions commerciales - capitaux

Solide Entreprise de l'Industrie horlogère Suisse

cherche

AGENTS GÉNÉRAUX

pour la France, jeunes et dynamiques, pour la mise sur le marché de son assortiment de montres conventionnelles ainsi que pour l'introduction de sa nouvelle palette de montres à quartz « analogues » de haute qualité.

Nous demandons : une formation commerciale approfondie, une formation en marketing et une expérience de vente autonome.

Les candidats doivent avoir des connaissances de la branche, soit être introduits chez d'importants distributeurs pour la vente de montres.

Les offres avec certificats sont à adresser sous chiffre 60.057 à PUBLICATAS, Service International, CH-4010 BALE.

Manager disposant licence USA haute technologie et potentiel d'exploitation bénéficiaire, rech. investisseurs en vue participation. Tél. 225-39-40 ou écrire sous référ. 1.829 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris cédex 02, qui transmettra.

HAUTE JOAILLERIE DIAMS PLACEMENTS

Bijouterie grande ville province ch. participation pour expansion. FAUQUE, 4, square Lesage, 75012 Paris. Tél. 345-30-27

traductions

Traductrice indépendante, diplômée E.S.I.T. anglais, espagnol, portugais - Etudie ttes propositions. Tél. 350-88-79.

demandes d'emploi

Cuisinier cherche place colonie de vacances 1 mois environ. Corse ou Côte d'Azur à compter du 10 juillet.

M. Léon Coutier, 71, avenue du Drapeau, 21100 DIJON.

PEINTRE COLLEUR

hautement qualifié ch. emploi préf. entretien, banl. Est et Paris. DELBART. tél. : 846-33-10.

enseignem.

APPRENEZ L'ALLEMAND EN ALLEMAGNE
Fremdsprachen-Institut MAWRIZKI
Cours intensifs même pendant les vacances.
Prospectus sur demande :
MAWRIZKI,
Wilhelm-Blum-Strasse 12/14
D-6900 Heidelberg.

secrétaires

Recherche

SECRÉTAIRE EXPERIMENTEE

pour régie publicitaire (frappes, suivi d'ordres, facturation).

Env. C.V. et prétentions sous réf. 2.189 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09.

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Qui sommes nous ?

Une maison suisse, qui produit depuis de nombreuses années des tissus d'actualité pour robes et chemises et plus spécialement des imprimés de coton et des unis de haute qualité. Nous commercialisons, par ailleurs, un programme sportswear basé sur la représentaion de fabricants de velours, de denim, de popeline et d'imitations de cuir de renommée internationale. Le concept moderne de nos départements de création et de marketing nous vaut, auprès de notre clientèle, la réputation d'une firme flexible et « dans le vent ». Notre concept de base est le travail d'équipe. Toutefois, les différentes fonctions sont déléguées de manière à permettre les initiatives et les réalisations personnelles.

Dans ce cadre nous recherchons pour notre équipe de direction un

chef de vente pour la France

Sa tâche

comprend — outre la vente directe — le développement de programmes en étroite collaboration avec nos clients et en fonction de leurs collections.

Son activité comporte principalement :

— L'entière responsabilité de la stratégie de vente pour les marchés dont il assume la direction ;
— La direction et l'expansion du département de vente au siège de notre firme ainsi que du groupe des représentants ;
— La création de relations étroites avec la clientèle par la mise au point de programmes d'articles communs ;
— L'étude attentive du marché et une contribution à l'élaboration des produits.

Ses capacités

doivent être confirmées par

— Les contacts qu'il entretient déjà avec les grands confectionneurs français de vêtements dames et hommes ;
— Une bonne connaissance du français et de l'allemand;
— Un flair de la mode de nature à permettre la direction judicieuse des programmes de production ;
— Une personnalité à même de susciter la confiance des clients et de jeter les bases de relations durables ;
— Son entrain à motiver ses collaborateurs dans le cadre d'un travail d'équipe ;
— Le plaisir d'effectuer de longs déplacements et des études de marché.



Nous pensons que ce poste, étroitement lié à nos produits, convient de préférence à une personne qui est déjà en rapport direct avec notre branche et rompue aux questions touchant l'industrie textile, la confection ou le sportswear.

Si ce poste vous intéresse veuillez vous adresser par écrit à M. Reinhard Schilling

METTLER & CIE S.A., Rosenbergstrasse 30, 9001 Saint-Gall (Suisse)
Téléphone : (071) 20-91-91

ABIDJAN

Société industrielle de premier plan cherche à pourvoir le poste de

CHEF COMPTABLE

de formation Sup. de Co., DECS, Expertise comptable ou équivalent.

Le candidat devra prouver l'expérience professionnelle confirmée de 10 ans minimum acquise par exemple au sein d'un cabinet d'audit et exercer avec succès dans l'industrie.

Il supervisera
— la comptabilité générale et analytique
— le contrôle budgétaire
— la fiscalité et les finances.

Il assurera la formation du personnel local de la comptabilité.

Il sera obligatoirement bilingue Français/Anglais. La rémunération et les avantages garantis par contrat sont des éléments attractifs.

Ecrire à
01 - B.P. 3962 - ABIDJAN 01 - COTE-D'IVOIRE



emplois régionaux

La Ville de REIMS recherche pr son Service de l'Information

2 TECHNICIENS (NES)
de la Communication qui seront chargés :
— de concevoir des programmes audio-visuels et des expositions ;
— de concevoir et de rédiger le bulletin municipal mensuel.
Ils s'appuieront sur un responsable administratif qui veillera à la bonne coordination des tâches.
Nous souhaitons rencontrer des candidats de formation supérieure, ayant acquis une 1re expérience dans le domaine de l'information.

Adresser les candidatures (lettre manuscrite + curriculum vitae avec photo) à : Monsieur le Maire de la ville de REIMS, Bureau du Personnel, Hôtel de Ville, 51096 REIMS CEDEX (avant le 14 mars 1980).

Usine fabrication matériels pour industrie pétrolière : forage et têtes de puits, implantée sud de la France recherche pour fonction commerciale sédentaire

AGENT TECHNIQUE

Pratique de la langue anglaise, parlée, lue et écrite OBLIGATOIRE.
Discrétion assurée.
Adr. C.V et prétentions à Havas NEUILLY No 83.494.

Pour province

INGÉNIEURS ELECTRONIQUE
INGÉNIEURS INFORMATIQUE

I.S.T 20, rue Friant, 14e. 542-61-24

Industriel Francais du médicament, centre d'études biologiques B.P. 563 Miserey. 27005 EVREUX Cedex, rech. : 1 TOXICOLOGUE docteur vétérinaire exclusivement. Env. C.V. et prétentions

représent. offre

Editions Jacques GLENAT ch. REPRESENTANTS exclusifs ou multicartes Sect. E N. Centre. - Env. C.V. 6, r. Chanaron, 38100 Grenoble.

Cherche REPRESENTANT en moquette et peinture Bon salaire, si capable Envoyer curriculum vitae à : P.P.H. no 467 GAP 05000

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements vente

5e arrdt.

Près PANTHEON

9, RUE DE L'ESTRAPADE
Très beaux 2 P., 48 ou 59 m2 dans hôtel particulier restauré. Frais notaire réduits.
Sur place jeudi, vend., samedi de 14 h. 30 à 18 h. : 267-48-81.

Situation exceptionnelle
150 M2 ENVIRON
à aménager partiellement
VUE NOTRE-DAME
Imm. pierre de taille XVIIe. Belle rénovation. Sur place ce jour de 11 h. 30 à 16 h. 30. 1, rue de Poissy.

ST-JACQUES STUDIO 20 m2 130.000 F
CHAMBRE 12 m2 - 72.000 F. Imm. sans asc. - Tél. 535-45-72.

6e arrdt.

MÉTRO SAINT-MICHEL
Dans ancien hôtel particulier, petit 2 PIECES, cuis., c. de toil w.-c., SOUS-PLAFOND 3,90 M. 2, RUE DES POITEVINS, dim., lundi, mardi de 14 à 17 h.

7e arrdt.

STUDIO 140 000 F
Petit, refait neuf. Samedi, 9, rue du Champ-de-Mars, 14 à 17 h.

12e arrdt.

16r - RUE DAGORNO
2 P IMM. 1976, 50 M2. STAND. 420.000 F.
Etage élevé et calme. Parking. Samedi 14 à 17 h.

14e arrdt.

Porte Châtillon sur Montrouge, Imm. bourgeois, 14, r. Radiguey, 3 p., entree, cuis., bains, wc, 62 m2. LIBRE. 2e ét 265.000 F, mitoyen 60 m2, libre, 260.000 F. 224-02-86 ou s/place : 16 à 18 h., samedi, dimanche, lundi.

MONTSOURIS Bel immeuble 1900
4 P. 98 m2, 5e étage. 650.000 F. 589-49-34.

15e arrdt.

CAMBRONNE - Studio, entree, cuisine, wc, bel imm. rénové 165.000 F - 589-49-34

16e arrdt.

SPONTINI Bel immeuble pierre
300 M2 parfait état, excellent plan, triple reception, 5 chambres, 2 park., 2 services. - 500-78-78.

Mo EXELMANS Vue sur SEINE
IMM. PIERRE DE TAILLE LIVING double + 1 CHBRE, salle à manger, petite cuis., wc, bains, tel., chauff. central, asc. 3, RUE FANTIN-LATOUR Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

PONT MIRABEAU. 2-3 p. cft asc., très calme Parkg possible. Ce jour 13-17 h. et samedi 10-12 h., 11 bis, av de Versailles.

IÉNA
Superbe 5 P. + park., liv. 40 m2 + 4 chbres, parfait état. 522-81-10.

Mo MUETTE BD JULES-SANDEAU
Très luxueux 8-9 P., 300 m2, dble réception, salle à manger, 5 chbres, 3 bains, 3 services. Prof. libérale autorisée. Visite sur place de 14 h 30 à 17 h : 1, rue EUGENE-LABICHE

17e arrdt.

Villiers - Pptaire vend atelier d'artiste, TOUT CONFORT. Standing. Prix : 320.000 F. 387-92-41 et 574-24-03

81, r. Dulong - Pptaire vd 2/3 p. 40 m2. Soleil. Calme 2e étage. 220 000 F + travx. Vis. s/pl. : sam 8, de 11 h. à 15 h. 30, téléphoner mat ou soir : 504-02-52

18e arrdt.

CLIGNANCOURT, 15, r. Poulet. Bel imm. Parf. état. Concierge. Pptaire vd vaste sél. + chbre, cuis., wc, bains mod., chauff., 50 m2 envir. Parf. état, moquette. 240.000 F, crédit 80 % possib. Voir s/place : samedi, lundi, de 14 h. à 18 h. 30.

MONTMARTRE. Nf. lux., calme 60 m2 + 20 m2 balcon. Urgent. 510.000 F - 229-52-98

19e arrdt.

Quartier Buttes-Chaumont
Soleil. Calme. 28, rue l'Ourcq. 3e ét., 2 p., entrée, cuis., bains, wc, 35 m2. Libre 135 000 F. 2 pces 42 m2, occupe : 95.000 F. 224-02-86 ou sur place 13-15 h. Samedi, dimanche, lundi.

20e arrdt.

RUE DU SURMELIN
Bel imm., chff. central, Studio sur rue, gde cuis., wc, débarras, 158.000 F MICOT au 344-43-87.

78 - Yvelines

VERSAILLES PRES PARC GD STAND., SEJOUR, 2 CHAMBRES, bains, cuisine aménagée, **80 M2** 620.000 F. Frais réduits. Tél. 750-88-25

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PLACE DU CHATEAU
Hôtel de Villeroy restauré (sortie RER), appt 80 m2 avec jdin privatif, calme, duplex de 43 m2 et studio de 26 m2. Mezzanine - Colombage. Téleph. : 451-36-95

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
Séj., 3 chbres, cuis., entrée, w.-c., s. d'eau, loggia, imm. récent. 530.000 F. Opadim. Tél. : 825-60-40.

Part. à Part. RER. Rueil. 4 p. 88 m2 + 25 m2 loggia, dble liv., 2 ch., 2 bains, cuis. Nombreux placards. Cave. Box. 650.000 F. Téléph. : 732-14-52

NEUILLY BEAU JARDIN + 5 PIECES
7.000 F le m2. - 320-73-37.

93 Seine-St-Denis

LES LILAS BEAU DUPLEX
170 M2, gd stand., imm. récent, séjour, salon, 2 chbres, jardin d'hiver, terrasses et loggia. Prix 1.310.000 F. Etude BEL-AIR - 340-72-06

94 Val-de-Marne

CACHAN
LE SIGNAL DE LA PLAINE
Quartier neuf dans 7.800 m2 de verdure, appartement du 2 au 4 pièces, entièrement terminés, livrables immédiatement. Prix fermes et définitifs. Prêts conventionnés. Téléphoner sur place au : 665-07-55 ou 665-04-11 ou au Siège au 387-52-11.

Nogent, R.E.R. - Idéal placem. dans bel imm., studio, tt confl, 2e ét. 125.000. Gieri au 373-05-81

Province

HENDAYE - Architecte vend appart. pers. cte ville, duplex 100 m2, dern. étage. 2 terrass. Jdin 120 m2, 2 asc., vue panoramique, mer - montagne, chauff. individ 3 sanitaires, gar., cave. Prix 500.000 F, crédit possible. Tél. Paris . 750-21-63 - 520-35-49.

PLAGNE VILLAGE (73 - Part. vd bel appt sur pistes, 58 m2+ balcon ensoleillé, cuisine, living, 2 ch., 2 bns, 2 w.-c., cave. Vendu équipé p. 6-8 personnes. Meubles Regain, 550.000 F. T. 705-19-92.



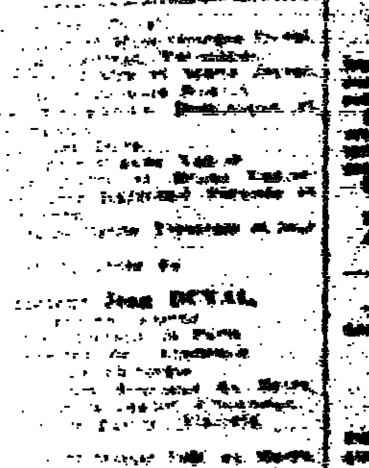

le parc des aigles

CHANTILLY-GOUVIEUX

très beaux DUPLEX
dans petits immeubles "à la Mansart"
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis, piscine
- proche golf et chevaux

sur place : (4) 457.32.62 - au siège 387.52.11



CARNET

Naissances

— François et Nathalie CARN ont la joie d'annoncer la naissance de

Rosalie,

Paris, le 3 mars 1980.
14 bis, rue Mouton-Duvernet, 75014 Paris.

Mariages

— M. et Mme Georges ALON,
Docteur et Mme Yves CHAOUAT,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Brigitte et Didier,

qui a été célébré dans l'intimité familiale.

49, avenue du 11-Novembre, 92190 Meudon.
8, rue Richepin, 75016 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Albert BENOIST,
née Suzanne Jehanin,

survenu le 1er mars 1980.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité le 4 mars, à Hardricourt (Yvelines).

De la part de :
M. Albert Benoist,
M. et Mme Michel Benoist et leurs enfants,
M. et Mme François Benoist et leurs enfants,

11, rue Marbeau, 75116 Paris.
24, boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris.

— Mme William Canat,
M. Patrick Canat,
Sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. William CANAT,

rappelé à Dieu le 5 mars 1980.

La cérémonie religieuse aura lieu le 8 mars 1980, à 9 heures, en l'église de Saint-Cloud.

Cet avis tient lieu de faire-part et il n'y aura pas de condoléances.

— Mme Paul Dubs,
M. et Mme Patrick Dubs,
Mme Elisabeth Lesueur,
Sandrine, Vanessa, Arnaud et Olivier,
M. et Mme Michel Dubs,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Paul DUBS,

survenu le 1er mars 1980.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise).

— Mme Jean Duval,
Le docteur et Mme Georges Duval,
Philippe, Laurent, Véronique,
Charlotte, Claire et Marie Duval,
M. et Mme Jacques Ruault,
Anne, Brigitte, Dominique et Xavier Ruault,
M. Jacques Duval,
M. et Mme Claude Vanier,
Nicolas, Pierre et Bruno Vanier,
M. et Mme Raymond Vernède et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Trystram et leur fille,
font part du décès du

docteur Jean DUVAL,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
membre de l'Académie de chirurgie,
chirurgien des hôpitaux du Havre,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 27 février 1980, au Havre, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu au Havre, le 3 mars, dans l'intimité.

132, boulevard Albert-Ier, Le Havre.

— On apprend la mort de

Mme Geneviève DUHAMELET,
présidente d'honneur des écrivains catholiques,

décédée le vendredi 22 février, à Paris.

[Née le 8 janvier 1890, Geneviève Duhamelet, qui fut institutrice pendant vingt-sept ans, a publié divers ouvrages d'inspiration religieuse : « Abraham père de l'unité » (Editions Tequi), « Contes du sonneur de cloches » (Tequi), « Lucchèse, premier tertiaire franciscain » (Editions franciscaines), « Saint Paul, juif et chrétien » (Editions de l'Apostolat), « Sainte Geneviève » (Tequi). Geneviève Duhamelet était aussi présidente-fondatrice des Journées spirituelles des femmes écrivains catholiques » et sociétaire de la Société des gens de lettres.]

— Anne-Marie et Christian Reussner et leurs enfants, Odile, Elisabeth, Ariane et Sophie,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Jacques R. FAUGERAS,
ingénieur agronome,

leur père, beau-père et grand-père, survenue le 27 février 1980, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

L'incinération a eu lieu le 29 février 1980, au cimetière de la Madeleine à Amiens dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Francis-Tattegrain, Amiens.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Sylvain GRIBINSKI,

survenu le 6 mars 1980, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 8 mars, à 12 h. 30, au cimetière de Hogues (Eure), en présence de sa famille et de ceux de ses amis qui pourront s'y rendre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. André Jarrijon,
M. et Mme Henri Jarrijon et leurs enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mona JARRIJON,
née Poulsen,

survenu le 1er mars 1980.

Les obsèques ont eu lieu en l'église danoise le 5 mars, dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Albert KAUFFMANN,
née Simone Bicart-Sea,

De la part de :
M. et Mme François Schil et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Aron et leurs enfants.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 6 mars.

— Mme André Lejeune,
M. et Mme Philippe Lejeune,
M. et Mme Bernard Lejeune,
Mme Marie-France Vennin,
M. et Mme François des Rochettes,
M. et Mme Branislav Lukic,
Et ses petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

André LEJEUNE,

chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 10 mars, à 16 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, Paris (15e).

67, rue de la Croix-Nivert, Paris (15e).

— Jean-Claude Orsini a la douleur de faire part du décès de

Marcel ORSINI,

survenu le 1er mars 1980, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont été célébrées dans la stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
2, square du Tarn, 75017 Paris.

— M. et Mme Jean Parise,
M. et Mme Lois Castaing,
M. et Mme Alex Le Gloannec,
Mme Denise Parise,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul PARISE,
ingénieur agricole,

survenu le 8 février 1980, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

6, rue Sédillot, 75007 Paris.
Le Picat, Fargues, 40500 St-Sever.
3, rue des Deux-Gares, 92500 Rueil-Malmaison.
12, villa Wagram-Saint-Honoré, 75008 Paris.

— M. et Mme Daniel Pernin,
M. et Mme Jean Vignon,
ses enfants,
Françoise, Jean-Philippe, Violaine, Olivier, Jean-Noël, Marie-Elisabeth, Emmanuelle, ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Albert VIGNON,
née Marie Desenclos,

survenu à Dijon, le 5 mars 1980, dans sa quatre-vingt-unième année.

Ses obsèques seront célébrées en la chapelle des Passoles à Talant, le samedi 8 mars, à 8 h. 45, suivies de l'inhumation, à 16 h. 30, au cimetière de Bagneux-Parisien.

Réunion à la porte principale.

4, avenue Caroline, 92210 Saint-Cloud.
42, rue de la Cras, 21560 Arc-sur-Tille.

— Françoise Watchi, son épouse,
Antoine, Isabelle et Jean-François, ses enfants,
Esther Watchi, sa mère,
Et toute la famille,
font part du décès du

docteur Jean M. WATCHI,

le 4 mars 1980.

La cérémonie religieuse aura lieu le 10 mars en l'église Notre-Dame-du-Liban, 17, rue d'Ulm, Paris (15e).

Ni fleurs ni couronnes, mais une offrande pour les sinistrés du Liban.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Les familles Boutboul, Naccache, Pinhas, Khayat, Madar, remercient le grand rabbin de France et Mme Kaplan, ainsi que tous ceux qui leur ont adressé leur témoignages de sympathie au moment de la disparition de

Mme Allegrine BOUTBOUL

et les informent que les prières des huit jours seront dites le samedi 8 mars 1980, à 11 heures, au temple de la Victoire (oratoire tunisien), 17, rue Saint-Georges, Paris (19e).

Messes anniversaires

— Pour le dix-neuvième anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Jacques DEBU-BRIDEL,
née Marie-Adelaïde Pluzanski,

une messe sera célébrée le vendredi 14 mars, à 18 heures, en l'église Saint-Gervais, Paris (4e).

Il est demandé à tous ceux qui l'ont connue et aimée et qui ne pourront y assister, de bien vouloir s'y associer par une pieuse pensée.

Communications diverses

— Dans le cadre des Rendez-Vous de la rue d'Ulm, Jean-Pierre Faye donnera une conférence sur le thème « L'Allemagne maintenant : son conte d'hiver », le lundi 10 mars, à 20 h. 30, 45, rue d'Ulm, Paris (5e).

L'immobilier

appartem. achat

Société recherche apparts de standing, bel ancien, récent, 11e, 12e, Saint-Mandé. - Tél. 373-85-81.

RECH. appts 2 à 4 pces Paris, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Ayt vendu le mien, je cherche très bel appartement rez-de-ch. av. jard., gd salon, 2 chbres tr. séparées avec leur s. bns + appt de serv. confortable, parking s/place ou à proximité, Paris 4e, 5e, 6e, 14e, Montmartre aéré. Téléphon. à mon mandataire : LE MATIN 266-35-84 ou le soir 520-62-10 - URGENT.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat, Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
PARIS : 281.18.16 +

MONTEZ VOTRE PROPRE
ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les démarches domiciliation de v/siège social ou location bureau meublé av. téléphone, télex, secrétariat. ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris. Tél. : 272-67-80.

RUE VANEAU - 100 m2, 4 bureaux, cuis., 2 wc, 2 lig. tél., 4.000 F - Tél. 297-53-22.

locations non meublées Demande

Paris

PPTAIRE LOUEZ S/24 H. VOS APPARTS sans agence. TEL. : 261-53-88.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garantis 5.000 F max. 283-57-02.

locations non meublées Offre

Paris

Mo GAMBETTA
Dans petit imm. 2e étage à louer directement par propriétaire. Splendide 2/3 pièces de 57 m2 ancien, entièrement rénové. Grand confort. - Sur place ce samedi à de 14 h. 30 à 15 h., 26, RUE BELGRAND, PARIS-20e ou tél. : 256-25-05.

LUXEMBOURG
NEUF - JAMAIS HABITE
2-3-4 et 5 P., balcon, parking + 5 P. en DUPLEX. Visite sur place samedi 10 h à 17 h : 8, RUE JOSEPH-BARA
COGETIMA Tél. : 720-51-80

Région parisienne

BOULOGNE-MOLITOR. Ravissant stud., cuis., bns, tt cft, tél. 1.250 F TTC - 229-52-98

NEUILLY sur Parc - Très beau 4 pièces, 130 m2, box - 876-47-19.

forêts

SITE EXCEPTIONNEL
Terrain 80 HA CARAVANING CHASSE - CHEVAL
35 km Paris Sud, Rte Nationale, gare tte proche. Px : 3.500.000. Ecr. no T 18601 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

fonds de commerce

Province. Sur Nationale, à la PORTE DU PERIGORD, vends HOTEL-RESTAURANT 3 ét. NN 10 CH., murs+fonds ou fonds seulement. Tél. (55) 39-18-08.

viagers

Sté spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties.
Etude gratuite, discrète

Boutiques

Société propriétaire recherche correspondants pour vente murs boutiques Paris, destinés à investisseurs. - Téléphoner au 563-03-10, poste 272.

propriétés

Vends 2 grandes maisons en CHAMPAGNE, près autor., à l'amiable. — Tél. : (26) 50-37-31.

REGION HOUDAN 63 km Paris
tr. belle ferme restaurée avec 1 tour carrée, pierre, tuiles pl., cuis. amén., s. à m., gd sal., s. jeux, 4 ch, 2 bs, dép. instal. réc. tt cft. CARACTERE 2.500 m2 vue dégagée. Mme MARTIN. T. 487-24-62 mat. (37) 38-81-95 s.

SENLIS
(près) SPLENDIDE PPTE de CARACTERE bordée par RIVIERE CLASSEE, lisière forêt domaniale comprenant : hall, vaste liv. av. cheminée, bureau-bibliothèque, cuis. équip., 5 chbres, 3 s. de bains, conft. et décoration luxueux, caves, dépend. diverses, 6.000 m2 de parc illuminé, planté d'arbres centenaires, clos de murs.
Prix : 1.600.000 F.
DEVIQ CONSEIL, 184 rue République, SENLIS. T. 16 (4) 453-05-05/14-85.

70 KM PARIS-SUD
Près Fontainebleau, maison indépend. plain-pied 4 P., cab. toil., cave + bâtiment, 2 p. remise, terrain clos, tous commerces et gare. Px. 320.000 av. 60.000 cpt. Ag. OLIVIER, 41, avenue J.-Jaurès, 77-Moret-sur-Loing - 070-56-25.

D. HOUDIARD - B.P. 83
LAVAL - Tél. : (43) 56-61-60
— MAYENNE, près forêt, CHATEAU 15 P. à rénover. Parc, futaie; étang de 16 ha. Site.
— 20 km LAVAL, MOULIN rénové, près 2,50 ha, bord la Mayenne, sur 600 m.
— Rég. CHATEAU-GONTIER, PROPRIETE récente, prestations, parc et 2 étangs 2 ha.
— MOULIN sur île la Mayenne à rénover.

STÉ RECHERCHE GRANDES
PROPRIETES en PROVENCE ou en CAMARGUE
Avec plusieurs bâtiments et grandes surfaces terrains.
Faire offre : Sté CATRY sous réf. 2501, 43, c. Estiennes-Orves. 13001 Marseille. Tél. (91) 54-92-93

RAMBOUILLET Maison récente
style rustique, toit petites tuiles, ss-sol complet, 120 m2, cuis. éq., séjour cathédrale 42 m2, chem., 4 chbres, bur., loggia, 2 bains, beau jardin planté 1.050 m2.
Prix : 840.000 F.
Agence Le Buissonnet - 483-19-78

Aude : 86 ha clos ovins bergerie nve 830.000. Aude : Castelet 78 ha car. élevage 1.450.000 F. DOLDI expert, 20, place Wilson, 31000 TOULOUSE.

fermettes

Affaire rare. Prox. Maurecourt, fermette restaurée sur 367 m2, sous-sol total, garage, chauff. cent. maz. R.-de-ch. : ent., cuis. aménagée 20 m2, gd séjour avec cheminée, s. bs, wc, lingerie. 1er étg. : palier, 4 chb., s. bs, wc, dépend. : 2 pièces. Prix : 540.000 F. Cabinet VERMEILLE, 919-21-27, 16, avenue Carnot, à CONFLANS.

Immobilier (information)

En FRANCE, à PERPIGNAN, mer et montagne
INTER-CATALAN (L. SERRETO) agréé FNAIM
fondé en 1921. Références bancaires B.N.P.
SPECIALISTE CONSEIL IMMOBILIER
Correspond. SACLAR - Promot. Constr.
(+ 9.000 logements en LANGUEDOC-ROUSSILLON)
vous propose en Roussillon (crédit MAX. 80 %) :
— VILLAS dans lotissement ou individuelles.
— APPARTEMENTS, du T2 au T5, centre Perpignan.
— COMMERCES et PROPRIETES.
Doc. : 1, place de Catalogne - 66000 PERPIGNAN.
Tél. : (16-68) 34-40-64 et 34-40-53.

immeubles

Achète cpt immeubles Paris, banlieue. Ecr. E. Gadencourt, 44, rue La Boétie, Paris-8e.

Ach. imm. de tte import. même avec travx. M. MOHR, 99, r. du Petit-Château, 94-Charenton.

Pour réemploi d'urgence achète immeubles Paris-banl., réalisation immédiate. MORELLO, 10, av. de Villars, Paris-7e. 705-96-86, le matin.

LES LILAS Immeuble récent
de 4 étages avec parkings 3 STUDIOS et 2 P. occupés + GD APPT libre en DUPLEX
PRIX 3.150.000 F.
Etude BEL-AIR - 340-72-06

pavillons

VIGNEUX (91), je vds tr. gd pav. mod., calme, cft, s/400 m2. 650.000 F à débattre. — Téléph. 331-90-65 vendr., sam., 17 à 20 h.

BOIS-COLOMBES
sur 500 m2 terrain clos, pav. 8 P., tt conft., constr. meulière en bon état, gar., sous-sol complet. 1.050.000 F. Etude STIC : 781-01-83.

VITRY CENTRE - Pavillon récent 5 pièces tt confort, sur terrain 300 m2. Prix 480.000 F - 681-19-70.

terrains

MORBIHAN. Terrain mer, boisé. Environnement except. Tennis. Bastard, 2, Meissonier Paris-17e.

VALAIS (SUISSE) - Terrain à bâtir (2.088 m2), plein sud, vue impren. sur Alpes. Alt. 1.250 m. 104.000 FS. Ec. Mertens, B. 3092 Nederokkerzeel, Belgique, ou tél. ap. 18 h. : 016-65.52.84 Belgique.

VALAIS (SUISSE) - Terrain à bâtir (2.000 m2), situat. except., plein sud, vue imprenable sur Alpes et vallée du Rhône, alt. 1.300 m. 120.000 FS. Ec. Mertens B. 3092 Nederokkerzeel, Belgique ou t. ap. 18 h. 016-65.52.84 Belgiq.

JUVISY
EXCEPTIONNEL
Superbe pavillon refait neuf Tt cft. S/500 m2 avec jard. Gar. 590.000 F. — 325-75-42.

PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR
Nous avons un grand choix de TERRAINS collectifs et HAMEAUX
ALPES-MARITIMES - VAR
Av. ou sans permis construire. Liste descriptive sur demande. FICHIER CENTRAL de la Construction, 11, rue de Rivoli, 06000 NICE - Tél. : (93) 88-68-24.

Exceptionnel, 45 km. S.-E. de Paris, terrain 1.500 m2 av. P.C., coteau vallée Seine, expo. Sud. Ecr. no 7.734, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

maisons de campagne

MAISON DE CAMPAGNE
12 km de Dinard, dans hameau 1 km bourg et bord de la Rance, calme, mais pas trop isolée. Jolie maison granit et ardoise 4 p. dont 1 av. belle cheminée, 2 greniers et gd cellier/garage donnant gde possib. d'aménag. eau de ville + puits, électr., sanit., jdin 1.300 m2 enclos et ombragé, bordé par gentil ruisseau. Ecr. à no 52054 HAVAS BP 1366, 76065 Le Havre Cedex.

HAUTE-PROVENCE (04)
anc. MAISON CAMPAGNARDE caractère, 8 pces+dépend., bon état, terrain, qualité du site. Prix 270.000 F - Claude-Henri Curnier, H.P.I. Dauphin, 04300 FORCALQUIER - Téléphone : (92) 78-58-01 H.R., ou 78-58-12.

PORTUGAL - ALGARVE. Vends MAISON 5 km plage, confort, 4 pièces, garage, terrain rép. Téléphon. au Portugal no 276.423 Almada, après 21 heures.

PÉRIGORD
BELLE FERME ANCIENNE
Beau jdin, jolie vue, ombrages. Px 165.000 F. Doc. s/demande, Propinter S.A., maisons du Périgord, B.P. 33 - 24103 Bergerac Téléph. : (53) 57-53-75

villas

PARC DE SCEAUX MÉTRO
Tr. belle maison pierres, toit ardoises, gd liv. dble, terrasse s/beau jardin, 5-6 chbres, 3 bs, s/sol gd gar. A VOIR. 660-44-66.

A vendre, de partic. à partic. BELLE VILLA 7 pièces, cuis., 2 salles de bains, 2 wc, grand garage, chauff. central avec terrain boisé 45 a., banl. Sud-Ouest Colmar. Vue sur Vosges. Ecrire ss/No 761.455 AGENCE HAVAS 68026, COLMAR.

PROVENCE Vends VILLA TYPIQUE
en pierre de pays : séj., s. à m. (chem. provençale), cuis., 5 ch., lingerie, s. de bs, wc, penderies, 2 gar. av. terras., jdin ombragé avec pins, vue dominante. Prix 750.000 F. Tél. (90) 63-05-61 de 13 à 14 h ou apr. 20 h, ou écr. R. Hugon, « le Donjon », avenue G.-Clemenceau, 84200 Carpentras

villas

CHAMPS-SUR-MARNE
Résidentiel, villa 5 pièces, 1.300.000 F - 876-47-19.

LE PECQ Calme, charmante VILLA parf. état, séj., 3 ch., cuis., bains. Possib. agrandir, tt cft, jard. 400 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Quartier plaisant - 15' RER
Agréable villa, 180 m2 habit., en parf. état, garage 2 voitures, jardin arborisé 650 m2.
A.M. 976-52-82.

CHATOU Calme, petite VILLA rez-de-chaussée, séjour, 3 chbres, cuis., bains, tt cft, gar., jard. 400 m2. 490.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

SCEAUX CALME VERDURE
Propriété 10-12 p. sur beau jard. PX A DEBATTRE. T. 702-34-86.

domaines

LOIRET
25 km Sud Montargis à vendre
DOMAINE 150 HA
dont 60 ha chênes d'avenir et 90 ha de terres, 1 étang, bonne chasse, possibilité réduire superficie.
S.B.S. Villemurlin, 45600 SULLY.

chalets

Valais (Suisse), luxueux chalet (2.000 m2), tt cft., 7 ch. à c., 2 liv. av. fourneau en pierre ollaire. Situation except. Vue impren. sur Alpes. 650.000 F S. Ecrire Martens, B. 3092, Nederokkerzeel, Belgique ou tél. après 18 h. : 016-65-52-84 (Belgique).

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Très proche banl. cause départ, à vdre magnif. ensemble mod., très gde marque, comprenant lit 140 X 90 + secrét. + nombr. rangements, pend., 3 vitrines, état impeccable. Conviendrait chambre enfant + de 5 ans/ou studio. Val. achat 1979 30.000 F. Céderait pour 12.000 F (ferme). Pour rendez-vous visite. Ecrire no 6.182 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Vends caméra et magnétoscope J.V.C. portable couleur + sacoche et alim. 10.000 F. Téléph. : 969-30-83 le soir.

Antiquités

Part. vd à part. statue bronze XIXe ESMERALDA 86 m signée TEL. : 281-33-19.

A vendre collection d'ANTIQUITES EGYPTIENNES Ecr. no 2.039, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Artisans

Artisans tous corps de métier, spécialisés rénovation et transformation appt., travail soigné. Téléph. : 202-49-23 M. Valery.

Sous 24 h., commençons ts trav, PLOMBERIE-ELECTRICITE MAÇONNERIE-DEMOLITION DEBARRAS DIVERS et DEPANNAGES RAPIDES Réfection de grands apparts
TÉL. : 233-78-22

Cours

STAGES D'ANGLAIS
OXFORD-BANBURY
COURS : collectifs, homogènes individuels, intensifs
Church House, Bloxham, Oxford. Téléph. : (19-44) 295-720832, 865-62231/57750, via Paris 206-74-92. TLX 83147 FINSON VIA OR.G.

COURS INTENSIFS
ANGLAIS tous niv., 80 h/mois. Début le 1er de chaque mois. Inscription à tout moment.

ANGLAIS débutants SUGGESTOPEDIE Ns consulter.

ESPAGNOL - BRESILIEN Méthode SGAV 120 h. - Juillet
ARABE Méth. SGAV 120 h. Août

COURS EXTENSIFS
Ttes langues 20 sem./4 h./sem. Inscription dès maintenant

COURS PARTICULIERS

I.F.G.-LANGUES
37, quai de Grenelle, PARIS-15e Tél : 578-61-52
34, avenue Kléber, PARIS-16e Tél. : 500-84-58/61

Bijoux

VENTE EXCEPTIONNELLE de diamants sous scellés certif. (internationale) exemples : couleur G, poids 1, carat 02 VS2 50.000/H poids 1 carat 01 VS2 42.000 F. Téléph. : 548-28-02 pour R.-VS.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Carrelages

DIRECT USINES
GRAND CHOIX.
NOMBREUX LOTS
BOCAREL
8, rue La Tour-d'Auvergne. PARIS-9e, Métro Cadet. Téléph. : 526-65-48 et 526-13-36.

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL
Cave, grenier, appartement Tous locaux. — 606-60-06

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Importation directe
150 F le rouleau
PAPCO - 720-18-89, l'après-midi.

Matériel de bureau

OCCASIONS-SOLDES réparations, location, tirages. BURODISCOUNT. T. 246-20-46.

Instruments de musique

PIANOS NEUFS ET OCCAS. MARQUES SELECTIONNEES. Créd. ss apport personnel, 10, r. Vivienne, Paris-2e. T. 260-86-39.

Livres

Chercheurs, curieux, recevez notre catalog. sélect. de livr. anc., mod. Librairie « Quo Vadis », 6, rue Leriche, 75015 PARIS.

LIVRES LA PLEIADE neufs vendus moitié prix par partic. TEL. : 687-74-85.

Mode

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES DE COSTUMES. 5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro Villiers.

Pépinières

PEPINIERES cède GRANDS CONIFERES de 3 à 7 mètres. Par lots, prix cassés. PEPINIER. BOURBONNAISES. 08 Tronchet, T. (70) 43-10-84 H.B.

Rencontres

SORTEZ DE VOTRE SOLITUDE EPANOUISSEZ-VOUS. TEL. : 579-98-22.

PSI-REL, 37, rue Fondary, 75015 Paris.

Stages

Unité : corps, rythme et parole week-end du 23 mars, PARIS. K.R.T., 3, rue Antoine-Coypel, Versailles. T. 953-22-78.

Sports

Rech. conc. pr la Great Penny Farthing Race gde crse de draisiennes. Des éq. de 6 peuv. faire conc. une mach. chac. ds une crse de 3 h. org. p. une œuv. de char. 7-9. à Knutsford (Anglet.) Pr dét. G. Stockdale, the Mount, Henbury, Macclesfield (Anglet.).

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Numismatique

Etablissement financier JEGU achète au plus haut cours
PIÈCES DE 5 - 10 - 50 F
48, fg Saint-Denis. T. 770-76-67.

Pêche

CAP-VERT
DAKAR
PÊCHE SPORTIVE AU TOUT GROS
Bateaux parfaitement équipés. Ecrire LEPINAY Centre de pêche - Hôtel Méridien, Dakar.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Villa piscine : 4-31 mai-1er-15 juin - 27 juill.-9 août. 1er-21 septembre. PAQUES. VIDAL, 83700 LE TRAYAS. Téléphone : (94) 44-14-12.

Deux amis : Pierre et Francis proposent navigation en escadre sur NORMA Colin Archer 14 m et ALBATROS Goélette 16 m vers la Corse et la Sardaigne. CROIS. ECOLE des Iles d'Or Beaurivage, 83320 Carqueiranne. Tél. : (94) 58-67-85 et 94-54-44.

MENTON studio max. 3 pers. meublé. libre 1er avril, tt cft, près mer et centre. T. 857-63-04.

CANNES-MOUGINS résid., à louer luxueuse villa, piscine, 7 pers., juin, juillet, août, sept. TEL. : (93) 90-14-48.

COURCHEVEL 1.650 m. Part. loue studio CLUB HOTEL 4 pers. du 30-3 au 6-4. 1.400 F. T. (21) 21-57-60.

7 jours SKI FOND Norvège + 2 jours Oslo, 8-17 avril, 2.500 F. AR avion inclus. T. (50) 98-29-87.

Vars-Ste-Marie (Hautes-Alpes) grand chalet tt cft (12-15 pers.) Pâques 1 ou 2 semaines et août. TEL. : (16-42) 23-42-17.

LES PRAZ DE CHAMONIX. A louer grand chalet 6-8 pers. 12-27 mars, tt cft. T. 306-32-02.

LES S.E.C.A. depuis 1950 organisent pendant toute l'année des séjours éducatifs, dans une famille anglaise.

Pour les vacances 1980
PAQUES 2 semaines 1.640 F.
JUILLET 3 semaines 2.240 F.
AOUT 3 sem. (sports) 2.750 F.
Voyage, cours et excurs. compr.
Mme R. STIEFBOLD, 15, rue du Commandant-Pilot, 92200 Neuilly-sur-Seine, 624-91-24.

RISOUL (05) 1.850 m
Appt 6 pers. du 29-3 au 5-4, 2.000 F. TANNER. (91) 46-90-11.

A louer ESPAGNE villas appts cft. M. Bourdin 22, pl. J.-Jaurès 77140 NEMOURS (1) 428-41-52.

Loue 5 au 20 avril villa 15 km d'Aix-en-Prov., tt cft. Tél. ou écr. Pradet BP 28, 13210 Saint-Rémy-de-Prov. T. (90) 92-19-35.

COTE D'AZUR
A louer semaine ou mois appts 1 ou 3 pièces confort et meublés gd stdg. Villa neuve, haut. de Nice dans parc résident. privé. Vue sur mer, gd jardin. Ecrire parc Château-d'Azur, 06100 Nice. Mme CHAULIAC.

PRESQU'ILE DE RHUYS ET GOLFE DU MORBIHAN
Choix important
Belles locations d'été près des ports et des plages. Liste sur demande.
Cabinet BENEAT-CHAUVEL 56370 SARZEAU. TEL. : (97) 41-81-81.
56640 ARZON - PORT - NAVALO. TEL. : (97) 41-22-00.

EN ROUSSILLON à PORT-BARCARES
mer et étang, soleil et loisirs. Louez à la semaine votre appartement en résidence sur plage ou en pavillon. Doc. grat. HOME VACANCES 66420 PORT-BARCARES.

A louer Tunisie stud. 3/4 lits Plage Boujaafar Sousse. A part. de juin. Tél. : 574-74-35 PARIS.

L'ÉCOSSE EN JUILLET
Passez une semaine ou plus (du 28 juin au 2 août à St-Andrews, première université d'Ecosse. Si vous avez quelques connaissances en anglais et si vous voulez en savoir plus sur la Gde-Bretagne, inscrivez-vous maintenant. Les frais de £ 85 par semaine couvrent le logement ds une résidence universitaire : petit déjeuner, déjeuner, dîner, cours et conversations en anglais, excursions à Edimbourg et en Ecosse centrale, activités sportives, distractions et réunions le soir. Brochure gratuite sur demande à : University, 3 St. Mary's place, St.Andrews, SCOTLAND.

LA LOUVESC Ardèche 1.050 m Hôtel du Monarque**. Pension 100-145 F net (forfait groupe) Séjour pédestre, car organisé TEL. : 028-22-72.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

La F.N.S.E.A. lance une O.P.A. sur ses filiales devenues trop indépendantes

Le trente-quatrième congrès de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles qui s'ouvre à Bordeaux le 11 mars prochain sera celui de l'O.P.A. lancée par la F.N.S.E.A. sur ses filiales devenues trop indépendantes. Le thème du rapport moral, « Les responsabilités des agriculteurs », que présenteront les secrétaires généraux, MM. Grit et Sérieys, paraît, au regard de cette interrogation, bien anodin. En fait, la F.N.S.E.A. s'interroge sur son avenir et tente une réflexion doctrinale et syndicale qui aboutit à réaffirmer avec vigueur qu'elle est la seule organisation réellement représentative de la base agricole, l'arbitre de ses intérêts divergents, l'alpha et l'omega de la définition d'une politique agricole pour la France.

Les dirigeants de la centrale ont bien choisi leur moment. Le contexte est déterminant pour l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs : négociation sur les prochains prix agricoles, sur l'avenir de la politique agricole commune, débat sur la loi d'orientation. Les périls extérieurs rapprochent et le syndicalisme se porte mieux en période de crise. *« Les paysans sont à l'image des poussins qui se précipitent sous la glousse* (poule) *lorsque plane l'ombre de l'aigle »*, dit M. Raoul Sérieys. Et M. François Guillaume, le président de la F.N.S.E.A., note un rapprochement des fédérations départementales *« qui avaient entretenu avec la F.N.S.E.A. des liens distendus »*. Faut-il voir dans ces retrouvailles l'effet de l' *« après-debatisme »* ? Ou le mérite en revient-il seulement à la conjoncture ? Le risque d'une telle confrontation enfin est atténué par le fait que le congrès de Bordeaux n'est pas électif.

Que dira M. Sérieys, à qui revient cette partie, la plus importante du rapport moral ? Il affirmera que le syndicalisme agricole peut être fier des acquis des vingt dernières années. La protection sociale, les lois d'orientation de 1960 et 1962, la réforme de la fiscalité et la mise en place de la politique agricole commune sont qualifiées de grandes victoires, tout comme le refus de l'intégration des paysans, la résistance aux sirènes de Mai 68, le maintien de l'exploitation à responsabilité personnelle et celui enfin de l'unité syndicale. C'est du vivier du syndicalisme que sont sortis les dirigeants des organisations professionnelles. Seulement voilà : les poussins ont grandi et s'ils volent de leurs propres ailes, la F.N.S.E.A. veut que ce soit dans la même direction qu'elle.

On assiste, dira M. Sérieys, à un glissement du pouvoir syndical, des élus vers les hommes d'appareil, de la F.N.S.E.A. elle-même vers ses filiales. Il donnera trois exemples.

● La défense fiscale et la politique fiscale sont liées. Aussi le syndicalisme ne saurait-il laisser à d'autres, les centres de gestion par exemple, le soin de mener cette politique.

● Le développement agricole (vulgarisation technique et formation des agriculteurs) aurait tendance à échapper aux idéologues de la F.N.S.E.A. pour devenir le bien propre des entreprises qui achètent ou vendent aux agriculteurs. Ceux-ci y perdent leur responsabilité et le syndicalisme doit veiller à leur restituer leur pouvoir de décision.

● Les organisations économiques (groupements de producteurs, comités économiques, interprofessions) fondées par des syndicalistes finissent par poursuivre des objectifs qui ne convergent pas toujours avec la doctrine syndicale.

Pour assurer sa suprématie, le syndicalisme à vocation générale, qui annonce 600 000 adhérents, doit être renforcé. Comment ? En resserrant ses liens avec les associations spécialisées (céréaliers, betteraviers, éleveurs), qui apparaissent parfois comme des concurrents fortunés et écoutés. Or, dira M. Sérieys, l'agriculteur est un chef d'exploitation qui doit arbitrer entre diverses productions sur sa propre exploitation. Au plan syndical, c'est à la F.N.S.E.A. de rendre ces arbitrages (par exemple entre céréaliers et éleveurs). Au passage, il affirmera que, si les chambres d'agriculture ont un rôle spécifique à jouer, c'est encore au syndicalisme que revient le pouvoir de faire descendre les paysans dans la rue. Le syndicalisme confortera ses positions, enfin, en apportant des services individuels à ses adhérents, dans les domaines du foncier, de la fiscalité et du développement. Ainsi, il fait coup double : il s'assure une clientèle et veille à la doctrine.

« Recentrage »

Un tel rapport n'est pas anodin. S'agit-il de renforcer les tendances corporatistes de la paysannerie française ou seulement de donner un coup d'arrêt à la dispersion des forces syndicales, phagocytées par la multiplication des organismes, des présidences et des réunions, pour retrouver une nouvelle ardeur au combat ? Mais dans ce cas, l'éternelle question de la compatibilité entre l'opposition au pouvoir en place, quel qu'il soit — comme le revendique M. Sérieys, — et la politique de concertation avec ce même pouvoir, que pratique traditionnellement la F.N.S.E.A., reste posée.

Ce « recentrage » de la F.N.S.E.A. n'est sans doute pas sans conséquences politiques. *« Je ne conçois pas une démocratie où la majorité écrase la minorité »*, dit M. Guillaume. Il n'empêche que le « *recentrage* » peut être l'occasion pour les dirigeants de la F.N.S.E.A. de continuer à reprendre en main les organisations de l'élevage, qui ont parfois tendance à lorgner à gauche, la section des fermiers et métayers, qui y regarde franchement et, pourquoi pas, non plus, la coopération et le Crédit agricole, qui ont montré quelquefois qu'ils pouvaient ne pas composer avec le syndicalisme pour s'opposer précisément au pouvoir en place.

JACQUES GRALL.

AFFAIRES

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

La réforme vise à faciliter les applications industrielles de la recherche fondamentale, indique M. Barrot

C'est une *« politique globale »* du médicament qu'a voulu définir, le jeudi 6 mars, M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Une politique qui tienne compte tout à la fois des intérêts du consommateur-malade, des exigences de l'industrie et des difficultés financières que connaît l'assurance-maladie. Un ensemble de contraintes dont certaines peuvent se révéler fortement contradictoires.

Outre le mécanisme économique nouveau (*le Monde* du 7 mars) qui devrait, a indiqué le ministère de la santé, entrer en vigueur dans les trois mois qui viennent, il importe de favoriser les applications industrielles de la recherche fondamentale. Trop d'obstacles se dressent entre les progrès de la science et leur exploitation. Aussi un « comité d'innovation du médicament » sera-t-il créé auprès du ministre de la santé. Il sera chargé de faciliter les échanges d'informations entre les équipes de recherche et l'industrie. Les laboratoires publics sont, de leur côté, invités à mieux informer les entreprises sur les travaux qu'ils poursuivent.

Il importe aussi, a déclaré le ministre de la santé, d' *« améliorer le rapport des Français avec les médicaments »*. Ce qui suppose un vaste effort d'information, tant en direction des médecins que des malades.

Il faut, d'autre part, a indiqué M. Barrot, fortement développer la pharmacologie clinique, science des effets du médicament sur l'homme. Il est nécessaire pour cela d'élever la qualité des expertises cliniques. Des départements hospitaliers de pharmacologie clinique seront créés (cinq d'entre eux dès 1980). Il faut aussi améliorer les méthodes de l'expérimentation sur l'homme des nouveaux médicaments. Pour ce faire, des *« comités d'éthique »* seront mis en place dans quelques centres hospitaliers, ce qui pourrait préluder, a indiqué le ministre, à une refonte du cadre juridique des essais cliniques.

En outre, un important effort de formation sera entrepris pour améliorer les connaissances pharmacologiques des futurs médecins et des praticiens en exercice.

Le ministre de la santé s'est enfin déclaré désireux de développer la toxicologie en France ; notamment, la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) réalisera l'expertise de projets de développement de la toxicologie moléculaire et cellulaire.

Au total, a conclu le ministre de la santé, il s'agit, par cet ensemble de mesures, de mettre en œuvre une politique à long terme du médicament. *« Il y a en France des laboratoires qui ont amené sur la scène mondiale des médicaments remarquables* — M. Barrot a cité un médicament contre l'épilepsie et un grand neuroleptique — *et qui n'en ont pas reçu tous les fruits, tous les dividendes, qu'ils méritaient. »*

Au quatrième rang dans le monde

L'industrie pharmaceutique française se situe au quatrième rang sur le marché mondial, avec un chiffre d'affaires de 20,5 milliards de francs en 1979. Encore composée de nombreuses entreprises familiales — elle compte en tout 390 entreprises — cette branche est cependant en voie de concentration rapide.

Il s'agit de l'un des secteurs industriels qui investissent le plus dans la recherche (8,9 % de son chiffre d'affaires), ce qui le situe sur ce plan au troisième rang des secteurs industriels, après la construction aéronautique et le matériel électronique, mais avant l'informatique. Grâce à cet effort de recherche, la France s'est située au deuxième rang, derrière les Etats-Unis, dans le classement des pays qui ont découvert le plus de substances actives commercialisées au cours de la période 1961-1977.

Pourtant, la contribution française, sur ce point, diminue depuis 1973.

La France est la quatrième exportatrice de médicaments parmi les pays de l'O.C.D.E., après l'Allemagne fédérale, le Royaume-Uni et la Suisse. Les exportations de médicaments ont représenté en 1979, 9,9 % du total des ventes à l'étranger.

L'industrie pharmaceutique française est caractérisée par une importante participation de capitaux étrangers : 47 % du chiffre d'affaires total est réalisé par des entreprises où les fonds étrangers sont majoritaires. M. Jacques Barrot a déclaré sur ce point : « Nous ne voulons pas que les firmes étrangères dominent le marché. »

L'industrie pharmaceutique française emploie 63 500 personnes, dont plus de la moitié dans la région Ile-de-France.

LA CONSOMMATION FRANÇAISE : 600 FRANCS PAR PERSONNE ET PAR AN

Chaque Français dépense en moyenne 600 F par an pour acheter des médicaments, ce qui a représenté en 1979 32 milliards de francs (1). D'après une étude réalisée en 1975 par les Communautés européennes la consommation pharmaceutique absorbe en France 1,7 % du revenu national (1,7 % également en Allemagne fédérale, mais 0,8 % en Grande-Bretagne).

On prescrit en France davantage de médicaments du tube digestif et de fortifiants, et dans les pays anglo-saxons davantage d'antibiotiques et de psychotropes.

(1) Source : CREDOC.

Les bénéfices de la C.F.P. et du groupe Shell ont triplé en 1979

Les compagnies pétrolières se portent bien. On le savait déjà. Mais leurs résultats définitifs pour 1979 viennent le confirmer.

La Compagnie française des pétroles a annoncé, le jeudi 6 mars un bénéfice net de la maison mère de 971 millions de francs (malgré 800 millions de francs provisionnés pour « risques »), contre 266 millions en 1978, soit une hausse de 265 %. Quant à la marge brute d'autofinancement consolidée du groupe, elle atteindra 9,5 milliards de francs, ce qui va permettre à la compagnie d' *« aborder l'avenir avec une capacité d'initiative revigorée »*, selon son directeur général adjoint, M. Deny. Ainsi l'effort d'exploration va-t-il être doublé et la diversification va-t-elle s'accentuer vers le charbon (achat de deux mines aux Etats-Unis) et l'uranium, dont la C.F.P., en association avec Pechiney-Ugine-Kuhlmann, espère détenir 5 % du marché mondial en 1985 (alors que sa part du marché pétrolier n'a jamais dépassé 3 %).

Des résultats qui vont relancer la querelle de la fiscalité pétrolière. Si *Valeurs actuelles*, dans son numéro du 3 mars (*le Monde* du 6 mars) mettait la C.F.P. en tête des cent cinquante plus gros contribuables de l'industrie et du commerce, force est de constater que, du fait des pertes en raffinage, la C.F.P. comme les autres compagnies pétrolières opérant en France (à l'exception d'Esso-REP) n'ont nullement contribué au budget de l'Etat. On sait que M. Barre a demandé un rapport sur la fiscalité des compagnies pour le 1er avril. Il semble que la concertation soit quasi inexistante entre le ministère du budget et celui de l'industrie, mais les experts de la Rue de Rivoli chercheraient à obtenir que ces compagnies payent des impôts sur leurs activités françaises, quelles que soient leurs difficultés ailleurs. Une manière de remettre en cause la notion de bénéfice mondial.

Le groupe Royal Dutch Shell a, lui aussi, annoncé des bénéfices exceptionnels de 3,051 milliards de livres (28 milliards de francs) contre 1,08 milliard de livres en 1978. La société s'est efforcée de démontrer qu'en tenant compte des fluctuations monétaires et des méthodes comptables, son accroissement réel n'est que de 31 % ! Les compagnies pétrolières n'aiment guère avouer leur santé.

SOCIAL

La C.G.T. annonce l'extension de l'action revendicative

Les propos et les actes du premier ministre et du patronat ont été une nouvelle fois violemment critiqués devant la presse, le 6 mars, par les dirigeants de la C.G.T., parmi lesquels MM. Krasucki et Gaumé et Mme Christiane Gilles.

Leur « *cynisme* », a dit M. Krasucki, « *dénote certes la volonté de faire cette politique, mais il vise manifestement aussi à impressionner les travailleurs, dans l'espoir de les faire hésiter dans leur riposte. Mais c'est l'indignation qui monte, et, avec elle, l'action revendicative, grâce aux initiatives de la C.G.T.* ».

Cependant, les autres organisations syndicales ne sont guère mieux traitées. Tout en affirmant sa volonté unitaire, le secrétaire confédéral a accusé de nouveau les autres organisations syndicales d' « *adopter le refus de l'action et les revendications au rabais* », et, en particulier, « *la C.F.D.T. et la FEN, dont l'activité principale consiste actuellement à mettre une sourdine à l'action syndicale, ce qui leur vaut de bien désagréables compliments patronaux et gouvernementaux* ».

La C.G.T. est donc résolue à poursuivre, seule, l'offensive. « *Nous en prenons l'initiative avec les travailleurs et avec les organisations syndicales qui y sont décidées. Nous informons les travailleurs de ce qui se passe pour leur permettre de se faire une opinion fondée et d'intervenir efficacement. Cela a commencé à se produire en février et prendra une ampleur bien plus grande dans les prochains jours et semaines.* »

Dressant un bilan des actions durant le mois de février, la C.G.T. fait état de grèves, rassemblements et manifestations dans une trentaine de départements. La centrale énumère aussi les succès obtenus dans les industries papetières, le textile, la métallurgie, les transports, la chimie, l'alimentation, les services. Les résultats sont très divers : augmentations de salaires (parfois sur l'indice de la C.G.T.), versement d'un treizième mois, primes de vacances et autres, reclassements, réduction des horaires, cinquième semaine de congés payés, avantages sociaux, paiement des heures de grève, etc.

L'action pour la défense des libertés et le droit à l'expression demeure néanmoins au premier rang. Dans un bilan partiel de la journée du 5 mars pour la défense des libertés, les cégétistes citent de nombreuses manifestations dans une vingtaine de départements. Elles ont généralement comporté des rassemblements devant les préfectures ou sous-préfectures allant de quelques centaines à deux mille personnes.

La cafeteria de Beaubourg

Revenant sur le refus qui leur a été finalement opposé d'organiser des journées culturelles au Centre Beaubourg, les cégétistes réaffirment leur volonté de réaliser cette manifestation. M. Bertou a donné lecture des deux lettres reçues de la direction du Centre. Après la première, affirmative sans réserve, la seconde est catégoriquement négative. Elle rappelle que les locaux sont « *réservés exclusivement* » aux manifestations organisées par le Centre ou en coordination avec une organisation à caractère public.

En revanche la C.G.T. est autorisée à faire une « *réception dans la cafétéria* » (1). Il semble que la C.G.T. ait été la seule organisation à caractère non exclusivement culturel qui ait projeté une manifestation au Centre Beaubourg.

(1) M. Jack Ralite, député communiste de la Seine-Saint-Denis, demande par lettre au ministre de la culture et de la communication de revenir sur sa décision. « *Ce grand équipement culturel public,* écrit-il, *est considéré par le pouvoir comme sa propriété personnelle, sauf l'espace qui est concédé aux affaires pour le boire et le manger.* »

De son côté, le parti socialiste « *dénonce l'appropriation de l'ensemble des institutions culturelles par la famille et les amis du président. La vie culturelle française meurt de son asphyxie par la pensée officielle et le pouvoir de l'argent* ».

● ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans le troisième article de la série « Le syndicalisme en crise », paru dans *le Monde* du jeudi 6 mars. Le dernier « inventeur » d'une suggestion, jetée dans la « boîte à idées » des usines Peugeot de Sochaux, n'a pas touché 200 000 F de prime, comme nous l'avons imprimé, mais 20 000 F.

GRÈVE LES 12 ET 13 MARS

Les navigants relancent la querelle sur le pilotage à deux ou à trois des nouveaux avions

Le Syndicat national des officiers-mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) appelle les mécaniciens navigants à cesser le travail les mercredi 12 et jeudi 13 mars. Ce mouvement risque de provoquer des perturbations dans le trafic d'Air France, d'Air Inter et d'U.T.A. On indique à Air France que tous les vols Concorde seront maintenus et qu'un service minimum sera assuré sur les Antilles, la Réunion et la Corse.

Le SNOMAC entend ainsi protester contre la décision de M. Joël Le Theule, ministre des transports, du 1er mars 1980, d'autoriser la compagnie privée Euralair à exploiter des Boeing-737 avec un équipage réduit à deux pilotes, sans la présence d'un mécanicien à bord.

« *De l'avis de tous les navigants du monde, la composition d'équipage de deux pilotes et d'un mécanicien navigant est la seule garantissant le niveau maximum et réel de la sécurité* », déclare dans un communiqué le syndicat. Selon lui la décision ministérielle « *met en danger l'emploi des mécaniciens navigants, en particulier ceux exerçant leur activité dans les compagnies de transport qui avaient fait l'effort de se conformer à la réglementation* ».

Air France, on le sait, a renoncé à louer treize Boeing-737 pour remplacer les vingt-huit Caravelle vieillissantes, faute de pouvoir imposer la conduite à deux à ses navigants ; en conséquence, elle a acquis des Boeing-727 supplémentaires. Ses responsables font, aujourd'hui, valoir que la compagnie nationale est « *totalement étrangère* » à l'affaire Euralair et regrettent d'avoir à supporter les conséquences financières d'une grève qui ne les concerne pas.

De son côté, British Airways, qui a passé commande de vingt-huit Boeing-737, commencera d'exploiter ces appareils le 1er avril prochain sur la ligne Lyon-Londres avec deux navigants seulement. A vrai dire, les pilotes sont loin d'être unanimes sur la nécessité d'un troisième homme dans le cockpit ; beaucoup en privé, admettent que la sécurité n'est pas en cause dans cette affaire.

En engageant ce combat, les navigants veulent se battre pour l'équipage à trois des avions futurs. A cet égard, les quinze Airbus d'Air France, qui seront livrés entre 1983 et 1988, seront conduits par trois navigants, l'important étant d'harmoniser le pilotage de toutes les versions de l'Airbus de manière à favoriser l'interchangeabilité des équipages. Mais d'autres compagnies européennes — notamment Swissair et SAS — n'ont pas encore, sur ce sujet, fixé leur position.

RECHERCHE D'UNE SOLUTION DANS LE CONFLIT DE L'ACIÉRIE DE MAISONS-NEUVES

De notre correspondant

Nancy. — Une solution semble en train de se dessiner dans la grève des cent cinquante hauts-fournistes qui paralyse, depuis onze jours, l'activité de deux mille des trois mille deux cents employés de l'aciérie de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

En effet, après la récente déclaration du président d'Usinor, M. Etchegaray, faisant état de l'impossibilité d'accorder une augmentation générale de tous les salaires, les responsables C.F.D.T. de l'usine de Neuves-Maisons avaient envoyé, jeudi matin, un télex au président d'Usinor. Il y était précisé que le conflit touchant les hauts-fourneaux de Neuves-Maisons « *était bien, en fait, une grève de secteur portant sur des revendications sectorielles et non pas une grève s'appuyant sur une demande générale d'augmentation des salaires* ».

Devant la volonté ainsi affirmée par les syndicalistes de ne pas étendre les préoccupations néodomiens à l'ensemble du groupe Usinor, M. Etchegaray a aussitôt répondu, dans un télex, en date de jeudi soir, que le conflit de Neuves-Maisons se devait donc d'être réglé sur le plan local. Il demandait, en conséquence, aux délégués syndicaux de reprendre contact avec le nouveau directeur de l'usine, M. Rigo, avec l'espoir d' « *une rapide reprise du travail et ce, dans l'intérêt de tous* ». Levant ainsi la condition de l'arrêt immédiat de la grève avant le début de toute négociation, les déclarations du président d'Usinor ont été accueillies favorablement par les responsables syndicaux de Neuves-Maisons qui devaient être reçus, dès vendredi, par M. Rigo.

J.-L. B.

TRAVAIL FÉMININ : UN PROJET DE LOI TENDRAIT A SUPPRIMER LES DISCRIMINATIONS

Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'État à l'emploi féminin, a achevé sa série de consultations avec les représentants des salariés et du patronat à propos de la réduction des discriminations et des disparités dans le travail des femmes.

Ces entretiens, qu'elle juge extrêmement positifs, l'ont confortée dans son intention de renforcer l'arsenal législatif en soumettant, dans quelques semaines, un projet de loi au conseil des ministres.

Ce projet tendrait à compléter la loi de juillet 1975 sur l'embauche et le licenciement des femmes, non pas pour renforcer la protection particulière de cette catégorie de personnel, mais plutôt pour faire disparaître des « motifs légitimes » jugés discriminatoires. Mme Pasquier, enfin, veut compléter la loi dans le domaine de la formation professionnelle, de la promotion et des conditions de travail.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep.	ou Dép. —	Rep. +	ou Dép. —	Rep. +	ou Dép. —
$ E.-U. ..	4,2020	4,2050	— 220	— 180	— 355	— 315	— 905	— 760
$ can. ...	3,6320	3,6360	— 105	— 30	— 80	0	— 145	+ 45
Yen (100).	1,6905	1,6930	— 25	0	— 35	— 5	0	+ 80
DM	2,3420	2,3450	+ 75	+ 110	+ 185	+ 220	+ 495	+ 605
Florin ...	2,1320	2,1355	+ 25	+ 50	+ 55	+ 80	+ 155	+ 245
F.B. (100).	14,4150	14,4305	— 335	— 150	— 480	— 265	—1395	— 685
F.S.	2,4530	2,4560	+ 160	+ 200	+ 310	+ 345	+ 935	+1060
L. (1 000).	5,0370	5,0420	— 380	— 230	— 615	— 540	—1845	—1625
£	9,3560	9,3655	— 475	— 340	— 830	— 700	—2070	—1700

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 9/16	8	8 1/2	8 7/8	8 7/8	9 1/8	9 1/2	9 7/8
$ E.-U. ..	16 5/8	17 1/8	18 3/4	19 1/8	18 1/4	18 5/8	18 3/8	18 3/4
Florin ...	10 1/2	11 1/4	10 3/4	11 1/4	11 3/4	12 1/2	12 3/8	13 1/8
F.B. (100).	13 1/2	14 1/2	15	16	15 1/4	16	15 3/4	16 1/4
F.S.	3 1/8	3 7/8	4 5/8	5 1/16	5 5/8	6 1/16	6 3/16	6 5/8
L. (1 000).	15	17	18 1/4	19 3/4	18 3/4	20 1/4	14	14 3/4
£	16 3/4	17 1/4	18 3/8	19 1/4	18 5/8	19 1/2	18 3/8	19 1/4
Fr. franç..	13	13 1/2	13 3/8	13 5/8	14	14 1/4	15 1/8	15 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

TRANSPORTS

Pas de paquebots français pendant trois mois sur les lignes d'Afrique du Nord

De notre correspondant

Marseille. — La mise en service en juin 1980 par la Société nationale maritime Corse-Méditerranée (S.N.C.M.), au départ de Marseille, d'un nouveau car-ferry dénommé *Liberté*, qui desservira la Tunisie et l'Algérie et pourra faire des croisières, est annoncée par la compagnie comme « un événement national ».

Liberté, (141 mètres de long), offrira des places couchées à mille quatre-vingts passagers quelle que soit la classe choisie, et embarquera quatre cent quarante voitures. Il prend la relève de *Roussillon*, seul car-ferry français desservant l'Algérie et la Tunisie en service depuis mars 1971, qui vient d'être vendu à un armement grec. Mais cet acheteur désire disposer du navire dès le mois de mars afin de préparer sa saison touristique. En conséquence, en attendant la mise en service de *Liberté*, il n'y aura plus de liaison maritime sous pavillon français durant trois mois (mars, avril, mai) entre Marseille et Alger et entre Marseille et Tunis.

Les officiers de *Roussillon* se sont émus de cette interruption du service. « *Pour éviter l'abandon pendant plusieurs mois de ses lignes traditionnelles*, disent-ils, *il suffirait à notre compagnie de réarmer* Corse *ou* Comté-de-Nice, *qui sont « à la chaîne » et d'affecter un de ces navires aux traversées diurnes pour la liaison continent-Corse. D'autre part, on pourrait affecter* Provence *à la desserte provisoire de l'Afrique du Nord, en attendant la mise en service de* Liberté *en juin.* »

La direction de la S.N.C.M. rétorque : « *La suspension provisoire de la desserte des lignes par notre compagnie n'a pas de conséquences préjudiciables pour les usagers, étant donné que le nombre des dessertes offertes par les compagnies de navigation algérienne et tunisienne, en cette période de l'année, est suffisant pour satisfaire la demande de transport.* » « *Pour ce qui concerne la position commerciale de la S.N.C.M.*, ajoute-t-on, *cette suspension provisoire est également sans effet étant donné la confiance réciproque existant entre l'armement français, d'une part, et les armements algérien et tunisien, d'autre part, ainsi qu'en raison de l'annonce prochaine de l'entrée en service de* Liberté *largement diffusée des deux côtés de la Méditerranée. Au contraire, le retrait de* Provence *des lignes de Corse en traversée de nuit et son remplacement par* Corse *ou* Comité de Nice *qui sont équipés pour les voyages de jour, aurait entraîné des perturbations graves pour les usagers de ces lignes.* »

JEAN CONTRUCCI.

● *Le capitaine du* Salem *sera extradé du Sénégal.* — Le capitaine et le chef mécanicien du grand pétrolier libérien *Salem*, qui avait coulé, le 17 janvier au large du Sénégal après avoir livré sa cargaison, secrètement, en Afrique du Sud, seront extradés, le 7 mars, du Sénégal au Libéria, et comparaîtront devant le tribunal la semaine prochaine, a annoncé le ministre libérien de la justice, M. Joseph Chesson. Les deux hommes seront poursuivis sous trois chefs d'inculpation : falsification de documents, vol et vente de la cargaison, et destruction du navire. — *(A.F.P.)*

UTILISATEURS DE LA CARTE ORANGE ET S.N.C.F. DEVANT LA JUSTICE

Le tribunal de grande instance de Paris se saisira le lundi 14 avril, au lieu de ce vendredi 7 mars, de l'assignation en référé déposée contre la S.N.C.F. par le Comité d'usagers des transports en commun de l'Ile-de-France et 2 581 usagers (*le Monde* du 29 février).

Ceux-ci réclament à la société nationale le remboursement partiel du coupon mensuel de janvier de leur carte orange, coupon payé d'avance mais qu'ils n'ont pu utiliser du fait des mouvements de grève. La S.N.C.F. prétend pour sa part que les utilisateurs de la carte orange peuvent, en cas d'arrêt des trains, utiliser d'autres modes de transport : le métro ou les autobus de banlieue.

● *Au conseil d'administration d'Air France.* — M. Christian d'Aumale, ambassadeur, chef de la délégation permanente de la France à l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.), vient d'être nommé, jusqu'au 27 décembre 1982, membre du conseil d'administration d'Air France, en qualité de fonctionnaire désigné par le premier ministre.

URBANISME

M. D'ORNANO REFUSE D'ACCORDER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE DE SÈVRES

Une délégation de la municipalité de Sèvres (Hauts-de-Seine) conduite par son maire, M. Roger Fajmzylberg (P.C.), a été reçue le mardi 4 mars par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. L'accord n'a pu se faire sur une participation financière de l'Etat au déficit, évalué à 52 millions de francs, dans l'opération de rénovation du centre de Sèvres (*le Monde* du 14 février). Le ministre a maintenu son refus d'une subvention globale d'équilibre, expliquant que cette opération avait été prévue « *avec un bilan primitivement équilibré et sans participation de l'Etat* ».

Les élus de Sèvres récusent cet argument. Selon eux, le projet, établi il y a plus de vingt ans, a été revu en 1977 « *suivant les propositions mêmes de l'administration* ». Ils affirment aussi que le préfet leur avait, à ce moment, promis une participation de l'Etat et du département.

M. d'Ornano a simplement confirmé que la ville pouvait solliciter des subventions spécifiques pour, par exemple, les aménagements d'espaces verts piétonniers, la construction de logements sociaux ou d'équipements publics. M. Fajmzylberg ne se satisfait pas de ces promesses. Il estime que « *le ministre, au mépris des retombées concernant les finances locales et la charge fiscale, continue de pénaliser la ville de Sèvres* ». Il a convoqué le conseil municipal en session extraordinaire le lundi 17 mars, à 20 h. 45.

ENVIRONNEMENT

DEUX DÉFAITES POUR LES ÉCOLOGISTES DANS LA BASSE-LOIRE

Le tribunal administratif autorise les travaux de remblaiement de l'estuaire

De notre correspondant

Nantes. — Le tribunal administratif de Nantes a rejeté, dans un jugement prononcé le 6 mars, les recours introduits par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.). Cette société réclamait l'annulation des décisions du préfet des Pays de la Loire relatives à des travaux de remblaiement des berges et des îles dans l'estuaire du fleuve, ces opérations étant liées à l'approfondissement du chenal de navigation afin de permettre la remontée des gros navires jusqu'au terminal méthanier de Montoir, qui sera mis en service dans quelques mois. La S.E.P.N.B. faisait valoir que ces travaux n'avaient pas été précédés des indispensables études d'impact prévues par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (*le Monde* du 11 janvier).

Les travaux contestés par la S.E.P.N.B. font partie d'un vaste programme d'aménagement qui consiste à utiliser les matériaux provenant du creusement du chenal (50 millions de mètres cubes) pour remblayer les berges et en faire des terre-pleins et des zones industrielles. L'association des écologistes estime que ces remblaiements portent atteinte au milieu naturel. Elle a notamment fait valoir qu'ils entraînent la stérilisation de centaines d'hectares sur deux zones, où est prévu le dépôt de 5 millions de mètres cubes de sédiments, ce qui aura pour effet de relever de 7 mètres sur une longueur de 3 kilomètres, un banc de sable, actuellement recouvert à la marée haute.

Les arguments des écologistes ont été longuement développés à Nantes lors de l'« enquête à la barre » décidée par le tribunal administratif. Mais ils n'ont pas convaincu le tribunal qui, dans ses attendus, a estimé que la S.E.P.N.B. n'avait pas « *démontré que les travaux de remblaiement litigieux portent au milieu naturel de l'estuaire de la Loire une atteinte excédant l'intérêt économique qui motive leur réalisation* ».

Pour ce qui est de l'étude d'impact, le tribunal a jugé qu'elle n'était pas indispensable en l'espèce. La loi du 10 juillet 1976, qui la prescrit, n'est entrée en vigueur que le 1er janvier 1978 pour ce qui concerne les dispositions relatives à la protection de la nature. Or, fait remarquer le tribunal, les deux chantiers contestés font partie d'un vaste programme d'aménagement dont l'avant-projet a été soumis le 28 janvier 1977 par le Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire au ministère des transports. Le ministère a donné son approbation définitive sur le coût des travaux le 20 novembre 1977.

Le tribunal s'est plu à cette occasion à rappeler que les travaux portuaires contestés entraient dans la catégorie des investissements de modernisation, prévus dans le code des ports maritimes, pour lesquels l'Etat participe à la dépense totale dans la proportion de 80 %.

JEAN-CLAUDE MURGALE.

Le préfet donne le feu vert pour l'extension de la centrale de Cordemais

De notre correspondant

Nantes. — L'E.D.F. a obtenu jeudi 6 mars l'autorisation du préfet de Loire-Alantique de construire deux nouvelles tranches de 900 mégawatts chacune dans la centrale thermique (alimentée au charbon) de Cordemais (*le Monde* du 6 mars). Rien ne s'oppose donc plus au démarrage d'un très important chantier dont le coût est évalué à 2,5 milliards de francs. Les travaux doivent commencer par la démolition des fondations de béton initialement prévues pour supporter deux tranches fonctionnant au fuel. Ils avaient été arrêtés au début du mois de février dans l'attente du permis de construire.

Selon le projet de l'E.D.F., les deux nouvelles tranches puiseront directement leur eau dans la Loire, à raison de 125 mètres-cubes par seconde qu'elles rejetteront dans un canal de décharge réchauffées de huit degrés. Or, dans une récente déclaration à la presse, M. Thierry Chambolle, directeur de la prévention des pollutions au ministère de l'environnement et du cadre de vie, indiquait que ses services avaient demandé à l'E.D.F. de fournir avant le 15 avril une étude envisageant l'édification d'une tour de refroidissement. Grâce à ce système, adopté par la plupart des centrales situées sur le bord d'un cours d'eau, les inconvénients écologiques du réchauffement peuvent être éliminés en grande partie.

Le préfet de Loire-Atlantique n' pas attendu la remise de cette étude pour accorder le permis de construire. L'établissement public affirme que la construction d'une tour de refroidissement exigerait l'acquisition de terrains adjacents au site et qu'il faudrait donc se plier à la procédure d'une enquête d'utilité publique. Selon l'E.D.F., cette procédure repousserait d'au moins dix-huit mois le calendrier de la construction, ce qui rendrait impossible la mise en service des deux tranches au cours de l'hiver 1983, époque à laquelle l'établissement public affirme en avoir un impérieux besoin. — J.-C. M.

Tourisme

● *Le décollage de Méridien.* — Après plusieurs années « noires », la chaîne hôtelière Méridien, filiale de la compagnie Air France, confirme son redressem-nt. M. Henri Marescot, son président-directeur général, annonce une hausse de 25 % du chiffre d'affaires 1979 qui atteint 900 millions de francs ainsi qu'un doublement du bénéfice consolidé, qui passe de 8 millions de francs, en 1978, à 18 millions au cours du dernier exercice.

La diversification géographique des implantations des hôtels Méridien est à l'origine de ces bons résultats. Elle sera donc continuée, notamment aux Etats-Unis où des ouvertures sont prévues à Boston, Houston et New-York.

CONJONCTURE

En 1979

Le déficit budgétaire de l'État a atteint 37,46 milliards de francs

CONJONCTURE

En 1979

Le déficit budgétaire de l'État a atteint 37,46 milliards de francs

Le déficit du budget pour l'année 1979 s'établit à 37,46 milliards de francs, contre 34,8 milliards de francs en 1978, et *« se trouve ainsi dans la fourchette qui avait été annoncée par le gouvernement »*, a indiqué jeudi 6 mars à Paris M. Maurice Papon, ministre du budget. Ces 37,46 milliards de francs représentent 1,77 % de la production intérieure brute aux prix courants, contre 1,85 % en 1978, ce qui, selon le ministre, témoigne *« de la rigueur de la gestion publique »*.

Par ailleurs, le ministre a annoncé que, pour une progression de 6 % du nombre des contrôles fiscaux (72 235 vérifications), le montant, en valeur, des pénalités et redressements avait augmenté de 17 % à 10,18 milliards de francs. Les contrôles ont porté plus particulièrement sur la « grosse » fraude, la tâche des contrôleurs étant allégée par la multiplication des centres de gestion agréés (254) et des associations agréées (154) regroupant des membres des professions libérales et des commerçants.

Enfin, a-t-il été indiqué, l'émission de chèques non barrés, donc endossables ou au porteur, a fortement diminué à la suite de la mise en vigueur de la nouvelle législation, ce qui restreint les possibilités d'évasion fiscale.

Comme en 1978, M. Papon se félicite de la justesse de ses prévisions et de « la rigueur de la gestion publique ». Il faut donc rappeler que, lors du vote du budget de 1979, le déficit prévisible avait été fixé à 15,1 milliards seulement. Un « collectif » budgétaire avait déjà porté ce déficit à 34,7 milliards de francs en décembre dernier. Avec un résultat final de 37,46 milliards de francs, le dérapage en cours d'année a été de... 148 %. Qu'aurait-ce été sans « rigueur » ? Il est vrai qu'en 1978 le dérapage avait été pire encore : de 314 %, le déficit passant de 8,4 milliards de francs à 34,8 milliards de francs en cours d'année. En se trompant un peu moins, le gouvernement fait donc, comme dit M. Papon, des progrès. — F. R.

M. MÉO (R.P.R.) CONTESTE LA DÉCLARATION DE M. BARRE SUR L'EMPLOI

M. Jean Méo, secrétaire général adjoint du R.P.R., a indiqué, jeudi matin 6 mars, à propos de l'interview de Raymond Barre à *Sud-Ouest* : *« Le premier ministre déclare : « La France est le pays « d'Europe où les créations d'em- « plois ont été les plus importantes « au cours de ces dernières an- « nées. » Or, selon les statistiques publiées par l'O.C.D.E., concernant « la population active civile occupée », l'emploi a évolué de la manière suivante entre le quatrième trimestre 1976 et le dernier chiffre communiqué concernant l'année 1979 : France + 0,5 % ; Allemagne + 1,3 % ; Royaume-Uni + 1,1 % ; Italie + 6,1 % ; États-Unis + 10,2 % ; Japon + 3,6 %.*

Certes, M. Barre prend la précaution d'ajouter dans son interview qu'il ne commentera pas les prévisions de l'O.C.D.E. En l'occurrence, il ne s'agit pas de prévisions mais de constats. »

L'économie néerlandaise en 1980 : ralentissement de la croissance et accélération de l'inflation prévoit l'O.C.D.E.

L'année 1980 se traduira pour les Néerlandais par un net ralentissement de leur croissance économique et l'accélération de l'inflation, indiquent les experts de l'O.C.D.E. dans leur étude sur les Pays-Bas. Selon les experts du château de la Muette, la croissance de la production intérieure brute sera inférieure à 1 % (3 % en 1979) et l'inflation atteindra 7 % (4,5 % l'année dernière) avec une pointe en milieu d'année. De plus, le déficit des paiements courants restera stable à 1,5 milliard de dollars, tandis que le taux de chômage passera à 5,5 % contre 5,2 % fin 1979.

Les effets de la hausse des prix du pétrole sur les partenaires commerciaux des Pays-Bas font que les perspectives d'accroissement des exportations néerlandaises, qui étaient de 5,5 % pour 1980, il y a six mois, ont dû être réduites à 2 %. La demande intérieure progressera de moins de 0,5 % en raison de la stagnation de la consommation privée et d'une faible progression de la demande publique.

Frappés, comme tous les autres pays de l'O.C.D.E., par le renchérissement des prix du pétrole, les Pays-Bas, en raison de leur indépendance énergétique, disposeront de plus de marge de manœuvre, estiment les experts de l'O.C.D.E. Cela malgré le fait que les prix du gaz naturel ne sont indexés que partiellement (75 % à 95 %) sur les prix du pétrole et que les ajustements sont effectués avec un délai de neuf mois de retard. Cette marge de manœuvre, estime l'O.C.D.E., devrait être employée par le gouvernement des Pays-Bas pour se doter d'une industrie plus compétitive et plus dynamique à moyen terme. En effet, estime l'Organisation, les Pays-Bas sont mieux placés que les autres pays pour éviter que la hausse des prix du pétrole ne se traduise par une baisse de la demande. De plus, le relèvement des prix du gaz contribuera à restaurer les termes de l'échange du pays dans les dix-huit prochains mois.

L'O.C.D.E. souligne l'importance du déficit du secteur public aux Pays-Bas, qui atteindra 7 % du revenu national en 1980, et estime qu'il serait préférable de diminuer les dépenses publiques afin de permettre une augmentation ultérieure du pouvoir d'achat. Celui-ci diminuera en effet de 1 % en 1980, selon les prévisions de l'O.C.D.E. L'Organisation conseille également que la politique des revenus crée un écart de salaire plus favorable au secteur industriel, ce qui faciliterait l'ajustement sur le marché du travail aux besoins de l'industrie. De même, une réduction des dépenses sociales pourrait aider au développement d'offres d'emplois industriels.

● *En Suisse le coût de la vie* n'a augmenté, en février, que de 0,1 %, selon les statistiques publiées le 5 mars à Berne. Par rapport à février 1979, la hausse a atteint, en un an, 4,1 % — *(A.F.P.)*

● *La hausse du coût de la vie en Italie* a été de 1,7 % en février, selon les chiffres publiés le 3 mars à Rome par l'Institut de la statistique. En janvier, la hausse avait été de 3,3 %. De février 1979 à février 1980, le coût de la vie a augmenté de 21,7 %. — *(A.F.P.)*

EUROPE

La Commission européenne actualise ses prévisions

● RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DES « NEUF » EN 1980 (+ 1,2 %)

● AGGRAVATION DU CHOMAGE ET DE L'INFLATION (11,3 %)

Bruxelles. — La Commission européenne, dans un rapport sur la situation économique dans la Communauté qu'elle vient de transmettre aux gouvernements membres, a révisé en baisse ses prévisions pour 1980. Les modifications sont introduites pour tenir compte des récentes hausses du prix du pétrole.

La correction la plus spectaculaire concerne le déficit de la balance des paiements courants. En novembre, les services bruxellois prévoyaient un déficit global pour la C.E.E. de 4 milliards d'ECU ; ils croient maintenant que le déséquilibre atteindra plus du triple : 14 milliards d'ECU. Ils ont révisé également à la hausse de deux points leurs prévisions concernant l'augmentation moyenne des prix dans la Communauté (de 9,3 % à 11,3 %). En revanche, ils tablent désormais sur une croissance moyenne du P.N.B. de seulement 1,2 %, alors qu'ils espéraient encore 2 % voici quatre mois.

● *Croissance du P.N.B.* : + 1,2 % pour la C.E.E. au lieu de 3,3 % en 1979. Les moins mauvaises performances seraient obtenues par l'Allemagne et par la France (+ 2,1 % chacune), les plus mauvaises par le Danemark (— 0,3 %) et le Royaume-Uni (— 2,5 %).

● *Inflation* : + 11,3 % pour la Communauté. C'est l'Allemagne (+ 5 %) et les pays du Bénélux (entre + 6,5 % et + 6,9 %) qui réussiraient le mieux à maîtriser la hausse des prix, l'Italie (+ 17,1 %) et le Royaume-Uni (+ 18,9 %) le moins bien. La France, avec une hausse de 12,1 %, ferait plus mal que la moyenne communautaire.

● *Emploi* : Le taux de chômage dans la Communauté progresserait de manière sensible : 6,4 % de la population active en 1980 contre 5,6 % l'année précédente. Le taux record serait atteint en Belgique avec 9,2 % de la population active, en Italie 8,5 %, et en Irlande 7,8 %. Mise à part la remarquable performance du Luxembourg (0,9 %) c'est en R.F.A. que les résultats seraient les meilleurs (3,5 %). Les prévisions pour la France (6,9 % au lieu de 6,1 % en 1979) sont là encore plus mauvaises que la moyenne communautaire.

● *Balance des paiements courants* : c'est le poste qui connaît d'une prévision à l'autre la dégradation la plus spectaculaire. Les experts bruxellois prévoient pour la Communauté un déficit de 14,2 milliards d'ECU (1), soit 82,4 milliards de francs, contre 5,1 milliards en 1979 (29,6 milliards de francs) et un excédent de 13,4 milliards d'ECU en 1978 (+ 2,3 milliards de francs). Ils tablent sur un déficit de 6,9 milliards d'ECU en R.F.A. contre 2,7 milliards en 1979, et un excédent de 7,4 milliards en 1978. Par rapport aux résultats indiqués pour le Royaume-Uni (— 2,3 milliards), le Danemark (— 2,3 milliards) et la Belgique (— 2,2 milliards), la France, dont le solde devient légèrement négatif (— 0,1 milliard), se situerait plutôt ici dans les meilleurs de la classe- de, vancée seulement par l'Italie — qui maintiendrait une balance de paiements courants excédentaire de 1,2 milliard d'ECU — et le Luxembourg (+ 0,4 milliard d'écus). — Ph. L.

(1) 1 ECU = 5,80 F environ.

● *Malgré le pétrole de la mer du Nord*, la balance des paiements courants de la Grande-Bretagne a été déficitaire de 3,4 milliards de livres (22,5 milliards de francs) à comparer à un excédent de 932 millions de livres en 1978.

● *La balance commerciale ouest-allemande* a enregistré un excédent de 0,3 milliard de deutschemarks en janvier, contre 2,1 milliards en janvier 1979. Les importations se sont élevées à 27 628 millions et les exportations à 27 970 millions. Le déficit de la balance des opérations courantes atteint, quant à lui, 2,2 milliards de deutschemarks, alors que, un an auparavant, cette balance était équilibrée.

MONNAIES

FERMETÉ DU DOLLAR BAISSE DE L'OR

Le dollar s'est montré encore très ferme vendredi matin 7 mars sur les marchés des changes en raison de la flambée des taux d'intérêts américains, mais sans progresser sur les cours de la veille, avec, même, un léger recul sur les plus hauts niveaux atteints jeudi 6 en fin d'après-midi, à la faveur de la remise des otages américains au conseil de la révolution iranien. A la veille du week-end, il s'établissait à 4,2050 F à Paris contre 4,21 F et à 1,7969 DM à Francfort contre 1,7998 DM.

Les opérateurs semblaient moins nerveux que les jours précédents, d'autant que la hausse des taux d'intérêt mondiaux, très vive encore jeudi, s'est sensiblement ralentie vendredi. Le taux d'intérêt sur l'eurodollar à six mois s'est quand même élevé à 18,5 %, rejoignant les taux pratiqués sur l'eurosterling, ce qui déprime la monnaie britannique.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31,1 grammes a nettement fléchi, revenant de 634 dollars à 602 dollars.

M. MITTERRAND : si la volonté politique existe, la réforme se fera.

Dans l'interview à *l'Expansion* que nous analysons d'autre part (voir page 16), M. Mitterrand évoque la nécessité d'un système monétaire international stable.

« L'idée du système européen (S.M.E.) est bonne, dit-il, *car l'organisation mondiale devra s'appuyer sur des ententes régionales. Mais, pour la France, il faut prendre garde à ne pas substituer une zone mark à la zone dollar. La mise en œuvre du S.M.E. est à cet égard critiquable. Quant au système futur, les droits de tirage spéciaux (D.T.S.), c'est intéressant, encore que la méthode retenue accroisse les privilèges des pays riches, détenteurs d'or, au détriment des autres et surtout du tiers-monde.*

» On peut imaginer, aussi, un panier de matières premières, notamment celles dont les pays du tiers-monde sont producteurs. On tiendra compte, enfin, du retour en force de l'or. C'est un combiné de ces différentes références qui conduira à l'équilibre. Si la volonté politique existe, les experts trouveront les mécanismes. Pour l'instant, rien ne se fait. »

MARCHÉ COMMUN

LES DIFFICULTÉS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'Angleterre immuable et mutante

(Suite de la première page.)

Elle a les banquiers les plus ingénieux du monde. Ils savent faire de l'argent avec rien et monter d'énormes opérations avec des mises dérisoires. Elle a depuis vingt ans la politique monétaire la moins rigoureuse qui soit et la moins efficace aussi.

Elle en a assez de ses propres désordres ; Margaret Thatcher « fait un triomphe » aux élections parce qu'elle promet un retour vigoureux aux vertus traditionnelles. Mais déjà on perçoit comme une lassitude et une crainte. L'opinion veut tout garder et ne rien perdre. L'ordre et la fantaisie ; la médiocrité dorée et le droit à la paresse ; la discipline syndicale sans affrontement.

Le retour triomphant de l'économie de marché, la suppression des subventions et des nationalisations, l'acceptation des faillites, du chômage, d'une moindre compétitivité externe, tout cela fait partie du discours politique dominant ; et pourtant on a l'impression que le gouvernement croit un peu moins en lui-même qu'il y a quelques mois.

Et toujours, en dépit des proclamations, la tentation protectionniste, non par abandon des certitudes libre-échangistes, mais par tradition et comme par fierté : une muraille de Chine non pour se mettre à l'abri de la compétition, mais peut-être pour sauvegarder sa différence.

A moins que, au moment de ne plus être un acteur économique, l'Angleterre n'ait, au fond, choisi d'être un témoin en civilisation !

Le choix entre trois attitudes

Nous sommes concernés. Comme partenaires et comme... imitateurs éventuels.

Comme partenaires d'abord, il nous faut obtenir sans tarder une réponse claire à une question simple : l'Angleterre accepte-t-elle une fois pour toutes et sans esprit de retour d'être européenne : liée au continent proche et fidèle au parti communautaire ?

Au-delà de certains ajustements financiers qu'elle revendique légitimement, il faut la contraindre à répondre. Le plus tôt sera le mieux. Elle a le choix entre trois attitudes :

● S'arrimer à la Communauté, préférer irréfragablement les liens européens aux rêves américains ou... impériaux. Accepter toutes les disciplines ;

● Rompre les amarres et chercher politiquement, stratégiquement, économiquement à construire un destin original, solidaire tout à la fois de celui du Commonwealth, des Etats-Unis et de l'Europe, et donc solidaire, mais sans ambiguïté vis-à-vis de la Communauté ;

● Prétendre enfin être dans la Communauté, mais de façon singulière avec capacité d'en tirer plus et d'y donner moins, avec menace, chantage même, d'en sortir si...

Des trois attitudes, vues par nous, la première est hautement souhaitable : l'Europe ne sera tout à fait l'Europe qu'Angleterre comprise. La seconde est acceptable ; il appartient en effet à l'Angleterre de choisir son destin. La troisième est inacceptable, car il ne lui appartient pas de tenir le destin européen en suspens.

Il en est de l'Europe comme de cette porte qui doit être « ouverte ou fermée ». Il n'appartient pas aux partenaires de l'Angleterre, mais à elle seule, de dire quel terme de l'alternative elle choisit. Mais les partenaires ont le droit et le devoir de dire que le temps de choisir est venu. Le monde est trop incertain pour que nous tolérions cette incertitude complémentaire. Qu'elle s'en aille et qu'elle résolve ses problèmes à sa manière ; qu'elle entre et ferme la porte derrière elle et, ensemble, nous résoudrons ses problèmes et répondrons à ses questions parce qu'ils sont aussi les nôtres.

En quoi sommes-nous, imitateurs ? En ce sens que, nous Français, sommes déchirés par des tentations contraires : d'une part, l'allemande, d'autre part, l'anglaise, qui pourrait être aussi l'italienne. Dépassement volontaire ou abandon à la loi du marché.

Car enfin la loi du marché étant celle des plus forts et des plus riches, elle condamnerait aujourd'hui un pays comme le nôtre qui prétendrait s'y abandonner.

La Nouvelle Economie anglaise nous invite à la réflexion, comme le fait Gilbert Mathieu à la fin de sa préface : « *La nouvelle économie anglaise conduit tout naturellement à s'interroger sur le sens de notre société actuelle et future. Art de vivre ou de végéter ? Sagesse du détachement ou vulgaire résignation ? Renoncement volontaire à la puissance ou incapacité à conserver celle-ci ?* »

Il faut choisir la voie et décider d'en payer le prix quel qu'il soit.

EDGARD PISANI.

★ 256 pages ; 30 graphiques et tableaux. En vente chez les marchands de journaux, 29 F.

★ Participent à ce livre, dans l'ordre des chapitres : Gilbert Mathieu, Paul Fabra, Michel Boyer, Jean-Pierre Dumont, Philippe Labarde, Jacques Grall, Véronique Maurus, André Dessot, Jean Déclémy, Francis Renard, Philippe Lemaître, Henri Pierre et Didier Rioux.

POINT DE VUE

Réponse d'un paysan à un eurocrate

par HUBERT BUCHOU (*)

JE ne suis qu'un agriculteur. Vous, M. Gundelach, vous êtes le vice-président de la Commission des Communautés, chargé des questions agricoles.

Or vous avez, dans ces colonnes (*le Monde* daté 2-3 mars), affirmé sans ambiguïté votre opposition au développement de la production agricole européenne en arguant du fait que, si la politique agricole commune se poursuit sur les bases actuelles, ce ne pourra être qu'au détriment des consommateurs et des contribuables qui en supporteront le coût.

Permettez-moi de réfuter ce point de vue.

L'Europe a la chance de disposer de productions agricoles relativement abondantes alors qu'elle n'est pas riche en matières premières, nous ne le savons que trop malheureusement pour ce qui est des approvisionnements pétroliers. Une de ses principales chances réside dans son agriculture. Alors, croyez-moi, il faut faire très attention avant de remettre en question le privilège qu'ont les consommateurs européens de disposer de productions alimentaires à la mesure de leurs besoins.

∴

Je ne sais pas comment votre pays, le Danemark, a traversé la dernière guerre de ce point de vue, mais je puis vous affirmer que les Français, quant à eux, ont connu la pénurie et n'ont aucune envie de se retrouver un jour dans la même situation.

Nous vivons, ainsi que vous le savez, M. Gundelach, dans un monde dur, où ceux qui ne disposent pas de ressources naturelles doivent payer très cher pour s'approvisionner. Nous l'avons appris à nos dépens pour ce qui est du pétrole bien sûr, mais aussi de l'or, de l'argent, et en règle générale de toutes les matières premières. Alors sachons tirer les enseignements des événements. Avez-vous seulement réfléchi à ce qui se passerait si l'Europe devenait un jour largement dépendante en matière alimentaire ? Elle ne pourrait éviter la flambée des prix, et là encore ce serait le consommateur qui serait la principale victime.

Par ailleurs, ne croyez-vous pas qu'il est hypocrite de s'apitoyer sur la faim dans le monde et, dans le même temps, préconiser une politique malthusienne dans le domaine agricole au plan de la Communauté ?

J'ai assisté, tout comme vous, aux débats de l'Assemblée européenne sur le problème de la sous-alimentation de huit cent millions d'hommes sur cette terre. Expliquez-moi au nom de quelle logique la même Assemblée s'inquiétait, le lendemain, des moyens de limiter la production laitière au sein de la Communauté !

Certes, je sais bien que le lait n'est pas consommable tel quel pour les pays du tiers-monde, mais est-il tellement irréaliste d'envisager que l'Europe s'attache à trouver des solutions pour l'incorporer à des céréales et contribuer ainsi à résoudre l'un des problèmes les plus insupportables que connaisse la planète ?

Vous savez, M. Gundelach, on n'a jamais fini de tordre le cou à Malthus.

Vous avez aussi parlé du coût de la politique agricole commune qui est supporté par le contribuable, mais vous vous êtes gardé d'avancer le chiffre correspondant. Permettez-moi de rappeler à l'opinion publique que la politique agricole commune n'apparaît coûteuse que parce qu'elle est la seule que la Communauté ait su mettre en place. Son coût : 0,45 % du P.I.B. en 1979. Est-ce trop cher pour garantir la sécurité alimentaire de l'Europe ? Comparez-le à ce que coûterait l'indemnisation des agriculteurs européens réduits au chômage du fait de votre politique.

∴

Vous avez enfin parlé du lait. Vous n'êtes pas sans savoir que la production de lait est celle qui génère le plus d'emplois en agriculture. Vaut-il mieux — et c'est ce que pense le Rassemblement pour la République, — maintenir l'activité des producteurs en leur octroyant des aides modestes ou, au contraire, doit-on vous suivre et faire de ces gens qui ne demandent qu'à travailler des chômeurs et, par là même, vider de leur population les zones importantes concernées par cette production ?

Mais laissons là le bon sens et revenons sur le terrain technique qui est le vôtre.

Expliquez-moi, M. Gundelach, comment il se fait que le vice-président de la Commission des Communautés européennes, chargé des questions agricoles, puisse parler de taxer les productions communautaires — car primes de co-responsabilité et prélèvement reviennent bien à taxer — et qu'il omette, dans le même temps de seulement évoquer le problème de la taxation des matières grasses importées dans la Communauté par des pays tiers. Car enfin, s'il y a trop de matières grasses, il serait logique de ne pas pénaliser les nôtres et de ne pas privilégier celles — étrangères — qui les concurrencent. Or vous proposez strictement le contraire en suggérant de pénaliser nos propres productions et en faisant silence sur celles des autres.

Doit-on voir dans cette attitude, M. Gundelach, une certaine corrélation avec la démarche, paraît-il effectuée la semaine dernière auprès de la Communauté par M. Thomas Enders, ambassadeur des Etats-Unis, au sujet justement de la taxation des corps gras et dont il ressortait que toute initiative en ce domaine risquait de conduire, aux termes mêmes de l'ambassadeur, à « *une querelle fondamentale* » ?

Indépendamment de cela, je voudrais aussi rappeler que, contrairement à ce que l'on cherche à faire croire, c'est le producteur laitier français qui coûte le moins cher à la Communauté. Il coûte 2,2 fois moins cher que son homologue allemand, 4,6 fois moins cher que son homologue anglais et 7,4 fois moins cher que le producteur néerlandais !

De plus, et du fait des montants compensatoires, les prix français, anglais et italiens — je ne plaide pas seulement pour les Français — sont largement inférieurs à ceux consentis aux producteurs allemands et néerlandais. Pourquoi alors, puisque vous tenez tant à réduire la production, ne proposez-vous pas l'instauration d'une taxe tendant à réduire l'écart entre ces prix ? Ce serait là un bon moyen d'entrer dans la voie de la réduction des montants compensatoires positifs.

Bien entendu, vous n'avez pas évoqué le problème de la réduction du revenu agricole mais, tout de même, vous devriez y être sensible. Est-il normal que l'on propose une augmentation des prix de 2,4 % en 1980 alors que l'on sait que les prix de revient ont progressé de 7,9 % ? Il faut bien comprendre M. Gundelach, que les prix agricoles c'est aussi le revenu des agriculteurs et le R.P.R., auquel j'appartiens, se refuse, pour sa part, à ce que les paysans soient la seule catégorie professionnelle dont le revenu diminue constamment.

∴

L'ombre de Malthus plane toujours sur l'Europe que la technocratie bruxelloise s'entête à nous proposer. L'eurocratie ne connaît pas la voie de l'imagination et des grands desseins. Il est maintenant grand temps d'ouvrir les yeux et de réagir. La France ne peut se reconnaître dans une politique agricole étriquée, plus soucieuse de mercantilisme et de rationalité que d'indépendance et d'humanité. L'agriculture européenne ne doit pas être réduite comme une peau de chagrin en fonction des contingences et des influences, mais bien au contraire être développée vers des objectifs ambitieux et généreux.

Comment ne pas se rappeler, à ce propos, la phrase du général de Gaulle : « *La politique la plus coûteuse, la plus ruineuse, c'est d'être petit.* »

(*) Représentant R.P.R. à l'Assemblée européenne (groupe D.E.P.).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Société Auxiliaire d'Entreprises

Offre Publique d'Achat

portant sur toute quantité d'actions de la

Société des Entreprises de Travaux Publics

André Borie

au prix unitaire de F 400

présentée par

LE CRÉDIT LYONNAIS

et

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 8 AVRIL 1980

Une note d'information portant le visa N° 80-20 du 3 mars 1980 de la Commission des Opérations de Bourse est tenue à la disposition du Public.

Les Actionnaires souhaitant répondre favorablement à cette offre peuvent s'adresser à leur banquier ou leur agent de change qui tiendra à leur disposition la note d'information et un engagement de vente de leurs actions (coupons N° 25 et suivants attachés).

Avis N° 80-245 du 3 mars 1980 de la Chambre Syndicale des Agents de Change.

JOHNSON FRANÇAISE

La Johnson française, qui appartient au groupe S.C. Johnson, premier fabricant mondial de produits d'entretien, commercialise de nombreux produits dans les secteurs suivants : entretien ménager, insecticides, entretien automobile, hygiène beauté.

Depuis deux ans, la Johnson française a lancé sur le marché plusieurs produits nouveaux : Sol plus, Tapis moquette express, Cols et poignets.

Par ailleurs, de nouveaux insecticides sont venus compléter la gamme Raid.

En ce qui concerne les produits de soins corporels, la Johnson française a relancé la gamme Tahiti, bain et douche, qui bénéficie d'une nouvelle composition enrichie au Monol.

BURROUGHS CORPORATION

COMPLETE SA SÉRIE 900
avec
l'annonce de deux nouveaux modèles haut de gamme :
LES B 6920 ET B. 6930

Dans la catégorie des larges systèmes, ces modèles remplacent respectivement les B 6806 et B 6810 et sont totalement compatibles avec ces derniers.

Les B 6900 ont une puissance de traitement supplémentaire de 30 % par rapport aux B 6800, une diminution de la consommation électrique d'environ 25 % et une réduction d'encombrement au sol de 30 %.

Les premières livraisons de B 6900 sont prévues pour la fin du premier semestre 1980.

BANQUE DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER, MALLET

Le conseil d'administration, réuni le 5 mars 1980, a arrêté les comptes de l'exercice 1979. Ces derniers font ressortir un bénéfice net distribuable de 16,4 millions de francs, contre 16,2 millions de francs en 1978, auquel s'ajoutait 1,1 million de plus-values à long terme.

Le total du bilan s'élève à 7 671 millions de francs contre 5 661 millions en 1978.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano Americano
Commerzbank

SITUATION AU 31 JANVIER 1980

La situation au 31 janvier 1980 s'établit à 324 432 millions contre 329 687 millions au 2 janvier 1980. Au passif les comptes d'Instituts d'Emission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 13 304 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers à 108 292 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 140 141 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers s'élèvent à 120 118 millions de francs, les Crédits à la Clientèle à 124 785 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 15 592 millions de francs.

LES MARCHÉS F

LONDRES

PARIS

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BOURSE DE PARIS - 7 MARS

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
7 MARS

Chute générale

La forte baisse de Wall Street (voir ci-contre) a eu, sur le marché parisien, les conséquences auxquelles chacun s'attendait : l'indicateur instantané a chuté de près de 2 %.

Aucun compartiment n'est parvenu à tirer son épingle de ce jeu de massacre et, en fin de séance, une vingtaine de titres seulement étaient en léger progrès, contre plus de cent cinquante replis !

Ces derniers ont même été parfois très sévères et les vendeurs se sont, semble-t-il, acharnés sur Pennaroya et Legrand, dont les cotations durent être retardées devant l'affluence de l'offre et la dérobade des acheteurs. Pennaroya a finalement cédé 9 % et Legrand 5,5 %. Les replis de Saunier Duval, Bic et le certificat Elf-Aquitaine (— 7 à 6 %) ne sont pas non plus passés inaperçus.

Pour la première fois depuis longtemps, et en dépit des replis précédents, l'atmosphère s'est dégradée autour de la corbeille. Si certains estiment que la chute ne sera pas durable, d'autres prévoient qu'elle pourrait certes se ralentir, mais continuer pendant plusieurs semaines. Jamais, il est vrai, les taux d'intérêts offerts auront aussi durement concurrencé le « placement-action ».

Le placement or continue lui aussi à souffrir de cette escalade internationale des taux qui profite au dollar, toujours bien tenu à 4,206 francs. Conformément à la tendance venue de Londres, le lingot a, en effet, perdu 3 150 francs à 82 850 francs (après 83 500 francs), soit 612,63 dollars l'once (contre 602,25 vendredi midi à Londres), et le napoléon est revenu de 700 francs à 695 francs, puis 694,50 francs.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/3	7/3
1 dollar (en yens) ..	247 65	248 75

LONDRES

REPLI

Le Stock Exchange continue de perdre du terrain. Les pétroles sont particulièrement éprouvés avec Shell en baisse de 12 pence malgré ses bons résultats publiés la veille. Aux industrielles I.C.I. et Unilever reculent. Les fonds d'État s'effritent, tandis que les mines d'or enregistrent des pertes d'un dollar par solidarité avec le métal.

Or (ouverture) (dollars) 602 25 contre 626 ..

VALEURS	CLOTURE 6/3	COURS 7/3
Beecham	123 ..	123 ...
British Petroleum	392 ...	382 ...
Courtaulds	70 ...	69 ...
*De Beers	11 1/8	10 5/8
Imperial Chemical	392 ..	386 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	430 ..	419 ...
Shell	402 ..	392 ...
Vickers	130	129 ...
War Loan 3 1/2 %	30 1/8	29 1/2
*West Driefontein	78 1/2	78 1/4
*Western Holdings	62 ...	65 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES. — Le dividende global de l'exercice 1979 a été fixé à 22,50 francs par action contre 15 francs (voir résultats d'autre part).

ROYAL-DUTCH-SHELL. — Dividende total de Shell en 1979 : 25,797 pence contre 12,863 pence, et de Royal Dutch : 12,25 florins contre 10,75 florins (voir résultats d'autre part).

SOCIETE GENERALE DE FONDERIE. — Le bénéfice net consolidé du groupe devrait avoir atteint environ 55 à 60 millions de francs pour 1979, contre une perte de 47 millions en 1978.

CLUB MEDITERRANEE. — Bénéfice net (non consolidé) pour l'exercice 1978-1979 : 83,74 millions de francs (+ 16,5 %). Dividende global : 12 francs contre 9 francs.

TRAILOR. — En dépit d'une baisse à 1,32 million de francs (contre 8,46 millions en 1978) du bénéfice net de l'exercice 1979 (due à des transferts de comptes vers des filiales), le dividende global serait maintenu à 30 F par action.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 13 1/8 %

NEW-YORK

Plus forte baisse de l'année

Le New York Stock Exchange a connu mercredi sa plus profonde chute de l'année : l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 16,81 points avant de s'établir à 828,07. Il faut remonter au 9 octobre 1979 pour trouver une chute plus profonde (26,45 points). Inutile d'ajouter que le Dow Jones se retrouve à son plus bas niveau de l'année, le plus haut, à 903,84, ayant été enregistré le 13 février dernier...

Aucune nouvelle particulière n'est à l'origine de ce brutal repli. Les craintes concernant un nouveau renchérissement des taux d'intérêts ont simplement été en quelque sorte confirmées par les déclarations d'un expert en la matière, M. Richard Aspinwall, vice-président de la Chase Manhattan Bank, s'attend en effet à voir le « prime rate » (taux de base) atteindre 19 %, voire 20 % (contre 17 1/4 % pour l'heure)...

Au total, 50,08 millions d'actions ont changé de mains (contre 49,34 millions) et, sur 1 930 valeurs cotées, 1 491 ont reculé et 282 seulement ont monté.

Autour du Big Board, on attend de savoir « quelles mesures sélectives de contrôle du crédit » le président Carter compte prendre...

VALEURS	COURS 5/3	COURS 6/3
Alcoa	69 5/8	67 ..
A.T.T.	46 1/4	46 1/4
Boeing	58 5/8	59 ..
Chase Manhattan Bank	34 7/8	34 2/4
Du Pont de Nemours	36 3/4	36 1/4
Eastman Kodak	43 5/8	43 3/8
Exxon	64 1/2	63 1/8
Ford	30 1/4	30
General Electric	48 3/4	48 3/8
General Foods	26 7/8	26 1/2
General Motors	48 1/8	48 5/8
Goodyear	11 1/8	11 1/8
I.B.M.	62 ..	61 1/8
I.T.T.	25 1/2	25 1/8
Kennecott	39 1/8	36 1/8
Mobil Oil	89 1/2	82 1/4
Pfizer	34 5/8	34 ..
Schlumberger	110 1/8	108 1/2
Texaco	40	37 3/4
U.A.L. Inc.	17 1/2	17 5/8
Union Carbide	40 1/2	39 3/4
U.S. Steel	18 3/4	18 1/2
Westinghouse	22 5/8	21 7/8
Xerox	57 3/4	57 ..

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	5 mars	6 mars
Valeurs françaises ..	108,8	108,3
Valeurs étrangères ..	108,6	107,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	112,2	112,1

BOURSE DE PARIS - 7 MARS - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 80	1 383	S.P.E.G.	220 ..		Locabail Immob.	321 ..	322 ..	Immoinvest.	155 ..	154
[illegible]			[illegible]			[illegible]			[illegible]		

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Cie France 3 %	185 ..	181 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	766	768
Ass. Gr. Paris-Vie		2000
Concorde	394 80	398
Epargne France	332 ..	336 ..
Financ. Victoire	385	376
France I.A.R.D.	281 ..	289 ..
GAN (Sté Centr.)	741	740

[illegible]

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1870	4,5 % 1973	1967	1922	1922	1912
3900	C.N.E. 3 %	3760	3740	3740	3739
410	Afrique Occ.	384	372 50	372	366
515	Air Liquide	488	489	485 20	486
101	Als. Part. Ind	98	98	98	97 10
408	Als. Superm.	428	431	431	438
57	Alsthom-Atl.	54 30	53	53 10	53 95
215	Appliq. gaz.	186	189	189	189
173	Arjom. Prioux	165	163 50	162 50	162
480	Aux. Entrepr	470	456	456 50	456
840	Av. Dass.-Br	785	775	798	775
[illegible]					
1548	Elf-Aquitaine	1560	1443	1449	1445
290	— (certific.)	287	265	266	261
380	E. J. Lefebvre	288	276	274 80	275
850	Essilor	825	793	793	800
400	Esso S.A.F.	388 50	365	365	360
340	Eurafrance	347	342	342	337
1540	Europe n° 1	995	980	982	981
450	Facom	440	440	440	440
335	Ferodo	340 10	338 50	339 50	344
438	— obl. conv.	402	402	402	401
59	Fin. Dév. Ent.	60 10	60	60 10	59 75
235	Fin. Paris PB	227	225	224	225
[illegible]					
85	Nouvel. Gal.	83	80 60	80 60	80 10
198	Olida-Caby	202	198 50	200 20	199
108	Opfi-Paribas	109 80	107	107	107
158	Paris-France	158	156 10	156 10	157
111	Pechelbronn	111	110 10	110 50	111 10
190	P.O.K.	186 50	184	183 50	183 50
127	— (obl.)	117 1.	113	118	118
115	Penarroya	121	110	114	113
265	Pernod	271 50	271 80	271	269 80
305	Pernod-Ric.	281 20	276 80	276 80	276 80
280	Perrier	279 50	272 10	273	275
[illegible]					
230	Thomson-Br	213	208 50	208 50	205
250	— (obl.)	229	226 50	226 50	225
350	U.I.S.	315	311	311	311
187	U.C.B.	178 50	179	179	175 47
185	Un. F. Banq.	165	165	165	165
158	U.T.A.	147 10	145	146	147 00
15	Usinor	14	14	13 80	14
105	— (obl.)	102	102 50	102 50	101 10
96	Vallourec	79	78	77 50	78
850	V. Clicquot-P.	858	841	842	841
550	Vinipix	521	526	524	515
[illegible]					
218	Gen. Motors	211	207	207	205 50
47	Goldfields	48 55	47 50	47 50	47 6.
84	Harmony	86 20	89	9. 10	89
4 42	Hitachi	4 31	4 27	4 27	4 27
285	Hoechst Akt	275	267	267	288
38	Imp. Chem.	35 80	35 50	35 50	35 15
124	Inco Limited	132 50	123 10	124	123 20
275	I.B.M.	265	260 10	2.9 50	257 70
118	I.T.T.	123 50	107	106	106 20
275	Merck	255	248 80	248 80	250
215	Minnesota M	201	198	198	198
[illegible]					
275	Homé Mines	334	328	32.	318 90
168	Du Pont Nem.	168 ..	156 80	166 80	156
197	East Kodak	184	182 90	184	182 10
118	East Rand	124 80	118 80	119 20	115 10
96	Ericsson	98 40	94 70	94 7.	94
270	Exxon Corp.	275 10	270 50	270 50	271 40
133	Ford Motor	129 10	124 50	124 50	126
245	Free State	259	247	247 10	247
215	Gen. Electr.	283 50	282 90	282 90	282 10
250	Unilever	237 3.		231	237 30
61	Union Corp.	66 3.	65 30	65 ..	65 30
135	U. Min. 1/10	122	118	116 50	121 50
208	Unit. Techn.	200	199 7.	199 70	199 90
335	West Drief.	329	317 ..	318	318
180	West Deep.	187 55	173	177	170 20
264	West Hold.	279	268 9	269 10	268 9
256	Xerox Corp.	247	243 6	243	248
4 41	Zambia Corp.	4 22	3 90	3 85	3 8.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 207	4 209	4 080	4 280
Allemagne (100 DM)	234 330	234 080	227	239
Belgique (100 F)	14 430	14 416	13 680	14 380
Pays-Bas (100 fl.)	213 450	213 330	207	218
Danemark (100 krd)	75 200	75	72 500	77 500
Norvège (100 k)	84 610	84 340	81	86
Grande-Bretagne (£ 1)	9 355	9 351	9 100	9 600
Italie (1 000 lires)	5 060	5 040	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	245 340	244 960	239	251
Suède (100 krs)	98 770	98 490	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 770	32 730	31 700	33 800
Espagne (100 pes.)	6 222	6 227	5 950	6 350
Portugal (100 esc.)	8 650	8 605	8 ...	8 900
Canada ($ can. 1)	3 649	3 640	3 480	3 710
Japon (100 yens)	1 604	1 605	1 510	1 710

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/3
Or fin (kilo en barre)	85800	84000
Or fin (en lingot)	860 1	82850
Pièce française (20 fr.)	700	694 50
Pièce française (10 fr.)	400	391
Pièce suisse (20 fr.)	580	569 ..
Union latine (20 fr.)	552 80	552
Souverain	727	719 ..
Pièce de 20 dollars	3009 60	3000 ..
Pièce de 10 dollars	1600	1505
Pièce de 5 dollars	1000	1055
Pièce de 50 pesos	3574	3520
Pièce de 10 florins	562	566

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 7 mars 1980 a été tiré à 591 624 exemplaires.

A B C D E F G

Naufrage d'un pétrolier de 28 000 tonnes au large de l'île de Batz

Trente et un marins sauvés par les hélicoptères de la marine nationale

Un pétrolier, de nationalité malgache, le « Tanio », (28 000 tonnes de port en lourd), qui transportait 28 000 tonnes de fuel lourd, classé en catégorie n° 2 (1), entre Wilhelmshaven (Allemagne fédérale) et Civitavecchia (Italie), a fait naufrage, vendredi 7 mars dans la matinée au large de l'île de Batz (Finistère). En début d'après-midi, la marine nationale indiquait que trente et un hommes d'équipage avaient pu être sauvés, mais il y avait encore cinq disparus. En outre, trois corps de marins, morts, avaient été repêchés. Parmi les disparus, on comptait le commandant et le commandant en second, tous deux de nationalité française.

Le sauvetage des trente et un marins par hélitreuillage constitue un record mondial.

Alors que le temps au large du littoral nord de la Bretagne était très mauvais (vent de 30 à 40 nœuds, avec des rafales de 50 nœuds et des vagues importantes), les recherches se poursuivaient avec un avion « Bréguet Atlantique », deux hélicoptère « Super-Frelon » et un autre hélicoptère du type « Lynx ».

Le navire s'est cassé en deux morceaux à peu près à la hauteur du château et une cuve a été éventrée. Les deux parties du navire étaient distantes, en début d'après-midi, de 2 à 3 kilomètres l'une de l'autre, et la partie avant s'était retournée. Une nappe de fuel, d'environ 2 milles nautiques de longueur (environ 3,5 kilomètres) sur 20 mètres de large, avait été repérée par les hélicoptères. De nombreux navires, chargés de produits dispersants, ont appareillé de Brest pour combattre la nappe d'hydrocarbures.

(1) Il s'agit d'un hydrocarbure qui a déjà fait l'objet d'un raffinage.

UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE ACHÈTE DE L'URANIUM ENRICHI EN UNION SOVIÉTIQUE

Rochester Gas and Electric Compagny, une société américaine d'électricité, vient d'obtenir une licence d'importation, pour un montant de 45 millions de dollars, d'uranium enrichi en Union soviétique. La licence a été acceptée le mois dernier, affirme le *Washington Post* du 6 mars, par la commission des règlements nucléaires avec l'accord du département d'Etat. 94600 livres (1) d'uranium enrichi seront ainsi livrées, sur une période de cinq ans, à la centrale nucléaire de Ginna en Ontario. La compagnie américaine estime gagner ainsi 2 millions de dollars.

Si l'importation d'uranium enrichi n'est pas considérée à Washington comme du domaine stratégique, ce contrat est la première percée de l'Union soviétique sur le marché américain, monopolisé depuis vingt ans par des sociétés américaines.

(1) 1 livre = 453,6 grammes.

Aux portes du lycée de Chelles (Seine-et-Marne)

UNE « RATONNADE »

Qui sont-ils ? Armés de manches de pioche et de grenades lacrymogènes, une dizaine d'individus aux visages dissimulés par des foulards, attendaient, jeudi 6 mars à midi, les « Arabes » à la sortie du lycée polyvalent de Chelles (Seine-et-Marne) (1). Postés là dans une camionnette orange, sans numéro d'immatriculation, entre l'arrêt du bus et la baraque du marchand de frites. « *L'action a été extrêmement rapide*, raconte un lycéen. *J'ai tout de suite compris qu'ils n'en voulaient qu'aux Nord-Africains. Ils avaient d'énormes gourdins, enfin... ils m'ont paru énormes parce que j'avais peur.* »

Pourtant, la cité scolaire de Chelles que fréquentent deux mille cinq cents élèves, construite depuis douze ans à l'écart de la ville, vit sans histoires. « *Il n'y a pas*, explique le censeur, *d'antagonisme entre les Nord-Africains, plus nombreux au lycée d'enseignement professionnel (moins de 10 %) et les autres lycéens.* » On ne signale aucune agression raciste par le passé : « *Même au Coudreaux*, dit un jeune élève, *la cité où il y a quelques années des bandes adverses s'entredéchiraient, le racisme n'existe pas.* »

Pour le commissaire principal de Chelles, le commando n'a pu que venir d'une autre ville : « *Ici, la municipalité est communiste. Je n'ai jamais entendu parler de groupes d'extrême droite.* » A la cité scolaire, on ne comprend pas davantage, et la violence a été si rapide et inattendue qu'on a quelque mal à lui donner une signification. « *Il y a eu*, précise un élève, *la semaine dernière, des bombages avec des croix celtiques.* » Pour le responsable du SGEN-C.F.D.T. de l'établissement « *Il n'est pas question de laisser cette action sans riposte* ».

Reviendront-ils ? Ce coup de violence gratuit, insensé, apparaît plutôt comme une exaspération du racisme ambiant. « *Aller casser de l'Arabe* », comme on part en bordée, et aux portes d'un lycée de préférence, parce qu'on y trouvera les pires de tous : les Arabes à qui on donne de l'instruction et qui ont un avenir

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) Le lycée regroupe un collège, un lycée d'enseignement professionnel et un lycée d'enseignement général.

MANIFESTATION DES FONCTIONNAIRES C.G.T.

Plusieurs milliers de fonctionnaires cégétistes ont défilé, ce vendredi 7 mars, de la Bastille au Palais-Royal à Paris. Cette manifestation était organisée par l'Union générale des fédérations de fonctionnaires C.G.T. dans le cadre de la grève de vingt-quatre heures déclenchée par ce seul syndicat pour « faire pression » sur les négociations salariales de 1980.

« Oui à de véritables négociations non à des accords au rabais ! », pouvait-on lire sur la banderole de tête qui réclamait un salaire minimum de 3 200 F, un acompte mensuel de 400 F pour tous et la défense du service public. « Augmentez nos salaires de misère ! » et « Unité syndicale avec la C.G.T. ! » ont été les slogans les plus scandés. Les six autres syndicats de fonctionnaires ne s'étaient pas associés à cette initiative et ont préféré d'autres formes d'action (« le Monde » du 7 mars). Le cortège, qui était précédé et suivi par d'importantes forces de police, s'est dispersé sans incidents vers 12 h. 30.

● *L'ancien président Richard Nixon* a fait à Paris, le jeudi 6 mars une escale de vingt-quatre heures avant de s'envoler pour Abidjan à l'invitation du président Houphouët-Boigny. Il assistera à l'inauguration d'un terrain de golf dans le village natal de celui-ci. — *(A.P.)*

LES SUITES DES INCIDENTS DU 23 MARS 1979 A PARIS

Un responsable de la C.G.T. est interpellé par la police

Les policiers de la brigade criminelle ont interpellé, vendredi matin 7 mars, à son domicile, M. Maurice Lourdez, membre de la direction de l'Union régionale C.G.T.-Ile-de-France. Une perquisition a eu lieu au domicile de M. Lourdez, qui était toujours entendu par les policiers, ce vendredi en début d'après-midi. Bien que les enquêteurs se refusent à donner toute information à ce sujet, il semble que cette interpellation soit en relation avec les suites judiciaires des incidents qui, le 23 mars 1979, avaient marqué la marche des sidérurgistes à Paris.

C'est sur commission rogatoire de M. Louis Chavanac, juge d'instruction à Paris, que les policiers ont arrêté M. Lourdez, délégué syndical à la Société générale de presse, membre du comité intersyndical du Livre. M. Chavanac est chargé de l'information judiciaire ouverte à la suite des incidents du 23 mars.

La polémique sur la manière dont s'étaient déroulés ces incidents avait rebondi à la fin du mois de février lors d'une conférence de presse de l'Union régionale C.G.T. de l'Ile-de-France. Ce jour-là, M. Saïd Gérard Abdallah, ancien vigile dans une société de gardiennage, les Vigiles de la Seine et la vigilante réunis (*le Monde* du 29 février), avait affirmé que, le 23 mars, alors qu'il était encore dans cette société il avait « *reçu mission de provoquer et de casser* ». Selon ses déclarations quinze vigiles de cette société avaient été payés — 500 F chacun — pour « *casser des vitrines place de l'Opéra* ». M. Abdallah avait révélé qu'en d'autres occasions il avait participé de la même manière à des « *provocations* », notamment lors de l'évacuation des Blanchisseries de Grenelle, à Issy-les-Moulineaux, et lors de la manifestation du 1er mai 1979, à Paris. Le directeur de la société La Vigilante, M. Gérard Fayard, avait démenti ces accusations. Il avait seulement indiqué que deux de ses employés — MM. Abdallah et André Simonou — avaient été chargés de protéger la boutique Lancel, place de l'Opéra.

Après ces révélations, la brigade criminelle avait interpellé M. Abdallah, le 4 mars (*le Monde* du 6 mars), et l'avait interrogé longuement avant de le relâcher au terme d'une garde à vue de quarante-huit heures. Les policiers ont également entendu MM. Fayard et Simonou, qui ont été confrontés avec M. Abdallah, ainsi que d'autres employés de la société de gardiennage.

Pour quelles raisons, après avoir entendu M. Abdallah, qui, semble-t-il, n'a pas été déféré au parquet, les enquêteurs ont-ils interpellé M. Lourdez ? Il est possible que les déclarations de M. Abdallah aient mis en cause ce dernier, mais, en l'absence de toute explication officielle, rien ne permet de l'affirmer.

M. Lourdez, qui est un des principaux responsables de la coordination des services d'ordre de la C.G.T., avait été victime, le 8 mai 1979, d'un attentat. Ce jour-là son automobile, qui stationnait devant son domicile, rue des Lilas, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), avait explosé. Peu après cet attentat, un réseau Honneur de la police — qui devait plus tard revendiquer l'assassinat de Pierre Goldman — revendiquait cette action (*le Monde* du 9 mai 1979). Le réseau en question affirmait avoir voulu « *donner un avertissement à la C.G.T.* » à la suite de « l'interpellation » par des syndicalistes, le 23 mars 1979, dans les rues de Paris d'un gardien de la paix en civil, M. Gérard Le Xuan, que la C.G.T. accusait d'avoir lancé des cailloux sur les C.R.S.

Après l'interpellation de M. Lourdez, la C.G.T. et l'Union régionale C.G.T. de l'Ile-de-France ont « *élevé une vigoureuse protestation* » et manifesté « *leur indignation* ». Rappelant que dès le 23 mars elles avaient « *dénoncé la provocation* » elles déclarent : « *Au lieu de prendre en compte les éléments de preuves fournis par la C.G.T., le ministre de la justice n'a cessé de les ignorer, de faire poursuivre des innocents et, maintenant, de fournir l'occasion de faire interpeller un militant C.G.T. Rappelons que Maurice Lourdez a déjà été victime d'un attentat revendiqué par un groupe s'intitulant Honneur de la police et dont les auteurs n'ont, eux, jamais été interpellés. Nous n'accepterons pas qu'un honnête travailleur soit l'objet de mesures discriminatoires et d'intimidation qui n'ont rien à voir avec une recherche sérieuse de la vérité et des responsabilités encourues par les événements du 23 mars.* »

● *Le Groupement inter-ateliers (G.I.A.-C.G.T.) du journal « le monde » déclare : « Les travailleurs du journal* le Monde, *ayant appris qu'un militant ouvrier venait d'être arrêté après une perquisition à son domicile, tiennent à protester énergiquement contre de tels procédés injustifiés et demandent sa libération immédiate.* »

M. Jean-Dominique Fratoni a disparu

Un mandat d'amener avait été lancé contre le P.-D. G. du casino Ruhl de Nice

De notre correspondant régional

Nice. — Après une plainte pour fraude fiscale déposée par la direction des services fiscaux des Alpes-Maritimes, un mandat d'amener a été délivré par M. Michel Mallard, juge d'instruction au tribunal de Nice, contre M. Jean-Dominique Fratoni, P.-D. G du casino Ruhl. Le magistrat avait pris cette décision sur réquisition du parquet il y a une quinzaine de jours. Depuis, M. Fratoni n'a pu être retrouvé à ses domiciles habituels à Nice et en Corse. Selon certaines rumeurs, il se trouverait à l'étranger. Si le mandat d'amener ne peut ére exécuté, il sera transformé en mandat d'arrêt. Dans le cas où le P.-D.G. du Ruhl se présenterait devant le juge d'instruction, pour se voir signifier son inculpation, il pourrait être immédiatement placé sous mandat de dépôt.

A la requête du ministère du budget, le ministère de l'intérieur avait ordonné, le 9 novembre 1979, la fermeture du casino Ruhl. Cette mesure était justifiée par une importante dette au Trésor public de près de 100 millions de francs de la société exploitant l'établissement, la Société de créations et d'exploitations touristiques (SOCRET). « *D'après l'avis de mes conseils*, avait affirmé M. Fratoni, *j'ai la quasi-certitude que la presque totalité de ce qui m'est réclamé tombera devant les tribunaux* » (*le Monde* du 14 décembre 1979).

Le 18 décembre 1979, le P.-D.G. du Ruhl avait été inculpé par M. Mallard d'infraction à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger après une plainte déposée par la direction générale des douanes. Il lui était reproché d'avoir importé des capitaux (de vingt à trente millions de francs) de l'étranger — en particulier de R.F.A. et d'Italie — sans avoir au préalable demandé d'autorisation au Trésor public ou à la Banque de France et sans que ces capitaux aient transité par des établissements bancaires habilités.

La plainte déposée dernièrement par les services fiscaux est intervenue selon la procédure définie par la loi de finances rectificative du 29 décembre 1977 subordonnant les poursuites pénales en matière fiscale à l'avis conforme d'une commission *ad hoc*. Le P.-D.G. du Ruhl encourt une peine d'emprisonnement de un an au moins à cinq ans au plus, et une amende de 3 600 à 2 500 000 francs.

M. Médecin « excédé »

Interrogé par l'A.F.P., M. Jacques médecin, député (P.R.) des Alpes-Maritimes et maire de Nice, s'est déclaré « *excédé par les campagnes de dramatisation autour de la ville* ». « *Cette affaire de casino*, a-t-il estimé, *est une affaire de caractère privé, que l'Etat laisse pourrir en se faisant le complice d'une justice pour le moins étrange.* » « *Si j'étais Fratoni*, a ajouté M. Médecin, *je paierais tout de suite le fisc avec un chèque sans provision, comme l'avait fait Mme Renée Le Roux, qu'un tribunal avait acquittée.* »

GUY PORTE.

LA S.N.C.I. ÉCHAPPE AU DÉPOT DE BILAN

Un accord « in extremis » intervenu entre les principaux actionnaires de la Société nouvelle de constructions industrielles (S.N.C.I.) a permis, vendredi 7 mars, au président du tribunal de commerce de Paris, M. Piot, d'accorder à cette société en grave difficulté (« le Monde » du 7 mars), le bénéfice de la suspension provisoire des poursuites (S.P.P.), alors que l'on pouvait redouter la mise en règlement judiciaire, prélude habituel à une liquidation de biens, c'est-à-dire la faillite complète. Me Chassagnon, a été nommé curateur, l'assistance technique étant fournie par l'un des actionnaires (20 %), SPIE-Batignolles, filiale du groupe franco-belge Empain-Schneider. Un apport en argent frais va être effectué à hauteur de 62 millions de francs.



